



Cahiers de l'Afrique de l'Ouest

Femmes et réseaux marchands en Afrique de l'Ouest



Cahiers de l'Afrique de l'Ouest

Femmes et réseaux marchands en Afrique de l'Ouest

Sous la direction de
Marie Trémolières et Olivier J. Walther



Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Merci de citer cet ouvrage comme suit :

OCDE/CSAO (2019), *Femmes et réseaux marchands en Afrique de l'Ouest*, Cahiers de l'Afrique de l'Ouest, Éditions OCDE, Paris.

<https://doi.org/10.1787/2466d2f7-fr>

ISBN 978-92-64-52579-5 (imprimé)

ISBN 978-92-64-44854-4 (PDF)

Collection : Cahiers de l'Afrique de l'Ouest

ISSN 2074-3564 (imprimé)

ISSN 2074-3556 (en ligne)

Version révisée, septembre 2019

Les détails des révisions sont disponibles à l'adresse : http://www.oecd.org/fr/apropos/editionsocde/Corrigendum_Femmes-et-reseaux-marchands-Afrique-Ouest.pdf

Crédit photo : Couverture © Delphine Chedru.

Les corrigenda des publications de l'OCDE sont disponibles sur : www.oecd.org/about/publishing/corrigenda.htm.

© OCDE 2019

La copie, le téléchargement ou l'impression du contenu OCDE pour une utilisation personnelle sont autorisés. Il est possible d'inclure des extraits de publications, de bases de données et de produits multimédia de l'OCDE dans des documents, présentations, blogs, sites internet et matériel pédagogique, sous réserve de faire mention de la source et du copyright. Toute demande en vue d'un usage public ou commercial ou concernant les droits de traduction devra être adressée à rights@oecd.org. Toute demande d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales devra être soumise au Copyright Clearance Center (CCC), info@copyright.com, ou au Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), contact@cfcopies.com.

////////////////////////////////////

Le Club du Sahel et de l’Afrique de l’Ouest

Le Club du Sahel et de l’Afrique de l’Ouest (CSAO) est une plateforme internationale indépendante. Le Secrétariat est hébergé au sein de l’Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Sa mission est de promouvoir des politiques régionales à même d’améliorer le bien-être économique et social des populations ouest-africaines. Ses objectifs sont d’améliorer la gouvernance régionale de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et de comprendre les transformations en cours dans la région et leurs implications en matière de politiques publiques par des analyses régionales, spatiales et prospectives. Ses Membres et partenaires sont l’Autriche, la Belgique, le Canada, la

Commission de la CEDEAO, le CILSS, les États-Unis, la Commission européenne, la France, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, la Suisse et la Commission de l’UEMOA. Le CSAO a conclu des protocoles d’accord avec l’Agence du NEPAD et l’Université de Floride (Groupe de recherche sur le Sahel).

////////////////////////////////////

En savoir plus :
www.oecd.org/csao

Avant-propos

La place des femmes dans les sociétés et les économies africaines est centrale ; elle devrait l'être dans les politiques publiques et les stratégies des partenaires au développement. Les arguments en faveur de cette orientation sont nombreux et étayés par une littérature scientifique abondante, nourrie d'innombrables enquêtes de terrain. Le Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO/OCDE) propose une vision complémentaire et singulière des activités marchandes féminines au travers de leurs réseaux.

Cette réflexion inscrit la problématique dans le cadre de la mutation majeure qu'est l'urbanisation. L'Afrique de l'Ouest – dont la population doublera dans les 25 prochaines années – va devenir majoritairement urbaine. Ce basculement suscite des mutations sociales et économiques profondes dessinant un paysage doté de nouvelles opportunités pour l'autonomisation des femmes. La forte croissance urbaine et les nouveaux modes de consommation alimentaires qu'elle induit, conduisent à une demande croissante pour les produits agricoles transformés relevant d'activités majoritairement féminines.

Pour illustrer ces opportunités et documenter les contraintes rencontrées par les femmes, le rapport s'intéresse à l'organisation transrégionale du commerce du riz et décrypte le rôle des acteurs au sein du réseau d'échanges et de gouvernance sur lequel il repose. La participation féminine est donc lue à travers le prisme des relations entre acteurs en s'appuyant sur une méthodologie innovante, l'analyse des réseaux sociaux ou SNA (*social network analysis*).

Cette approche, encore peu appliquée à la sphère du développement, est particulièrement utile sur des terrains où les cadres institutionnels sont encore peu appliqués et où l'économie informelle est très largement majoritaire. En spatialisant les relations entre les individus, l'analyse souligne la position périphérique des femmes. Elles sont notamment faiblement connectées aux acteurs les plus centraux des réseaux commerçants, ne parviennent pas à s'affirmer dans les rôles d'intermédiaire qui, par leur capacité de connexion entre les différents stades des chaînes de valeur entre les marchés de part et d'autre des frontières, génèrent le plus de valeur ajoutée.

La *social network analysis* illustre l'importance du capital social pour la réussite et le renforcement de la résilience face aux risques économiques, climatiques ou sécuritaires. Les résultats ouvrent autant de pistes de politiques à l'échelle nationale et régionale, appelant à une meilleure coordination des programmes en faveur de l'autonomisation des femmes ; à l'échelle locale, avec des investissements plus ciblés en fonction du positionnement et du rôle de chaque acteur dans les réseaux. Ils appellent également à se saisir des opportunités socio-économiques qu'induirait pour les femmes un développement urbain durable et meilleur.

Dr Ibrahim Assane Mayaki

Secrétaire exécutif, Agence du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et Président honoraire, Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO)

L'équipe et les remerciements

L'équipe rédactionnelle et éditoriale du Secrétariat du CSAO/OCDE est composée de :

Marie Trémolières, Direction exécutive
marie.tremolieres@oecd.org

Collaborations :

Lia Beyeler
Freerk Boedeltje
Nadia Hamel
Sylvie Letassey
Joan Nimarkoh

Graphisme :

Daniel Krüger/Grand Krü, daniel@grandkrue.de
et Martin Rümmele (cartes et graphiques)

Ce travail est réalisé dans le cadre du protocole d'accord avec l'Université de Floride (Groupe de recherche sur le Sahel).

La direction scientifique, la coordination des travaux sur le terrain, la cartographie et la rédaction du rapport sont assurés par **Olivier J. Walther**. Dr Walther est professeur associé invité au Centre d'études africaines de l'Université de Floride, professeur associé en sciences politiques à l'Université du Sud-Danemark et consultant pour le Secrétariat du CSAO/OCDE. owalther@ufl.edu

Les contributeurs externes sont :

Lawali Dambo, enseignant-chercheur au Département de géographie de l'Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger).
lawali.dambo@gmail.com

Leena Koni Hoffmann, Chercheuse associée au *Royal Institute of International Affairs (Chatham*

House); Conseiller technique au Secrétariat du Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS).
lhoffmann@chathamhouse.org

Hye Ryeon Jang, doctorante au département des sciences politiques de l'Université de Floride. hrjang52@ufl.edu

L'équipe du Secrétariat aimerait remercier les personnes suivantes pour leur contribution à la rédaction de ce rapport: Laurent Bossard, Philipp Heinrigs, Secrétariat du CSAO/OCDE; Leonardo A. Villalón, Brenda Chalfin, Gregory Kiker, Renata Serra, Université de Floride; Al Howard, Université Rutgers; Paul Melly, Chatham House; Simon Renk, Désirée Zwanck, Programme alimentaire mondial; Michel Tenikue, Luxembourg Institute of Socio-Economic Research; Dorcas Ansah, WIEGO; Stella Avallone, Ministère des affaires étrangères de l'Autriche; Evelyn Ayivor, Agence des États-Unis pour le développement international; Maty Ba Diao, Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel; Djibo Bagna, Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest; Elaine Bellezza, Bellezza Global Consulting; Rebecca Benson, Libéria; Huguette Bokpe Gnacadja, Women in Law and Development in Africa; Sara Bolliri, Ambassade du Luxembourg au Burkina Faso; Marleen Bosmans, Agence belge de développement; Monique Calon, Ministère des affaires étrangères des Pays-Bas; Mata Coulibaly, Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique; Macoura Coulibaly Dao, commune de Fombolo; Janine Crocker, Affaires mondiales Canada; Jean-René Cuzon,

Agence française de développement; Keffing Dabo, Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel; Filomena Delgado, conseil municipal de Praia; Florence Denebeye, Plateforme des transformatrices du Mandoul; Stéphane Devaux, Commission européenne; Kafui Djonou, Agence des États-Unis pour le développement international; Khady Fall Tall, Association des Femmes de l'Afrique de l'Ouest; Steven Geiger, Direction du développement et de la coopération suisse; Nathalie Gisabo Gahunga, Banque africaine de développement; Mahalmoudou Hamadoun, Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel; Hava Karrie, MASHAV Carmel International Training Center; Jennifer Karsner, Agence des États-Unis pour le développement international; Marie Kodi Nedoumal, Ministère de la femme du Tchad; Noel Kossonou, West Africa Food Markets Programme; Barbara Ky, Union économique et monétaire ouest-africaine; Camille Le Bloa, Agence française de développement; Roselma Mariza Lima Évora, Cape Verde Institute for Gender Equality and Equity; Boris Maver, Direction du développement et de la coopération suisse; Bernice McLean, Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique; Aissata Miningou, Union économique et monétaire ouest-africaine; Rebecca Nelson, Daughters of Bomi; Rabya Nizam, Commission européenne; Cory O'Hara, Agence des États-Unis pour le développement international; Maïmouna Ouedraogo, Ministère de la femme, de la solidarité nationale et de la famille du Burkina Faso; Sandra Oulate Fattoh, Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest; Jean-Marc

Pradelle, Agence française de développement; Kaffa Rakiatou Christelle Jackou, Ministère de la fonction publique du Niger; Jean-Pierre Salambéré, Direction du développement et de la coopération suisse; Naomi Saydee, Ministry of Gender, Children and Social Protection of Liberia; Adama Soumaré, WIEGO; Olivia Tran, Affaires mondiales Canada; Madeline Tsimi Mba, Rikolto; Sandrine Vanhamme, Ministère des affaires étrangères de Belgique; Raphaël Vogelsperger, International Fertilizer Development Center; Umar Abubakar, Université Usmanu Danfodio de Sokoto; Nuhu Umar Jabo, Sokoto; Garba Salifou, Dendi Local Government; Abubacar Samaila, chefferie de canton de Kamba; Moustapha Koné, Hassane Saley Alimatou, Djibri Matankari, Gado Idrissa, Antarou Hassane, Ali Wata, Moustapha Antarou, Adamou Ango Ibro, Tankari Dagi Sanoussi, Chaibou Rabo, Mistouri Fondo Issa, Abdoul Djalil Ibrahim, Université de Niamey; Inoussa Dandakoé, Amadou Tinni, Marcos Ali, Maazou Moussa, Tinni Oumarou, mairie de Malanville; Hamidou Amadou, mairie de Gaya; Nasser Ibrah, Gaya; les femmes et les hommes du Dendi qui ont participé aux enquêtes de terrain.

Table des matières

Sigles et abréviations.....	12
Résumé.....	16
Chapitre 1	
Le rôle des femmes dans l'économie ouest-africaine.....	19
Quels obstacles limitent l'activité économique des femmes ?.....	21
Une approche relationnelle des activités économiques féminines.....	23
Femmes et réseaux marchands.....	26
Femmes et réseaux de gouvernance.....	27
Quelles politiques de développement ?.....	28
Références.....	30
Chapitre 2	
Participation des femmes aux marchés en Afrique de l'Ouest.....	31
Croyances, normes et pratiques socioculturelles.....	32
Inégalités de genre dans le système alimentaire.....	33
Inégalités de genre dans le système institutionnel	38
Références.....	43
Chapitre 3	
Cartographier les réseaux marchands et de gouvernance en Afrique de l'Ouest.....	47
Analyse des réseaux sociaux et activités économiques féminines.....	48
Chaînes de valeur et filières au niveau régional.....	49
Analyse des réseaux sociaux.....	53
Références.....	60
Chapitre 4	
Genre et réseaux marchands transfrontaliers.....	63
Les femmes dans le réseau transfrontalier du riz.....	64
Le secteur du riz en Afrique de l'Ouest.....	65
La région trinationale du Dendi.....	73
Cartographier les réseaux marchands transfrontaliers.....	78
Le genre est la variable la plus discriminante de la filière du riz.....	81
La place des femmes dans les réseaux.....	88
L'attractivité commerciale inégalée du Nigéria.....	102
Références.....	105

Chapitre 5

Les réseaux de gouvernance des femmes entrepreneurs en Afrique de l'Ouest	107
Le réseau de gouvernance des activités économiques féminines.....	108
Le réseau des partenariats formels.....	109
Diversité des initiatives destinées à promouvoir le genre.....	114
Le réseau de gouvernance des échanges individuels.....	120
Références.....	129

Chapitre 6

Obstacles et perspectives	131
Obstacles aux activités économiques féminines.....	132
Réseaux et activités commerciales féminines : perspectives	145
Références.....	148

Cartes

Carte 1.1	Région transfrontalière du Dendi.....	24
Carte 1.2	Afrique de l'Ouest.....	25
Carte 4.1	Bassins de production de riz irrigué et pluvial en Afrique de l'Ouest, 2005.....	66
Carte 4.2	Groupes ethniques principaux du Dendi et des régions voisines.....	74
Carte 4.3	Groupes ethniques et formations politiques précoloniales.....	75
Carte 4.4	Densités de population dans le Dendi et les régions voisines, 2014.....	77
Carte 4.5	Région trinationale du Dendi et localisation des sites d'enquête.....	79
Carte 4.6	Réseau régional de commercialisation du riz.....	104
Carte 4.7	Réseau de commercialisation du riz dans le Dendi.....	105
Carte 5.1	Pays enquêtés et nombre d'acteurs dans le réseau de gouvernance.....	123
Carte 6.1	Postes de contrôle uniques en Afrique de l'Ouest, 2018.....	134
Carte 6.2	État du réseau routier dans le Dendi.....	139

Encadrés

Encadré 2.1	Insécurité foncière chez les femmes nigérianes.....	39
Encadré 4.1	Les groupes ethnolinguistiques du Dendi.....	74
Encadré 4.2	La culture du riz dans la vallée du fleuve Niger.....	76
Encadré 5.1	Méthodologie de l'enquête.....	121
Encadré 6.1	Stratégies régionales pour le secteur du riz.....	141

Graphiques		
Graphique 1.1	Part de l'emploi féminin par segment en Afrique de l'Ouest.....	21
Graphique 1.2	Facteurs limitant la participation des femmes aux échanges commerciaux.....	22
Graphique 1.3	Qui hérite la majorité des biens en Afrique de l'Ouest ?.....	23
Graphique 3.1	Chaînes de valeur alimentaires, agribusiness et agro-industries.....	50
Graphique 3.2	Chaîne de valeur du niébé en Afrique de l'Ouest et centrale.....	51
Graphique 3.3	Chaîne de valeur de l'oignon vendu au marché de Dantokpa à Cotonou, Bénin.....	52
Graphique 3.4	Centralité de degré, spectrale, d'intermédiarité et de proximité.....	54
Graphique 3.5	Réseau marchand simplifié montrant cinq catégories d'acteurs.....	55
Graphique 3.6	Centralité par type d'acteur dans un réseau marchand.....	56
Graphique 3.7	Exemples de topologie de réseaux.....	57
Graphique 3.8	Rôles et genre dans un réseau de commercialisation.....	58
Graphique 4.1	Production de riz par pays, 2010–17.....	68
Graphique 4.2	Production et consommation de riz en Afrique de l'Ouest, 2010–17.....	69
Graphique 4.3	Déficit de la production de riz par pays, 2017.....	70
Graphique 4.4	Consommation de riz par pays en Afrique de l'Ouest, 2010–17.....	71
Graphique 4.5	Importations de riz par pays en Afrique de l'Ouest, 2010–17.....	72
Graphique 4.6	Transformation d'une matrice en réseau.....	80
Graphique 4.7	Population par genre et pays de résidence, 2018.....	81
Graphique 4.8	Acteurs par rôle et genre dans la filière du riz, 2018.....	82
Graphique 4.9	De quels groupes ethniques vous sentez-vous le plus proche ?.....	84
Graphique 4.10	Quel est votre plus haut niveau d'éducation achevé ?.....	85
Graphique 4.11	Niveau d'éducation achevé des acteurs de la filière du riz selon le genre, 2018.....	87
Graphique 4.12	Appartenance ethnique des acteurs de la filière du riz selon le genre, 2018.....	87
Graphique 4.13	Topologie du réseau selon la longueur du chemin et le coefficient d'agglomération.....	90
Graphique 4.14	Réseau de commercialisation du riz du Dendi, 2018.....	91
Graphique 4.15	Relations d'affaires selon le genre dans la filière du riz, 2018.....	93
Graphique 4.16	Relations d'affaires entretenues entre femmes et entre hommes, 2018.....	94
Graphique 4.17	Centralité de degré par genre, 2018.....	95
Graphique 4.18	Centralité d'intermédiarité et spectrale par genre, 2018.....	96
Graphique 4.19	Rôles professionnels dans la filière du riz, 2018.....	97
Graphique 4.20	Centralité d'intermédiarité et spectrale selon le rôle des acteurs de la filière du riz, 2018.....	98
Graphique 4.21	Les <i>brokers</i> dans la filière du riz, 2018.....	99
Graphique 4.22	Centralité de degré selon le rôle des acteurs de la filière du riz, 2018.....	100
Graphique 4.23	Centralité d'intermédiarité par genre, 2018.....	101
Graphique 4.24	Capital social selon le genre, 2018.....	102

Graphique 5.1	Type d'organisations impliquées dans le réseau de gouvernance.....	110
Graphique 5.2	Collaborations formelles entre organisations impliquées dans la promotion économique féminine en Afrique de l'Ouest.....	111
Graphique 5.3	Centralité spectrale des organisations impliquées dans la promotion économique féminine en Afrique de l'Ouest.....	113
Graphique 5.4	Intérêt porté aux domaines des politiques publiques féminines.....	124
Graphique 5.5	Réseau d'échange d'information par genre.....	125
Graphique 5.6	Centralité spectrale dans le réseau de gouvernance du genre.....	127
Graphique 5.7	Deux réseaux petit-monde et aléatoire de 50 acteurs.....	129
Graphique 6.1	Obstacles rencontrés dans le commerce transfrontalier du riz.....	133
Graphique 6.2	Poste unique de Malanville en 2014.....	136
Graphique 6.3	Quels investissements pourraient améliorer l'accès aux marchés?.....	137

Tableaux

Tableau 4.1	Caractéristiques sociodémographiques des personnes enquêtées.....	83
Tableau 4.2	Caractéristiques sociodémographiques des enquêtés selon le genre, 2018.....	86
Tableau 4.3	Caractéristiques des réseaux sociaux provinciaux et cosmopolitains.....	89
Tableau 4.4	Principaux indicateurs d'enracinement et d'intermédiarité.....	89
Tableau 4.5	Caractéristiques des réseaux sociaux centralisés et décentralisés.....	90
Tableau 4.6	Principaux indicateurs du réseau commercial du riz.....	91
Tableau 4.7	Homophilie des acteurs de la filière du riz par genre, 2018.....	92
Tableau 4.8	Centralité par pays.....	103
Tableau 4.9	Homophilie des acteurs de la filière du riz par pays, 2018.....	103
Tableau 4.10	Centralité des principaux centres urbains du Dendi, 2018.....	104
Tableau 5.1	Les dix organisations les plus centrales.....	112
Tableau 5.2	Composition du réseau de gouvernance par type d'organisation.....	120
Tableau 5.3	Population du réseau de gouvernance par genre et continent.....	123
Tableau 5.4	Principaux indicateurs du réseau de gouvernance du genre.....	126
Tableau 5.5	Homophilie des acteurs du réseau de gouvernance par genre et continent.....	128

Sigles et abréviations

AFAO	Association des femmes de l'Afrique de l'Ouest	LARES	Laboratoire d'analyse régionale et d'expertise sociale
AFD	Agence française de développement	LGBTI	Lesbian, gay, bisexual, transgender and intersex
AFJCI	Association des femmes juristes de Côte d'Ivoire	NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
AFRISTAT	Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne	OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
AGRA	Alliance pour une révolution verte en Afrique	ODD	Objectif de développement durable
ANPIP	Association nigérienne pour la promotion de l'irrigation privée	OIT	Organisation internationale du travail
BAD	Banque africaine de développement	ONG	Organisation non gouvernementale
BMGF	Fondation Bill et Melinda Gates	ONU	Organisation des Nations Unies
BMZ	Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du développement	OOAS	Organisation ouest-africaine pour la santé
CAD	Comité d'aide au développement	OXFAM	Oxford Committee for Relief Famine
CARD	Coalition pour le développement de la riziculture en Afrique	PAIF	Politique d'aide internationale féministe
CEA	Commission économique pour l'Afrique	PAM	Programme alimentaire mondial
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest	PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
CILSS	Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel	ROPFA	Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest
CSAO	Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest	RNIE	Route nationale inter-États
DDC	Direction suisse du développement et de la coopération	SIDA	Agence suédoise de coopération internationale pour le développement
DGD	Direction générale de la coopération au développement de la Belgique	SIGI	Indice institutions sociales et égalité homme-femme
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères	SNDR	Stratégie nationale pour le développement de la riziculture
DFID	Département britannique pour le développement international	SWEDD	Autonomisation des femmes et dividende démographique dans le Sahel
FAO	Food and Agriculture Organization (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture)	UE	Union européenne
FIDA	Fonds international de développement agricole	UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population	UIP	Union interparlementaire
GADN	Gender and Development Network	UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
GCRAI	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR)	UNIFEM	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
G7	Groupe des sept	UNRISD	Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social
G20	Groupe des vingt	USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	USDA	United States Department of Agriculture
IANWGE	Réseau inter institutions des Nations Unies pour les femmes et l'égalité des sexes	WAC	World Agroforestry Centre
ICIEG	Institut du Cabo Verde pour l'égalité et l'équité des genres	WIEGO	Femmes dans l'emploi informel : Globalisation et organisation
INSAH	Institut du Sahel		
IRC	Comité international de secours		

Abréviations des graphiques 5.2 et 5.3

AAH	Action Against Hunger	Action contre la faim
AfDB	African Development Bank	Banque africaine de développement
Africa Rice	Africa Rice	Africa Rice
AIB	African Investment Bank	Banque africaine d'investissement
AWDF	African Women's Development Fund	Fonds africain pour le développement de la femme
AWFishNET	African Women Fish Processors and Traders Network	African Women Fish Processors and Traders Network
ASUSU	ASUSU SA	ASUSU SA
Austria	Austria	Autriche
Belgium	Belgium	Belgique
Bellezza Global Consulting	Bellezza Global Consulting	Bellezza Global Consulting
Benin	Benin	Bénin
BoPInc	BoPInc	BoPInc
Burkina Faso	Burkina Faso	Burkina Faso
Canada	Canada	Canada
CRS	Catholic Relief Services	Catholic Relief Services
CECI/PAERIZ	CECI/PAERIZ	CECI/PAERIZ
Chad	Chad	Tchad
CIPE	CIPE National Endowment for Democracy	Fondation nationale pour la démocratie
Cities Alliance	Cities Alliance	Cities Alliance
COMESA	Common Market for Eastern and Southern Africa	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
CIIP	Competitive Industries and Innovation Program	Competitive Industries and Innovation Program
CCSSC	Conseil consultatif de la société civile	Conseil consultatif de la société civile
CCFT	Conseil consultatif des femmes du Togo	Conseil consultatif des femmes du Togo
CNCCR	Conseil national de concertation et de coopérations des ruraux	Conseil national de concertation et de coopérations des ruraux
Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire
CNFA	Cultivating New Frontiers in Agriculture	Cultivating New Frontiers in Agriculture
Daughters of Bomi	Daughters of Bomi	Daughters of Bomi
Denmark	Denmark	Danemark
Earth Stewards	Earth Stewards	Earth Stewards
EAC	East African Community	Communauté d'Afrique de l'Est
ECOWAS	Economic Community of West African States	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
ENERGIA	ENERGIA	ENERGIA
EIB	European Investment Bank	Banque européenne d'investissement
EU	European Union	Union européenne
FEFA	Federation of Women Entrepreneurs and Business Women of ECOWAS	Fédération des femmes entrepreneures et femmes d'affaires de la CEDEAO

FONGT	Fédération des ONG du Togo	Fédération des ONG du Togo
FPBA	Fédération des producteurs du bassin de l'Anambé	Fédération des producteurs du bassin de l'Anambé
FIARA	Foire internationale de l'agriculture et des ressources animales	Foire internationale de l'agriculture et des ressources animales
FCG	Fonds commun genre	Fonds commun genre
FCPF	Forest Carbon Partnership Facility	Forest Carbon Partnership Facility
France	France	France
Gambia	Gambia	Gambie
Gender Centre	Gender and Human Rights Documentation Centre	Gender and Human Rights Documentation Centre
Germany	Germany	Allemagne
Ghana	Ghana	Ghana
GIEFEA	GIE des femmes étuveuses d'Anambé	GIE des femmes étuveuses d'Anambé
GARI	Global Alliance for Resilience Initiative	Global Alliance for Resilience Initiative
Guinea	Guinea	Guinée
Guinea-Bissau	Guinea-Bissau	Guinée-Bissau
IFDC	International Fertilizer Development Center	International Fertilizer Development Center
IFAD	International Fund for Agricultural Development	Fonds international de développement agricole
ILO	International Labour Organization	Organisation internationale du travail
Japan	Japan	Japon
Kolda Region	Kolda Region	Région de Kolda
KAF	Konrad Adenauer Foundation	Fondation Konrad Adenauer
Liberia	Liberia	Libéria
Luxembourg	Luxembourg	Luxembourg
Make Sense	Make Sense	Make Sense
Mali	Mali	Mali
MASHAV	MASHAV Carmel International Training Center	MASHAV Carmel International Training Center
Mauritania	Mauritania	Mauritanie
Mercy Corps	Mercy Corps	Mercy Corps
NCBA	National Cooperative Business Association	National Cooperative Business Association
Netherlands	Netherlands	Pays-Bas
AU	African Union	Union africaine
Niger	Niger	Niger
Nigeria	Nigeria	Nigéria
No Agric No Deal	No Agric No Deal	No Agric No Deal
OXFAM	OXFAM	OXFAM
Pencum Senegal	Pencum Senegal	Pencum
CILSS	Permanent Inter-State Committee for Drought Control in the Sahel	Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel
PSI	Population Services International	Population Services International
REPAO	Réseau sur les politiques de pêche en Afrique de l'Ouest	Réseau sur les politiques de pêche en Afrique de l'Ouest

ROPPA	Network of Farmers' Organisations and Agricultural Producers of West Africa	Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest
Rikolto	Rikolto International	Rikolto International
Rockefeller Foundation	Rockefeller Foundation	Fondation Rockefeller
Save the Children	Save the Children	Save the Children
Senegal	Senegal	Sénégal
Sierra Leone	Sierra Leone	Sierra Leone
SOS Faim	SOS Faim	SOS Faim
Spain	Spain	Espagne
Sweden	Sweden	Suède
Switzerland	Switzerland	Suisse
Togo	Togo	Togo
TradeMark East Africa	TradeMark East Africa	TradeMark East Africa
TRIAS	TRIAS	TRIAS
UDER	Union départementale des étuveuses de riz de Douna	Union départementale des étuveuses de riz de Douna
URZC	Union des riziculteurs de Zou-Collines	Union des riziculteurs de Zou-Collines
UEMOA	West African Economic and Monetary Union	Union économique et monétaire ouest-africaine
UNER	Union nationale des étuveuses de riz	Union nationale des étuveuses de riz
URFER	Union régionale des femmes étuveuses de riz des Collines	Union régionale des femmes étuveuses de riz des Collines
UN	United Nations	Nations Unies
United States	United States	États-Unis
UFHBCA	Université Félix Houphouët-Boigny-Cocody-Abidjan	Université Félix Houphouët-Boigny-Cocody-Abidjan
WAFM	West Africa Food Markets	West Africa Food Markets
WAWA	West Africa Women Association	Association des femmes de l'Afrique de l'Ouest
WIE	Women in Informal Employment	Women in Informal Employment
WiLDAF	Women in Law and Development in Africa	Femmes, droit et développement en Afrique
WAC	World Agroforestry Centre	Centre international pour la recherche en agroforesterie
World Bank	World Bank	Banque mondiale
WHO	World Health Organization	Organisation mondiale de la santé
YPB	Young Peace Builders	Young Peace Builders

Résumé

Les femmes fournissent une contribution très importante à l'économie alimentaire de l'Afrique de l'Ouest. De Dakar à N'Djaména, elles participent activement à la production, à la valorisation et à la vente des produits agricoles. Les femmes perpétuent également une longue tradition de commerce, qui contribue au processus d'intégration régionale. Ces activités essentielles à la croissance de l'économie ouest-africaine se heurtent pourtant à de nombreux obstacles qui limitent la participation des femmes aux échanges commerciaux.

S'appuyant sur une approche relationnelle inédite, ce rapport analyse la structure des réseaux sociaux dans lesquels les femmes jouent un rôle particulièrement central en Afrique de l'Ouest. Il identifie, d'une part, les obstacles socio-économiques qui limitent les opportunités des femmes dans le système alimentaire et, d'autre part, les contraintes qui s'exercent sur les réseaux de gouvernance destinés à promouvoir l'entrepreneuriat féminin dans la région.

Un réseau commercial dominé par les hommes

Une cartographie des relations d'affaires entretenues entre 1997 entrepreneurs permet tout d'abord d'étudier quelle est la place des femmes dans les filières agricoles. Cette analyse conduite sur la filière du riz au Bénin, au Niger et au Nigéria montre qu'aucune variable n'est plus discriminante que le genre. Les hommes sont plus expérimentés, plus éduqués et ont un revenu cinq fois supérieur à celui des femmes. Ces différences se traduisent par un moindre accès aux services financiers et par une mobilité sociale et spatiale plus faible pour les femmes.

L'analyse des relations d'affaires entretenues dans la filière du riz confirme que les activités des femmes sont limitées par la structure générale du réseau commercial, qui impose

une division du travail inégale. Les femmes occupent ainsi une position structurellement périphérique par rapport à celle des hommes. Elles sont moins nombreuses, possèdent moins de partenaires commerciaux, jouent moins le rôle d'intermédiaires et sont moins bien connectées aux acteurs très centraux que les hommes. Les différences de genre sont particulièrement visibles parmi les acteurs possédant à la fois un fort enracinement local et des liens d'affaires plus étendus : seul un cinquième de ces acteurs au fort capital social sont des femmes.

L'attrait inégalé du Nigéria

Les enquêtes montrent que les trois quarts des entrepreneurs développent des relations d'affaires au sein de leur propre pays. Sur ce marché sans organe centralisé, les entrepreneurs nigériens occupent une position dominante due à leur accès plus large aux services financiers qui leur permet de jouer le rôle de grossistes et aux moyens de transport qui leur servent à acheminer le riz vers les marchés de leur pays. Cet exemple d'intégration « par le bas » demeure largement indépendant des politiques mises en place par les États et leurs partenaires internationaux. Il témoigne des compétences des entrepreneurs locaux à tirer parti de la demande générée par la croissance démographique et l'urbanisation.

Un réseau de gouvernance fragmenté

Une enquête conduite auprès de 101 organisations chargées de promouvoir l'entrepreneuriat féminin en Afrique de l'Ouest identifie qui sont les acteurs institutionnels les plus centraux et comment ils coordonnent leurs politiques publiques. Elle montre que les organisations internationales et certains pays ouest-africains et européens jouent un rôle central dans le

réseau de gouvernance du genre. Une synthèse des programmes, des priorités et des partenariats de neuf organisations impliquées dans ce champ de gouvernance, illustre ensuite la diversité des initiatives destinées à promouvoir la place des femmes dans l'économie productive et marchande en Afrique de l'Ouest. Enfin, une analyse des relations entretenues entre individus au sein de ces organisations suggère que le champ de la promotion économique féminine demeure fragmenté. Près d'un acteur sur quatre est déconnecté de la composante principale du réseau de gouvernance.

Obstacles fonctionnels et institutionnels

Le rapport montre enfin que les obstacles fonctionnels et institutionnels rencontrés par les entrepreneurs ouest-africains sont de nature très diverse. Pour les acteurs de la filière du riz, les paiements illégaux prélevés aux frontières et les taxes jugées excessives ou injustes sont les obstacles qui freinent le plus le commerce. Les entrepreneurs locaux souhaitent davantage d'investissements dans les infrastructures physiques des marchés, le transport et l'accès au crédit. Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à déplorer la vétusté ou le manque d'infrastructures commerciales que les hommes. Pour les décideurs et spécialistes du genre, l'activité professionnelle des femmes est principalement limitée par l'éducation, l'accès aux services financiers et à la propriété, les normes culturelles et le système juridique.

Des politiques publiques fondées sur les réseaux sociaux

Les politiques de développement doivent s'appuyer sur les réseaux sociaux dans lesquels sont insérées les femmes si elles désirent

promouvoir l'entrepreneuriat féminin en Afrique de l'Ouest.

- *Renforcer le capital social des femmes.* Les politiques de développement doivent encourager la multiplication des relations d'affaires au sein même de la communauté dans laquelle vivent les femmes. Ces relations fortement ancrées dans la culture locale sont synonymes de solidarité et de protection contre les multiples incertitudes du commerce dans la région. Les politiques doivent également promouvoir la constitution de relations d'affaires qui permettent aux femmes d'accéder à des ressources qui ne sont pas disponibles localement. Cet objectif rejoint celui des politiques de développement visant à encourager la circulation dans la région, par le biais d'une réduction des barrières non tarifaires au commerce, par des postes de contrôle juxtaposés et par la construction de routes rurales et interurbaines entre zones de production et de consommation.
- *Promouvoir la coordination du réseau de gouvernance.* Un effort plus soutenu doit être consacré à l'intégration des diverses initiatives entreprises par les États, les organisations internationales et non gouvernementales en matière de promotion de l'entrepreneuriat féminin. Cet effort de concertation passe aussi par un renforcement des échanges, formels et informels, entre experts de chaque organisation, qui évoluent jusqu'ici de manière relativement séparée. Une stratégie visant à multiplier le nombre de liens informels dans ce champ de gouvernance permettrait d'améliorer la coordination au sein et entre les organisations impliquées dans la promotion de l'entrepreneuriat féminin en Afrique de l'Ouest.

Chapitre 1

////////////////////////////////////
Le rôle des femmes dans l'économie ouest-africaine

Quels obstacles limitent l'activité économique des femmes ?.....	21
Une approche relationnelle des activités économiques féminines.....	23
Femmes et réseaux marchands.....	26
Femmes et réseaux de gouvernance.....	27
Quelles politiques de développement ?.....	28

Le Chapitre 1 souligne la contribution cruciale des femmes ouest-africaines à l'économie alimentaire et commerciale de la région. Il montre que ces activités se heurtent à de nombreux obstacles socio-économiques et institutionnels qui limitent la participation des femmes aux échanges commerciaux. L'analyse de ces inégalités de genre s'appuie sur une approche relationnelle qui cartographie les relations effectivement entretenues entre acteurs économiques et politiques au sein de leurs réseaux sociaux. Une première enquête portant sur la chaîne de valeur du riz entre le Bénin, le Niger et le Nigéria identifie les freins qui limitent les activités féminines dans le domaine de la production et de la commercialisation. Une seconde enquête régionale portant sur les réseaux de gouvernance souligne les blocages éventuels qui freinent les politiques publiques destinées à favoriser l'activité économique féminine dans la région.

Messages clés

- Les femmes jouent un rôle important dans l'économie alimentaire ouest-africaine. Dans les régions frontalières, elles sont indispensables au commerce local qui sous-tend l'intégration régionale.
- Au sein du réseau, les femmes productrices et détaillantes occupent les extrémités de la chaîne de valeur ; les hommes, la majorité des positions intermédiaires.
- Des stratégies renforçant le capital social des femmes sont donc nécessaires pour remédier à leur marginalisation économique.
- Le réseau de gouvernance en charge de promouvoir les activités économiques féminines, est fragmenté.

Les femmes fournissent une contribution très importante à l'économie alimentaire de l'Afrique de l'Ouest. Bien que des différences régionales soient observées dans la répartition des tâches agricoles, les femmes participent activement à la production des cultures maraîchères, des céréales et des tubercules et sont fortement impliquées dans leur récolte. De Dakar à N'Djaména, elles participent de la valorisation de certains produits agricoles, comme le karité, l'arachide ou le manioc, qui s'adressent aussi bien aux ménages ruraux qu'urbains. Elles assurent une grande partie de la vente des légumes, des tubercules, des fruits, du poisson et de certaines céréales sur les marchés de la région. Ces activités s'ajoutent aux travaux ménagers et aux soins donnés aux

enfants, qui restent une prérogative féminine en Afrique de l'Ouest.

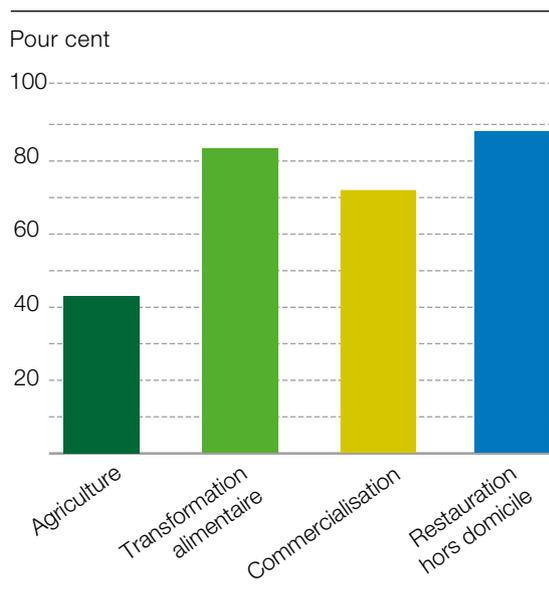
La contribution des femmes représente 40 % en moyenne du travail lié à la production agricole à l'échelle subsaharienne. Cette proportion est de 37 % au Nigéria et de 24 % au Niger selon les données les plus récentes (Palacios-Lopez et al., 2017). Ces proportions inférieures à la part des femmes dans la population ouest-africaine totale s'expliquent par l'important investissement féminin dans d'autres segments de l'économie alimentaire. En Afrique de l'Ouest, les femmes représentent en effet 80 % de l'emploi du secteur de la transformation des produits agricoles, 70 % de celui de la commercialisation et près de 90 % de celui de la vente de produits agricoles prêts à

être consommés dans la rue (Allen et al., 2018) (Graphique 1.1).

Parallèlement aux activités liées à l'économie alimentaire, les femmes ouest-africaines perpétuent une longue tradition de commerce à courte distance, qui exploite habilement les différences réglementaires entre pays de la région. Dans les régions frontalières, en particulier, les femmes constituent des acteurs incontournables du commerce de proximité qui contribue, par le bas, au processus d'intégration régionale. Entre les villes jumelles de Gaya et Malanville, par exemple, de nombreuses femmes commerçantes traversent quotidiennement la frontière nigéro-béninoise pour écouler leurs productions sur le marché voisin, à pied, en pirogue et en véhicule à moteur (Walther, 2015). À l'échelle régionale, elles développent des réseaux commerciaux reliant les zones de production aux grands marchés de consommation. Aux Nana-Benz de Lomé, enrichies par le commerce des tissus dans les années 80, a succédé une nouvelle génération de femmes d'affaires qui s'approvisionne au plus près de ses fournisseurs du Moyen-Orient et d'Asie du Sud-Est (Sylvanus, 2013).

Ces activités essentielles à la croissance de l'économie ouest-africaine se heurtent pourtant à de nombreux obstacles qui limitent la participation des femmes aux échanges commerciaux

Graphique 1.1
Part de l'emploi féminin par segment en Afrique de l'Ouest



Source: Allen et al. 2018

(PAM, 2016-17; 2016). En reléguant nombre d'entre elles dans des activités moins lucratives, plus risquées et plus aléatoires, ces obstacles créent des inégalités de genre préjudiciables aux femmes en particulier et, plus généralement, au développement de l'Afrique de l'Ouest (Banque mondiale, 2012; Ferrant et Kolev, 2016).

QUELS OBSTACLES LIMITENT L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DES FEMMES ?

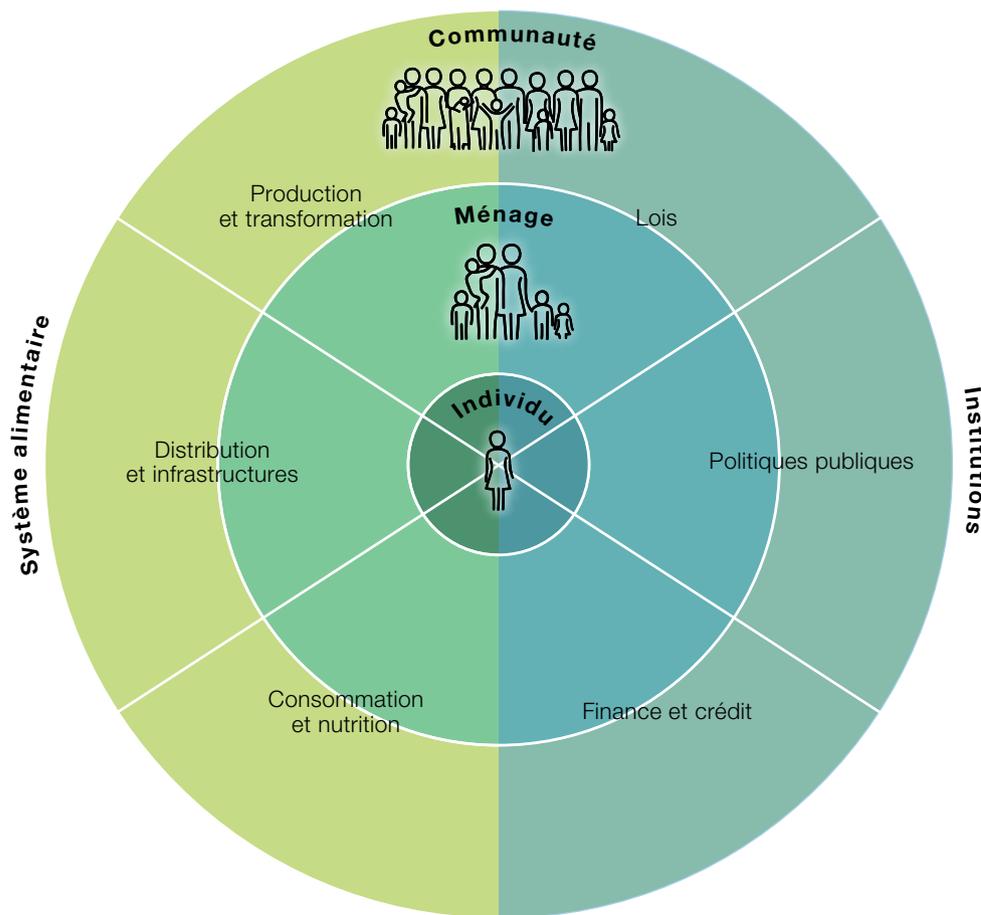
S'appuyant sur une étude innovante des réseaux commerciaux des femmes ouest-africaines, ce rapport analyse les obstacles socio-économiques qui limitent les opportunités des femmes dans le système alimentaire (Graphique 1.2). Ces obstacles sont observés aussi bien dans le domaine de la production et de la transformation agricoles, que dans leur distribution et leur consommation. Dans de nombreuses régions, en effet, certaines normes sociales définissent les activités agricoles que les femmes sont susceptibles d'exercer au niveau villageois ou limitent leur fréquentation des lieux publics où elles pourraient développer des activités commerciales. De nombreux freins s'exercent également sur la mobilité des femmes, souvent contraintes de marcher sur de

longues distances pour se rendre aux marchés par manque de véhicules adaptés et potentiellement sujettes à des harcèlements aux frontières.

Certaines barrières institutionnelles freinent les politiques de développement destinées à favoriser l'activité économique féminine en Afrique de l'Ouest. Ces obstacles concernent les lois formelles et coutumières, les politiques publiques et l'accès aux institutions financières. Ils ont des répercussions majeures sur la capacité des femmes à accéder à la propriété agricole et à des ressources financières suffisantes pour développer leurs activités commerciales. Dans de nombreuses sociétés, les femmes héritent une part inférieure à celle des hommes ou sont encouragées à renoncer à leurs droits fonciers au profit de leur mari (Bouchama et al., 2018)

Graphique 1.2

Facteurs limitant la participation des femmes aux échanges commerciaux



Source : adapté de Hoffmann et al. 2017, avec permission

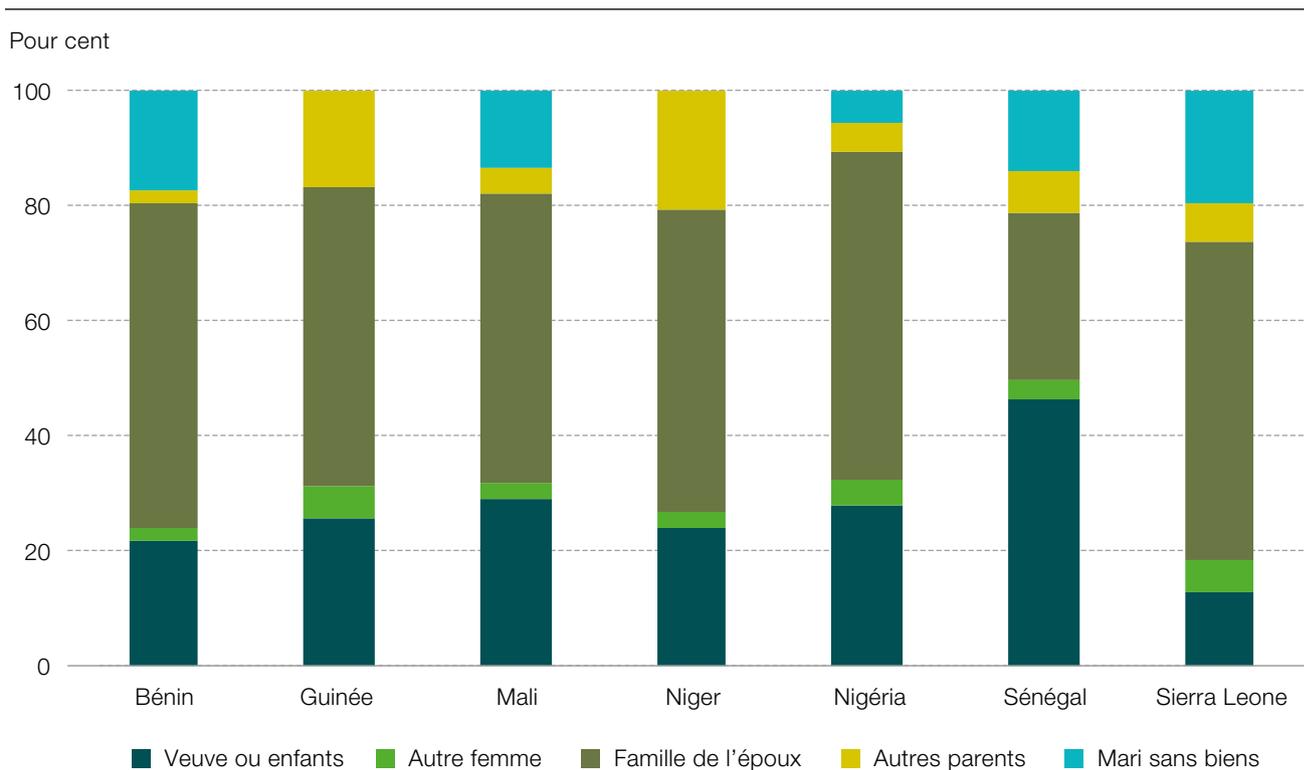
(Graphique 1.3). Les droits des femmes au mariage et au divorce sont deux autres aspects dans lesquels l'égalité entre les sexes, où elle existe légalement, est fréquemment subvertie par le droit coutumier. En conséquence, les femmes qui se marient et ont des enfants précocement sont moins éduquées (OCDE, 2014). La faible représentation féminine dans les instances politiques, les commissions foncières, les tribunaux et les chefferies coutumières constitue un autre frein à la mise en œuvre de politiques publiques adaptées aux femmes productrices et commerçantes dans la région.

Les obstacles rencontrés par les femmes dans le domaine socio-économique et institutionnel sont susceptibles de limiter leur participation aux échanges commerciaux à trois niveaux (Graphique 1.2). À l'échelle individuelle, tout d'abord, les femmes d'Afrique de l'Ouest

sont affectées par des inégalités de genre qui pénalisent leurs perspectives professionnelles. Leur âge au mariage, leur niveau de formation scolaire, leur accès aux soins ou leur représentation politique est inférieure en moyenne à celle des hommes. Ces inégalités ont des conséquences majeures sur l'activité économique féminine du fait de l'importance grandissante du besoin de compétences professionnelles dans le domaine productif et marchand. Des inégalités tout aussi importantes sont créées entre hommes et femmes au sein de chaque ménage, du fait de l'influence que chacun des époux peut avoir sur la répartition des dépenses, la priorité donnée à l'épargne et les soins donnés aux enfants. Enfin, les inégalités de genre se reproduisent au niveau communautaire, lorsque l'intérêt des femmes se heurte aux normes villageoises ou au droit coutumier.

Graphique 1.3

Qui hérite la majorité des biens en Afrique de l'Ouest ?



Source: Bouchama et al. 2018

Ces inégalités de genre sont des constructions sociales plutôt que des attributs de naissance. Elles reposent sur un ensemble de relations de dépendance, de pouvoir et de solidarité codifiées par chaque société sous forme de normes sociales, de pratiques coutumières et de lois formelles. La position sociale des femmes au sein de ces réseaux conditionne en grande partie leur degré d'autonomie vis-à-vis des hommes et, ultimement, le succès de leurs entreprises commerciales. Si les femmes occupent la périphérie d'une chaîne de valeur agricole, par exemple, il leur est difficile de réaliser un bénéfice équivalent à celui des

hommes du fait qu'elles n'ont pas accès aux positions centrales génératrices de richesses. En d'autres termes, ce sont les relations entretenues entre femmes et hommes au sein de leur ménage et de leur communauté qui sont les causes directes des inégalités de genre observées en Afrique de l'Ouest dans le domaine de la production agricole et du commerce. Il est ainsi primordial de mieux connaître la manière dont les femmes sont reliées aux autres acteurs des réseaux productifs et marchands si l'on veut mettre en œuvre des politiques publiques qui s'attaquent aux causes de la marginalisation féminine.

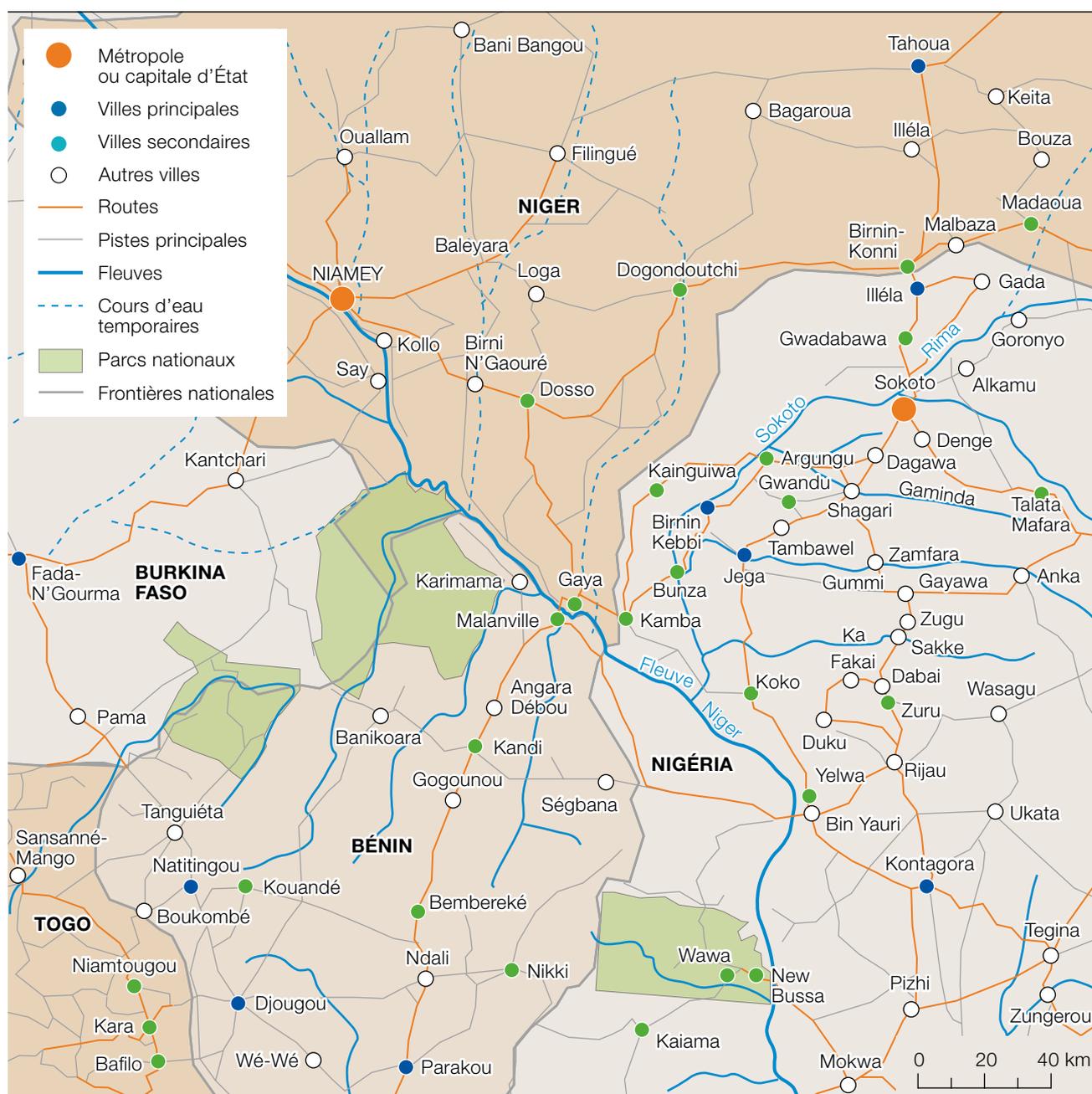
UNE APPROCHE RELATIONNELLE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES FÉMININES

Les obstacles qui limitent l'accès des femmes aux marchés sont étudiés par le biais d'une méthodologie appelée analyse des réseaux sociaux ou SNA (*Social Network Analysis*), qui permet de

cartographier les relations entre acteurs sociaux dans un secteur d'activité ou une région particulière. Elle permet d'identifier des acteurs et des relations de pouvoir qui ne sont pas toujours

Carte 1.1

Région transfrontalière du Dendi



Source : Walther 2008

visibles par les enquêtes traditionnelles, mais qui influent toutefois sur la réussite socio-économique des individus et contraignent l'efficacité des politiques publiques. Longtemps confinées à l'étude des sociétés occidentales, ces analyses gagnent en popularité auprès de la communauté scientifique et des décideurs politiques depuis le début des années 2010 (OCDE/CSAO, 2017 ; Walther et Renk, 2017).

Deux enquêtes analysent la structure des réseaux sociaux dans lesquels les femmes jouent un rôle particulièrement central en Afrique de l'Ouest. Leurs résultats visent à permettre aux acteurs politiques de concevoir des politiques publiques mieux adaptées aux contraintes et opportunités structurelles s'exerçant sur les activités économiques féminines. Ces enquêtes aux niveaux local et régional sont

Carte 1.2
 Afrique de l'Ouest



inédites par leur approche relationnelle, encore peu appliquée aux problématiques de genre et aux stratégies de développement en Afrique de l'Ouest. Chacune aborde un type de facteurs pouvant légitimement favoriser la participation des femmes aux échanges commerciaux: le système alimentaire et la gouvernance régionale.

- La première enquête se rapporte aux activités productives et marchandes des femmes ouest-africaines. Elle cartographie les relations d'affaires entretenues entre producteurs, intermédiaires et détaillants tout au long de la chaîne de valeur du riz local, une filière dans laquelle les femmes sont particulièrement actives. Cette analyse est conduite dans la portion de la vallée du fleuve Niger appelée Dendi, une région où la demande nigériane stimulée par l'urbanisation du continent et le changement des comportements alimentaires incite à l'intensification de la production dans les pays voisins du Bénin et du Niger (Carte 1.1).

Elle montre quelle est la place des femmes dans la filière agricole, quelles sont les contraintes structurelles qui s'exercent sur leurs activités et quels sont les freins à l'accès aux marchés.

- La seconde enquête se rapporte à la gouvernance des activités féminines en Afrique de l'Ouest. Elle permet de reconstituer les liens de gouvernance entretenus entre les États, les organisations régionales, internationales et non gouvernementales et les acteurs privés en charge de promouvoir les activités économiques des femmes dans la région. Cette enquête est conduite à l'échelle des quinze pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), auxquels s'ajoutent la Mauritanie et le Tchad (Carte 1.2). Elle montre qui sont les acteurs institutionnels les plus centraux, comment ils coordonnent leurs politiques et quels sont les freins structurels à la mise en œuvre de politiques publiques dédiées aux activités économiques féminines. L'analyse

de ce réseau de politique publique permet de mieux comprendre la complexité du champ institutionnel lié à la promotion

économique des femmes et de sensibiliser les parties prenantes à leur position au sein du réseau.

FEMMES ET RÉSEAUX MARCHANDS

Du point de vue social, l'analyse est conduite auprès de 1997 acteurs de la filière du riz entre Bénin, Niger et Nigéria, selon le principe de la «boule de neige», qui suppose d'interroger tous les acteurs marchands d'une filière en partant d'un petit groupe de marchands, à qui il est demandé de nommer les personnes avec lesquelles ils sont connectés, jusqu'à saturation du réseau (Chapitre 4). Ces enquêtes confirment la marginalisation structurelle des femmes par rapport aux hommes. De ce point de vue, le genre constitue un excellent facteur prédictif des interactions sociales : alors que les hommes entretiennent un réseau dense de partenaires commerciaux masculins, les femmes ne sont que très exceptionnellement connectées le long de la chaîne de valeur à d'autres femmes : seules 22 % des femmes mentionnent une autre femme comme partenaire commerciale. Cela signifie que lorsque les femmes commercent, elles le font préférentiellement avec un homme.

Bien que les femmes participent activement à la production et à la vente au détail de riz local dans la vallée du fleuve Niger, leur importance structurelle, appelée centralité dans le langage des réseaux (Chapitre 3), est toujours inférieure à celle des hommes. Ces inégalités de genre ne concernent pas seulement le nombre de partenaires commerciaux que chaque individu possède : les femmes enquêtées sont en outre moins bien connectées aux acteurs les plus centraux et elles jouent moins le rôle d'intermédiaire.

Ces résultats montrent que le genre est étroitement associé à une position structurelle dans le réseau commercial. Les femmes productrices et détaillantes occupent les extrémités de la chaîne de valeur, alors que l'essentiel des positions d'intermédiaires est occupé par des hommes. Dans une filière comme le riz où l'essentiel des profits est lié au stockage et à la redistribution en gros plutôt qu'à la transformation, la position périphérique des femmes est synonyme de profits moins importants. L'accès au crédit

figure parmi les variables les plus importantes qui empêchent les femmes de développer leurs affaires : seuls les acteurs possédant un capital important peuvent accumuler suffisamment de riz, attendre le moment le plus propice pour le vendre et réaliser des profits substantiels.

Outre ces contraintes structurelles, les enquêtes menées auprès des acteurs de la filière du riz montrent que l'état du réseau routier, le manque d'infrastructures de stockage et la corruption aux frontières sont les facteurs les plus pénalisants pour l'activité économique. Dans cette région pourtant réputée pour son savoir-faire agricole, son abondance d'eau et la qualité de ses sols, l'infrastructure commerciale ne permet pas de répondre aux besoins des producteurs et des marchands. Les femmes sont particulièrement pénalisées dans leur travail par ces facteurs, dans la mesure où leur activité s'exerce souvent dans des conditions très précaires, sans magasin ou espace de stockage adapté et sans véhicule personnel leur permettant de se rendre rapidement au marché. Enfin, la circulation régionale est ralentie et rendue plus coûteuse par les paiements illégaux prélevés par les autorités en charge de la surveillance des frontières. Ces pratiques appelées «tracasseries administratives» sont largement dénoncées par les populations enquêtées. Les femmes qui se rendent au marché en sont particulièrement victimes, du fait qu'elles opèrent souvent à pied et transportent de petites quantités de produits agricoles.

Au plan spatial, les travaux confirment que l'urbanisation rapide et les nouveaux modes de consommation alimentaires associés conduisent à une demande croissante pour les produits agricoles de la région. Cette demande conduit au développement de chaînes de valeur remarquablement intégrées entre pays d'Afrique de l'Ouest. Dans le réseau du riz par exemple, l'essentiel de la production de la vallée du fleuve Niger gagne les marchés nigériens par l'intermédiaire des petits centres urbains de la

région du Dendi, bien que l'importation de riz soit interdite au Nigéria. Cette économie fait vivre des milliers de petits producteurs, intermédiaires ruraux et urbains, transformateurs et détaillants, dont de nombreuses femmes. Les marchands nigériens sont des acteurs de premier plan de la chaîne de valeur agricole : ils possèdent les moyens financiers à l'achat de la production étrangère et les véhicules nécessaires à son acheminement vers le Nigéria. À ce titre, les petites villes du Dendi, comme Malanville et Gaya, fonctionnent comme des relais dans la circulation régionale du riz. La production y est centralisée temporairement, avant d'être importée illégalement vers la ville nigérienne de Kamba, à partir de laquelle elle gagne le marché de Sokoto.

Les travaux confirment également que la chaîne de valeur du riz est segmentée par pays. Seul un petit nombre d'intermédiaires privilégiés est capable d'établir des relations

commerciales transfrontalières. Près des trois quarts des liens d'affaires entre marchands sont internes au Nigéria, au Niger et au Bénin. Ces résultats peuvent sembler surprenants compte tenu de la grande porosité des frontières ouest-africaines. Ils concordent cependant avec des études plus anciennes menées auprès des grands commerçants du Dendi, qui montrent que la position d'intermédiaire commercial demande de grandes compétences professionnelles et un réseau social étendu, deux variables hors de portée de la majorité des commerçants locaux (Walther, 2015). L'importance structurelle de ces *brokers* est plus importante dans une région comme le Dendi, où l'essentiel de l'activité commerciale est aux mains d'une diaspora marchande exogène, que dans les régions possédant des réseaux marchands établis de longue date, comme le pays haoussa, où des réseaux transfrontaliers historiques ont pu se développer.

FEMMES ET RÉSEAUX DE GOUVERNANCE

L'analyse de la promotion économique féminine montre que le réseau de gouvernance des organisations est structuré sur un modèle centre-périphérie, dans lequel un petit nombre d'organisations influentes est entouré d'organisations moins bien connectées entre elles. Ce type de réseau est structurellement proche du réseau de gouvernance de la coopération transfrontalière en Afrique de l'Ouest (OCDE/CSAO, 2017). Les acteurs centraux, comme les organisations internationales, certains pays d'Afrique de l'Ouest et d'Europe occidentale, interagissent de préférence entre eux, tandis que la périphérie est connectée de manière prépondérante au cœur du réseau.

Plus d'une centaine d'organisations aux compétences institutionnelles et aux objectifs très variables travaillent dans ce domaine en 2018; un chiffre remarquable compte tenu du fait que la promotion économique constitue un sous-domaine des programmes dédiés au genre dans la région. Près d'un tiers des organisations sont des gouvernements, principalement d'Afrique de l'Ouest, d'Europe et plus secondairement d'Amérique du Nord. Les organisations impliquées dans ce champ de

politiques publiques ont établi 173 partenariats formels les unes avec les autres en Afrique de l'Ouest. Les organisations multinationales et supra-nationales sont les plus connectées dans ce réseau de gouvernance peu dense où les intermédiaires sont rares.

L'étude du réseau des relations interpersonnelles qui relie les représentants de ces organisations montre des contrastes encore plus importants. En dépit des efforts de coordination entrepris par les États et leurs partenaires, le réseau de la promotion économique féminine est nettement moins dense et plus fragmenté que celui de la coopération transfrontalière dans la région. Ce manque de cohésion s'explique notamment par le fait que si toutes les organisations impliquées dans ce domaine reconnaissent que le genre constitue une dimension incontournable des stratégies de développement, il est difficile d'identifier au sein de chacune d'elles la personne réellement en charge de promouvoir ce champ d'activité.

Composé de plus de 180 décideurs politiques et spécialistes du genre principalement situés en Afrique de l'Ouest et en Europe occidentale, le réseau présente une structure dans laquelle

les acteurs sont divisés en petites communautés où il est généralement difficile de passer l'un à l'autre en peu d'étapes. Ces propriétés typiques

d'un réseau aléatoire ne sont guère favorables à la coordination de la gouvernance des activités économiques féminines dans la région.

QUELLES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT ?

Les activités productives et marchandes des femmes ouest-africaines sont ralenties par de nombreux obstacles fonctionnels et institutionnels. L'étude du système alimentaire entreprise dans ce rapport suggère ainsi que la marginalisation économique des femmes en Afrique de l'Ouest s'explique notamment par leur position structurelle dans le système alimentaire. L'exemple du riz montre à ce titre que les femmes n'ont guère accès aux positions les plus profitables du réseau, du fait notamment d'un accès inégal à l'éducation, à la formation, aux moyens de production, au transport et au capital. Dans les régions frontalières, le paiement de taxes illégales au passage des frontières s'ajoute encore à ces freins. De nombreux obstacles institutionnels sont également susceptibles de renforcer les inégalités de genre existantes dans la région. En dépit des efforts déployés par les États en matière d'égalité des sexes, la parité se heurte aux normes coutumières et religieuses qui définissent la forme des unions conjugales, la taille de la famille idéale, les obligations des époux, ou la distribution des richesses au sein du ménage et aux décès des parents.

Des stratégies de réseau

Les politiques de développement doivent tenir compte de ces facteurs limitants si elles désirent promouvoir l'activité productrice et commerciale des femmes dans la région. Une manière d'y parvenir est d'encourager des stratégies qui renforcent la manière dont les femmes sont connectées aux autres acteurs économiques et politiques par le biais des réseaux sociaux. Plusieurs stratégies permettent alors d'identifier les acteurs les plus centraux, de favoriser la diffusion de normes et de pratiques, d'accélérer les changements sociaux et d'accroître l'efficacité des organisations.

- Les politiques visant à introduire des changements sociaux en matière de parité peuvent s'appuyer sur l'identification des

acteurs les plus susceptibles de diffuser de nouvelles pratiques au sein de leur réseau. Les femmes forment un groupe par lequel le changement social peut idéalement être diffusé. Les écarts de revenu, de formation et d'expérience professionnelle observés entre les genres dans les filières agricoles justifient qu'elles fassent l'objet de politiques spécifiques qui accroissent leur capital social.

- Les stratégies d'intervention peuvent également s'appuyer sur les relations interpersonnelles qui existent au sein d'une communauté d'amis, de parents ou de pairs. Les canaux de communication déjà établis entre individus permettent d'encourager certains changements sociaux, comme les mariages tardifs, les naissances espacées ou la contraception. Les politiques de développement peuvent s'appuyer sur ce principe pour favoriser la diffusion de bonnes pratiques au sein des réseaux professionnels de productrices et de commerçantes dans la région.
- Les politiques publiques peuvent viser à intervenir sur la structure des réseaux sociaux eux-mêmes, en cherchant à modifier le nombre d'acteurs et l'intensité de leurs relations si le réseau est trop peu dense ou divisé en plusieurs communautés distinctes. En modifiant l'architecture des relations sociales, ces stratégies peuvent notamment permettre d'accroître le capital social des individus.

Renforcer le capital social des femmes dans le système alimentaire

L'ajout d'acteurs paraît particulièrement adapté au cas des filières agricoles dans lesquelles les femmes sont sous-représentées. La création de relations d'affaires est également recommandée dans les réseaux peu denses ou fortement biaisés selon les sexes, comme dans la filière du riz où

les liens entre femmes ne représentent que 20 % du total et où de nombreuses étapes sont nécessaires pour passer d'un acteur à l'autre. Dans une filière dominée par les acteurs masculins, la promotion d'intermédiaires féminins paraît la plus recommandée. Souvent inaccessible à de nombreuses femmes du fait de leur accès limité aux services financiers, cette position permet d'accroître la valeur ajoutée du produit et la position stratégique des femmes.

Plus généralement, dans un environnement aussi incertain que l'Afrique de l'Ouest, le succès des entreprises commerciales dépend autant de la capacité des acteurs à forger des relations d'affaires avec des personnes proches qu'à celle d'établir des ponts avec d'autres communautés plus distantes. Le capital social résultant de la combinaison de relations proches et lointaines permet aux acteurs de pallier aux insuffisances des institutions formelles supposées réguler l'activité économique. Il est particulièrement important dans les échanges transfrontaliers, caractérisés par un haut degré d'incertitude sur les prix, sur la fiabilité des partenaires commerciaux et sur les décisions prises par les États en matière d'importations et d'exportations.

Le rapport montre à ce titre que les femmes possèdent à la fois moins de relations d'affaires, sont moins bien connectées aux acteurs centraux et moins susceptibles de jouer le rôle d'intermédiaires que les hommes. Pour répondre à ces inégalités, les politiques de développement doivent tout d'abord parvenir à encourager la multiplication de relations d'affaires au sein même de la communauté dans laquelle vivent les femmes. Ces relations fortement ancrées dans la culture locale sont synonymes de solidarité et de protection contre les multiples incertitudes du commerce dans la région.

Les politiques doivent également promouvoir la constitution de relations d'affaires qui permettent aux femmes d'accéder à des ressources qui ne seraient pas disponibles localement, comme de nouveaux partenaires commerciaux, des organisations non gouvernementales, ou des institutions financières. Cet objectif est indissociable de celui des politiques de développement visant à encourager la

circulation dans la région, par le biais d'une réduction des barrières non tarifaires au commerce, des postes de contrôle juxtaposés permettant de simplifier les démarches douanières entre pays et par la construction de routes rurales et interurbaines entre zones de production et de consommation.

Promouvoir la coordination du réseau de gouvernance

Le réseau de gouvernance des organisations en charge de promouvoir les activités économiques féminines en Afrique de l'Ouest est fragmenté en plusieurs communautés. Cette situation s'explique par le nombre limité d'experts sur ces questions et par la relative faible densité de leurs relations entre organisations. La promotion des activités productives et commerciales des femmes de la région nécessite qu'un effort plus soutenu soit consacré à l'intégration des diverses initiatives entreprises par les États, les organisations internationales et non gouvernementales. Cet effort de concertation passe aussi par un renforcement des échanges, formels et informels, entre experts de chaque organisation, qui évoluent jusqu'ici de manière relativement séparée.

Une stratégie visant à multiplier le nombre de liens informels dans ce champ de gouvernance permettrait d'améliorer la coordination au sein et entre les organisations impliquées dans la promotion de l'entrepreneuriat féminin en Afrique de l'Ouest. Une structure de type «petit-monde» qui maximise à la fois les liens internes et externes aux différentes communautés de spécialistes impliquées dans la promotion féminine, paraît la plus adaptée. Elle permettrait aux communautés d'acteurs partageant les mêmes intérêts de communiquer plus facilement grâce à des liens qui transcendent les divisions sectorielles et géographiques. Ce type de réseau est plus efficace que la structure aléatoire actuellement observée dans la région et mieux adapté au champ de la gouvernance régionale qu'une structure centralisée dans laquelle la coordination des informations serait exercée par une seule organisation.

Références

- Allen T., P. Heinrigs et I. Heo (2018), « Agriculture, alimentation et emploi en Afrique de l'Ouest », *Notes ouest-africaines*, n° 14, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/56d463a9-fr>.
- Banque mondiale (2012), *World Development Report 2012: Gender Equality and Development*, Banque mondiale, Washington, DC.
- Bouchama, N. et al. (2018), « Les inégalités de genre dans les institutions sociales ouest-africaines », *Notes ouest-africaines*, n° 13, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/7357808d-fr>.
- FAO/FIDA/OIT (2010), « Agricultural value chain development. Threat or opportunity for women's employment? », *Gender and Rural Employment Policy Brief*, n° 4, https://www.ilo.org/employment/Whatwedo/Publications/WCMS_150833/lang--en/index.htm.
- Ferrant, G. et A. Kolev (2016), « Does gender discrimination in social institutions matter for longterm growth? Cross-country evidence », *OECD Development Centre Working Papers*, n° 330, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5jm2hz8dgl6-en>.
- Hoffmann, L., P. Melly et O. Walther (2017), *Empowering Women in West African Markets. Case Studies from Kano, Katsina (Nigeria) and Maradi (Niger)*, Programme alimentaire mondial, Dakar, <https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000064377/download/>.
- OCDE (2014), *Social Institutions and Gender Index, Synthesis report*, Centre de développement de l'OCDE, Paris, <https://www.genderindex.org/wp-content/uploads/files/docs/BrochureSIGI2015.pdf>.
- OCDE/GSAO (2017), *Coopération transfrontalière et réseaux de gouvernance en Afrique de l'Ouest*, Cahiers de l'Afrique de l'Ouest, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264265974-fr>.
- Palacios-Lopez, A., L. Christiaensen et T. Kilic (2017), « How much of the labor in African agriculture is provided by women? », *Food Policy*, vol. 67, pp. 52-63, <https://doi.org/10.1016/j.foodpol.2016.09.017>.
- PAM (2016-17), *Genre, marchés et autonomisation des femmes dans la région du Sahel: Analyse comparative du Mali, Niger et Tchad*, VAM Étude genre et marchés, n° 4, Programme alimentaire mondial, Dakar, <https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000022436/download/>.
- PAM (2016), *Assessing women's empowerment for market-based humanitarian action*, Programme alimentaire mondial, Dakar, <https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000100932/download/>.
- Sylvanus, N. (2013), « Chinese devils, the global market, and the declining power of Togo's Nana-Benzenes », *African Studies Review*, vol. 56, n° 1, pp. 65-80, <https://doi.org/10.1017/asr.2013.6>.
- Walther, O. (2015), « Business, brokers and borders: The structure of West African trade networks », *The Journal of Development Studies*, vol. 51, n° 5, pp. 603-620, <https://doi.org/10.1080/00220388.2015.1010152>.
- Walther, O. (2008), *Affaires de patrons. Villes et commerce transfrontalier au Sahel*, Peter Lang, Berne.
- Walther O. et S. Renk (2017), *Can social network analysis inform African development policies? An application to food security, market analysis and gender*, Programme alimentaire mondial, Dakar.

Chapitre 2

.....

Participation des femmes aux marchés en Afrique de l'Ouest

Croyances, normes et pratiques socioculturelles.....	32
Inégalités de genre dans le système alimentaire.....	33
Inégalités de genre dans le système institutionnel	38

Le Chapitre 2 examine la façon dont le genre détermine les moyens de subsistance et induit des inégalités limitant l'accès et la participation des femmes ouest-africaines aux marchés. Il analyse tout d'abord la reproduction des inégalités de genre à trois échelles différentes : individuelle, familiale et communautaire. Un examen de la littérature montre que les normes et attentes sociales qui proscrivent certains comportements et choix chez les femmes ont une incidence majeure sur le système alimentaire reliant la production, la transformation, la distribution, la consommation et la nutrition en Afrique de l'Ouest. Le Chapitre montre en outre que les inégalités de genre proviennent de différentes institutions qui animent et réglementent les marchés de la région, notamment le droit formel et coutumier, les réglementations sur le financement, le crédit et l'épargne, et les politiques relatives aux marchés et activités commerciales.

Messages clés

- Le commerce constitue une source majeure de revenus pour les femmes. Cependant, elles sont plus engagées dans le commerce local que régional et dans des produits à faible valeur ajoutée et rendement financier.
- Les femmes restent défavorisées malgré l'accroissement des opportunités économiques lié à l'urbanisation. Leur accès au travail décent reste fortement limité par la faible accumulation de capital humain, les responsabilités domestiques et les normes sociales, lois et institutions discriminatoires.
- D'importantes disparités subsistent entre les sexes dans la représentation des femmes au sein des institutions officielles qui pourraient davantage promouvoir les droits des femmes ou faire appliquer la législation officielle sur la parité.

CROYANCES, NORMES ET PRATIQUES SOCIOCULTURELLES

Le renforcement de la position des femmes dans les systèmes de marché joue un rôle central dans le développement durable et la réduction de la pauvreté des ménages en Afrique de l'Ouest¹. Le rôle des femmes s'étend en effet bien au-delà de la sphère familiale : elles sont des acteurs économiques clés dans l'agriculture et la transformation des produits agricoles, dans le commerce local et à longue distance, ainsi que dans le secteur de l'élevage. Au vu du rôle déterminant des femmes dans la vie familiale et le fonctionnement des économies rurales et commerciales, leurs possibilités d'augmenter leurs revenus et de diversifier leurs moyens de subsistance sont décisives

pour le développement économique en Afrique de l'Ouest (CARE, 2016, 2015).

Le genre détermine dans une large mesure les moyens de subsistance et induit de nombreuses inégalités limitant l'accès et la participation des femmes aux marchés. À l'échelle individuelle, familiale et communautaire, les femmes sont traditionnellement confrontées à des croyances, attentes et jugements susceptibles de restreindre leurs choix et possibilités. Dans le contexte de l'autonomisation et de la participation des femmes aux marchés, les normes sociales se réfèrent à « l'interaction entre les comportements individuels et les règles de comportement collectives

qui détermine le comportement des individus et les attentes en la matière afin de maintenir ou de modifier les modalités de participation des femmes aux marchés» (Markel et al., 2016 : 12). Ces normes induisent des différences de rôles entre hommes et femmes ainsi que des attentes différentes concernant la manière dont les uns et les autres agissent ou devraient agir.

En Afrique subsaharienne, les femmes et les hommes tendent à opérer dans des sphères économiques distinctes, sous l'effet des normes définissant l'ensemble des rôles et comportements jugés acceptables (USAID, 2011 ; Mudege et al., 2016). Les normes sociales sont diffusées, renforcées et entérinées par les pratiques religieuses, les traditions, le cadre familial, le lieu de travail et les médias. Transmises par le biais de voies informelles telles que les contes, les rituels et les cérémonies, les modèles de comportement ou encore la transmission non verbale, ces normes sont intégrées dès l'enfance, puis reproduites à l'âge adulte à travers l'autorégulation et l'acceptation du jugement des autres.

La participation des femmes aux marchés est considérablement entravée par la répartition des responsabilités au sein du ménage en matière de dépenses. Dans nombre de ménages, il n'est pas rare pour les femmes de recevoir une somme journalière de leur mari pour l'achat de céréales et de condiments pour l'ensemble de la famille. Les normes régissant le degré d'influence que les femmes peuvent exercer sur les décisions en matière de dépenses, d'épargne et d'investissements, peuvent aussi avoir une incidence sur le budget du ménage (Doss, 2013).

Les normes sociales qui déterminent le type de travaux domestiques que peuvent effectuer les hommes et ceux qui ne sont pas acceptables, comme la cuisine ou le ménage,

ont une incidence considérable sur le temps que les femmes peuvent consacrer à d'autres activités. Les soins non rémunérés dans le cadre du foyer familial soumettent les femmes à des contraintes de temps constantes et le plus souvent incompressibles. Ces attentes familiales sont en général confortées par l'idée que les rôles et responsabilités liés aux soins à la famille sont, par nature, dévolus aux femmes.

À l'échelle communautaire, les normes sociales qui régissent les responsabilités des femmes sont en général profondément ancrées. L'identification de ces normes «tenaces» est essentielle, car elles représentent souvent l'une des contraintes les plus rigides déterminant la nature et les modalités de la participation des femmes aux activités économiques (Bicchieri et al., 2014). Les normes sociales qui définissent les responsabilités propres à chaque sexe déterminent ce qu'il est acceptable de faire pour une femme, mais aussi quand, où et pour quelle durée. Le risque de sanctions sociales de la part de la communauté, telles que le commérage, l'humiliation publique, l'exclusion, les pressions de la communauté, l'intimidation, voire la violence, en cas de non-respect d'une norme de ce type, peut inciter les femmes à ne pas prendre part à certaines pratiques de marché, même si elles pourraient s'avérer financièrement intéressantes. Les normes sociales et la sanction sociale de leur non-respect constituent des facteurs clés de la persistance de l'inégalité d'accès des femmes au pouvoir, ressources, opportunités et résultats. Les normes limitant le droit des femmes à la propriété foncière tendent par exemple à entraver l'accès des femmes aux financements ainsi qu'à de meilleurs moyens de subsistance (Toulmin, 2009).

INÉGALITÉS DE GENRE DANS LE SYSTÈME ALIMENTAIRE

Les normes et attentes sociales qui proscrivent certains comportements et choix chez les femmes ont une incidence majeure sur le système alimentaire reliant la production, la transformation, la distribution, la consommation et la nutrition en Afrique de l'Ouest (Banque mondiale, 2012 ; PAM, 2016-17d ; OXFAM, 2011 ; USAID, 2014) ([Chapitre 1](#)).

Production et transformation

Dans les sociétés africaines, la division du travail varie sensiblement d'une région à l'autre et entre les sociétés matrilineaires et patrilineaires. Les évolutions des fonctions productives propres à chaque sexe sont en outre fréquentes, reflétant les modifications des rapports de force

entre les sexes et les groupes sociaux (Byfield, 2002). Chez les Akans du Ghana, par exemple, hommes et femmes participaient à la production et au commerce avant la colonisation. Avec l'introduction de nouvelles cultures et technologies par les autorités coloniales, les hommes ont de plus en plus travaillé dans les plantations de cacao comme ouvriers agricoles, tandis que les femmes, qui n'avaient pas accès à la terre et aux diplômes formels, se sont tournées vers le commerce informel (Clark, 2010).

En Afrique de l'Ouest, la contribution des hommes et des femmes à la production alimentaire tend à être ostensiblement genrée (Banque mondiale et al., 2008). Les femmes sont fortement impliquées dans le secteur horticole et la production de céréales, racines et tubercules, tels que le millet, le sorgho, le niébé, le maïs, l'arachide, le manioc, le riz et l'igname (Gnisci, 2016). Les femmes et les hommes ont en général des modes de culture distincts et possèdent souvent des types de bétail différents. Par ailleurs, hommes et femmes pratiquent souvent les mêmes cultures, mais dans des champs différents, ou différentes variétés de la même culture, selon qu'elles se destinent à être consommées par la famille ou vendues au marché. La description des cultures de rente, telles que le cacao, le café, le bois, l'ananas et la noix de kola, comme typiquement « masculines », par opposition à des cultures vivrières plus « féminines », résulte donc d'une simplification (Doss, 2002).

L'une des particularités des ménages ouest-africains est que les hommes et les femmes conservent en général la propriété ou détiennent des droits spécifiques sur les terres qu'ils cultivent et le bétail qu'ils élèvent. Les ménages ont donc en général des sources distinctes de revenus. Le partage occasionnel des revenus avec d'autres membres du ménage est régi par les normes sociales, les événements et le pouvoir de négociation de chaque membre du foyer (Doss, 2013). Les revenus tirés des différentes cultures peuvent servir à acheter différents types de produits et faire face aux divers chocs extérieurs, tels que les sécheresses ou les récessions économiques. En Côte d'Ivoire, les revenus tirés de l'igname, principale culture vivrière pratiquée par les hommes, servent par exemple au financement de l'éducation, des

aliments de base et de la consommation alimentaire globale, tandis que ceux tirés des cultures de rente pratiquées par les deux sexes sont associés aux dépenses d'alcool, de tabac et de produits de luxe. Les revenus tirés des cultures principalement pratiquées par les femmes, telles que la noix de coco, le plantain, l'huile de palme, le taro, la patate douce, les légumes, la banane et les arbres fruitiers, servent quant à eux à l'achat de produits alimentaires (Duflo et Udry, 2004).

En Afrique de l'Ouest, les différences d'accès au marché du travail et au crédit expliquent les écarts de productivité agricole observés entre hommes et femmes (Peterman et al., 2011; Palacios-López et López, 2015). Les femmes mariées consacrent en général de longues heures aux travaux domestiques et se retrouvent à travailler dans le secteur informel ou à temps partiel afin de pouvoir concilier leur travail en dehors du foyer avec leurs responsabilités familiales. Dans les activités agricoles, elles sont plus susceptibles que les hommes d'avoir des parcelles plus petites, de la taille d'un jardin, ou de pratiquer des cultures moins rentables. L'impossibilité pour les femmes d'accéder aux ressources agricoles et de les utiliser à hauteur de leurs besoins constitue une source de risque qui vient accentuer l'incertitude caractérisant déjà le contexte commercial ouest-africain.

Le travail agricole des femmes est aussi plus susceptible d'être sous-estimé, car certaines activités comme le désherbage sont considérées comme relevant du travail familial ou de responsabilités domestiques, et pas nécessairement comme des activités productives (Twyman et al., 2015). Ces circonstances sont accentuées par les normes sexospécifiques telles que la ségrégation des secteurs et des tâches en fonction des types d'activités jugés acceptables pour les femmes et les hommes sur la base de facteurs culturels, de caractéristiques biologiques, de préoccupations de sécurité et de responsabilités domestiques de soins à la famille dévolues aux femmes. Ce type de ségrégation entre les sexes a, par exemple, des répercussions sur des secteurs comme l'élevage bovin, en raison des responsabilités qu'induit l'élevage des vaches au quotidien, de la nécessité de terres plus étendues et de la pratique répandue de la

transhumance, qui accroît le nombre d'interactions avec des étrangers.

Les femmes sont particulièrement nombreuses dans les activités intervenant en aval de la récolte, que celles-ci soient en lien avec la transformation ou la distribution des produits alimentaires. Elles transforment les céréales, noix, racines, tubercules, fruits et légumes, et s'occupent de la volaille, du petit bétail et du poisson (Gnisci, 2016). Une part significative de ce travail s'effectue dans le cadre familial, et non dans des ateliers ou usines, ce qui tend à diminuer la visibilité des activités de transformation effectuées par les femmes par rapport à celles prises en charge par les hommes.

Distribution sur les marchés et infrastructure

Les études réalisées à travers le continent montrent que le commerce constitue une source de revenus cruciale pour les femmes africaines (UNIFEM, 2009; FAO, 2017). Le type, le volume et la qualité des produits vendus varient souvent entre les sexes, ainsi que parfois les clients et le moment de la vente (Harriss-White, 2000). Sur le marché nigérien de Gaya, par exemple, seul le maïs est vendu par les hommes et les femmes. Les fruits, les légumes, le poisson, les condiments, les céréales au détail, la farine de maïs (*garri*) et l'igname sont exclusivement vendus par les femmes, tandis que les hommes se chargent de la vente de la viande, des céréales en gros, du plastique, de l'épicerie, des textiles neufs ou de seconde main, du matériel, des cosmétiques et des chaussures (Walther, 2008).

Dans l'ensemble, les femmes tendent à être surreprésentées dans la vente des produits de la pêche et des produits agricoles et alimentaires destinés au marché local. Nombre de produits vendus par les femmes, comme les aliments de base ou cuisinés, peuvent être préparés à la maison et/ou sont périssables. Ces produits tendent à posséder une faible valeur ajoutée et une rentabilité financière inférieure à ceux vendus par les hommes. Ils nécessitent également un niveau faible de capitaux et de crédits, car les femmes sont plus nombreuses à débiter dans le commerce à micro- ou petite

échelle. Cela s'explique par de nombreux facteurs pouvant inclure le manque de temps, les responsabilités familiales, l'expérience des affaires et les idées reçues sur les ambitions et les aptitudes des femmes (PAM, 2016-17d). Les hommes se chargent généralement de produits et de secteurs nécessitant des investissements plus conséquents et un marché plus international, tels que les céréales, le matériel, les devises étrangères, l'électronique, et autres produits agricoles et manufacturés.

En Afrique de l'Ouest, des différences marquées s'observent quant à l'autonomie des femmes pour la gestion de leur commerce. Le long du golfe de Guinée, les femmes mariées ont en général le droit de percevoir et gérer un revenu indépendamment de leur mari et de faire du commerce dans les lieux publics (Clark, 2010). La situation est plus hétérogène au Sahel, où les femmes sont décrites comme très indépendantes, ou au contraire cantonnées à la cour de leur maison, en particulier dans les communautés musulmanes haoussa (Rahman, 2008). Dans certains villages de la région de Kano, les femmes ne sont, par exemple, pas autorisées par leur mari à quitter le domicile familial, même pour aller vendre leurs produits au marché local (Hoffmann et al., 2017). Les possibilités dont les femmes disposent pour faire du commerce dans ces foyers se limitent donc à ce qu'elles peuvent vendre de leur domicile à leurs voisins, eux-mêmes susceptibles de pratiquer les mêmes cultures.

Les rôles attribués à chaque sexe sont intégrés dès le plus jeune âge en Afrique de l'Ouest. De jeunes garçons et filles non accompagnés se promènent dans le marché, vendant de la canne à sucre, des oranges ou des beignets préparés à leur domicile ou dans les échoppes de leurs parents, chacun selon les attentes prédominantes attachées à leur sexe. D'un point de vue spatial, les commerçants et commerçantes occupent également des parties différentes du marché, en raison de principes sexo-spécifiques de convenance dans l'espace public. Nombre de petites commerçantes n'ont pas d'étal proprement dit et font leur négoce assises en plein soleil sur de simples tabourets, ou vendent à la criée dans la rue, sans accès à l'électricité, à l'eau ou aux sanitaires. Ces femmes sont particulièrement vulnérables aux initiatives des villes ou

des États visant à débarrasser les marchés des vendeurs de rue.

L'accès des femmes aux marchés est en outre fortement limité par le manque de moyens de transport et de stockage adéquats et individuels. Les transports étant généralement l'apanage des hommes, nombre de femmes n'ont d'autre choix, les jours de marché, que de parcourir de longues distances à pied pour vendre leurs produits, quittant leur village avant le lever du soleil. Les femmes consacrent donc une part plus importante de leurs revenus aux transports que les hommes. Elles sont en outre confrontées à de fréquents retards dans les transports publics ou au passage des frontières, qui peuvent altérer la qualité de leurs produits. Sur le très fréquenté corridor Abidjan-Lagos, les femmes commerçantes sont par exemple soumises à de multiples points de contrôle qui réduisent leurs profits quotidiens (LARES, 2017). Cette situation est aggravée par l'analphabétisme de nombreuses femmes, qui n'ont pas connaissance des réglementations officielles concernant le commerce transfrontalier (USAID, 2012).

Le fait que la mobilité des femmes soit plus limitée que celle des hommes ne signifie pas pour autant que toutes les femmes sont réduites à faire du commerce de détail à petite échelle. Les femmes ouest-africaines ont une longue tradition de commerce de longue distance et sont historiquement plus impliquées dans les activités commerciales que celles d'autres régions d'Afrique (Coquery-Vidrovitch, 1994). Leur contribution à l'économie commerciale est particulièrement importante dans les régions urbanisées où le commerce a un ancrage précolonial, telles que les royaumes yoruba, ashanti et du Dahomey, ainsi qu'en Sierra Leone et au Sénégal. Durant la période coloniale, nombre de femmes commerçantes ont profité de la croissance rapide des capitales et de l'existence d'une nouvelle main-d'œuvre urbaine pour faire le commerce du poisson et de produits agricoles comme l'huile de palme, le coton, la noix de kola et le beurre de karité (Chuku, 2005). D'autres femmes se sont spécialisées dans le commerce de la poterie, de la vannerie, de la bière et d'autres produits qui n'étaient pas tombés sous la coupe du monopole de la diaspora libano-syrienne, comme le

textile, secteur resté dominé par les femmes jusqu'à aujourd'hui.

Les femmes ouest-africaines se sont vite adaptées au nouvel « ordre spatial » amené par la colonisation (Howard et Shain, 2005) qui, avec l'introduction des bateaux à vapeur, des chemins de fer, des camions et du télégraphe, a contribué à réorganiser les modèles commerciaux le long du golfe de Guinée. Nombre de femmes krio de Sierra Leone ont profité de ces nouveaux moyens de communication pour exporter la noix de kola vers des marchés jusqu'ici inexploités du Nigéria, de Gambie et du Sénégal (Howard, 2014). À Abeokuta, les femmes yoruba se sont servies des nouveaux crédits, infrastructures, technologies et accès aux textiles européens durant les premières décennies du XX^e siècle pour investir dans l'industrie locale de la teinture (Byfield, 2002). Nombre de femmes mina, éwé, akan, yoruba et fon vivant dans des sociétés où les activités agricoles étaient principalement l'apanage des hommes, ont quitté leur région d'origine pour créer de nouveaux commerces dans des villes où les femmes locales participaient peu aux activités commerciales, comme Abidjan (Coquery-Vidrovitch, 1994). À Accra, l'importation de produits européens durant la période coloniale a également profondément modifié les activités économiques des femmes.

Les femmes ayant délaissé l'agriculture au profit du commerce sont devenues moins dépendantes des hiérarchies sociales régissant le mode de production familial mais de plus en plus limitées par des structures inégalitaires entre les sexes sur lesquelles elles avaient peu de prise (Robertson, 1984). L'ampleur de leurs activités et de leur pouvoir d'embauche s'est trouvée considérablement diminuée par l'introduction de nouveaux modes de production et de commercialisation à forte intensité de capital, entraînant un recul de leurs possibilités économiques.

Plus récemment, certaines femmes commerçantes d'Afrique de l'Ouest ont profité de la hausse de la demande urbaine de produits alimentaires transformés et du retrait des maisons commerciales européennes pour établir des réseaux de commerce de longue distance dans la région et au-delà. L'exemple le mieux documenté est celui des Nanas Benz

togolaises, qui ont fait fortune en exploitant des droits de revente exclusifs négociés auprès des maisons commerciales européennes. Leur monopole sur le marché du textile s'est progressivement érodé dans les années 80, sous l'effet de la libéralisation de l'économie togolaise et de la démocratisation progressive du pays, qui remettaient en cause les liens étroits qu'elles avaient noués avec le Président Gnassingbé Eyadéma. Aujourd'hui, le marché ouest-africain est inondé d'imitations bon marché de pagnes wax européens importés de Chine et les Nanas Benz ont été supplantées par de nouvelles générations de femmes d'affaires qui négocient directement avec les fabricants chinois (Sylvanus, 2013). Une évolution similaire s'observe en Mauritanie et au Sénégal, où l'entrepreneuriat féminin a contribué à la création de nouveaux axes commerciaux vers Paris, la péninsule arabique, la Chine, le Brésil et le reste du monde (Lesourd, 2013; Diallo, 2014).

Consommation et nutrition

Ces dernières décennies, la consommation alimentaire et la nutrition ont connu de profondes mutations sous l'effet de l'urbanisation et de l'importance croissante des activités non agricoles dans les zones rurales (Allen et al., 2018). Conjuguée à une forte croissance démographique, à la modification des préférences des consommateurs et à la hausse des revenus, l'urbanisation a radicalement transformé l'économie alimentaire ouest-africaine (Allen et Heinrigs, 2016). Les ménages consomment des produits plus variés qu'auparavant. Ils sont en outre plus attentifs à la qualité, à la fraîcheur, aux risques pour la santé et aux propriétés nutritionnelles des produits alimentaires, amenant les fabricants à accorder une plus grande importance au conditionnement et à la publicité. Ces changements ne concernent pas uniquement les produits importés tels que le riz ou le poulet, mais aussi de plus en plus de produits locaux tels que le maïs, les racines et les tubercules, comme le manioc, l'igname et la patate douce. La demande de produits alimentaires transformés faciles à préparer et rapides à consommer est loin de se limiter à quelques grandes capitales. Elle s'est répandue dans toute la région, du golfe de Guinée au Sahel, et

des ménages aisés à la majorité des catégories de revenus (Staatz et Hollinger, 2016).

Pour les femmes africaines, l'essor de l'urbanisation ouvre de nouvelles perspectives socio-économiques sans toutefois lever toutes les barrières qui restreignaient leur accès aux marchés (Sheldon, 2018; Boserup et al., 2013). D'un côté, les villes ont permis aux femmes d'adopter des configurations familiales moins traditionnelles, de créer de nouvelles formes d'activités et de s'impliquer davantage dans les mouvements sociaux, religieux et politiques. En s'installant en ville, nombre de femmes peuvent exercer des activités professionnelles selon des modalités qui auraient été inimaginables en zone rurale. En ville, le meilleur accès aux soins de santé, à la planification familiale et à l'éducation a aussi élargi l'éventail des choix familiaux de certaines femmes. Cependant, les perspectives professionnelles des femmes restent fortement limitées par leur situation matrimoniale, l'infériorité de leur niveau d'instruction et les normes religieuses qui réduisent l'égalité des chances avec les hommes. Les femmes sont par conséquent sous-représentées dans le secteur formel de l'économie et cantonnées à des activités risquées et mal rémunérées, telles que la vente de rue.

Dans les zones rurales, l'essor des activités non agricoles a également d'importantes répercussions pour les femmes. Avec le développement des chaînes de valeur et l'émergence d'une nouvelle agro-industrie, la transformation, la distribution et la commercialisation des produits alimentaires emploient de plus en plus de personnes. Les produits alimentaires s'achètent en outre de plus en plus sur les marchés au lieu d'être produits par les ménages, même en zone rurale, amenant l'Afrique de l'Ouest à passer « d'une économie de subsistance à une économie de marché » (Allen et Heinrigs, 2016: 8). Ces changements pourraient éventuellement avoir une incidence sur les activités économiques des femmes en ciblant les cultures alimentaires à fort potentiel et forte valeur ajoutée (Gnisci, 2016).

INÉGALITÉS DE GENRE DANS LE SYSTÈME INSTITUTIONNEL

Les inégalités de genre sont également déterminées ou accentuées par les diverses institutions qui animent et réglementent les marchés d'Afrique de l'Ouest (Bouchama et al., 2018), notamment le droit formel ou coutumier s'appliquant aux hommes et aux femmes, les réglementations sur le financement, le crédit et l'épargne, et les politiques relatives aux marchés et activités commerciales.

Systèmes juridiques et institutions d'appui

Les lois et institutions influant sur le rôle que peuvent jouer les femmes dans l'agriculture et l'économie rurale d'Afrique de l'Ouest varient sensiblement à travers la région. Les droits des femmes sont soumis à diverses institutions juridiques qui rivalisent entre elles et, de façon générale, ne les protègent pas adéquatement contre les violences sexuelles et sexistes, pas plus qu'elles ne garantissent leurs droits économiques, sociaux et culturels (Union africaine et Nations Unies, 2017). Une grande partie des travaux sur les questions relatives aux systèmes juridiques soulignent ainsi le fossé entre les droits existant dans les textes officiels et la réalité de leur respect dans la vie quotidienne des femmes (Cook, 2012). Dans la région du Sahel, par exemple, les lois encadrant l'acquisition foncière pour les femmes sont tirées du droit coutumier, de la loi islamique (*charia*), et de la législation moderne introduite depuis le début du XX^e siècle. En vertu de la loi islamique, les femmes ont le droit d'hériter de la moitié seulement de la part attribuée à leurs frères, tandis qu'en vertu de la législation des États laïques modernes, elles héritent d'une part égale à celle des hommes de leur famille. En théorie, les femmes peuvent donc recourir aux tribunaux pour faire valoir l'égalité de leurs droits fonciers conformément à la législation moderne, mais la *charia* occupe une place de plus en plus prépondérante dans les pays du Sahel.

Les pressions exercées par la famille des femmes entravent souvent le bon déroulement de l'héritage foncier, de crainte qu'en cas de mariage, les terres reviennent à la famille de

l'époux (Bron-Saïdatou et Yankori, 2016). L'accès des femmes à la terre, en vertu des droits dont elles jouissent en théorie, est entravé encore davantage par le poids des traditions communautaires. Dans nombre de sociétés, cette tendance est encore accentuée par la propension à considérer la terre comme un bien d'une valeur quasi sacrée ou mystique, sur lequel les hommes jouiraient d'un droit social presque prédestiné – dans certaines régions du Sénégal, par exemple. Au Niger et au Sénégal, les femmes subissent des pressions pour céder leurs droits fonciers à leur époux ou à un autre membre de leur famille (Charlier et al., 2014). Les difficultés que rencontrent les femmes pour faire valoir leurs droits fonciers en vertu de la législation sont aggravées par les pressions sociales et économiques qui entravent leur accès à la terre, alors que la croissance démographique accentue la concurrence pour ce bien (Doka et Monimart, 2003).

Les femmes apportent une contribution essentielle à l'économie rurale, de par leur rôle dans les activités agricoles, la main-d'œuvre et le commerce, mais ont un accès plus limité que les hommes à la terre et aux actifs financiers, aux intrants et services agricoles, ainsi qu'aux possibilités d'emploi liées à l'agriculture. Des études menées à travers le continent africain confirment que le pourcentage de propriétaires fonciers est plus faible chez les femmes que chez les hommes, bien que de grands écarts soient observés entre les pays (Doss et al., 2015). Au Niger, 9 % des terres couvertes dans l'édition 2011 de l'Étude sur la mesure des niveaux de vie étaient détenues exclusivement par des femmes, 62 % exclusivement par des hommes et 29 % par les deux sexes. Au Nigéria, les femmes avaient le droit de vendre et d'utiliser en garantie 4 % des terres, tandis que les hommes en possédaient 87 %, d'après une étude similaire réalisée en 2010 (Doss et al., 2015). Dans ces deux pays, la valeur moyenne des terres détenues par les hommes était en général supérieure à celle des terres des femmes. Des disparités similaires s'observent entre les sexes pour l'accès aux intrants agricoles et au crédit ([Encadré 2.1](#)). D'après les travaux de la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et

l'agriculture) (2008), les agricultrices nigérianes n'accèdent qu'à un tiers des intrants chimiques et des installations de stockage et seulement un quart du crédit comparé aux hommes.

L'application des droits fonciers représente en outre un véritable défi pour les femmes vivant dans des communautés rurales, souvent éloignées des grandes villes où siègent les tribunaux, et peut-être intimidées par les exigences et formalités administratives inhérentes aux procédures judiciaires. Pour répondre au besoin d'une structure locale facilement accessible et à même de statuer sur les litiges fonciers et autres questions connexes, des pays comme le Niger se sont dotés d'un système de commissions foncières opérant à l'échelle des régions, des districts et même parfois des villages (Benjaminsen et al., 2011). D'autres formes de régimes fonciers existent bien sûr :

les femmes peuvent par exemple louer des terres ou se voir accorder des droits d'usage. Cependant, il ne s'agit là encore que d'un transfert de droits d'usage et non d'un transfert de propriété. En outre, sans propriété permanente, les agricultrices peuvent renoncer à réaliser des investissements coûteux qui bonifieraient la terre, préserveraient de la dégradation environnementale ou renforceraient la capacité de production, comme le forage d'un puits, ou leur bénéficieraient à plus long terme, comme la plantation d'arbres pour leurs fruits ou le bois de chauffage.

D'importantes disparités subsistent en outre entre les sexes dans la représentation des femmes au sein des institutions officielles qui pourraient potentiellement promouvoir les droits des femmes ou faire appliquer la législation officielle, comme les commissions

Encadré 2.1

Insécurité foncière chez les femmes nigérianes

Les femmes nigérianes sont couramment confrontées à l'insécurité foncière. La législation du pays sur la propriété et le foncier n'est pas directement discriminatoire à l'égard des femmes, mais celles-ci sont toutefois moins susceptibles d'avoir accès à la propriété foncière par achat direct. Les femmes nigérianes obtiennent en général leurs droits fonciers par le biais du mariage ou d'un héritage, mais ces conditions d'accès sont peu fiables et susceptibles de s'annuler en cas de divorce, de séparation ou de veuvage. En outre, les droits fonciers des femmes, qu'elles acquièrent par l'intermédiaire des hommes en leur qualité d'épouses ou de filles, ne se traduisent souvent pas par un réel exercice de la propriété. Seule une poignée des 36 États fédéraux du Nigéria ont inscrit l'égalité des droits de succession dans leur législation, ce qui permet aux lois coutumières stipulant que seuls les hommes ont droit à la propriété foncière, de rester juridiquement incontestées.

Sur le plan juridique formel, la loi nigériane de 1978 sur l'utilisation des terres a nationalisé l'ensemble des terres qu'elle a placées sous

l'autorité du gouvernement fédéral. Malgré cette couverture théorique, l'accès à la terre reste régi par tout un ensemble de pratiques relevant de la *charia* et de la gouvernance locale. Dans nombre de communautés, le droit des femmes à la terre est considéré comme secondaire par rapport à celui des hommes lorsque les décisions sont prises à l'échelle locale. La prévalence de la *charia* dans les États du Nord offre aux femmes une possibilité d'accès à la propriété foncière à part entière par le biais du divorce, mais les niveaux de propriété foncière restent nettement plus faibles chez les femmes que chez les hommes, avec un écart particulièrement marqué dans les États du Nord (British Council, 2012). Dans l'État de Katsina, au nord du Nigéria, les femmes peuvent par exemple avoir plus facilement un accès légal à la terre, que ce soit par voie d'héritage ou même de dons, mais différents facteurs sociaux, culturels ou religieux peuvent les empêcher de cultiver cette terre elles-mêmes (Sada et Mohamed, 2013).

Source : Hoffmann et al. 2017

foncières, les tribunaux, les ministères et les parlements. En Afrique, les femmes occupaient en moyenne 24 % des sièges dans les parlements nationaux en 2017, soit un pourcentage similaire à la moyenne mondiale (Banque mondiale, 2017) et trois fois supérieur à celui observé dans les années 90 (Hughes et Tripp, 2015). Dans certains pays d'Afrique de l'Ouest, les femmes semblent toutefois particulièrement sous-représentées dans les institutions officielles. Le Nigéria affiche par exemple la plus faible proportion de femmes parlementaires d'Afrique subsaharienne (6 %) et occupe la 183^e place sur 190 du classement mondial de la représentation politique des femmes en 2018 (UIP, 2018). En 2015, un projet de loi visant l'élimination des discriminations à l'égard des femmes dans le mariage et la protection des veuves et des enfants pour l'héritage des biens de l'époux décédé et l'octroi de la garde légale de leurs enfants, a été rejeté par les législateurs nigériens.

Réglementations sur le financement, le crédit et l'épargne

L'accès aux services financiers formels constitue un facteur clé du développement des activités économiques des femmes en Afrique subsaharienne (Fletschner et Kenney, 2014). Le crédit permet en particulier aux femmes de faire l'acquisition d'actifs productifs, d'investir dans le foncier et les espaces de stockage, d'acquérir un moyen de transport individuel, d'ouvrir un nouveau commerce et de développer des compétences professionnelles améliorant leur productivité et réduisant leur dépendance vis-à-vis des hommes. Dans de nombreuses régions d'Afrique subsaharienne, les femmes productrices et commerçantes rencontrent toutefois des difficultés particulières pour accéder aux financements. De manière générale, ce sont les hommes qui sont propriétaires du domicile familial, qu'ils peuvent utiliser en garantie pour l'obtention d'un crédit; la plupart des femmes ne disposent pas d'un gage de cette importance pour trouver des financements. Si des progrès ont été faits pour aider les femmes à accéder aux services financiers, des disparités subsistent néanmoins entre les sexes. Dans l'ensemble, les femmes sont moins susceptibles

que les hommes d'avoir un compte bancaire et une épargne formelle (Banque mondiale, 2018). En Afrique de l'Est et en Afrique australe, où ont été réalisées des études transnationales sur les disparités entre les sexes, les femmes sont moins susceptibles que les hommes d'utiliser les services financiers en raison de leur niveau inférieur d'instruction et de revenu (Aterido et al., 2011).

En Afrique de l'Ouest, où les associations collectives d'épargne (tontines) sont répandues, le manque d'accès à des crédits plus importants limite l'ampleur des investissements pouvant être réalisés par les femmes entrepreneurs ou les groupes de femmes. Au nord du Nigéria, les commerçantes expriment par exemple leur insatisfaction à l'égard des possibilités de financement et de la politisation des prêts gouvernementaux (Hoffmann et al., 2017). Les commerçantes interrogées dans la région de Kano disent rencontrer des obstacles pour l'accès au crédit en raison des taux d'intérêt élevés pratiqués par les banques traditionnelles. Les banques islamiques, qui pratiquent des politiques de prêt sans intérêt, ne sont guère plus attrayantes, car nombre de commerçantes trouvent leurs procédures fastidieuses et décourageantes. Les commerçantes se plaignent également des conditions de la plupart des prêts qui les empêchent de profiter de certaines opportunités commerciales en les limitant aux seuls biens mentionnés dans leur demande de prêt.

L'écart entre les sexes dans l'accès au crédit a amené nombre d'organisations internationales et non gouvernementales (ONG) à soutenir des services financiers tels que le microcrédit, la micro-épargne, la micro-assurance et les transferts d'argent, désignés collectivement sous le terme de microfinance (van Rooyen et al., 2012). Ces services sont conçus pour aider les femmes micro-entrepreneurs ou les associations de femmes à augmenter leurs profits et à développer des activités économiques nécessitant des capitaux plus importants ou traditionnellement dévolues aux hommes. L'accès direct aux services financiers renforce la capacité de production des femmes en zone rurale, contribue à une répartition plus équitable des ressources au sein de leur ménage, et améliore la santé, la nutrition et l'éducation (Fletschner

et Kenney, 2014). S'il ne fait aucun doute que l'accès au crédit et à l'épargne est bénéfique pour l'activité économique en général, l'incidence de la microfinance sur la réduction de la pauvreté et les inégalités sociales reste l'objet de vifs débats dans la littérature. Un examen systématique en Afrique subsaharienne montre par exemple que si le microcrédit et la micro-épargne «ont des effets positifs sur le niveau d'épargne des pauvres [...], ils augmentent néanmoins aussi les dépenses des clients et leur accumulation d'actifs» (van Rooyen et al., 2012: 2258). Ces résultats semblent indiquer que la microfinance n'est pas le remède miracle pour réduire la pauvreté et serait plus adaptée aux besoins des femmes entrepreneurs ayant déjà un certain patrimoine qu'aux plus pauvres d'entre elles.

Politiques économiques axées sur les femmes

Le Programme d'action de Beijing, lancé en 1995 à l'occasion de la quatrième Conférence mondiale de l'Organisation des Nations Unies (ONU) sur les femmes, a défini un programme d'action ambitieux en faveur de l'autonomisation des femmes à l'échelle mondiale. La déclaration note que : « Dans la plupart des pays, les femmes se heurtent, tout au long de leur existence, dans leur vie quotidienne et dans leurs aspirations à long terme, à des attitudes discriminatoires, des structures économiques et sociales iniques et un manque de ressources qui les empêchent de participer pleinement à la vie publique dans des conditions d'égalité » (ONU, 1995: 38). Durant les décennies suivantes, les progrès réalisés dans le domaine de l'égalité des sexes ont toutefois été lents dans la sphère économique (GADN, 2016). Ce constat vaut particulièrement pour l'Afrique subsaharienne, où les femmes continuent de se heurter à d'importants obstacles. Comme indiqué dans le dernier rapport des Nations Unies sur les Objectifs de développement durable (ONU, 2018: 6), « l'inégalité entre les sexes continue de défavoriser les femmes et de les priver de droits fondamentaux et de perspectives. L'autonomisation des femmes exige de régler des problèmes structurels tels que des normes et des attitudes sociales injustes, et de mettre en place des cadres juridiques

progressistes qui encouragent l'égalité entre les femmes et les hommes ».

À l'échelle mondiale, la question du genre s'intègre de plus en plus dans les politiques commerciales à travers une combinaison d'instruments politiques tels que les accords de libéralisation des échanges, la réduction des droits de douane dans les secteurs à fort taux d'emploi féminin, les incitations fiscales encourageant les exportations des entreprises gérées par des femmes, et les cadres multilatéraux d'aide au développement (IANWGE, 2011). Dans le secteur de la production, l'accès des femmes aux ressources productives est également désormais largement considéré comme un principe central des stratégies en faveur de l'égalité hommes-femmes définies par les organisations internationales et les organismes de financement (FIDA, 2012; BMGF, 2018). Le Programme alimentaire mondial (PAM, 2015: 4) affirme par exemple que « les femmes doivent avoir non seulement des capacités égales et un même accès aux ressources et aux possibilités que les hommes, mais aussi la liberté d'utiliser ces droits et ces possibilités pour faire des choix et prendre des décisions en tant que membres à part entière et en toute égalité de la société ». Afin de concevoir des interventions renforçant l'autonomie des femmes et des populations vulnérables, un nombre croissant d'études de cas détaillées examine désormais les dynamiques hommes-femmes des marchés et chaînes de valeur alimentaires en Afrique de l'Ouest (PAM, 2016-17 a, b, c, e; 2016).

Nombre d'initiatives en faveur de l'égalité hommes-femmes actuellement menées en Afrique subsaharienne soulignent les bénéfices d'un ciblage des investissements agricoles sur les femmes afin de pallier les déséquilibres entre les sexes et de réduire la pauvreté. Dans le secteur agricole, les stratégies axées sur les femmes se fondent sur l'hypothèse que l'augmentation de la productivité des femmes a des effets bénéfiques pour l'ensemble de la société, et pas uniquement pour l'autonomisation des femmes. ONU Femmes (2009: 1) note par exemple que « l'autonomisation des commerçantes transfrontalières du secteur informel aura un effet multiplicateur sur la réduction de la pauvreté, la création d'emplois, le commerce intra-africain et l'intégration régionale ». Avec

l'augmentation de la productivité et des revenus des femmes, l'amélioration de leur bien-être a des retombées positives sur le reste de la société, en termes de nutrition, d'éducation et de santé. Si cette hypothèse est largement admise dans la communauté politique, les données susceptibles de l'étayer en Afrique subsaharienne sont limitées, principalement en raison des difficultés méthodologiques inhérentes à la collecte et à l'analyse de données sur le genre (Peterman et al., 2011). La distinction entre la production des femmes et celle du ménage est particulièrement difficile en Afrique, où la plupart des exploitations agricoles sont gérées par des familles composées aussi bien d'hommes que de femmes (Doss, 2018).

Les programmes de développement qui adoptent une approche axée sur le marché ont commencé à prendre en compte le fait que les processus de prise de décisions ne sont pas toujours rationnels, mais influencés d'une manière déterminante « par des signaux contextuels, des normes sociales et des réseaux sociaux locaux, et des modèles mentaux communs » (Banque mondiale, 2015: 3). Les efforts visant l'intégration de l'autonomisation des femmes dans les stratégies de développement axées sur le marché, reconnaissent de plus en plus l'incidence des relations et questions sociales sur les résultats des programmes. Les marchés agricoles, comme toute autre sphère de l'activité et de la vie humaines, ne sont en effet pas uniquement déterminés par les forces du marché, mais dépendent aussi largement des réseaux, des prises de décisions collectives, ainsi que des normes sociales ou culturelles qui façonnent les comportements et les attentes (Baden, 2013).

Les questions touchant à la capacité d'agir – et en particulier les facteurs sociaux

qui influent sur les préférences, choix ou possibilités d'un individu, et son pouvoir de décision – sont en effet capitales pour l'élaboration des programmes visant à lutter contre l'inégalité d'accès et de participation des femmes aux marchés agricoles d'Afrique de l'Ouest. Comme le remarque la Fondation Bill et Melinda Gates (BMGF, 2018: 25), « la capacité d'agir des femmes est aussi essentielle que le progrès économique. Leur pouvoir de décision sur leurs revenus et actifs, ainsi que sur ceux de leur ménage, a des retombées positives durables pour elles-mêmes et leurs enfants ». Dans ce contexte, la capacité d'agir consiste à exercer son pouvoir pour prendre des décisions influant sur sa vie, sa famille, son ménage ou la communauté dans son ensemble. Bien que l'exercice de cette capacité d'agir résulte principalement de la culture individuelle, des facteurs extérieurs tels que les attentes sociales, les sanctions et les jugements sociaux et institutions, sont susceptibles d'encourager ou au contraire d'entraver l'exercice de cette capacité (Golla et al., 2011).

Malgré la reconnaissance du rôle des facteurs contextuels et des modèles mentaux communs, l'identification, la mesure et l'évaluation efficaces des normes sociales qui influent sur l'autonomisation économique des femmes dans les systèmes de marché restent un domaine d'étude et d'expérimentation naissant (Walther et Renk, 2017). Ce rapport contribue à ce domaine émergent de recherche et de stratégie, en identifiant précisément le rôle structurel des femmes ouest-africaines dans les réseaux commerciaux et le réseau politique formé par les organisations gouvernementales et non gouvernementales impliquées dans la promotion de l'activité économique des femmes dans la région.

NOTE

1 Certaines parties de ce chapitre sont reproduites avec la permission de Hoffmann et al. (2017).

Références

- Allen, T. et P. Heinrigs (2016), « Les nouvelles opportunités de l'économie alimentaire ouest-africaine, *Notes ouest-africaines*, n° 1, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5jlwjg67125f-fr>.
- Allen, T., P. Heinrigs et I. Heo (2018), « Agriculture, alimentation et emploi en Afrique de l'Ouest », *Notes ouest-africaines*, n° 14, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/56d463a9-fr>.
- Aterido, R., T. Beck et L. Iacovone (2011), « Gender and finance in Sub-Saharan Africa: Are women disadvantaged? », *World Bank Policy Research Working Paper*, n° 5571.
- Baden, S. (2013), « Women's collective action in African agricultural markets: The limits of current development practice for rural women's empowerment », *Gender & Development* vol. 21, n° 2, pp. 295-311.
- Banque mondiale (2018), *The Global Findex Database 2017*, Banque mondiale, Washington, DC.
- Banque mondiale (2017), Proportion of seats held by women in national parliaments (%), Banque mondiale, Washington, DC, <https://data.worldbank.org/indicator/SG.GEN.PARL.ZS>.
- Banque mondiale (2015), *World Development Report. Mind, Society and Behavior*, Banque mondiale, Washington, DC.
- Banque mondiale (2012), *World Development Report. Gender Equality and Development*, Banque mondiale, Washington, DC.
- Banque mondiale, FAO, FIDA (2008), *Gender in Agriculture Sourcebook*, Agriculture and Rural Development Series.
- Benjaminsen, T.A., S. Holden, C. Lund et E. Sjaastad (2009), « Formalisation of land rights: Some empirical evidence from Mali, Niger and South Africa », *Land Use Policy*, vol. 26, n° 1, pp. 28-35.
- Bicchieri, C. (2016), *Norms in the Wild: How to Diagnose, Measure and Change Social Norms*, Oxford University Press, Oxford.
- BMGF (2018), *The Gates Foundation Gender Equality Strategy*, Bill and Melinda Gates Foundation.
- Boserup, E., S.F. Tan et C. Toulmin (2013), *Woman's Role in Economic Development*, Routledge, Londres.
- Bouchama, N. et al. (2018), « Les inégalités de genre dans les institutions sociales ouest-africaines », *Notes ouest-africaines*, n° 13, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/7357808d-fr>.
- British Council (2012), *Gender in Nigeria Report*, British Council Nigeria, Abuja.
- Bron-Saïdatou, F. et S. Yankori (2016), *L'accès des femmes et des jeunes au foncier*, Réseau national des Chambres d'agriculture du Niger (RECA).
- Byfield, J.A. (2002), *The Bluest Hands: A Social and Economic History of Women Dyers in Abeokuta (Nigeria), 1890-1940*, James Currey, Londres.
- CARE (2016), *Resilient markets. Strengthening women's economic empowerment and market systems in fragile settings*, CARE International, Londres.
- CARE (2015), *The resilient champions. When women contribute to the resilience of communities in the Sahel through savings and community-based adaptation*, CARE International, Londres.
- Charlier, S., F. Diop Sall et G. Lopez (2014), « Gouvernance foncière au prisme du genre: Cas du Niger, du Sénégal et de la Bolivie », in Guétat-Bernard, H. (dir. pub.), *Féminin-masculin, genre et agricultures familiales*, Quae, Paris.
- Chuku, G. (2005), *Igbo Women and Economic Transformation in Southeastern Nigeria, 1900-1960*, Routledge, New York.
- Clark, G. (2010), *African Market Women. Seven Life Stories from Ghana*, Indiana University Press, Bloomington.
- Cook, R.J. (dir. Pub.) (2012), *Human Rights of Women: National and International Perspectives*, University of Pennsylvania Press, Philadelphie.
- Coquery-Vidrovitch, C. (1994), *Les Africaines: Histoire des femmes d'Afrique noire du XIX^e au XX^e siècle*, Éditions Desjonquères, Paris.
- Diallo, A. (2014), « Yakaar, Dakar-Dubaï-Guangzhou : Trajectoires des commerçantes de Dakar », *Revue Tiers Monde*, vol. 217, pp. 97-112.
- Doka, M. et M. Monimart (2004), Pression foncière et nouvelles normes d'accès à la terre: Vers une déféminisation de l'agriculture au sud Niger?, report 18, International Institute for Environment and Development, Londres.
- Doss, C.R. (2018), « Women and agricultural productivity: Reframing the issues », *Development Policy Review*, vol. 36, n° 1, pp. 35-50.
- Doss, C.R. (2013), « Intrahousehold bargaining and resource allocation in developing countries », *World Bank Research Observer*, vol. 28, n° 1, pp. 52-78.
- Doss, C.R. (2002), « Men's crops? Women's crops? The gender patterns of cropping in Ghana », *World Development*, vol. 30, n° 11, pp. 1987-2000.

- Doss C.R., C. Kovarik, A. Peterman, A. Quisumbing et M. Van den Bold (2015), « Gender inequalities in ownership and control of land in Africa: Myth and reality », *Agricultural Economics*, vol. 46, pp. 403-434.
- Dufo, E. et C. Udry (2004), « Intrahousehold resource allocation in Côte d'Ivoire: Social norms, separate accounts and consumption choices », *Working Paper*, 10498, National Bureau of Economic Research, Washington, DC.
- FAO (2008), « Markets, prices, food situation and prospects for Benin, Niger and Nigeria », sur la base d'une mission d'évaluation conjointe des marchés au Bénin, au Niger et au Nigéria CILSS/FAO/FEWS NET/SIMA/PAM, 9 avril, www.fao.org/docrep/010/ai464e/ai464e00.htm.
- FAO (2017), *Formalization of informal trade in Africa trends, experiences and socio-economic impacts*, Rome, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.
- FIDA (2012), *Gender Equality and Women's Empowerment*, Fonds international de développement agricole, Rome.
- Fletschner, D. et L. Kenney (2014), « Rural women's access to financial services: Credit, savings, and insurance », in Quisumbing, A.R., R. Meinzen-Dick, T.L. Raney, A. Croppenstedt, J.A. Behrman et A. Peterman (dir. pub.), *Gender in Agriculture. Closing the Knowledge Gap*, Springer, Dordrecht, pp. 187-208.
- GADN (2016), « Breaking down the barriers. Macroeconomic policies that promote women's economic equality », Gender and Development Network, résumé, mai.
- Gnisci, D. (2016), « Women's Roles in the West African Food System: Implications and Prospects for Food Security and Resilience », *Notes ouest-africaines*, n° 3, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5jpl4mh1hxn-en>.
- Golla, Anne-M., M. Anju, N. Priya et M. Rekha (2011), *Understanding and Measuring Women's Economic Empowerment: Definition, Framework and Indicators*, International Center for the Research on Women (ICRW), <http://bit.ly/1S9oai>.
- Harriss-White, B (2000), « Taking gender: Social institutions as regulators of markets », in Aad van Tilburg, A., H.A.J. Moll, et A. Kuyvenhoven (dir. pub.), *Agricultural Markets Beyond Liberalization*, Springer, Berlin, pp. 235-252.
- Hoffmann L., P. Melly P. et O. Walther (2017), *Empowering Women in West African Markets. Case Studies from Kano, Katsina (Nigeria) and Maradi (Niger)*, Programme alimentaire mondial, Dakar.
- Howard, A.M. (2014), « Cross-boundary traders in the era of high imperialism: Changing structures and strategies in the Sierra Leone-Guinea region », *Journal of Urban Research*, vol. 10, <http://articulo.revues.org/2535>.
- Howard, A.M. et R.M. Shain (dir. pub.) (2005), *The Spatial Factor in African History. The Relationship of the Social, Material, and Perceptual*, Brill, Leyde et Boston.
- Hughes, M.M. et A.M. Tripp (2015), « Civil war and trajectories of change in women's political representation in Africa, 1985-2010 », *Social Forces*, vol. 93, n° 4, pp. 1513-1540.
- IANWGE (2011), *Gender Equality and Trade Policy*, Women Watch, document de référence, Réseau inter institutions des Nations Unies pour les femmes et l'égalité des sexes.
- LARES (2017), *Étude sur les problèmes spécifiques que rencontrent les femmes commerçantes sur le corridor Abidjan-Lagos*, Laboratoire d'analyse régionale et d'expertise sociale, Cotonou.
- Lesourd, C. (2014), *Femmes d'affaires de Mauritanie*, Karthala, Paris.
- Markel, E. et al. (2016), « The social norms factor: How gendered social norms influence how we empower women in market system development », The BEAM Exchange, consulté sur <https://www.beamexchange.org>.
- Mudege N.N., T. Chevo, T. Nyekanyeka, E. Kapalasa et P. Demo (2016), « Gender norms and access to extension services and training among potato farmers in Dedza and Ntcheu in Malawi », *The Journal of Agricultural Education and Extension*, vol. 22, n° 3, pp. 291-305.
- ONU (2018), *Rapport sur les objectifs de développement durable*, Nations Unies, New York, <https://unstats.un.org/sdgs/files/report/2018/TheSustainableDevelopmentGoalsReport2018-FR.pdf>.
- ONU (1995), Quatrième conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes, Nations Unies, New York, <http://www.un.org/womenwatch/daw/beijing/platform/plat1.htm>.
- ONU Femmes (2009), *Unleashing the Potential of Women Informal Cross Border Traders to Transform Intra-African Trade*, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, New York.
- Oxfam (2011), « Making markets empower the poor. Programme perspectives on using markets to empower women and men living in poverty », *Oxfam Discussion Paper*, novembre.
- Palacios-López, A. et R. López (2015), « The gender gap in agricultural productivity: The role of market imperfections », *The Journal of Development Studies*, vol. 51, n° 9, pp. 1175-1192.
- PAM (2016-17a), *Développement de la Chaîne de Valeur, Genre et Autonomisation des Femmes au Ghana*, VAM Étude Genre et Marchés, n° 1, Programme alimentaire mondial, Dakar, <https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000022432/download/>.
- PAM (2016-17b), *Genre et Marchés dans la Région du Bassin du Lac Tchad*, VAM Étude Genre et Marchés, n° 2, Programme alimentaire mondial, Dakar, <https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000022435/download/>.

- PAM (2016-17c), *Chaînes de Valeur Agricoles et Genre dans le Nord du Cameroun*, VAM Étude Genre et Marchés, n° 3, Programme alimentaire mondial, Dakar, <https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000022431/download/>.
- PAM (2016-17d), *Genre, Marchés et Autonomisation des Femmes dans la Région du Sahel: Analyse Comparative du Mali, Niger et Tchad*, VAM Étude Genre et Marchés, n° 4, Programme alimentaire mondial, Dakar, <https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000022436/download/>.
- PAM (2016-17e), *Genre, Marchés et Organisations Agricoles du Sénégal*, VAM Étude Genre et Marchés, n° 6, Programme alimentaire mondial, Dakar, <https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000022439/download/>.
- PAM (2016), *Lake Chad Basin Crisis: Regional Market Assessment*, Programme alimentaire mondial, Dakar, <https://www.wfp.org/content/lake-chad-basin-crisis-regional-market-assessment-june-2016>.
- PAM (2015), *Politique du PAM en matière de problématique hommes-femmes 2015–2020*, Programme alimentaire mondial, Rome, <https://documents.wfp.org/stellent/groups/public/documents/resources/wfp273225.pdf>.
- Peterman, A., A. Quisumbing, J. Behrman et E. Nkonya (2011), « Understanding the complexities surrounding gender differences in agricultural productivity in Nigeria and Uganda », *The Journal of Development Studies*, vol. 47, n° 10, pp. 1482-1509.
- Rahman, S.A (2008), « Women's involvement in agriculture in northern and southern Kaduna State, Nigeria », *Journal of Gender Studies*, vol. 17, n° 1, pp. 17-26.
- Robertson, C. (1984), *Sharing the Same Bowl? A Socioeconomic History of Women and Class in Accra*, Ghana, Indiana University Press, Bloomington.
- Sada A. et N. Mohamed (2013), *Issues in Gender and Land Tenure in Safana Local Government of Katsina State, Nigeria*, Bayero University, Kano.
- Sheldon, K. (2018), *Courtyards, Markets, City Streets: Urban Women in Africa*, Routledge, Londres.
- Statz, J. et F. Hollinger (2016), « West African Food Systems and Changing Consumer Demands », *Notes ouest-africaines*, n° 4, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/b165522b-en>.
- Sylvanus, N. (2013), « Chinese devils, the global market, and the declining power of Togo's Nana-Benzenes », *African Studies Review*, vol. 56, n° 1, pp. 65-80.
- Toulmin, C. (2009), « Securing land and property rights in sub-Saharan Africa: The role of local institutions », *Land Use Policy*, vol. 26, n° 1, pp. 10-19.
- Twyman, J. Muriel, J. et M.A. Garcia (2015), « Identifying women farmers: Informal gender norms as institutional barriers to recognising women's contributions to agriculture », *Journal of Gender, Agriculture and Food Security*, vol. 1, n° 2, pp. 1-17.
- Union africaine (UA) et ONU (2017), *Women's Rights in Africa*, Addis Ababa et New York, Union africaine et Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, ONU Femmes.
- UNIFEM (2009), *Sharing the Findings of the Baseline Studies on Women in Informal Cross-Border Trade in Africa*, ECA/ATPC Inception Workshop on Mainstreaming Gender into Trade Policy, Addis Ababa.
- UIP (2018), « Women in National Parliaments », Union interparlementaire, Genève, <http://archive.ipu.org/wmn-e/classif.htm?month=6&year=2018>.
- USAID (2014), *Women's Economic Empowerment: Pushing the Frontiers of Inclusive Market Development*, United States Agency for International Development, Washington, DC.
- USAID (2012), *Women in Cross-Border Agricultural Trade*, United States Agency for International Development, Enabling Agricultural Trade (EAT) project, Washington, DC.
- USAID (2011), *Behavior Change Perspectives on Gender and Value Chain Development*, FIELD Report 11, United States Agency for International Development, Washington, DC.
- van Rooyen, C., R. Stewart et T. de Wet (2012), « The impact of microfinance in sub-Saharan Africa: A systematic review of the evidence », *World Development*, vol. 40, n° 11, pp. 2249-2262.
- Walther, O. (2008), *Affaires de patrons. Villes et commerce transfrontalier au Sahel*, Peter Lang, Berne.
- Walther, O. et S. Renk (2017), *Can social network analysis inform African development policies? An application to food security, market analysis and gender*, Programme alimentaire mondial, Dakar.

Chapitre 3

////////////////////////////////////
**Cartographier les réseaux marchands et de
gouvernance en Afrique de l’Ouest**

Analyse des réseaux sociaux et activités économiques féminines.....	48
Chaînes de valeur et filières au niveau régional.....	49
Analyse des réseaux sociaux.....	53

Le Chapitre 3 discute les spécificités méthodologiques de l'analyse des réseaux sociaux et son application à l'étude du rôle des femmes dans les réseaux marchands et de la gouvernance des activités économiques féminines en Afrique de l'Ouest. Il montre que l'analyse des réseaux sociaux diffère de celle des chaînes de valeur, habituellement utilisée pour visualiser les étapes dans lesquelles les acteurs économiques sont intégrés, des matières premières au produit final. L'analyse des réseaux sociaux cartographie l'ensemble des acteurs impliqués dans une filière agricole ou dans un type de politique publique et mesure leur importance structurelle en fonction de leurs attributs, comme le genre ou la nationalité. Ces dernières années, l'analyse des réseaux sociaux connaît un regain d'intérêt de la part des organisations internationales, qui en ont progressivement fait une aide aux politiques publiques et un levier d'autonomisation pour les communautés locales.

Messages clés

- L'analyse des réseaux sociaux (SNA) est une approche novatrice au développement qui appréhende le commerce transfrontalier en cartographiant les relations entretenues entre individus ou organisations.
- La performance économique des marchands dépend autant de l'architecture des réseaux commerciaux que de la position des acteurs individuels dans la structure sociale.
- Les réseaux marchands permettent à un grand nombre d'acteurs de coordonner des activités différentes du point de vue fonctionnel, tout au long de la chaîne de valeur, et sur de longues distances.
- Les marchands ayant de nombreux partenaires commerciaux sont plus aptes à répondre à l'évolution de la demande que ceux qui dépendent d'intermédiaires en périphérie des réseaux.

ANALYSE DES RÉSEAUX SOCIAUX ET ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES FÉMININES

L'originalité méthodologique de ce rapport est d'adopter l'analyse des réseaux sociaux (ou *social network analysis*, SNA) comme outil principal d'étude des facteurs limitant la participation des femmes aux échanges commerciaux en Afrique de l'Ouest. Cette approche quantitative permet de visualiser la manière dont certains acteurs sont connectés entre eux par des liens d'affaires, de parenté, d'amitié, de voisinage ou par des conflits. La possibilité de reconstituer l'ensemble des liens entretenus entre acteurs sociaux ouvre des perspectives nouvelles à l'analyse des contraintes et des opportunités qui s'offrent aux femmes ouest-africaines.

L'analyse relationnelle est appliquée de manière systématique aux réseaux marchands de la filière du riz entre le Bénin, le Niger et le Nigeria et aux politiques publiques régionales destinées à favoriser l'activité économique des femmes. L'analyse des réseaux marchands identifie les obstacles majeurs qui se posent aux femmes dans le système alimentaire ([Chapitre 4](#)). L'hypothèse posée est que les marchandes possédant de nombreux partenaires commerciaux sont théoriquement mieux à même de répondre à l'évolution de la demande que celles en périphérie du réseau dépendant d'un intermédiaire pour accéder au marché. L'étude des

politiques publiques destinées à promouvoir les femmes entrepreneurs permet quant à elle de cartographier un réseau de gouvernance international (Chapitre 5). Il est alors supposé que la manière dont l'information circule au sein de ce réseau de gouvernance conditionne la forme et l'efficacité des politiques publiques destinées aux femmes d'Afrique de l'Ouest.

Les enquêtes se limitent aux obstacles sur lesquels les politiques publiques régionales peuvent légitimement avoir un effet de levier sur l'activité économique des femmes. Dans le système alimentaire, il s'agit des activités de production, de transformation, de commercialisation et de vente. Les politiques régionales peuvent faciliter l'activité féminine dans ces

domaines en développant des infrastructures qui facilitent le passage des frontières, en améliorant les corridors de transport ou en facilitant la formation et l'éducation des femmes, par exemple. Les activités liées à la consommation et à la nutrition ne sont pas abordées car elles dépendent de décisions prises au sein des ménages sur lesquelles les politiques régionales ont peu d'influence. L'étude se limite également aux politiques publiques qui peuvent contribuer à lever les obstacles institutionnels qui entravent les activités économiques des femmes, comme l'accès au crédit, sans traiter des facteurs politiques ou coutumiers, qui relèvent d'arbitrages nationaux ou sociétaux (Graphique 1.2).

CHAÎNES DE VALEUR ET FILIÈRES AU NIVEAU RÉGIONAL

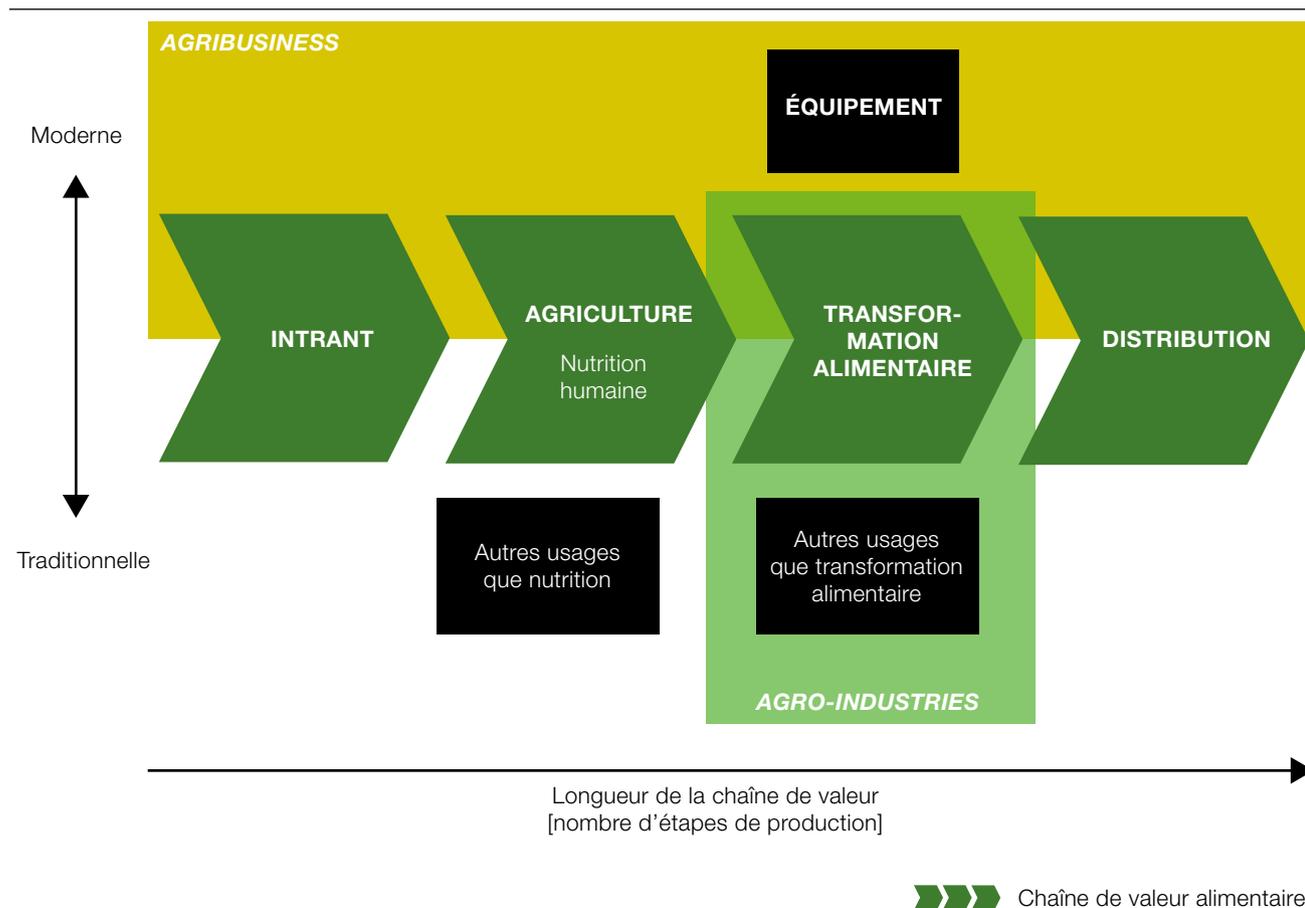
Les acteurs engagés dans la conception, production, commercialisation, distribution et consommation d'un produit ou d'un service sont souvent représentés comme les maillons d'une chaîne. Cette chaîne de valeur comprend aussi bien les activités de base comme la logistique, les opérations, la vente et les services que les activités de soutien, comme les infrastructures, les ressources humaines, la technologie et les achats. Popularisées par l'ouvrage de Michael Porter *Competitive Advantage* (1985), ces chaînes de valeur sont devenues un instrument d'analyse toujours plus complexe qui permet de comprendre les interdépendances entre activités économiques et la manière dont elles transforment le commerce mondial. Les chaînes de valeur sont également au cœur des politiques des États, des organisations régionales et des institutions internationales, qui scrutent les changements du commerce mondial sur l'emploi, le bien-être social, l'innovation et l'environnement depuis plusieurs décennies (Banque mondiale, 2018).

Dans le domaine agricole qui intéresse tout particulièrement ce rapport, une chaîne de valeur est définie comme un ensemble d'acteurs et d'activités «qui font passer un produit agricole de base du stade de la production dans les champs à sa consommation finale, processus dont chaque stade voit de la valeur être ajoutée au produit». Cette chaîne de

valeur peut être «un lien vertical ou un réseau entre diverses organisations d'entrepreneurs indépendantes et peut concerner la transformation, l'emballage, l'entreposage, le transport et la distribution» (FAO, 2010: 2). Chacun des segments de la chaîne de valeur est susceptible d'offrir un avantage concurrentiel et d'être optimisé de manière à accroître la marge financière des entreprises, en diminuant le coût des matières premières, en réduisant le gaspillage au cours du processus de fabrication, ou en innovant dans la livraison ou le service après-vente.

Le concept de chaîne de valeur est utilisé pour caractériser les activités d'une entreprise ou d'un ensemble d'entreprises insérées dans une filière qui nécessite plusieurs transformations ou spécialisations. Dans le domaine alimentaire, plusieurs chaînes spécialisées s'imbriquent ainsi pour ajouter de la valeur aux produits agricoles délivrés au consommateur final (Graphique 3.1). La première chaîne concerne la production d'intrants destinés à accroître la productivité des cultures, tels que les engrais, les produits phytosanitaires et les semences. Ces produits ajoutés aux terres et aux cultures alimentent la seconde chaîne, qui concerne la production agricole proprement dite, destinée à la consommation humaine ou animale. L'agro-industrie, qui constitue la troisième chaîne, permet ensuite de transformer

Graphique 3.1
Chaînes de valeur alimentaires, agribusiness et agro-industries



Source : Allen et Heinriqs 2016

la production agricole, avant sa distribution aux consommateurs (Allen et Heinriqs, 2016; Staatz et Hollinger, 2016).

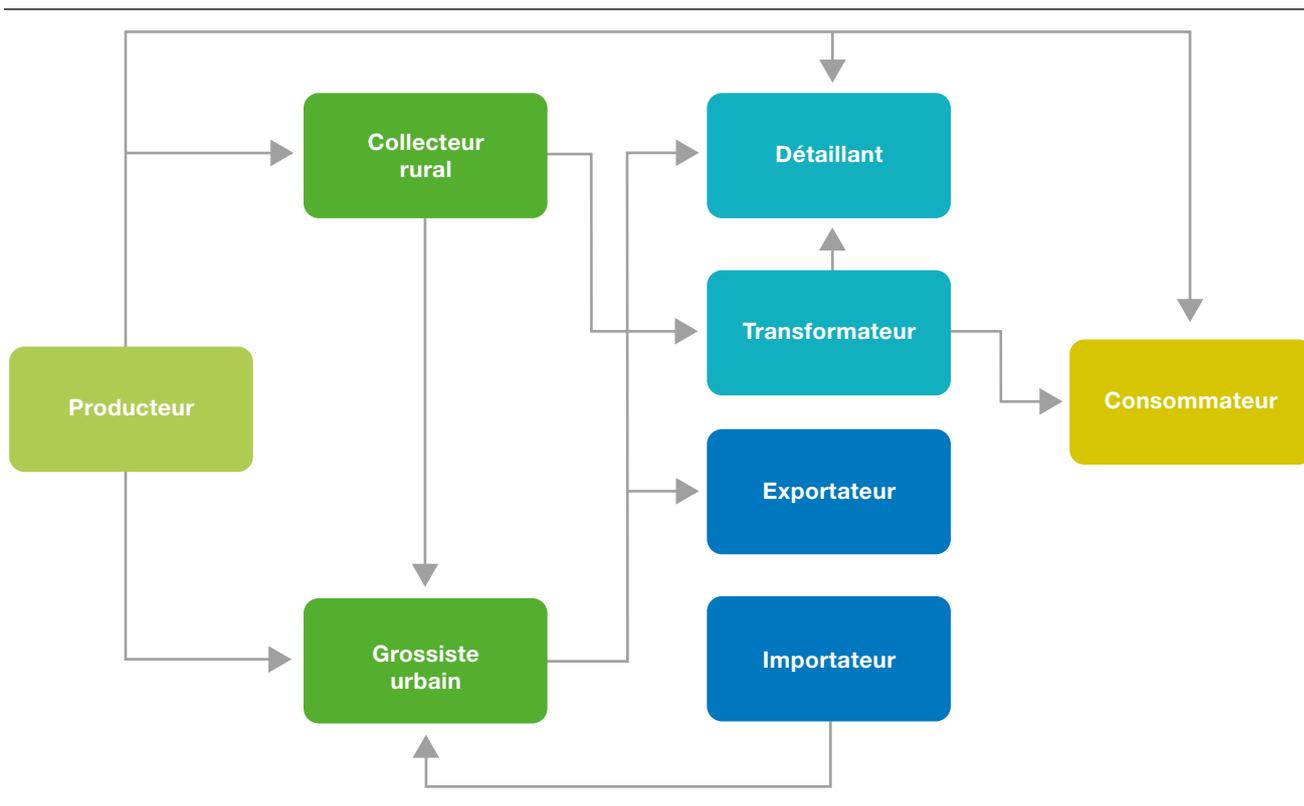
Loin de se limiter aux entreprises formelles, le concept de chaîne de valeur sert également à décrire les activités de base et de soutien des entreprises informelles ainsi que leur enchaînement dans le temps et l'espace. En Afrique, où les termes de chaîne de valeur et de filière ont souvent été utilisés de manière interchangeable, ces organisations agricoles et pastorales constituent un objet d'étude de longue date de la communauté scientifique (Corniaux et al., 2014; Biénabe et al., 2016) et un domaine d'intérêt croissant du secteur privé (Deutsche Bank, 2014) et de la communauté internationale (FIDA, 2010; FAO, 2014; WAC, 2011).

En Afrique de l'Ouest, les chaînes de valeur agricoles relient généralement un très

grand nombre de producteurs et de détaillants. Cette structure «traditionnelle» requiert de nombreux intermédiaires du fait que les transactions sont en moyenne peu importantes en poids et en valeur. La majorité des échanges commerciaux se font au comptant sur un marché où la livraison et le paiement des produits agricoles ont lieu pratiquement simultanément. Cela s'explique par l'absence ou la faiblesse des institutions formelles chargées de coordonner les transactions commerciales et de garantir les contrats entre marchands (Fafchamps, 2004).

Cette organisation diffère des chaînes de valeur dans lesquelles il existe une coordination verticale entre coopératives ou grands producteurs, supermarchés et consommateurs, comme dans la plupart des pays occidentaux. Dans ce genre d'organisation, les transactions

Graphique 3.2
Chaîne de valeur du niébé en Afrique de l'Ouest et centrale



Source: adapté de Mishili et al. 2009

sont exécutées selon des contrats à terme à partir d'un système de passation standardisé (McCullough et al., 2008). Ceci permet de réduire le nombre d'intermédiaires, d'augmenter la taille de chaque transaction et de déplacer le marché physique vers une bourse spécialisée. En Afrique de l'Ouest, en revanche, la place du marché où se rencontrent acheteurs et vendeurs garde une importance capitale pour l'ensemble des acteurs impliqués dans les chaînes de valeur alimentaires.

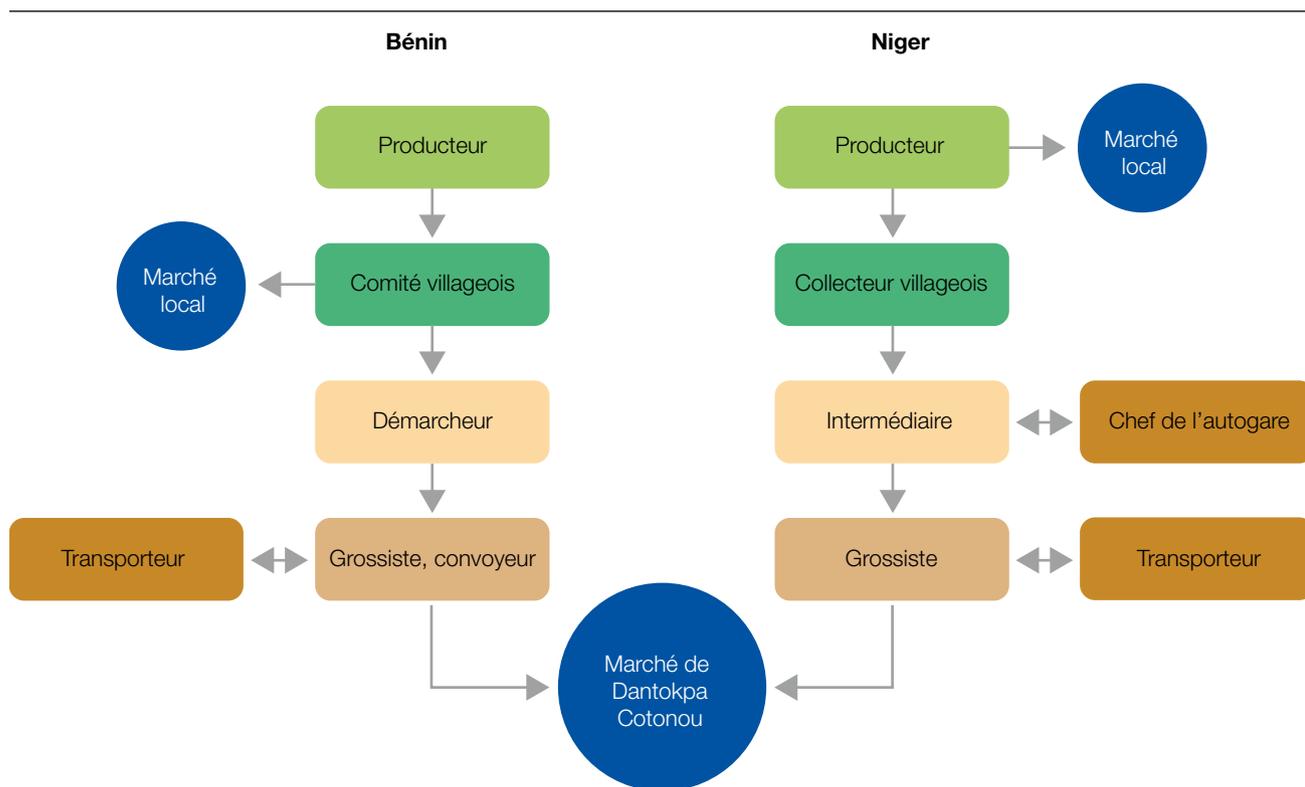
Les flux d'une chaîne de valeur sont généralement représentés sous forme de liens de dépendance entre acteurs. En Afrique de l'Ouest et centrale, par exemple, la chaîne de valeur du niébé connecte les producteurs à des grossistes ruraux et urbains qui acheminent ensuite le produit vers des agents chargés de sa transformation et de sa commercialisation vers le consommateur final (Graphique 3.2). La collecte et le stockage permettent au produit de gagner les unités de transformation et de consommation, tandis que la transformation

du niébé brut en couscous et beignets permet d'offrir une nourriture rapidement consommable au consommateur.

Dans de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest, les chaînes de valeur agricoles et pastorales sont transfrontalières. Les produits agricoles et les animaux sont transportés aux marchés du pays voisin par les producteurs ou par des grossistes spécialisés dans le commerce à longue distance. Les consommateurs qui achètent des oignons sur le grand marché de Dantokpa, à Cotonou, par exemple, sont approvisionnés par un ensemble de producteurs et de prestataires de services situés à plusieurs centaines de kilomètres de distance, dans la région de Malanville-Karimama au Bénin et dans le triangle Madaoua-Birni N'Konni-Keita au Niger (Graphique 3.3). Après avoir été collecté auprès des paysans, l'oignon passe par les mains de plusieurs intermédiaires qui vont l'acheminer auprès des grossistes en charge de le vendre aux détaillants de Cotonou (Tarchiani et al., 2013).

Graphique 3.3

Chaîne de valeur de l'oignon vendu au marché de Dantokpa à Cotonou, Bénin



Source : adapté de Tarchiani et al. 2013

L'étude des chaînes de valeur agricoles et pastorales permet d'identifier les acteurs impliqués dans la vente d'un produit ou d'un service et de distinguer quelles sont leurs tâches respectives. Cette approche permet également de comprendre les différentes étapes qui aboutissent au consommateur final et d'identifier les éventuels blocages qui peuvent s'exercer sur les activités économiques. Enfin, les chaînes de valeur permettent de mettre en lumière certaines inégalités socio-économiques engendrées par le processus de production, circulation et commercialisation des produits et des services. Dans certaines filières comme l'oignon de la vallée du fleuve Niger, par exemple, les producteurs sont souvent incapables de contrôler le processus de stockage et d'écoulement de leurs produits, ce qui donne un avantage comparatif aux grossistes capables d'acheter de grandes quantités au meilleur prix immédiatement après les récoltes (Walther, 2008).

Si l'approche par les chaînes de valeur permet bien d'identifier des rôles et des

processus, elle constitue cependant une simplification de la réalité des flux de biens, de services, de capitaux et d'information qui unissent les agents économiques. Ces derniers sont souvent identifiés à des catégories exclusives, comme les « producteurs » ou les « intermédiaires », qui masquent les relations effectivement entretenues au sein et entre chaque catégorie. L'accent porté sur la valeur ajoutée à un produit ou à un service néglige également le fait que nombre d'acteurs économiques informels tendent à diversifier leurs activités économiques pour se prémunir des incertitudes des marchés et appartiennent donc à plusieurs chaînes de valeur. Cette diversification est particulièrement évidente en Afrique de l'Ouest, où les producteurs et les marchands tendent à investir simultanément dans plusieurs produits agricoles et manufacturés selon leurs capacités financières. L'intérêt porté au processus linéaire de création de valeur par l'approche des chaînes de valeur et filières ne permet guère de prendre en compte

les complémentarités entre acteurs économiques travaillant sur les mêmes marchés mais sur des produits différents, de même que le processus de construction des communautés d'affaires africaines. Ces dernières reposent souvent sur des avantages comparatifs conjoncturels, comme des interdictions d'importation, plutôt que sur des processus de transformation industriels ou des innovations.

Ces limites ne constituent pas en soi une critique de l'approche par les chaînes de valeur,

qui demeurent un outil stratégique permettant de visualiser les étapes créatrices de valeur dans lesquelles les acteurs économiques sont intégrés. Néanmoins, d'autres approches ont été développées au cours des dernières années pour prendre en compte la diversité des relations sociales qui unissent les acteurs économiques et évaluent dans quelle mesure la structure de ces relations facilite ou limite les activités économiques. Parmi ces approches figure l'analyse des réseaux sociaux.

ANALYSE DES RÉSEAUX SOCIAUX

L'intérêt principal de l'analyse des réseaux sociaux est de reconstituer de manière aussi exhaustive que possible les relations sociales, économiques ou politiques entretenues entre individus ou organisations (Borgatti et al., 2009). Longtemps appliquée aux sociétés occidentales, ce genre d'analyse se diffuse progressivement aux problématiques spécifiques aux sociétés africaines. Depuis la fin des années 2000, l'analyse des réseaux sociaux est mise en pratique par certaines organisations internationales, qui en ont progressivement fait une aide aux politiques publiques (OCDE/CSAO, 2017). Elle fournit une aide à l'opérationnalisation des projets de développement en identifiant d'éventuelles tensions et en proposant des solutions qui facilitent l'échange d'information et la coopération (Bloom et al., 2008; Schiffer et al., 2010). La possibilité de visualiser les relations effectivement entretenues au sein d'un groupe social offre en outre un levier d'autonomisation pour les communautés locales et les organisations non gouvernementales (Schiffer, 2012; IRC, 2016). L'analyse des réseaux sociaux permet en effet de mesurer le capital social des acteurs d'une communauté afin de mettre en évidence les causes structurelles de la marginalisation de certains groupes sociaux, comme les femmes, les cadets ou les personnes âgées (Walther et Renk, 2017).

Deux grandes approches des réseaux sociaux

Deux grandes questions de recherche structurent l'analyse des réseaux sociaux contemporaine (Borgatti et Halgin, 2011). D'une

part, certains chercheurs s'interrogent sur la manière dont les liens sociaux servent de canaux possibles aux flux de ressources ou d'information. Cette approche cherche à comprendre si les inégalités observées entre acteurs sociaux s'expliquent par des différences résultant de leur accès au capital social. En d'autres termes, certains individus réussissent-ils mieux que d'autres parce qu'ils savent mobiliser ou ont hérité des réseaux qui leur apportent un avantage comparatif en termes financiers, de prestige, de savoir, ou d'information? La théorie de Mark Granovetter (1983) sur la «forces des liens faibles», qui stipule qu'il est plus aisé de trouver un emploi au travers de connaissances éloignées qu'auprès d'amis qui partagent les mêmes informations, est représentative de cette approche. De même, la théorie des «trous structureaux» de Ronald Burt (2005) montre que les individus qui jouent le rôle d'intermédiaires (*brokers*) réussissent mieux que les autres au sein des entreprises car ils ont accès à des informations nouvelles qui leur permettent de se rendre indispensables.

D'autre part, l'analyse des réseaux sociaux se préoccupe de savoir pourquoi certains acteurs sociaux tendent à former des communautés homogènes. Si les acteurs sociaux sont libres de choisir les valeurs, les normes et les comportements qui leur correspondent le mieux, pourquoi observe-t-on autant d'homogénéité au sein des sociétés humaines? Cette approche montre que les réseaux sociaux favorisent l'adoption de normes sociales d'autant plus efficaces qu'elles sont informelles. C'est en partageant les mêmes lieux, réels et

virtuels, que se forment des communautés dans lesquelles vont se diffuser les comportements sociaux ou les idées politiques. Les travaux de Christakis et Fowler (2007) sur la transmission de l'obésité aux États-Unis ou ceux d'Andrew Papachristos (2009) sur la criminalité sont représentatifs de cette approche. Ils montrent que les comportements sociaux s'expliquent par des liens d'influence mutuels entre acteurs insérés dans un réseau, plutôt que par des déterminants individuels, comme l'âge, le genre ou la nationalité.

Le concept de centralité

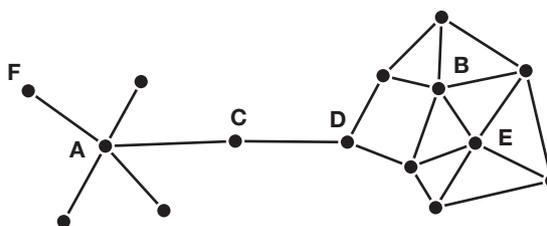
Au cours des dernières décennies, de nombreux concepts et mesures sont développés pour rendre compte des avantages et contraintes offerts par les réseaux sociaux (Hanneman et Riddle, 2012). Parmi ceux-ci, le plus utilisé est sans doute le concept de centralité, qui reflète l'importance structurelle d'un acteur social dans un réseau.

- Certains acteurs sont centraux car ils possèdent de nombreuses connexions. On appelle *centralité de degré* cet enracinement au sein d'une communauté dense d'amis, de parents ou d'alliés, qui apporte confiance et stabilité. Les associations formelles ou informelles renforcent les avantages de la centralité de degré. En Afrique sahélienne, par exemple, un marchand possédant de nombreuses relations d'affaires au sein d'une fraternité religieuse, est susceptible de pouvoir compter sur un accès privilégié au crédit ou à une aide ponctuelle en cas de difficultés. La centralité de degré est une mesure locale qui tient compte uniquement du nombre de liens sociaux qu'un individu possède. Elle ne rend pas compte des relations entretenues, à plusieurs degrés de séparation, au sein de l'ensemble du réseau et qui peuvent avoir des conséquences indirectes sur l'autonomie des individus. Dans le réseau présenté dans le [Graphique 3.4](#), par exemple, A, B et E possèdent la centralité de degré la plus haute, avec cinq liens chacun. Leur position structurelle diffère cependant quand on considère l'ensemble du réseau : alors que B et E sont reliés à des acteurs qui sont eux-mêmes bien connectés, A est

connecté à quatre acteurs qui dépendent de lui seul.

- L'observation des réseaux sociaux montre à ce propos que le nombre de relations est souvent moins important que leur qualité. En d'autres termes, s'il est important d'être connecté à de nombreuses personnes, il est encore plus crucial d'être connecté à des individus qui sont eux-mêmes centraux, comme B et E sur le [Graphique 3.4](#). On appelle *centralité spectrale* ou *de vecteur propre* cette disposition à être relié aux membres du réseau les mieux connectés qui s'apparente à une forme de pouvoir. La centralité spectrale est une mesure globale qui reflète mieux que la centralité de degré les contraintes structurelles de l'ensemble des liens d'un réseau.
- D'autres acteurs sont considérés comme centraux car ils font le lien entre des communautés qui, sans eux, seraient déconnectées. Ces intermédiaires ou *brokers* possèdent une *centralité d'intermédiation* élevée car ils ont accès à des ressources ou à des informations qui ne sont pas immédiatement disponibles dans leur communauté d'origine. Les marchandes ouest-africaines mettent à profit cette forme de centralité, en jouant des différentiels de change et de législation entre pays pour approvisionner les marchés. Les acteurs C et D sont ceux qui possèdent la centralité d'intermédiation la plus élevée sur le [Graphique 3.4](#), du fait qu'ils mettent en relation deux sous-ensembles qui, sans eux, seraient déconnectés.

[Graphique 3.4](#)
Centralité de degré, spectrale, d'intermédiation et de proximité

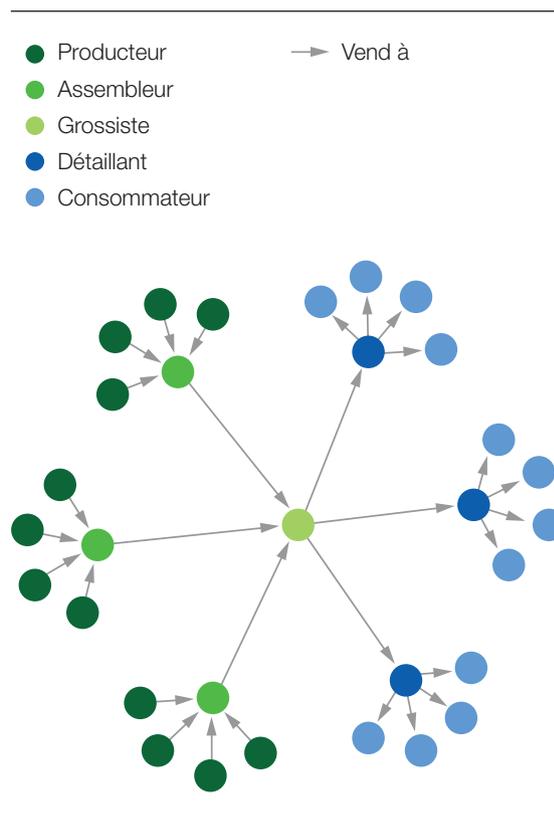


- Enfin, la centralité peut refléter la plus ou moins grande distance qui sépare un individu du reste du réseau. Cette *centralité de proximité* est particulièrement importante pour les acteurs qui sont proches des plus hautes sphères du pouvoir économique et politique, sans toutefois être officiellement en charge. Son calcul suppose que tous les acteurs du réseau sont connectés par au moins un lien, comme sur le [Graphique 3.4](#), où l'acteur F est particulièrement éloigné du centre du réseau et possède de ce fait une centralité de proximité faible.

Les différences entre centralité de degré, spectrale et d'intermédiarité sont illustrées par un réseau marchand qui représente une version simplifiée de la filière du riz étudiée dans ce rapport ([Graphique 3.5](#)). Dans ce réseau, les acteurs jouent cinq rôles différents: les producteurs cultivent le riz, qu'ils vendent à des assembleurs ruraux immédiatement après la récolte. Ces derniers centralisent le riz avant de l'acheminer auprès de grossistes établis dans les centres urbains. Le riz est stocké dans des entrepôts en attendant la période la plus favorable, décortiqué, puis revendu à des détaillants qui l'écoulent sur les marchés locaux. Cette structure est relativement simple dans la mesure où les producteurs sont séparés des consommateurs par seulement quatre degrés et que le riz ne subit pas de grandes transformations industrielles. La valeur ajoutée provient du transport, du stockage et du décorticage.

Dans ce genre de réseau, les grossistes situés entre les intermédiaires ruraux et les détaillants sont les plus centraux quelle que soit la mesure considérée ([Graphique 3.6](#)). Leur importance structurelle en termes de centralité d'intermédiarité reflète le fait que ces grossistes sont un maillon incontournable dans les échanges qui lient producteurs et consommateurs: sans eux, le réseau serait fragmenté en segments incapables d'acheminer les produits agricoles à leurs utilisateurs finaux. Les grossistes sont également bien connectés aux acteurs possédant de nombreux liens: en conséquence, leur centralité spectrale est plus importante que celle des autres. Dans un réseau où la direction des liens marchands est connue, la centralité de degré permet quant à elle de distinguer les assembleurs ruraux des

Graphique 3.5
Réseau marchand simplifié montrant cinq catégories d'acteurs



Note: chaque acteur du réseau est représenté par un cercle. Les liens entre acteurs indiquent qui vend du riz à qui alors que la couleur indique quel rôle est joué par chaque acteur.

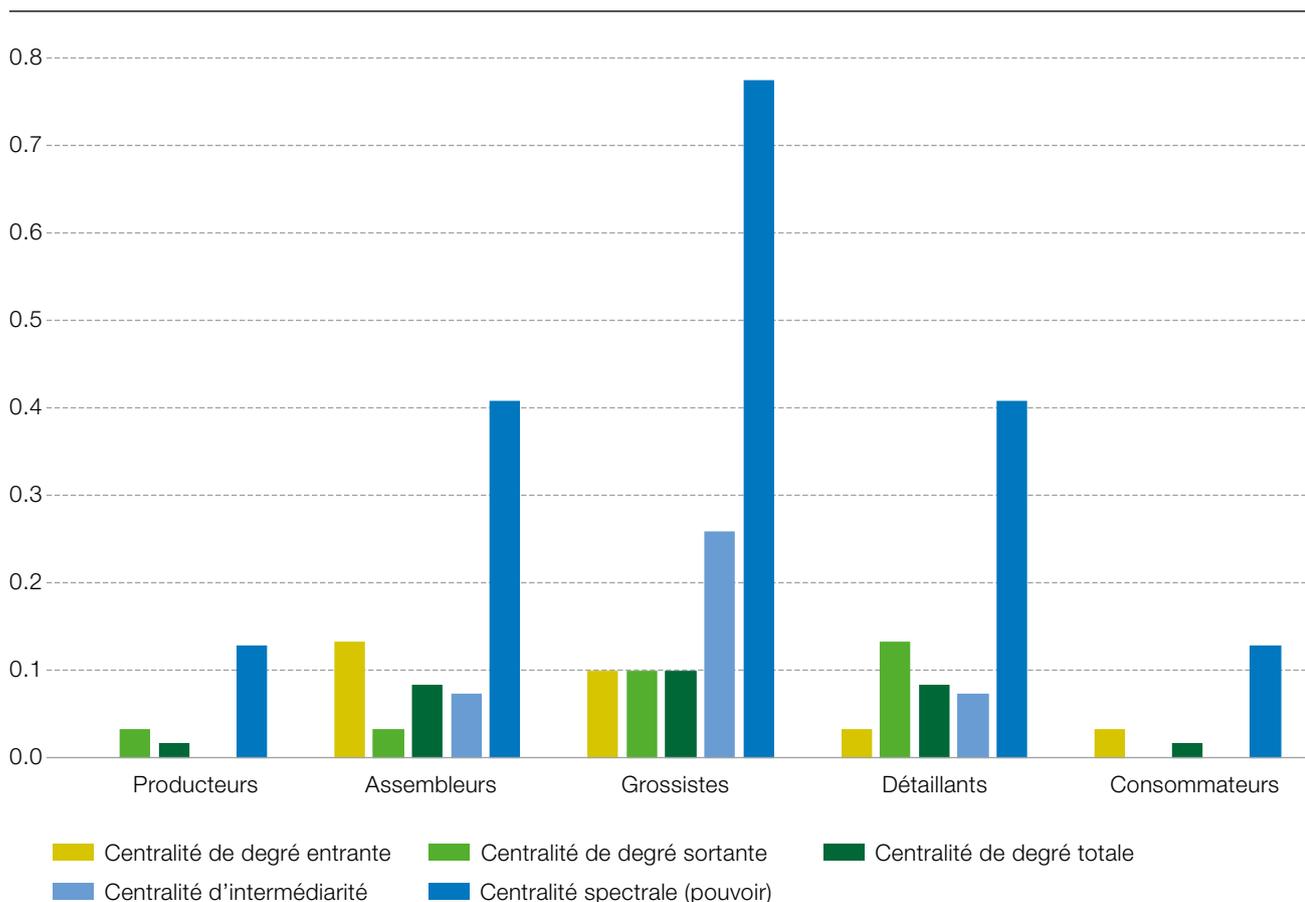
détaillants. Les premiers possèdent une centralité entrante (*in-degree*) forte du fait qu'ils achètent des produits agricoles venant d'une multitude de producteurs, alors que les seconds possèdent une centralité sortante (*out-degree*) haute du fait qu'ils vendent leurs produits aux nombreux consommateurs. Les producteurs et les consommateurs occupent les périphéries du réseau et possèdent un lien unique, entrant ou sortant, avec le reste des acteurs, d'où leur centralité d'intermédiarité nulle et leur centralité de degré très faible.

Les contraintes liées à la structure du réseau

L'analyse des réseaux sociaux permet également de mesurer les contraintes qui s'exercent sur chaque individu du fait de la structure générale du réseau. Les réseaux très centralisés, comme

Graphique 3.6

Centralité par type d'acteur dans un réseau marchand



le réseau en étoile où chacun est connecté à un nœud central, sont connus pour générer des relations de dépendance tout en étant particulièrement efficaces du point de vue de la transmission de l'information. À l'opposé, les réseaux très décentralisés, où aucun nœud n'est plus central qu'un autre, sont perçus comme plus égalitaires mais également moins capables de coordonner des actions complexes du fait de l'absence d'autorité centrale (OCDE/CSAO, 2017) (Graphique 3.7).

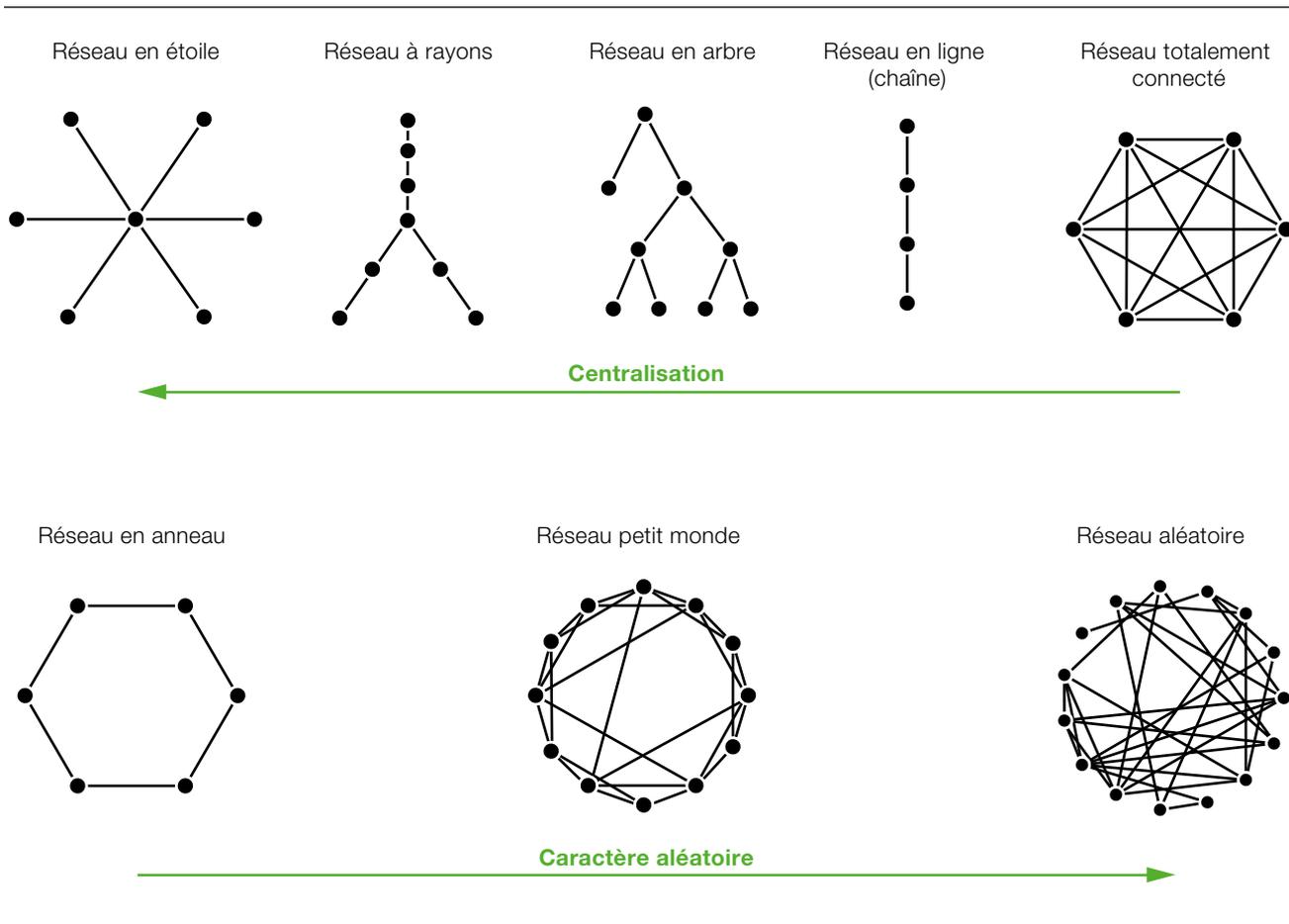
Les caractéristiques générales d'un réseau – sa topographie – permettent alors de mieux comprendre le processus de reproduction des inégalités sociales. Dans de nombreuses filières agricoles, par exemple, les femmes sont reléguées dans certaines activités peu qualifiées comme la transformation et l'emballage tandis que les hommes occupent des segments

plus rémunérateurs, comme la vente en gros (FAO, 2010). Cette division du travail peut être mise en évidence par une analyse relationnelle qui cartographie la centralité des individus selon leurs attributs, comme illustré dans le Graphique 3.8. Dans ce genre de réseau, il est bien évident que les femmes occupent des positions structurellement marginales dans l'organisation générale des flux marchands.

Réseaux sociaux et performance économique

L'étude de l'impact des réseaux sur les activités économiques constitue un champ de recherche en plein développement, notamment en ce qui concerne le marché du travail, l'innovation et le commerce (Granovetter, 2005; Fafchamps, 2006). Dans les pays occidentaux, les bénéfices

Graphique 3.7
Exemples de topologie de réseaux



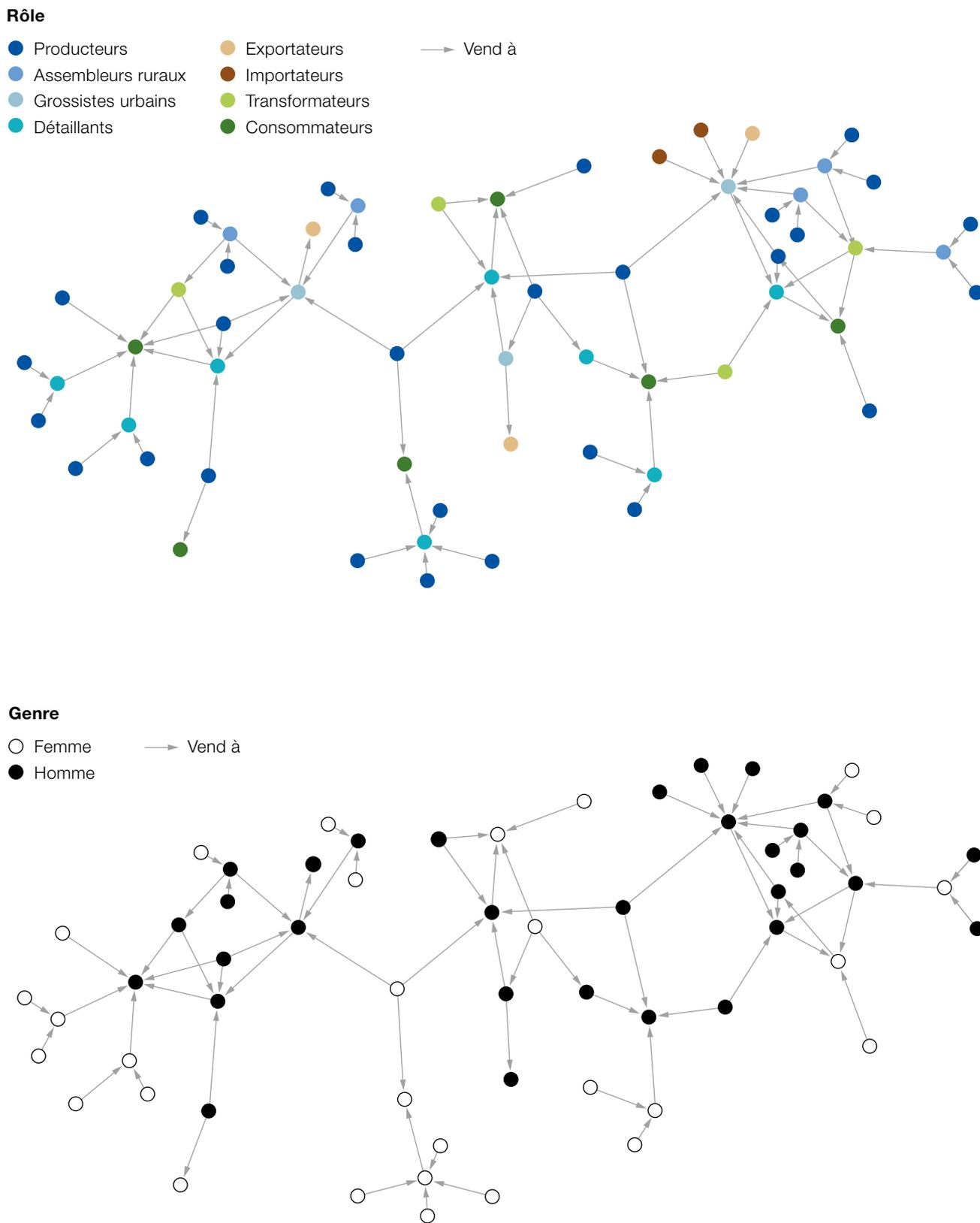
Source: OCDE/CSAO 2017

apportés par les réseaux sociaux sont particulièrement évidents pour les travailleurs qualifiés des secteurs à forte intensité de connaissance, qui s'appuient sur leurs contacts personnels pour négocier des salaires élevés en faisant jouer la concurrence entre entreprises (Goyal, 2012). Les ressources accessibles par l'intermédiaire des réseaux sociaux tendent également à favoriser l'insertion et la réussite professionnelle en Afrique subsaharienne. Des recherches menées en Afrique du Sud (Burns et al., 2010; Hofmeyr, 2010; Schöer et al., 2012), en Éthiopie (Mano et al., 2011) et au Burkina Faso (Nordman et Pasquier-Doumer, 2015) confirment que les individus les mieux connectés jouissent de meilleures opportunités professionnelles que les autres, bien que le marché du travail africain soit fragmenté en une multitude d'entreprises souvent informelles où les qualifications moyennes sont faibles.

L'innovation constitue un autre domaine dans lequel l'impact des réseaux sociaux a pu être mesuré. En Afrique subsaharienne, les études menées sur l'adoption technologique montrent à ce propos que les entrepreneurs agricoles suivent les recommandations des personnes qui leur sont proches culturellement plutôt que celles des experts avec lesquels ils n'ont pas de relations personnelles (Conley et Udry, 2010; Isaac, 2012; Isaac et Matouš, 2017; Wencélius et al., 2016). En Éthiopie, où la plupart des études sur les réseaux et l'innovation sont conduites, les hommes possèdent un plus grand nombre de contacts que les femmes (Matouš et al., 2013). Les réseaux sociaux formés par les femmes paysannes favorisent néanmoins l'adoption de nouvelles techniques de plantage et augmentent les rendements agricoles (Mekonnen et al., 2018).

Graphique 3.8

Rôles et genre dans un réseau de commercialisation



Source : Walther et Renk 2017, basé sur Mishili et al. 2009

Les réseaux sociaux sont également susceptibles de favoriser l'activité commerciale. Dans une région où l'information sur les marchés et les prix est difficile à obtenir, les réseaux sociaux fonctionnent comme un filet de sécurité que ni l'État ni les institutions formelles ne peuvent fournir. Ils permettent aux marchands d'accroître leurs profits, d'accéder au crédit et de réduire l'incertitude qui affecte leurs activités en établissant des relations de confiance avec leurs fournisseurs et leurs clients (Fafchamps et Minten, 2002). Cela est notamment vrai des marchands et vendeurs du secteur informel (Berrou et Combarrous, 2011; Walther, 2015; Kuépié et al., 2015). Pour les entrepreneurs urbains du Burkina Faso, par exemple, le succès des affaires dépend à la fois des relations de confiance développées au sein des réseaux de solidarité que des relations purement professionnelles entretenues avec leurs partenaires commerciaux (Berrou et Combarrous, 2012).

De nombreux exemples historiques montrent que ces relations de confiance étaient bâties sur la naissance, la parenté et l'appartenance ethnique à l'époque précoloniale, les marchands préférant recruter des partenaires qui leur sont proches, de manière à former des communautés d'affaires aussi soudées que possible (Grégoire, 1992). Les relations familiales étaient cruciales dans le commerce à longue distance de la kola tenu par les marchands haoussa précoloniaux, de même que chez les marchands kooroko originaires du sud du Mali actuel (Amselle, 1977; Lovejoy, 1980). Dans nombre de régions, la transmission du savoir-faire professionnel marchand au sein des familles n'a pas survécu à la réorganisation des routes commerciales durant la période coloniale. À l'est du Niger, par exemple, les difficultés économiques des premières années de la colonisation, l'incertitude dans le commerce du bétail et la division du patrimoine familial ont empêché l'émergence de véritables dynasties familiales (Baier, 1980).

Les réseaux sociaux sont cependant loin de n'apporter que des avantages aux individus qui y sont insérés (Kuépié et al., 2015). Les recherches récentes montrent que les réseaux sociaux peuvent également représenter une charge sociale qui pénalise l'autonomie des acteurs économiques et les empêchent de réaliser leurs

aspirations professionnelles (Meagher, 2005; Bähre, 2012). Les liens de parenté, par exemple, sont à double tranchant : synonyme de solidarité, ils impliquent aussi de nombreuses obligations sociales qui pèsent sur l'activité commerciale et empêchent l'accumulation. Au Zimbabwe, les liens de parenté développés au sein des petites et moyennes entreprises ont un effet négatif sur la propension à adopter de nouvelles technologies, parce qu'ils empêchent les entrepreneurs d'accéder à des partenaires ayant accès à de nouveaux moyens de production (Chipika et Wilson, 2006). Les entrepreneurs dont le réseau professionnel dépend de relations de solidarité doivent également jouer le rôle de patrons sociaux, en assurant la sécurité sociale de leurs employés et en répondant aux multiples sollicitations financières liées à leur statut.

Trois grandes stratégies sont développées par les acteurs économiques pour tenter d'échapper, partiellement ou complètement, à ces obligations sociales. La première stratégie consiste à masquer la source de leurs revenus, en adoptant volontairement un mode de vie modeste. Cette stratégie est cependant difficile à mettre en pratique en Afrique de l'Ouest où les dépenses ostentatoires font partie des attributs sociaux des marchands ayant réussi en affaires. Une seconde stratégie consiste à rejoindre un mouvement réformiste religieux prônant un retour aux valeurs originelles de l'Islam. Le succès du Mouvement pour la suppression de l'innovation et l'instauration de la Sunna (*Jama'at Izalat al-bid'a wa iqamat al-Sunna*) auprès des marchands du Niger et du Nigéria s'explique notamment par le fait que ce mouvement prône la frugalité, la simplicité et la solidarité envers les membres de la parentèle proche (Loimeier, 2016). Ces mouvements contribuent également à redéfinir la manière dont les femmes sont supposées se vêtir, se comporter dans l'espace public et accéder à l'éducation (Masquelier, 2009). Enfin, une troisième stratégie développée par les marchands consiste à émigrer suffisamment loin de leur communauté d'origine pour échapper aux obligations sociales, tout en leur restant assez proches pour jouer le rôle d'intermédiaires culturels (Whitehouse, 2012).

Outre le fait qu'ils induisent des obligations sociales, les réseaux sociaux sont susceptibles de créer ou d'aggraver les inégalités sociales.

Les réseaux sociaux tendent à promouvoir les individus les mieux connectés plutôt que les plus méritants, ce qui rend l'accès aux marchés plus difficile pour les acteurs économiques qui n'appartiennent pas au réseau. Un autre aspect potentiellement négatif des réseaux sociaux est leur capacité à traverser les niveaux sectoriels et administratifs, ce qui peut conduire à la déstabilisation du contrôle fiscal et monétaire des États. En compétition avec les institutions formelles, les relations interpersonnelles développées au sein des réseaux ont souvent été accusées de conduire à une criminalisation de l'État et à propager la corruption entre élites politiques, fonctionnaires et monde des affaires (Meagher, 2012 pour une synthèse). L'imprévisibilité des décisions prises par les États en matière de politique fiscale et de réglementations douanières a ainsi conduit les grands commerçants ouest-africains à développer des liens clientélistes avec les décideurs politiques ou à entrer en politique eux-mêmes (Tidjani Alou, 2012).

La dualité des réseaux sociaux impose aux entrepreneurs ouest-africains de trouver un équilibre entre deux grandes formes de centralité : la centralité de degré synonyme de solidarité sociale au sein d'une communauté locale, et la centralité d'intermédiation qui

apporte des ressources externes nécessaires à l'enrichissement et à l'innovation. Les entrepreneurs dont le réseau repose uniquement sur des liens internes ou externes sont peu susceptibles de réussir en affaires : il leur manque une dimension indispensable du capital social. Ce principe déjà largement documenté dans la littérature qualitative sur le capital social (Woolcock et Narayan, 2000), est corroboré par l'analyse des réseaux sociaux en Afrique subsaharienne. Dans la région frontalière séparant le Bénin du Niger et du Nigéria, par exemple, les acteurs les plus prospères dans le domaine du commerce à longue distance sont ceux qui sont simultanément bien enracinés dans leur communauté et capables de créer des ponts vers d'autres communautés situées en dehors de leur groupe ethnique et de leur pays respectif (Walther, 2015). En Ouganda, une étude conduite auprès d'entrepreneurs urbains et ruraux confirme également la dualité fondamentale des structures sociales : les contacts établis par les individus peuvent tout à la fois être synonymes de ressources et d'obligations (Solano et Rooks, 2018). La probabilité des femmes à accéder au capital financier y est inférieure à celle des hommes, du fait du manque d'accès aux institutions formelles de crédit et de contrôle sur les dépenses des ménages.

Références

- Allen, T. et P. Heinriqs (2016), « Les nouvelles opportunités de l'économie alimentaire ouest-africaine », *Notes ouest-africaines*, n° 1, Éditions OCDE, <http://dx.doi.org/10.1787/5jlwjg67125f-fr>.
- Amselle, J.L. (1977), *Les négociants de la savane : Histoire et organisation sociale des Kooroko (Mali)*, Anthropos, Paris.
- Bähre, E. (2012), « The Janus face of insurance in South Africa: From costs to risk, from networks to bureaucracies », *Africa*, vol. 82, pp. 150-167.
- Baier, S. (1980), *An Economic History of Central Niger*, Clarendon Press, Oxford.
- Banque mondiale (2018) *Global Value Chain Development Report: Measuring and Analyzing the Impact of GVCs on Economic Development*, Banque mondiale, Washington, DC.
- Berrou, J.P. et F. Combarrous (2012), « The personal networks of entrepreneurs in an informal African urban economy: Does the 'strength of ties' matter? », *Review of Social Economy*, vol. 70, n° 1, pp. 1-30.
- Berrou, J.P. et F. Combarrous (2011), « Testing Lin's social capital theory in an informal African urban economy », *The Journal of Development Studies*, vol. 47, n° 8, pp. 1216-1240.
- Biénabe, E., A. Rival et D. Loeillet (2016), *Développement durable et filières tropicales*, Éditions Quae, Paris.
- Bloom, E., M. Reeves, A. Sunseri et V. Nyhan-Jones (2008), « Strengthening networks: Using organizational network analysis to promote network effectiveness, scale, and accountability », *World Bank Capacity Development Briefs*, n° 28.
- Borgatti, S.P. et D.S. Halgin (2011), « On network theory », *Organization Science*, vol. 22, n° 5, pp. 1168-1181.

- Borgatti, S.P., A. Mehra, D.J. Brass et G. Labianca (2009), « Network analysis in the social sciences », *Science*, vol. 323, n° 5916, pp. 892-895.
- Burns, J., S. Godlonton et M. Keswell (2010), « Social networks, employment and worker discouragement: Evidence from South Africa », *Labour Economics*, vol. 17, n° 2, pp. 336-344.
- Burt, R.S. (2005), *Brokerage and Closure: An Introduction to Social Capital*, Oxford University Press, Oxford.
- Chipika, S. et G. Wilson (2006), « Enabling technological learning among light engineering SMEs in Zimbabwe through networking », *Technovation*, vol. 26, pp. 969-979.
- Christakis, N.A. et J.H. Fowler (2007), « The spread of obesity in a large social network over 32 years », *New England Journal of Medicine*, vol. 357, n° 4, pp. 370-379.
- Conley, T.G., et C.R. Udry (2010), « Learning about a new technology: Pineapple in Ghana », *American Economic Review*, vol. 100, n° 1, pp. 35-69.
- Corniaux, C., G. Duteurtre et C. Broutin (2014), *Filières laitières et développement de l'élevage en Afrique de l'Ouest. L'essor des minilaiteries*, Karthala, Paris.
- Deutsche Bank (2014) « Agriculture value chains in Sub-Saharan Africa: From a development challenge to a business opportunity », Deutsche Bank Research, *Emerging Markets*, 14 April.
- Fafchamps, M. (2006), « Development and social capital », *The Journal of Development Studies*, vol. 42, pp. 1180-1198.
- Fafchamps, M. (2004), *Market Institutions in Sub-Saharan Africa*, MIT Press, Cambridge MA.
- Fafchamps, M. et B. Minten, B. (2002), « Returns to social network capital among traders », *Oxford Economic Papers*, vol. 54, n° 2, pp. 173-206.
- FAO (2014), *Developing Sustainable Food Value Chains – Guiding Principles*, FAO, Rome.
- FAO (2010), « Agricultural value chain development. Threat or opportunity for women's employment? », *Gender and Rural Employment Policy Brief*, n° 4, Food and Agriculture Organization, Rome.
- FIDA (2010), *Value Chain, Linking Producers to Markets*, Fonds international de développement agricole, Rome.
- Goyal, S. (2012), *Connections: An Introduction to the Economics of Networks*, Princeton University Press, Princeton.
- Granovetter, M. (2005), « The impact of social structure on economic outcomes », *Journal of Economic Perspectives*, vol. 19, pp. 33-50.
- Granovetter, M. (1983), « The strength of weak ties: A network theory revisited », *Sociological Theory*, pp. 201-233.
- Grégoire, E. (1992), *The Alhazai of Maradi: Traditional Hausa Merchants in a Changing Sahelian City*, Lynne Rienner, Boulder.
- Hanneman, R. A. et M. Riddle (2011), *Concepts and Measures for Basic Network Analysis: The SAGE Handbook of Social Network Analysis*, Sage Publishing, pp. 340-369.
- Hofmeyr, A. (2010), « Social networks and ethnic niches: An econometric analysis of the manufacturing sector in South Africa », *South African Journal of Economics*, vol. 78, pp. 107-130.
- IRC (2016), *Social Network Analysis Handbook: Connecting the Dots in Humanitarian Programs*, International Rescue Committee, July, <https://www.rescue.org/sites/default/files/document/1263/socialnetworkanalyse-handbook.pdf>.
- Isaac, M.E. (2012), « Agricultural information exchange and organizational ties: The effect of network topology on managing agrodiversity », *Agricultural Systems*, vol. 109, pp. 9-15.
- Isaac, M.E. et P. Matouš (2017), « Social network ties predict land use diversity and land use change: a case study in Ghana », *Regional Environmental Change*, <http://dx.doi.org/10.1007/s10113-017-1151-3>.
- Kuépié, M., M. Tenikue et O. Walther (2015), « Social networks and small businesses performance in West African border regions », *Oxford Development Studies*, vol. 44, n° 2, pp. 202-219.
- Loimeier, R. (2016), *Islamic Reform in Twentieth-Century Africa*, Edinburgh University Press, Edimbourg.
- Lovejoy, P. E. (1980), *Caravans of Kola: The Hausa Kola Trade: 1700–1900*, Ahmadu Bello University Press, Ibadan.
- Mano, Y., T. Yamano, A. Suzuki et T. Matsumoto (2011), « Local and personal networks in employment and the development of labor markets: Evidence from the cut flower industry in Ethiopia », *World Development*, vol. 39, pp. 1760-1770.
- Masquelier, A. (2009), *Women and Islamic Revival in a West African Town*, Indiana University Press, Bloomington.
- Matouš, P., Y. Todo et D. Mojo (2013), « Boots are made for walking: Interactions across physical and social space in infrastructure-poor regions », *Journal of Transport Geography*, vol. 31, pp. 226-235.
- McCullough, E.B., P.L. Pingali et K.G. Stramoulis (dir.pub.) (2008), *The Transformation of Agri-Food Systems*, FAO et Earthscan, Londres.

- Meagher, K (2012), « The strength of weak states? Non-state security forces and hybrid governance in Africa », *Development and Change*, vol. 43, n° 5, pp. 1073-1101, <https://doi.org/10.1111/j.1467-7660.2012.01794.x>.
- Meagher, K. (2010), *Identity Economics: Social Networks and the Informal Economy in Nigeria*, Boydell and Brewer, Rochester.
- Meagher, K. (2005), « Social capital or analytical liability? Social networks and African informal economies », *Global Networks*, vol. 5, n° 3, pp. 217-238.
- Mednick, S.C., N.A. Christakis et J.H. Fowler (2010), « The spread of sleep loss influences drug use in adolescent social networks », *PloS One*, vol. 5, n° 3, <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0009775>.
- Mekonnen, D.A., N. Gerber et J.A. Matz (2018), « Gendered social networks, agricultural innovations, and farm productivity in Ethiopia », *World Development*, n°105, pp. 321-335.
- Mishili, F.J. et al. (2009), « Consumer preferences for quality characteristics along the cowpea value chain in Nigeria, Ghana, and Mali », *Agribusiness*, vol. 25, n° 1, pp. 16-35, <https://doi.org/10.1002/agr.20184>.
- Nordman, C.J. et L. Pasquier-Doumer (2015), « Transitions in a West African labour market: The role of family networks », *Journal of Behavioral and Experimental Economics*, vol. 54, pp. 74-85.
- OCDE/CSAO (2017), *Coopération transfrontalière et réseaux de gouvernance en Afrique de l'Ouest*, Cahiers de l'Afrique de l'Ouest, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264265974-fr>.
- Papachristos, A.V. (2009), « Murder by structure: Dominance relations and the social structure of gang homicide », *American Journal of Sociology*, vol. 115, n° 1, pp. 74-128.
- Porter, M. E. (1985), *Competitive Advantage: Creating and Sustaining Superior Performance*, Simon and Schuster, New York.
- Schiffer, E. (2012), « Using Net-Map to assess and improve agricultural innovation systems », in Banque mondiale (dir. pub.) *Agricultural Innovation Systems: An Investment Sourcebook*, Banque mondiale, Washington, DC, pp. 593-597.
- Schiffer, E., F. Harwich, et M. Monge (2010), « Who has influence in multi stakeholder governance systems? Using the Net Map method to analyze social networking in watershed management in northern Ghana », *IFPRI Discussion Paper*, n° 964.
- Schöer, V., N. Rankin et G. Roberts (2012), « Accessing the first job in a slack labour market: Job matching in South Africa », *Journal of International Development*, vol. 26, n° 1, pp. 1-22.
- Solano G. et G. Rooks (2018), « Social capital of entrepreneurs in a developing country: The effect of gender on access to and requests for resources », *Social Networks*, vol. 54, pp. 279-290.
- Staatz, J. et F. Hollinger (2016), « West African Food Systems and Changing Consumer Demands », *West African Papers*, n° 4, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/b165522b-en>.
- Tarchiani, V., G. Robbiati et M.R. Salifou (2013), « Filières oignon en Afrique de l'Ouest : étude comparée des filières nigérienne et béninoise », *Cahiers d'Agricultures*, vol. 22, pp. 112-123.
- Tidjani Alou, M. (2012) « Monitoring the neopatrimonial state on a day-to-day basis: Politicians, customs officials and traders in Niger », in D. Bach et M. Gazibo (dir. pub.) *Neopatrimonialism in Africa and Beyond*, Routledge, Londres, pp. 142-154.
- WAC (2011), « Review of guidelines and manuals for value chain analysis for agricultural and forest products », *Occasional Paper 17*, World Agroforestry Centre, Nairobi.
- Walther, O. (2015), « Business, brokers and borders: The structure of West African trade networks », *The Journal of Development Studies*, vol. 51, n° 5, pp. 603-620.
- Walther O. (2008), *Affaires de patrons. Villes et commerce transfrontalier au Sahel*, Peter Lang, Berne.
- Walther, O. et S. Renk (2017), *Can social network analysis inform African development policies? An application to food security, market analysis and gender*, Programme alimentaire mondial, Dakar.
- Wencélius J., M. Thomas, P. Barbillon et E. Garine (2016), « Interhousehold variability and its effects on seed circulation networks: a case study from northern Cameroon », *Ecology and Society*, vol. 21, n° 1, art. 44.
- Whitehouse, B. (2012), *Migrants and Strangers in an African City: Exile, Dignity, Belonging*, Indiana University Press, Bloomington.
- Woolcock, M., et D. Narayan (2000), « Social capital: Implications for development theory, research and policy », *The World Bank Research Observer*, vol. 15, n° 2, pp. 225-249.

Chapitre 4

Genre et réseaux marchands transfrontaliers

Les femmes dans le réseau transfrontalier du riz.....	64
Le secteur du riz en Afrique de l'Ouest.....	65
La région trinationale du Dendi.....	73
Cartographier les réseaux marchands transfrontaliers.....	78
Le genre est la variable la plus discriminante de la filière du riz.....	81
La place des femmes dans les réseaux.....	88
L'attractivité commerciale inégalée du Nigéria.....	102

Le Chapitre 4 cartographie les relations d'affaires entre femmes et hommes impliqués dans la filière du riz local produit dans la vallée du fleuve Niger, entre Bénin, Niger et Nigéria. S'appuyant sur une approche relationnelle, l'analyse montre que les femmes occupent une position structurellement périphérique par rapport à celle des hommes quelle que soit la mesure de centralité considérée. Les femmes sont moins nombreuses dans la filière, possèdent moins de partenaires commerciaux, jouent moins le rôle d'intermédiaires et sont moins bien connectées aux acteurs très centraux que les hommes. Les résultats témoignent de l'importance jouée par les réseaux sociaux dans le développement économique de la région et des inégalités sociales qu'ils sont susceptibles de générer. Du point de vue spatial, les enquêtes montrent que les trois quarts des entrepreneurs développent des relations d'affaires au sein de leur propre pays. Seule une minorité de grossistes sont capables d'acheminer le riz sur les grands marchés de consommation nigériens en dépit de l'interdiction d'importation décrétée par le Nigéria.

Messages clés

- La structure générale des relations commerciales au sein du réseau du riz impose une division du travail inégale entre femmes et hommes.
- Les marchands les plus prospères du réseau du riz sont ceux qui ont établis de nombreux liens à l'intérieur et à l'extérieur de leur communauté.
- Les femmes gagnent moins et sont moins centrales que les hommes dans le réseau du riz.
- Malgré l'interdiction d'importation, l'essentiel de la production du riz du Dendi rejoint les marchés nigériens.

LES FEMMES DANS LE RÉSEAU TRANSFRONTALIER DU RIZ

Les femmes ouest-africaines jouent un rôle prépondérant bien qu'encore largement sous-estimé dans la production, la distribution et la vente des produits agricoles régionaux (Chapitre 2). Leur contribution dans la filière agricole du riz et les contraintes structurelles qui s'exercent sur leurs activités au sein des réseaux commerciaux font l'objet de ce chapitre. Celui-ci s'appuie sur une approche relationnelle qui permet de reconstituer les relations commerciales entretenues entre hommes et femmes dans la vallée du fleuve Niger, entre Bénin, Niger et Nigéria (Chapitre 3).

La filière du riz implique hommes et femmes à différents stades de la production, de

la transformation, du transport, du stockage et de la vente. Les revenus générés par le commerce du riz contribuent au développement économique local et au bien-être général des ménages. Le riz local est aussi un produit stratégique pour les États de la région, qui cherchent à réduire leurs importations de riz asiatique et mettent en œuvre des politiques de renforcement de la production nationale. Enfin, le riz local est bien connu pour traverser les frontières nationales et constitue de ce point de vue un excellent exemple de filière transfrontalière. Ces caractéristiques rendent la filière du riz particulièrement pertinente pour l'analyse.

LE SECTEUR DU RIZ EN AFRIQUE DE L'OUEST

Le riz fait partie de longue date du régime alimentaire des populations d'Afrique de l'Ouest. La variété africaine (*Oryza glaberrima*), domestiquée dans la boucle du Niger il y a 2000 ou 3000 ans, n'a été que progressivement remplacée par le riz asiatique (*Oryza sativa*) au XVI^e siècle (Linares, 2002). Alors que le riz prédomine dans l'alimentation en Asie, le régime africain a toujours été plus varié et le riz y figure aux côtés de nombreux autres produits de base comme le millet, le maïs et le manioc. Aujourd'hui, la demande de riz connaît la plus forte progression enregistrée dans le monde. Différents facteurs y contribuent, comme la croissance des revenus, la tendance à la hausse de la production de riz résultant de l'adoption de nouvelles variétés de semences et l'urbanisation rapide.

L'expansion continue des villes d'Afrique de l'Ouest entraîne une forte demande de produits alimentaires pratiques, rapides à préparer et d'accès facile pour les ménages urbains, dont les préférences alimentaires changent très vite. Cette évolution en faveur de produits prêts à consommer devrait se poursuivre sous l'effet de l'urbanisation de la région et d'une croissance macroéconomique soutenue (Allen et al., 2018).

Un déficit de production qui se creuse

La culture du riz couvre actuellement plus de 6 millions d'hectares en Afrique de l'Ouest, dont près de 2.4 millions d'hectares au Nigéria. Les systèmes de culture se répartissent en quatre catégories selon les milieux: riz pluvial de plateau (40 %), riz pluvial de bas-fond (38-40 %), riz irrigué (12-14 %) et riz de mangrove (4 %) (Katic et al., 2013). La production de riz de bas-fond prédomine dans les zones côtières du golfe de Guinée et les cultures pluviales dans les zones de plateau. On trouve du riz irrigué dans la vallée du fleuve Sénégal et dans l'Office du Niger au Mali au nord de la région de Ségou (Carte 4.1).

La production saisonnière reste fortement dépendante de la variabilité climatique en Afrique de l'Ouest. Compte tenu de la place actuellement prépondérante de la production pluviale, une pluviométrie inférieure à la

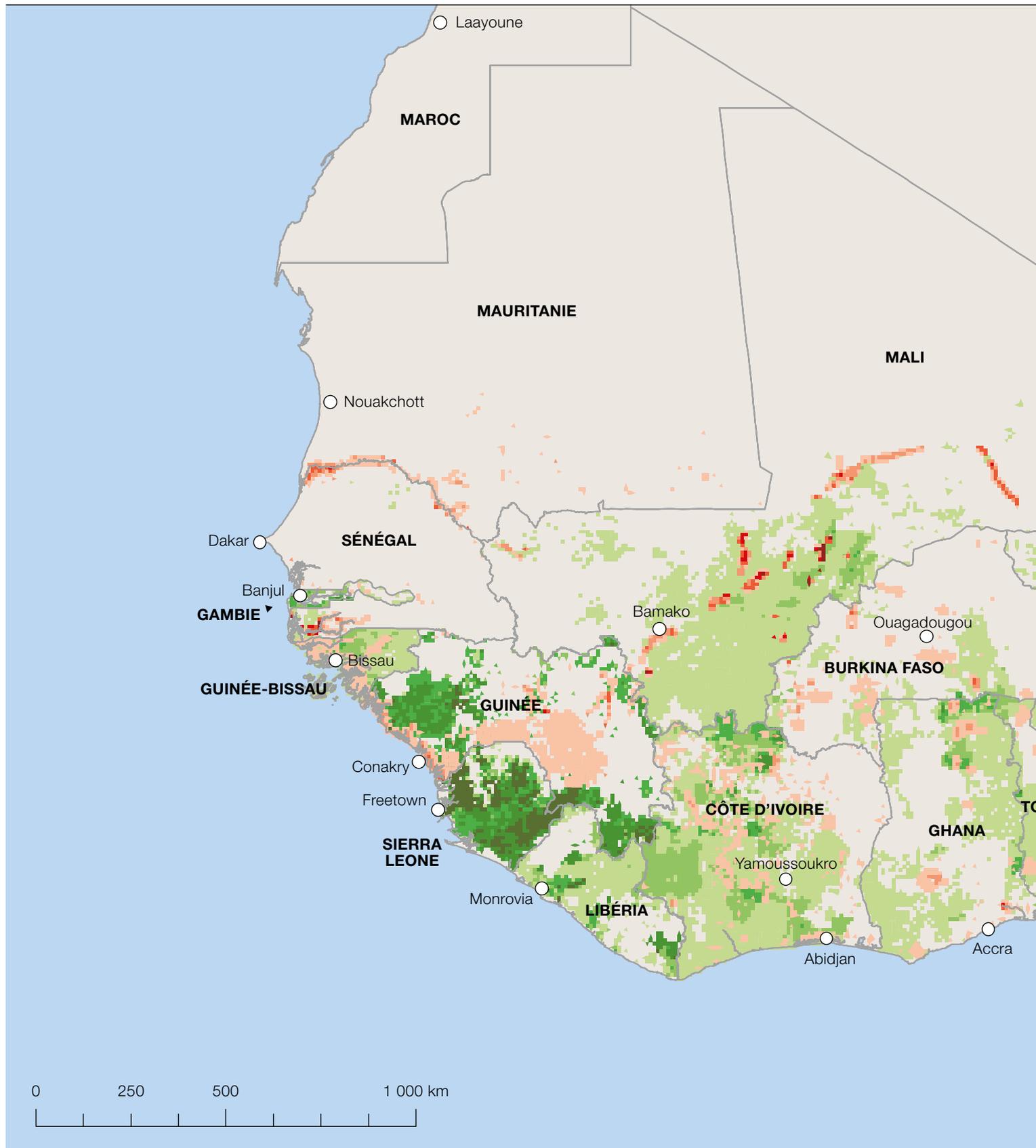
moyenne suffit à écarter les perspectives de bonne récolte et à déclencher une pénurie sur le marché. La croissance est due en grande partie à la hausse de la production de riz pluvial, imputable en premier lieu à la superficie accrue des terres cultivées (la croissance annuelle moyenne des surfaces consacrées à la culture du riz atteint 3.8 %). En revanche, les rendements progressent peu, avec des hausses de 1.5 % à 1.6 % par an. Cette croissance de la production par l'expansion des surfaces cultivées a peu de chance de répondre aux besoins de consommation, qui ont continué d'augmenter de 4 % à 5 % par an entre 2015 et 2017 (USDA Foreign Agricultural Service, 2017).

Les petits exploitants producteurs de riz dépendent de l'agriculture pluviale, font un usage limité des semences améliorées, des engrais, de la mécanisation, des installations post récolte et des ressources en eau. Parallèlement, la demande de riz se renforce, sur le plan quantitatif aussi bien que qualitatif, alors que la qualité du riz produit localement stagne depuis plusieurs années. Si la dynamique du marché semble indiquer des possibilités de hausse des revenus pour les cultivateurs de riz, les perspectives apparaissent moins favorables pour les producteurs qui dépendent des systèmes d'irrigation dans les zones soumises à de fortes pressions foncières. Sous l'effet de la croissance démographique et de la pénurie de nouvelles terres se prêtant à l'irrigation, le morcellement des exploitations atteint par endroit un niveau critique (OCDE/CSAO, 2011).

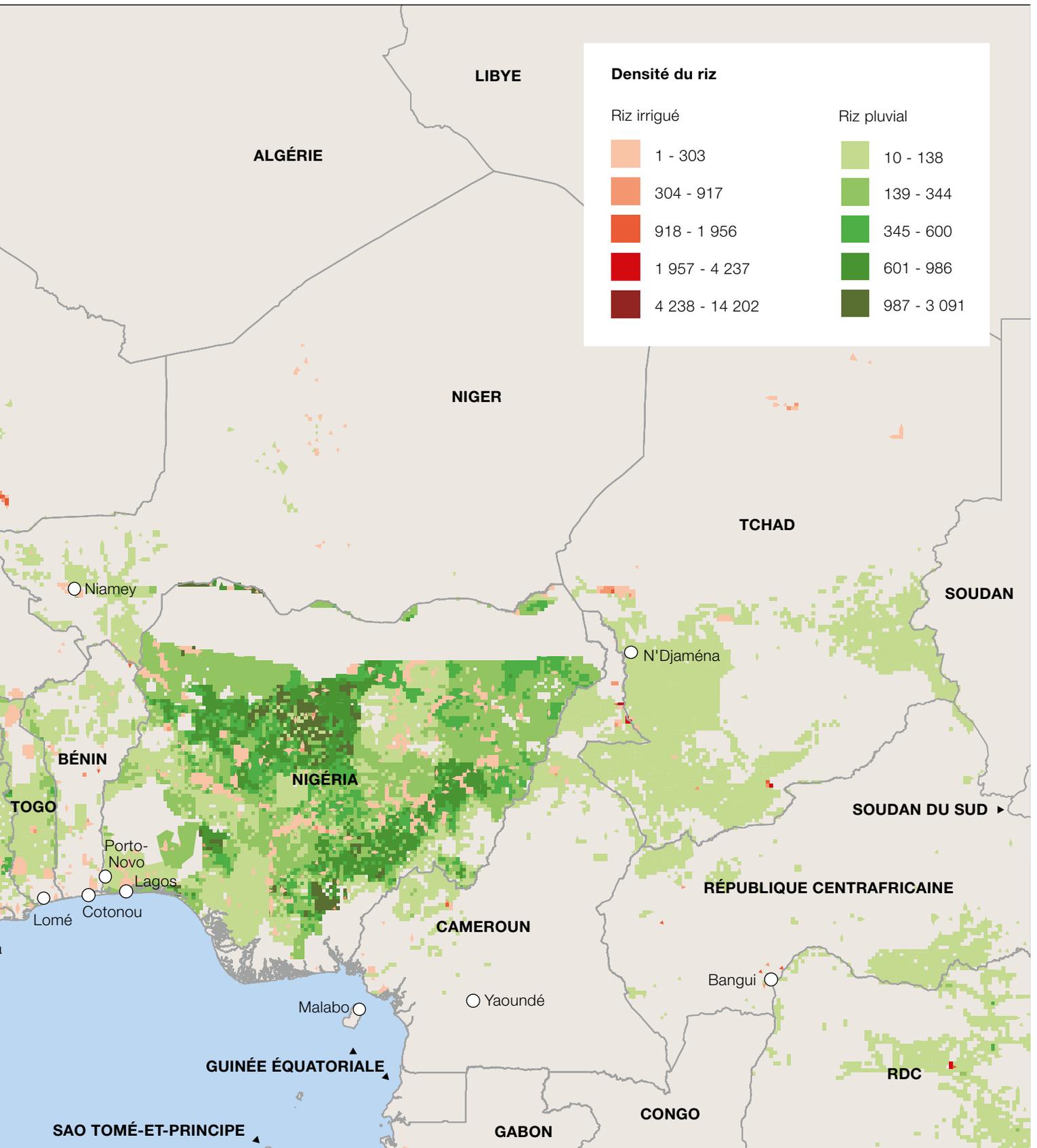
La production des pays d'Afrique de l'Ouest varie beaucoup: on trouve les taux de productivité les plus élevés dans les zones irriguées du Mali et du Sénégal; les zones de riziculture améliorées du Ghana et du Nigéria présentent des rendements de niveau intermédiaire supérieur; enfin, le Bénin et le Libéria enregistrent les rendements les plus bas, en raison de la prédominance de la production de riz pluvial de plateau et de systèmes d'irrigation peu développés. Les rendements moyens sont loin d'atteindre les cinq à sept tonnes à l'hectare obtenues en Argentine, en Colombie, aux États-Unis, au Pérou ou même au Viet Nam, mais ceux du Mali et du Sénégal, estimés à trois

Carte 4.1

Bassins de production de riz irrigué et pluvial en Afrique de l'Ouest, 2005



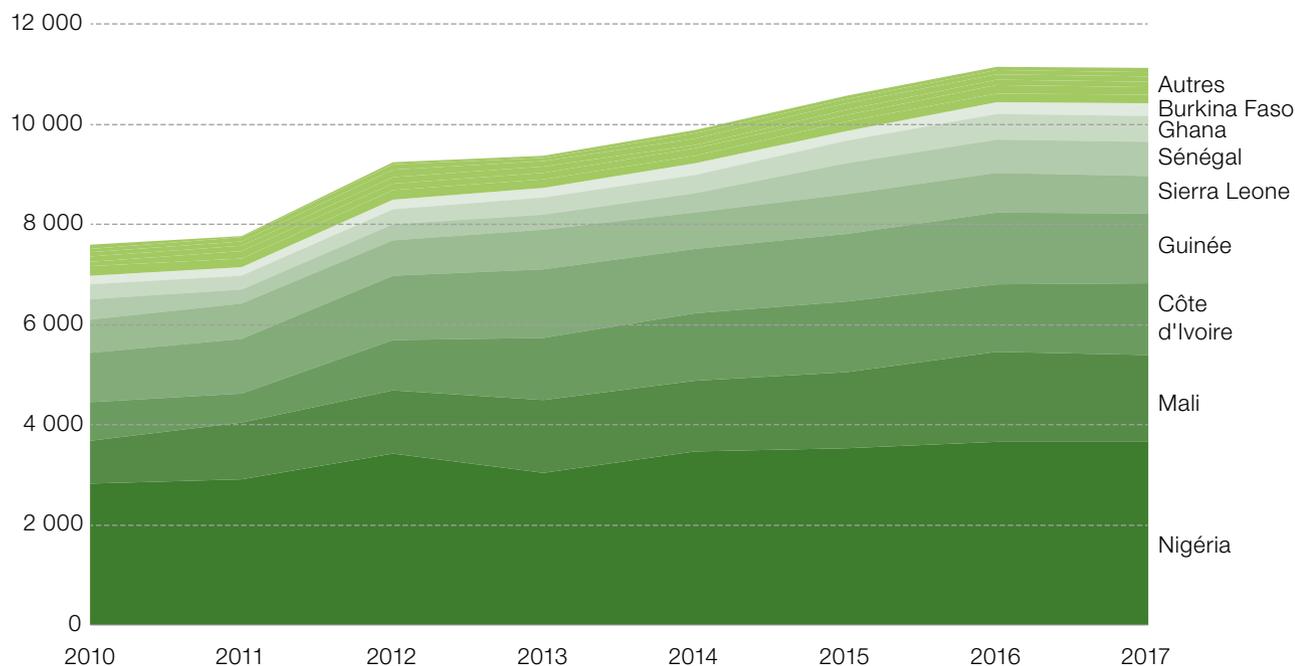
Note : données manquantes pour le nord du Nigéria. Source : HarvestChoice 2005



Graphique 4.1

Production de riz par pays, 2010–17

Milliers de tonnes



Source : USDA Foreign Agricultural Service 2017

tonnes à l'hectare, sont comparables aux résultats de la Thaïlande.

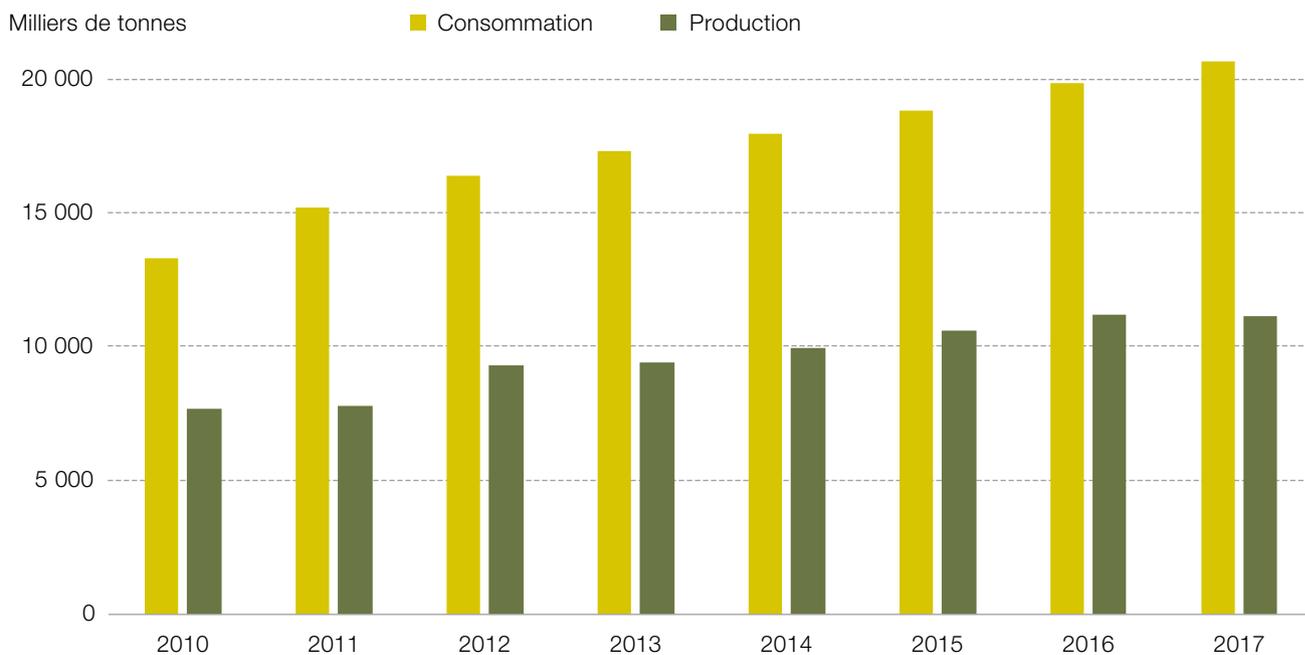
La faible productivité et les coûts élevés de traitement et de commercialisation nuisent à la compétitivité du riz local sur le marché régional. Même si les rendements se sont améliorés, le prix à la ferme d'une tonne de paddy – déjà attractif pour de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest par rapport aux prix des principaux pays exportateurs – pourrait encore être abaissé. En 2011, la production d'une tonne de paddy coûtait 220 dollars US au Ghana et au Nigéria, 210 dollars US au Sénégal, 180 dollars US au Mali et 140 dollars US au Bénin. Ces coûts sont proches du niveau observé au Viet Nam (130 dollars US), en Thaïlande (190 dollars US) ou même aux États-Unis (225 dollars US), tous trois gros exportateurs de riz. Le riz étant en général payé au comptant, son prix influe beaucoup sur la sécurité alimentaire des ménages. Compte tenu de son importance dans la consommation alimentaire des ménages les plus vulnérables, un choc sur le prix du riz pourrait avoir des

effets néfastes sur le bien-être des consommateurs en Guinée, en Guinée-Bissau, au Libéria, au Sénégal et en Sierra Leone (OCDE/CSAO, 2011).

La production de riz de la région s'est accrue ces dix dernières années sous l'effet des investissements publics ainsi que des investissements privés des petits producteurs. En 2017, elle a dépassé le niveau record de 11 millions de tonnes (Graphique 4.1). Le Nigéria devrait continuer de contribuer à la hausse de la production de la sous-région grâce au maintien de la politique d'autosuffisance en riz du gouvernement et à la baisse des importations de riz. Des rendements record sont officiellement attendus en Guinée, au Mali, en Sierra Leone et au Sénégal. Grâce à une pluviométrie généralement favorable et au soutien public, la production s'accroît également au Ghana, au Libéria, en Mauritanie, au Tchad et au Togo, alors qu'on s'attend à ce qu'elle baisse au Bénin, au Burkina Faso, en Gambie et au Niger (FAO, 2018). Le lancement de la Campagne

Graphique 4.2

Production et consommation de riz en Afrique de l'Ouest, 2010–17



Source : USDA Foreign Agricultural Service 2017

de plantation pour l'alimentation et l'emploi au Ghana devrait soutenir la croissance de la production de riz à moyen terme. La position du Mali, seul pays d'Afrique de l'Ouest proche de l'autosuffisance en riz, est renforcée par la hausse de 2.9 millions de tonnes de la production de riz en 2017, imputable aux prix du paddy qui restent élevés et aux importants investissements publics réalisés dans les engrais et les machines agricoles (FAO, 2017).

Malgré ces résultats encourageants, la région présente un déficit estimé à 9.5 millions de tonnes en 2017 (Graphique 4.2). Bien que la situation ne soit pas nouvelle, le déficit de riz connaît une hausse structurelle malgré la forte croissance de la production, associée à une baisse des importations. Il est particulièrement important dans les pays fortement tributaires des importations en provenance d'Asie (Graphique 4.3), comme le Nigéria (-2.7 millions de tonnes en 2017), la Côte d'Ivoire (-1.2 million de tonnes) et le Sénégal (-1 million de tonnes). Son caractère chronique semble indiquer qu'une grande partie de la région continue de dépendre d'un marché international instable.

Les communautés les plus vulnérables resteront en danger en cas de nouvelle flambée des prix mondiaux.

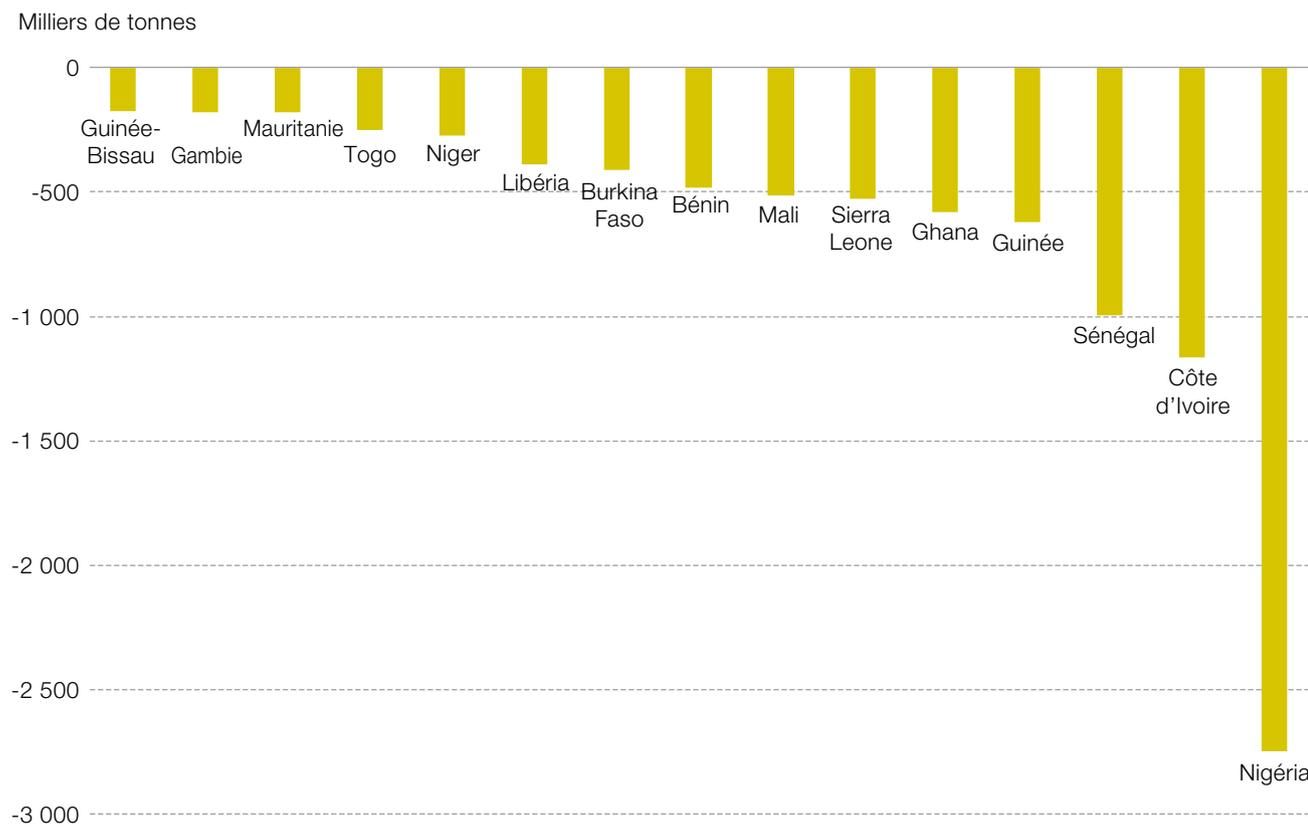
La consommation de riz augmente rapidement en Afrique de l'Ouest

La consommation de riz s'accroît fortement dans toute l'Afrique de l'Ouest. En 2017, elle était estimée à 20.6 millions de tonnes pour l'ensemble de la région, en hausse de 3 % environ (Graphique 4.4). Dans les pays côtiers, elle est proche des niveaux observés en Asie du Sud : plus de 60 kg par personne et par an en Guinée, en Guinée-Bissau, au Libéria, au Sénégal et en Sierra Leone. Dans ces pays, importateurs nets de riz, sa part dans la consommation alimentaire totale des ménages les plus démunis est particulièrement élevée. Le riz tient aussi une grande place dans l'alimentation en Côte d'Ivoire, en Gambie, au Mali et en Mauritanie, où chaque habitant en consomme de 30 à 60 kg par an.

Le riz est moins présent dans le régime alimentaire des populations du Sahel et de

Graphique 4.3

Déficit de la production de riz par pays, 2017



Source : USDA Foreign Agricultural Service 2017

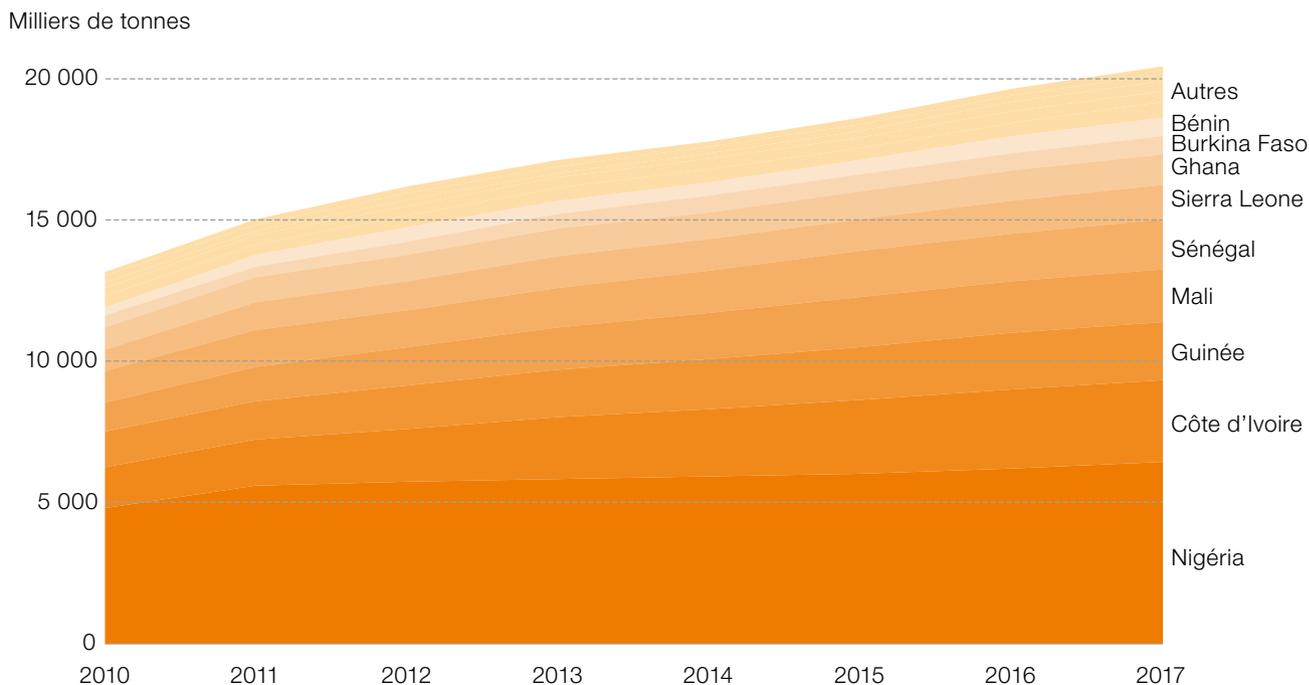
certains pays côtiers comme le Bénin, le Ghana, le Nigéria et le Togo, où la consommation de céréales sèches (maïs, sorgho) est beaucoup plus importante et a donné un nouvel élan aux secteurs alimentaires concurrents. Dans les régions côtières, la consommation repose fortement sur la farine de manioc (*garri*), dont la demande a explosé au Bénin, au Ghana, en Guinée, au Libéria, au Nigéria et en Sierra Leone. La consommation de maïs, importé de la région ouest-africaine et d'ailleurs, a augmenté elle aussi ces dix dernières années. En conséquence, les petits exploitants de riz se tournent vers d'autres produits porteurs d'un plus grand potentiel sur le marché. C'est ce qui explique l'existence de doubles systèmes de production dans lesquels le riz côtoie d'autres produits de base ou de rapport, ce qui atténue les risques encourus sur le marché et met à la disposition des ménages des produits de substitution (OCDE/CSAO, 2011).

Les consommateurs d'Afrique de l'Ouest privilégient quatre grands types de riz : long grain, en brisures, étuvé et parfumé. Le caractère hétérogène du marché ouest-africain du riz influe sur les pratiques des grands importateurs internationaux comme Olam et Louis Dreyfus qui ont créé des bureaux nationaux plutôt que des pôles régionaux, de façon à répondre aux préférences alimentaires des populations nationales. De manière générale, le riz local se vend moins en raison de sa qualité inférieure, notamment de la présence d'impuretés qui entraînent une baisse de la demande. Il est cependant très demandé dans certains pays comme le Mali, le Niger et la Guinée en raison de sa fraîcheur et de son goût.

Il existe dans la région de grandes différences de prix entre le riz importé et le riz local et entre les zones urbaines et rurales. Dans les zones urbaines, en particulier, le riz importé est préféré au riz local, en raison de ses

Graphique 4.4

Consommation de riz par pays en Afrique de l'Ouest, 2010–17



Source : USDA Foreign Agricultural Service 2017

caractéristiques physiques, telles que couleur et absence d'impuretés. Les consommateurs nigériens, au pouvoir d'achat relativement élevé, privilégient ainsi le riz long grain parfumé, souvent originaire de Thaïlande. Les consommateurs des régions rurales ou des pays où le pouvoir d'achat est moins élevé, comme le Sénégal, le Libéria et la Guinée, sont plus sensibles au prix qu'à la qualité et se tournent donc plutôt vers des riz de second choix. Globalement, c'est le souci de la qualité qui détermine le choix d'un riz importé par rapport à un riz local. Toute amélioration de la qualité du riz local, en particulier par le traitement avant et après-récolte, le rendrait sensiblement plus concurrentiel.

La part de la production locale dans la consommation de riz des citadins varie beaucoup en Afrique de l'Ouest. En Côte d'Ivoire, 10 % seulement du riz local est consommé en dehors des zones urbaines, contre 30 % au Sénégal et 40 % au Nigéria, au Mali et en Guinée. Les variétés locales comme le riz *Ofada*, en raison de leur goût unique, occupent un créneau particulier au Nigéria. Au Ghana et en Côte d'Ivoire,

une part significative des ménages urbains aisés privilégie certains riz importés coûteux.

Même si les difficultés d'accès aux marchés urbains empêchent de fournir des quantités suffisantes de riz local aux consommateurs (USAID, 2009), la hausse des revenus combinée à l'urbanisation élèvent le riz au rang de denrée de base essentielle dans le régime alimentaire des ménages d'Afrique de l'Ouest (Elbehri et al., 2013). Compte tenu des prévisions d'accélération de l'urbanisation, le riz est appelé à apporter une contribution de plus en plus importante à la sécurité alimentaire de la région. En 2020, il est probable que 60 % des habitants d'Afrique de l'Ouest vivront en milieu urbain et que la demande de produits alimentaires importés se renforcera.

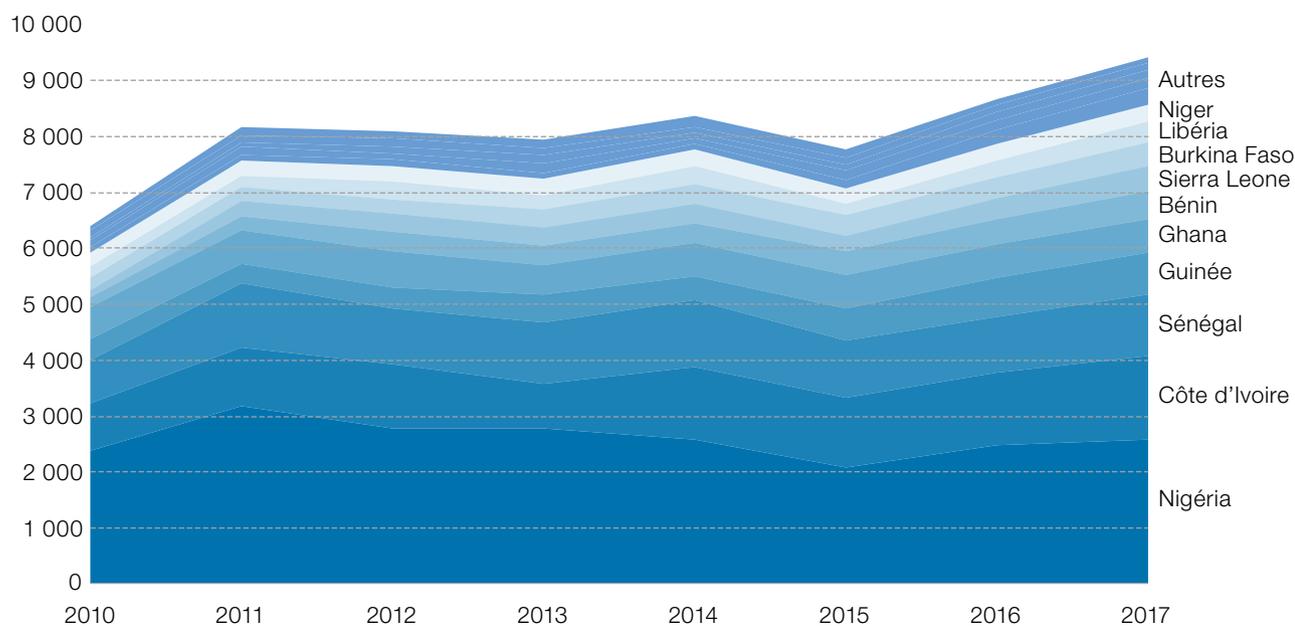
Croissance rapide des importations de riz

Malgré les fortes hausses de la production locale et les vastes possibilités offertes par la culture du riz, l'Afrique de l'Ouest importe toujours 40 % environ du riz qu'elle consomme, essentiellement d'Asie, en majorité de Thaïlande,

Graphique 4.5

Importations de riz par pays en Afrique de l'Ouest, 2010–17

Milliers de tonnes



Source : USDA Foreign Agricultural Service 2017

et, de plus en plus, du Viet Nam (Adjao et Staatz, 2015). Dans les années 90, les importations de riz ont triplé. Aujourd'hui, les importations de riz atteignent 9.5 millions de tonnes, contre 6.5 millions de tonnes en 2010. La tendance est sensiblement la même dans tous les pays de la région. Le Nigéria, la Côte d'Ivoire et le Sénégal, où sont situés les principaux points d'accès des importations de riz dans la région, viennent en tête (OCDE/CSAO, 2011). Ils ont importé 5 200 000 tonnes en 2017, soit 55 % des importations totales de la région (Graphique 4.5). Pour ce qui concerne la qualité, l'Afrique de l'Ouest importe de plus en plus de riz de second choix. Les importations de brisures de riz, quasi nulles dans les années 70, représentent maintenant plus de 40 % du total.

Les marchés de denrées alimentaires d'Afrique de l'Ouest sont interconnectés, et les marchés informels y tiennent toujours une grande place, malgré les effets de la libéralisation et l'intégration régionale plus poussée. Les réseaux commerciaux informels sont plus intéressants pour les détaillants des zones rurales pauvres que pour ceux des

zones urbaines, plus susceptibles de s'approvisionner auprès de grossistes à travers les circuits officiels. Les caractéristiques régionales des réseaux d'échanges de riz témoignent de l'importance des flux d'importation des marchés officiels vers les marchés informels. Les lots de riz sont souvent importés officiellement d'un pays qui impose des droits d'importation relativement faibles pour être vendus de façon informelle dans un autre pays à des commerçants locaux pour un prix plus concurrentiel. Les quantités vendues sont en général plus faibles sur les marchés locaux que sur les grands marchés urbains car certains agriculteurs conservent leur production sans la commercialiser, à la fois pour répondre à la demande de consommation des ménages et faire face à la spéculation sur les prix. Certains marchés comme ceux du Mali et du Nigéria commercialisent des volumes plus importants de riz local, à la suite de l'établissement de demi-grossistes et de programmes de plantations qui ont stimulé les marchés locaux.

LA RÉGION TRINATIONALE DU DENDI

Traversée par le fleuve Niger sur plus de 120 kilomètres, la zone trinationale reliant le Bénin, le Niger et le Nigéria est usuellement appelée «Dendi». Cette appellation, qui signifie «descendre le fleuve en suivant le courant», se rapporte à la province historique la plus méridionale de l'empire songhaï (XVI^e-XVII^e siècles), largement plus étendue que la région qui porte ce nom aujourd'hui, puisqu'elle comprenait la contrée située en aval de la capitale songhaï de Gao jusqu'à Gaya, le Zarma-Ganda à l'est et une partie du pays gourmantché en rive droite du fleuve. Le terme de «Dendi» est aujourd'hui utilisé pour qualifier l'espace englobant les villes de Karimama, Tara, Gaya, Malanville, Garou, Dolé et Tanda sur les rives nigériennes et béninoises du fleuve ainsi que leur extension dans le *Dandi Local Government Area* du Nigéria.

Les récits historiques recueillis dans la région insistent sur le partage du pouvoir entre autochtones kyanga et conquérants songhaï (Walther, 2012). De ce point de vue, le Dendi forme un ensemble de petites villes et de villages caractérisé par la domination politique de groupes songhaï descendants de Gao sur une population païenne détentrice des cultes de la terre et des propriétés foncières. La particularité de cette région est d'avoir été longtemps maintenue dans une position marginale vis-à-vis des centres politiques sahéliens, comme l'empire de Sokoto à l'est, l'empire songhaï au nord, le royaume mossi à l'ouest et le Borgou au sud (Carte 4.3).

Du point de vue commercial, la région du Dendi fut historiquement située sur l'une des principales routes précoloniales reliant le pays haoussa à l'Ashanti au XIX^e siècle. Les caravanes des marchands haoussa venant de Kano, Sokoto et Jega s'arrêtaient à Gaya avant de franchir le fleuve Niger, en route vers les marchés de Sansanne Mango, Yendi-Gamaji et Salaga, où les noix de cola étaient vendues. Grâce aux vallées fossiles du fleuve Niger, le Dendi était aussi un centre de production du sel, dont le commerce était dominé par les marchands dendi. Ces derniers avaient une telle influence sur les échanges marchands que le dendi devint la principale langue des échanges dans le nord du Bénin et du Togo actuel au XIX^e siècle (Lovejoy, 1986).

Il ne reste aucune trace de cette tradition commerciale dans les principaux récits historiques du Dendi, qui mettent en avant les travaux de la terre traditionnellement dévolus au Kyanga, ainsi que l'exercice du pouvoir politique attribué aux descendants songhaï (Walther, 2012). La très grande majorité des marchands qui animent les marchés du Dendi d'aujourd'hui sont des allochtones venus d'autres régions d'Afrique de l'Ouest. Les Zarma nigériens de la région de Tillabéri, les Haoussa et les Igbo du Nigéria sont particulièrement nombreux parmi les grands marchands actifs dans le commerce à longue distance (Koné, 2015).

L'activité commerciale du Dendi a connu un développement spectaculaire à partir des années 80, marquées par une certaine libéralisation du commerce international et par une demande toujours croissante en produits agricoles et manufacturés stimulée par la croissance démographique et l'urbanisation. Contrairement à d'autres régions sahéliennes dont la situation initiale fut marginalisée par l'organisation coloniale, comme Zinder par exemple, le Dendi a vu son importance territoriale s'accroître au fil de l'histoire moderne. Son emplacement stratégique, sur le corridor reliant Niamey au port de Cotonou au Bénin, en fait aujourd'hui un carrefour incontournable des échanges régionaux.

Parmi les produits les plus échangés dans la région figurent les textiles de seconde main, qui transitent depuis Cotonou en franchise de douane et sont ensuite importés illégalement au Nigéria par de grands opérateurs économiques. Grâce à ce commerce, la petite ville de Gaya s'est transformée en quelques décennies en centre régional de redistribution de friperie. Les produits pétroliers, les plastiques, le ciment et l'électronique venus de la ville nigérienne de Kamba au Nigéria font également l'objet de vigoureux échanges informels en direction des pays voisins. Un intense trafic de cigarettes, de voitures d'occasion et de textiles neufs est également observé entre les trois pays. Le Dendi sert également de plateforme pour les échanges de céréales, de tubercules, de fruits et de légumes. Le maïs, l'oignon et le riz, en particulier, sont trois produits dont la demande soutenue alimente l'activité du marché de Malanville (Carte 4.4, Encadré 4.2).

Encadré 4.1

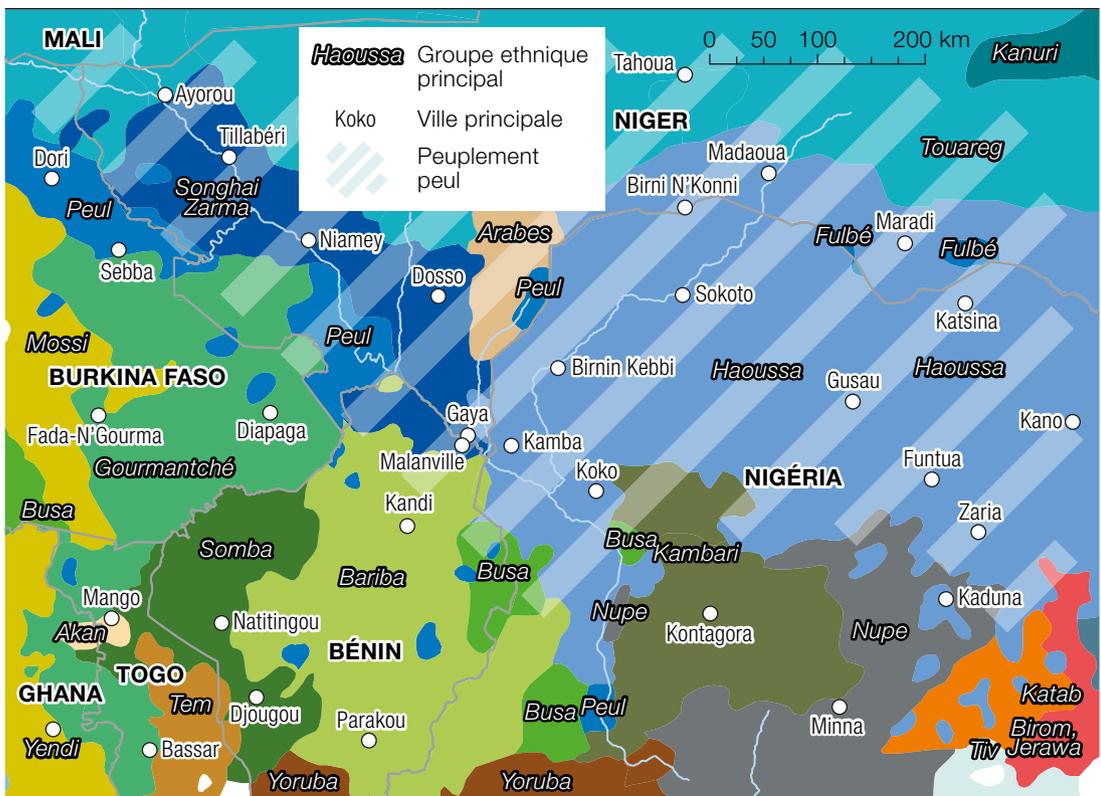
Les groupes ethnolinguistiques du Dendi

La région du Dendi est peuplée de six grands groupes ethnolinguistiques (Carte 4.2). Les Kyanga (ou Tchenga) sont présents dans l'État de Kebbi et la vallée du fleuve Niger à hauteur de Gaya. Ils parlent une langue mandé de la famille Niger-Congo. Les Songhaï peuplent principalement la vallée du fleuve Niger du Delta intérieur jusqu'à la frontière nigérienne et parlent une langue nilo-saharienne. Leur peuplement dans le Dendi remonte à l'éclatement de l'empire songhaï. Étroitement apparentés aux Songhaï, les Zarma (ou Djerma) sont installés dans les régions de Tillabéri et de Dosso au Niger. Les Dendi parlent une langue nilo-saharienne proche

du zarma-songhaï, utilisée dans la vallée du fleuve Niger de Karimama à Djougou au Bénin. Les Haoussa sont présents dans l'ensemble du nord du Nigéria et le sud du Niger. Leur langue appartenant à la famille afro-asiatique est l'une des plus parlées en Afrique de l'Ouest. Les Bariba (ou Busa, Baatombu) peuplent les États nigériens de Kebbi, Kwara et Niger ainsi que le nord-est du Bénin. Ils parlent une langue mandé proche (mais non intelligible) de celle des Kyanga. Enfin, les Peul (ou Fulani, Fulbe) sont présents du Sénégal au Soudan. Leur langue de la famille Niger-Congo est utilisée comme langue véhiculaire en Afrique de l'Ouest.

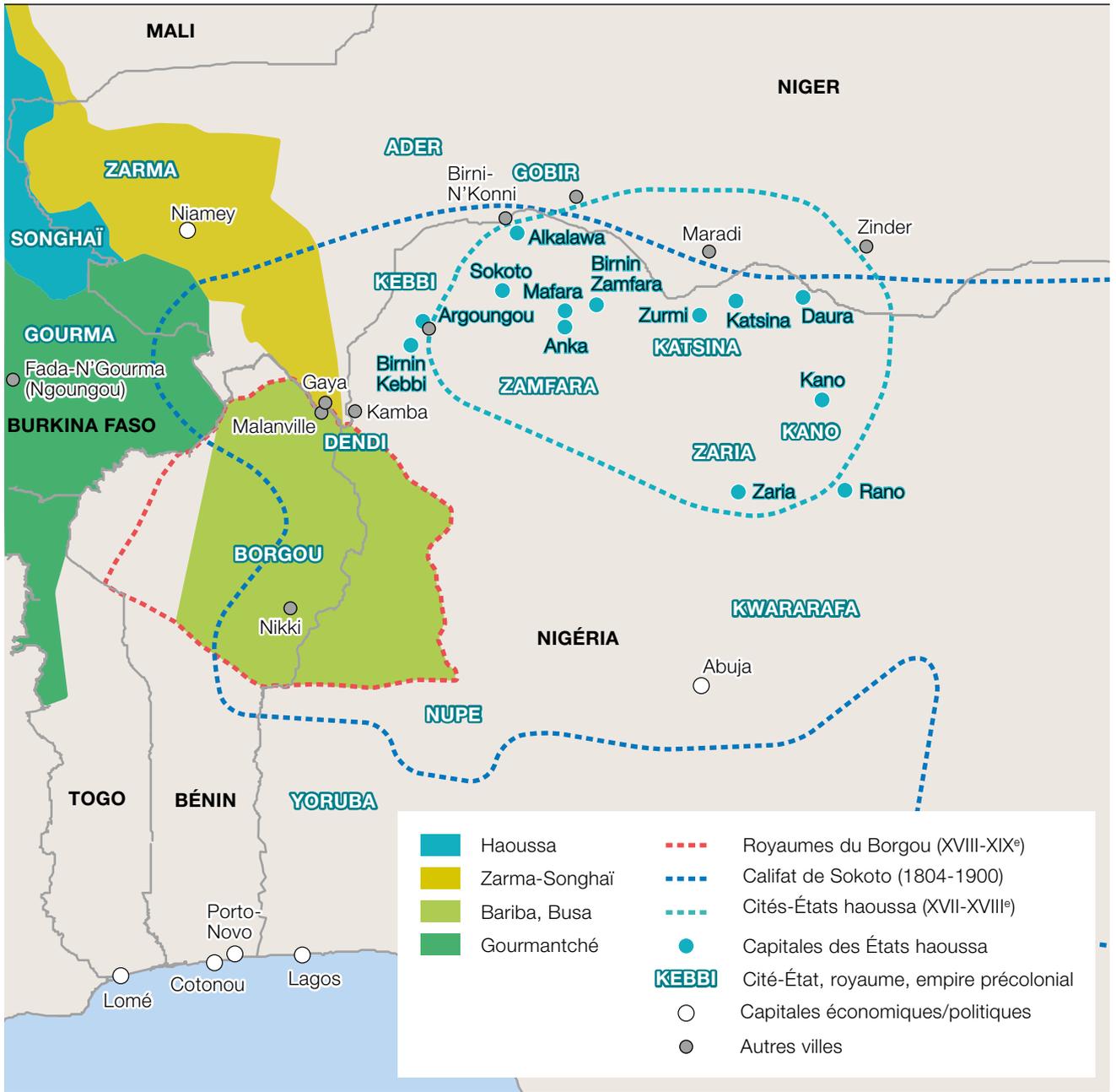
Carte 4.2

Groupes ethniques principaux du Dendi et des régions voisines



Note: les groupes ethniques ouest-africains occupent souvent les mêmes lieux, selon les saisons et les opportunités offertes par les parcours de transhumance. L'exemple le plus marquant étant celui des Peul, qui peuplent la région de la vallée du fleuve Niger à l'ouest au pays haoussa (en hachuré sur la carte).
Source: adapté de Weidman et al. 2010

Carte 4.3
Groupes ethniques et formations politiques précoloniales



Source: Walther 2008

Encadré 4.2

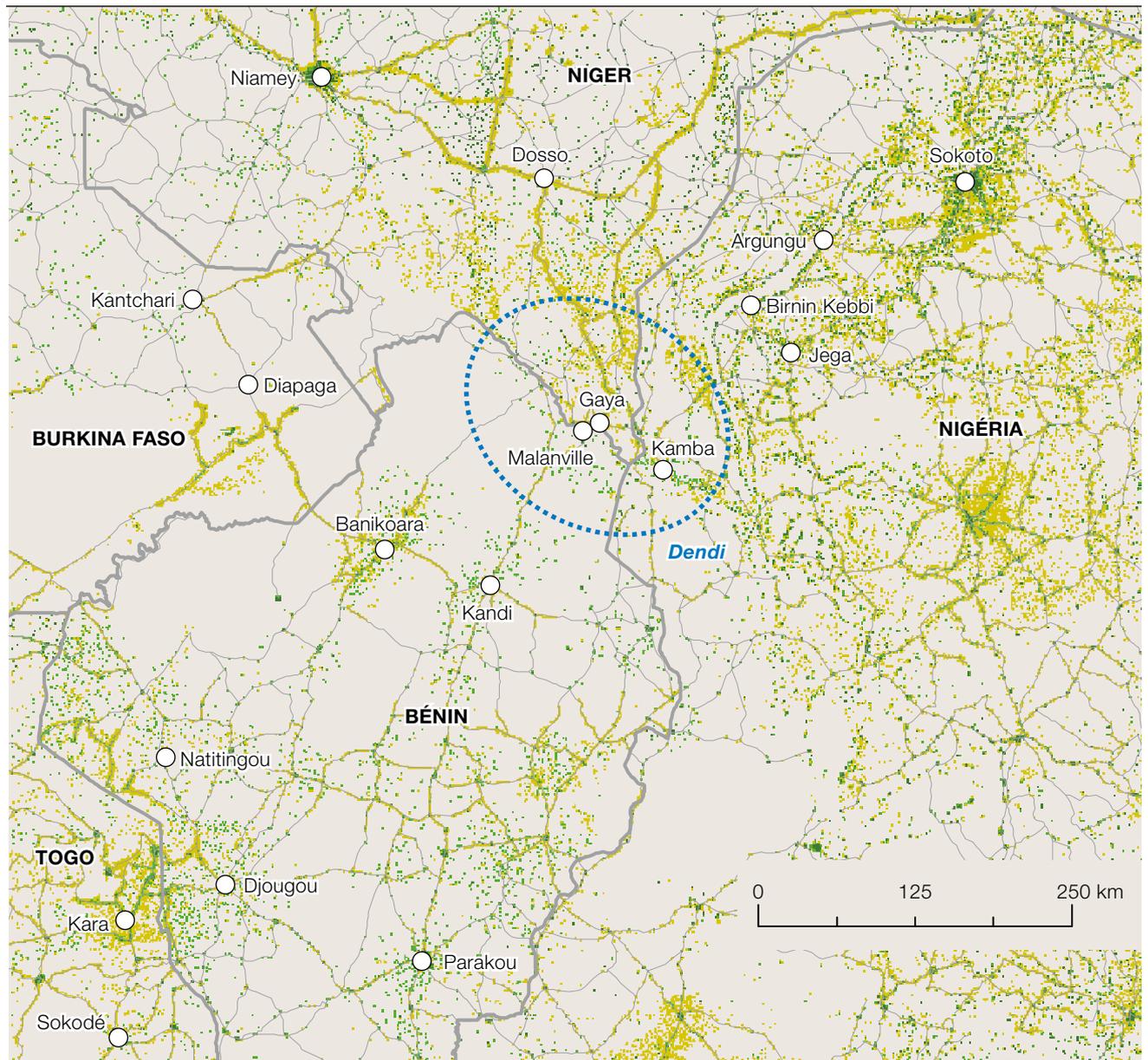
La culture du riz dans la vallée du fleuve Niger

Dans la vallée du fleuve Niger, l'intensité des cultures commerciales telles que le riz irrigué, est liée à la proximité des marchés et à la distance aux frontières.

- L'ouest nigérien de la vallée est dominé par la culture du riz dans la plaine inondable. Le riz constitue la culture la plus rentable. En fonction des tonnages, il est exporté à Gaya ou au Nigéria ou vendu directement aux champs à des femmes des villages environnants, qui l'emmènent ensuite au marché. Le marché d'Ouna joue un rôle essentiel dans la collecte et la distribution des produits agricoles du fait de son ancienneté, de sa bonne accessibilité par le fleuve et de sa très large diversité de produits.
- À Malanville, le périmètre rizicole connaît une certaine forme de prospérité, essentiellement due à la forte demande de riz en provenance du Nigéria. Deux récoltes par an effectuées de janvier à juin et de juin à octobre suffisent à peine pour répondre aux besoins des acheteurs nigériens. Le riz paddy produit sur place est immédiatement vendu et exporté au Nigéria, où le décorticage se fait à moindre coût. Les exportateurs nigériens suivent le cours du fleuve Niger en pirogue ou empruntent la route pour alimenter Sokoto, Jega, Birnin Kebbi ou Argoungou par Gaya et Kamba. Les flux relatifs au commerce du riz mettent en évidence le rôle prépondérant de la vallée du fleuve, à la fois espace de production et vecteur de circulation principal.
- L'intensification du travail agricole augmente à mesure que l'on se rapproche de Gaya car l'accès aux intrants et aux financements de petite irrigation privée y est facilité. Les habitants de Tanda possèdent des parcelles de riz situées dans la plaine inondable du fleuve aussi bien au Niger qu'au Bénin. Seule une minorité de producteurs aisés commercialise le riz sur les marchés locaux et, en cas d'importants excédents, à Malanville et Kamba.
- En aval de Malanville jusqu'à la frontière nigérienne, les conditions pédologiques et climatiques imposent un découpage physique et temporel de la production. La vallée du fleuve (*fadama*), plus exposée aux inondations, est plantée de riz, les bas-fonds (*ziggsi*) éloignés parfois de plusieurs kilomètres du fleuve sont plus favorables à la culture intensive de l'oignon, alors que les terres les plus sableuses sont semées de céréales pluviales (mil et sorgho). L'oignon est cultivé d'octobre à janvier, après quoi, les producteurs marquent un temps d'arrêt qui peut durer jusqu'à mars. Avril marque le début du plantage du riz et des produits de contre-saison destinés à être consommés pendant la période de soudure. Entre juillet et septembre, les producteurs sont occupés aux cultures céréalières dont la récolte a lieu environ trois mois plus tard.
- Sur la rive béninoise, la culture du riz est peu répandue dans les environs de Karimama, au nord-ouest du Dendi, ce qui s'explique par l'éloignement vis-à-vis des centres de collecte et de consommation, situés à plus de 35 kilomètres à vol d'oiseau à l'est. En comparaison, les cultures de rente pratiquées en aval, à Dégué, Tombouctou et Molla, connaissent une plus forte croissance. Le riz est planté à proximité du fleuve ou dans les bas-fonds alors que l'oignon et les autres cultures de contre-saison sont plantés sur les versants du fleuve pour profiter de l'humidité résiduelle, puis intensément irrigués. Le riz est acheminé à Malanville par les producteurs ou collecté par des grossistes.

Source : Walther 2008

Carte 4.4
Densités de population dans le Dendi et les régions voisines, 2014



Population 2014

- Densité moyenne
- Haute densité
- Très haute densité
- Frontières intérieures
- Villes principales

Source: OCDE/CSAO 2017

CARTOGRAPHIER LES RÉSEAUX MARCHANDS TRANSFRONTALIERS

L'analyse des réseaux marchands du Dendi est conduite selon une approche relationnelle qui permet de cartographier les acteurs impliqués dans la filière du riz. Contrairement aux analyses qui s'appuient sur un échantillon aléatoire de la population, l'analyse des réseaux sociaux suppose de travailler sur un ensemble d'acteurs aussi exhaustif que possible. Cette particularité s'explique par le fait que l'analyse des réseaux est principalement concernée par les relations qu'entretiennent les acteurs de la filière entre eux. Une sélection aléatoire de la population sur la base de leurs attributs, comme l'âge, la nationalité ou le genre, ne permettrait pas de constituer un échantillon représentatif de ces relations.

Afin de recenser les acteurs de la filière du riz, une enquête de grande envergure est menée dans les principaux sites de production, de transformation et de commercialisation du Dendi par une équipe de géographes de l'Université de Niamey. Les enquêtes suivent le principe de la «boule de neige» d'un bout à l'autre de la filière: une première vague d'entretiens cible les producteurs sur les sites irrigués de la vallée du fleuve Niger, à qui il est demandé de mentionner les personnes à qui ils vendent du riz. Ces personnes sont ensuite interrogées au cours d'une seconde vague d'entretiens, quels que soient leur localisation dans la région et leur rôle dans la filière. Plusieurs vagues successives sont ainsi conduites jusqu'à ce que les noms des acteurs apparaissent à de multiples reprises. Il est alors supposé que l'enquête a atteint les frontières du réseau commercial dans la région (Frank, 2012; [Chapitre 3](#)).

Au Niger, les sites d'enquêtes se situent dans les communes de Gaya (projet fruitier, Kobassi, Kiessa, Gatta Tounga, Sokondji Birni, Tara, Fô), de Tanda (Momboy Tounga, Rountoua) et de Tounouga (Tounouga et Dolé Kaïna). Au Bénin, les entretiens sont concentrés dans la ville et commune de Malanville, qui comprend de nombreux sites rizicoles, y compris sur l'île de Kotchi. Au Nigéria, les enquêtes sont conduites dans la ville et la commune (*Local Government Area*) de Kamba, ainsi que dans le quartier de Kalambaina de Sokoto où sont établis

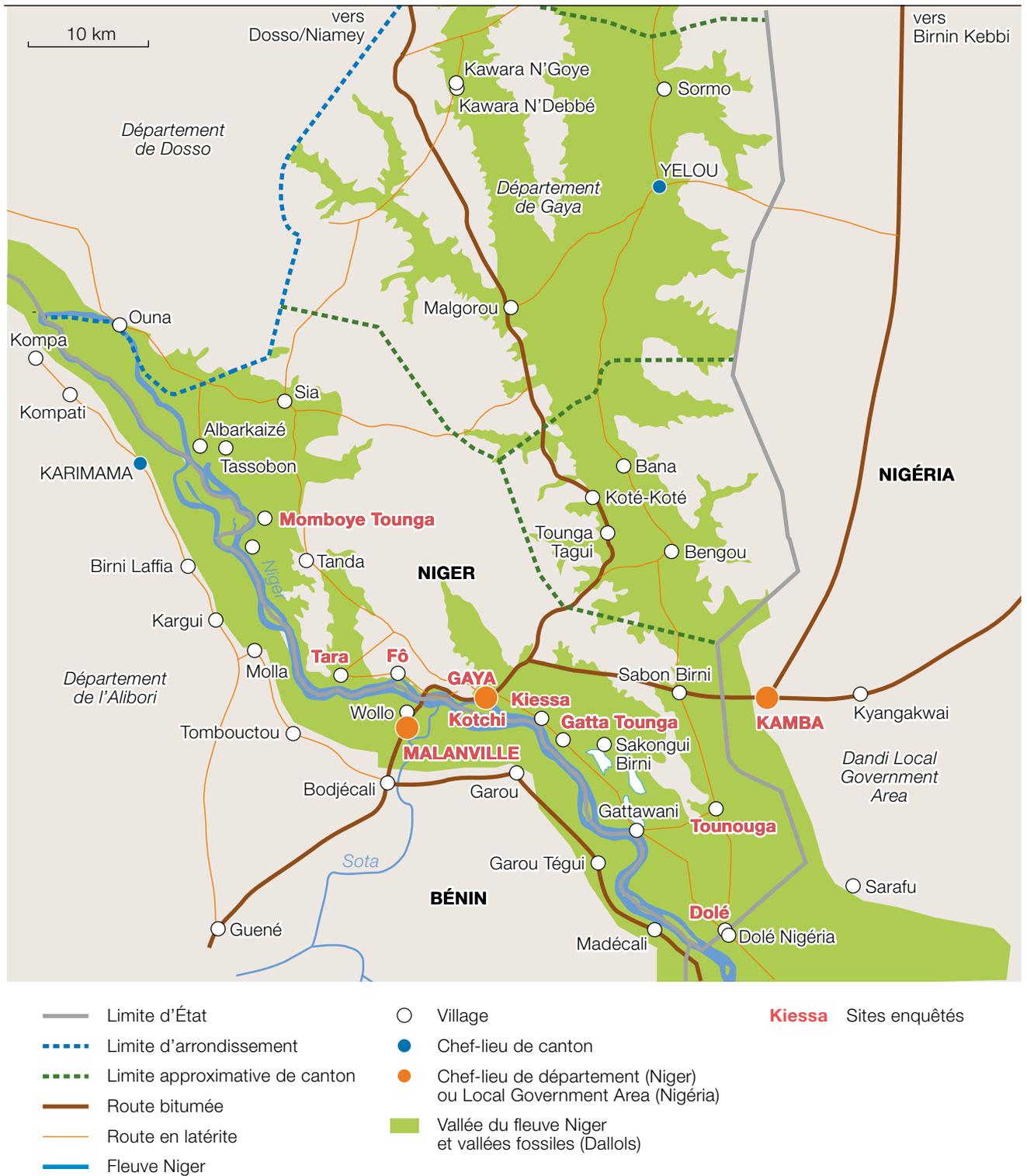
de nombreux marchands vendant du riz du Dendi ([Carte 4.5](#)).

Un total de 807 entretiens est mené de février à mars 2018 auprès des producteurs, intermédiaires ruraux (assembleurs), transformateurs, grossistes, transporteurs et détaillants de la filière du riz produit dans le Dendi. L'ensemble des entretiens est réalisé en face-à-face, sur le lieu de travail des personnes enquêtées. L'usage du téléphone portable a grandement facilité la prise de contact auprès des acteurs de la filière avant les entretiens. Le taux de réponse atteint 99 %, une valeur exceptionnellement haute qui s'explique par les moyens déployés par l'équipe locale d'enquêteurs. Deux chercheurs de l'Université de Niamey et dix enquêteurs des trois pays sont mobilisés pendant six semaines pour collecter les données de la première vague d'entretiens. Une seconde vague est conduite pour identifier les personnes mentionnées durant la première vague. Enfin, une dernière vague d'entretiens effectuée par deux enquêteurs permet de consolider la base de données.

L'absence de registre professionnel dans la région ne permet pas de vérifier si la population enquêtée correspond exactement à l'ensemble des acteurs de la filière. Dans chaque lieu de production, un effort a cependant été fait de concert avec les autorités administratives et coutumières pour identifier tous les producteurs de riz. Par conséquent, l'enquête peut être considérée comme exhaustive du point de vue du réseau de la production locale, même si certains acteurs actifs dans d'autres segments de la filière peuvent échapper aux entretiens, notamment dans les zones urbaines. À Malanville ou Sokoto, par exemple, seuls les marchands vendant du riz produit dans le Dendi font l'objet des enquêtes, et non l'ensemble des grossistes et détaillants travaillant avec cette céréale.

Une fois les données collectées, les noms des acteurs figurant sur les questionnaires sont standardisés de sorte que les homonymes puissent être distingués les uns des autres. Cette opération est cruciale pour permettre d'identifier précisément chaque acteur et ses partenaires commerciaux. Dans la région du

Carte 4.5
Région trinationale du Dendi et localisation des sites d'enquête



Source : adapté de Walther 2008 et Dambo 2007

Dendi, il n'est pas rare en effet de rencontrer des personnes dont les prénoms et les noms de famille sont similaires (Abdoul Moumouni ou Moumouni Abdoul) ou qui possèdent plusieurs surnoms (Abdou dit Petit, Awa dite Kaïna). Cette opération conduit à la construction d'un tableau à double entrée (matrice) contenant, en rang et en colonne, les noms de toutes les personnes interviewées et de leurs partenaires commerciaux d'un bout à l'autre de la filière du riz. Chaque connexion est codée 1 si une personne vend du riz à une autre et 0 autrement. Tous les noms propres sont remplacés par des numéros pour préserver l'anonymat des personnes enquêtées.

La matrice ainsi constituée est ensuite transformée en un réseau social, dont les nœuds représentent des individus impliqués dans la filière du riz et les liens leurs relations d'affaires. Ce réseau est dirigé, dans la mesure où la direction des liens, du vendeur à l'acheteur, est connue. Comme dans le Graphique 4.6, la matrice décrivant les relations d'affaires entre individus n'est pas symétrique : si les acteurs 1, 2 et 3 vendent du riz à l'acteur 4, ce dernier n'est pas nécessairement vendeur du même produit.

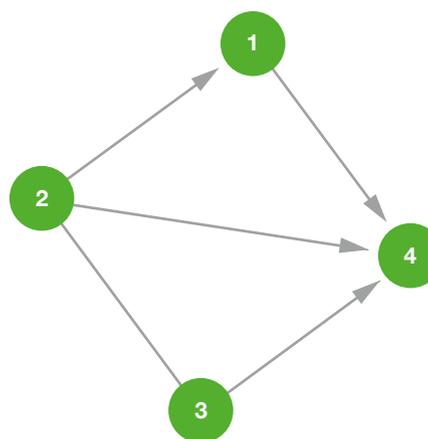
Une fois le réseau social cartographié à l'aide du logiciel ORA NetScenes (Carley, 2016), il est possible de mesurer l'importance structurelle de chaque acteur (sa centralité) en relation avec les autres, d'identifier les acteurs les plus centraux, de mesurer la place des femmes dans le réseau vis-à-vis des hommes, et de cartographier l'extension spatiale du réseau dans la région.

Les 807 entretiens conduits dans la région génèrent une population de 1997 acteurs, dont 1574 sont des personnes identifiées par leur nom, 416 sont des consommateurs anonymes et 7 sont des entreprises ou des coopératives. Le nombre de connexions potentielles entre les acteurs privés s'élève à 2.5 millions, ce qui en fait le plus grand réseau commercial jamais reconstitué en Afrique subsaharienne. Parmi les 1574 personnes privées, les hommes représentent 75 % du total (1180 personnes) et les femmes 25 % (394 personnes). Près de la moitié des personnes habitent le Niger (46 %), un tiers le Nigéria (32 %) et un cinquième le Bénin (19 %). Ces proportions diffèrent sensiblement selon le

Graphique 4.6

Transformation d'une matrice en réseau

	Acteur 1	Acteur 2	Acteur 3	Acteur 4
Acteur 1	0	0	0	1
Acteur 2	1	0	1	1
Acteur 3	0	0	0	1
Acteur 4	0	0	0	0



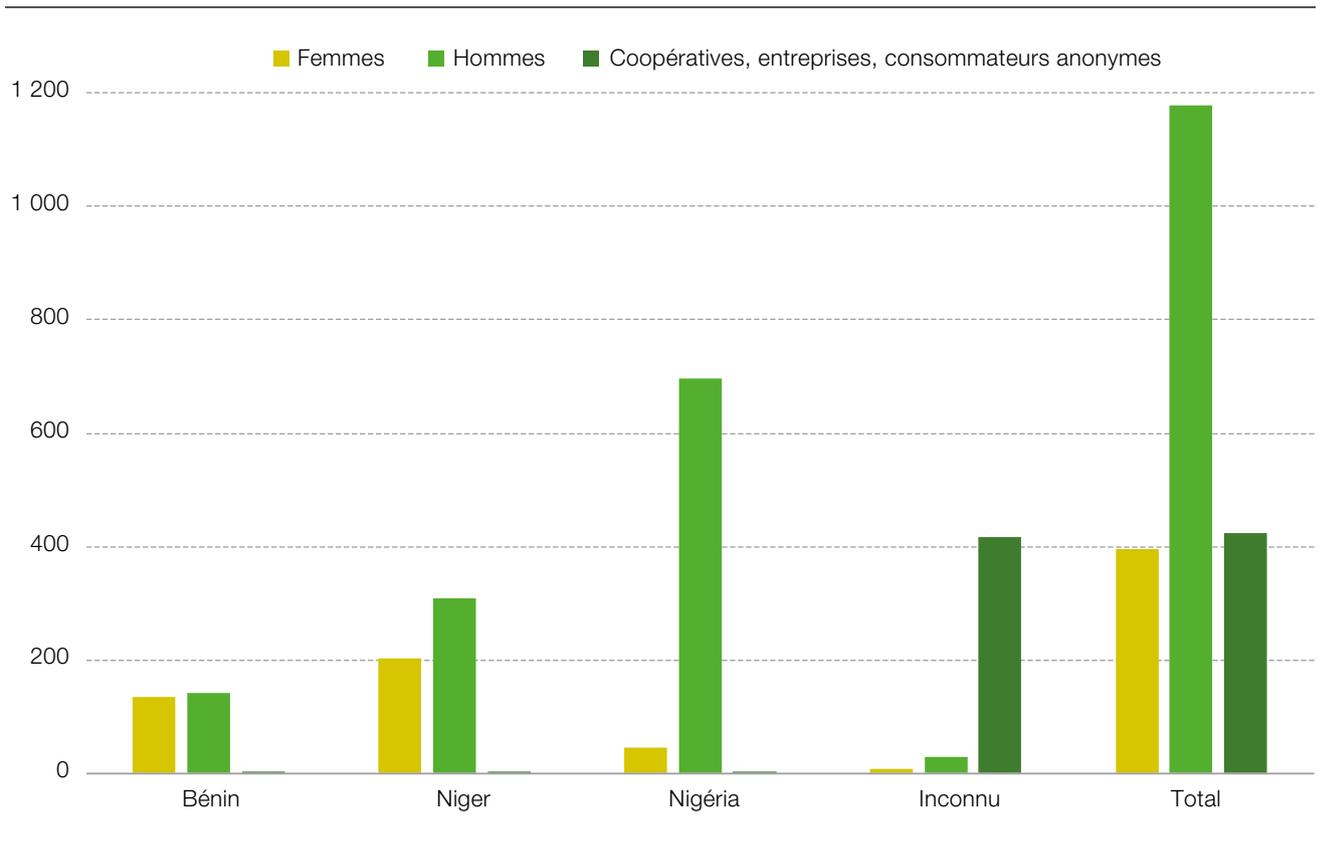
genre : les femmes sont ainsi plus représentées au Bénin (48 %) et au Niger (40 %) qu'au Nigéria (6 %). La part des pays non riverains du fleuve Niger (Burkina Faso, Togo) est négligeable quel que soit le genre (Graphique 4.7).

Hommes et femmes occupent des rôles sensiblement différents dans la filière du riz (Graphique 4.8). Les femmes sont nettement moins représentées dans la production (13 %) et le commerce de gros (34 %). En revanche, elles sont proportionnellement plus nombreuses dans les activités intermédiaires rurales visant à décortiquer et conditionner le riz ou le revendre à des grossistes installés dans les grands centres urbains (60 %) ou dans la vente au détail (56 %).

Parallèlement à l'analyse relationnelle, un ensemble de données attributaires est collecté, comme l'âge, le genre, la nationalité, l'appartenance ethnique, la religion, le statut matrimonial, le nombre d'enfants, le revenu, les produits les

Graphique 4.7

Population par genre et pays de résidence, 2018



Note : les personnes ayant déclaré leur résidence au Burkina Faso, au Ghana et au Togo sont représentées uniquement dans le total de la population.

plus vendus, la taille de l'entreprise ou encore le niveau de formation. Une attention particulière est portée aux données spatiales, comme le lieu de résidence, qui permettent ensuite de cartographier le réseau marchand et de mesurer

son extension transfrontalière. *Google Maps* est utilisé pour chercher les coordonnées des 160 différents lieux de résidence mentionnés par les acteurs dans 6 pays (Bénin, Burkina Faso, Ghana, Niger, Nigéria et Togo).

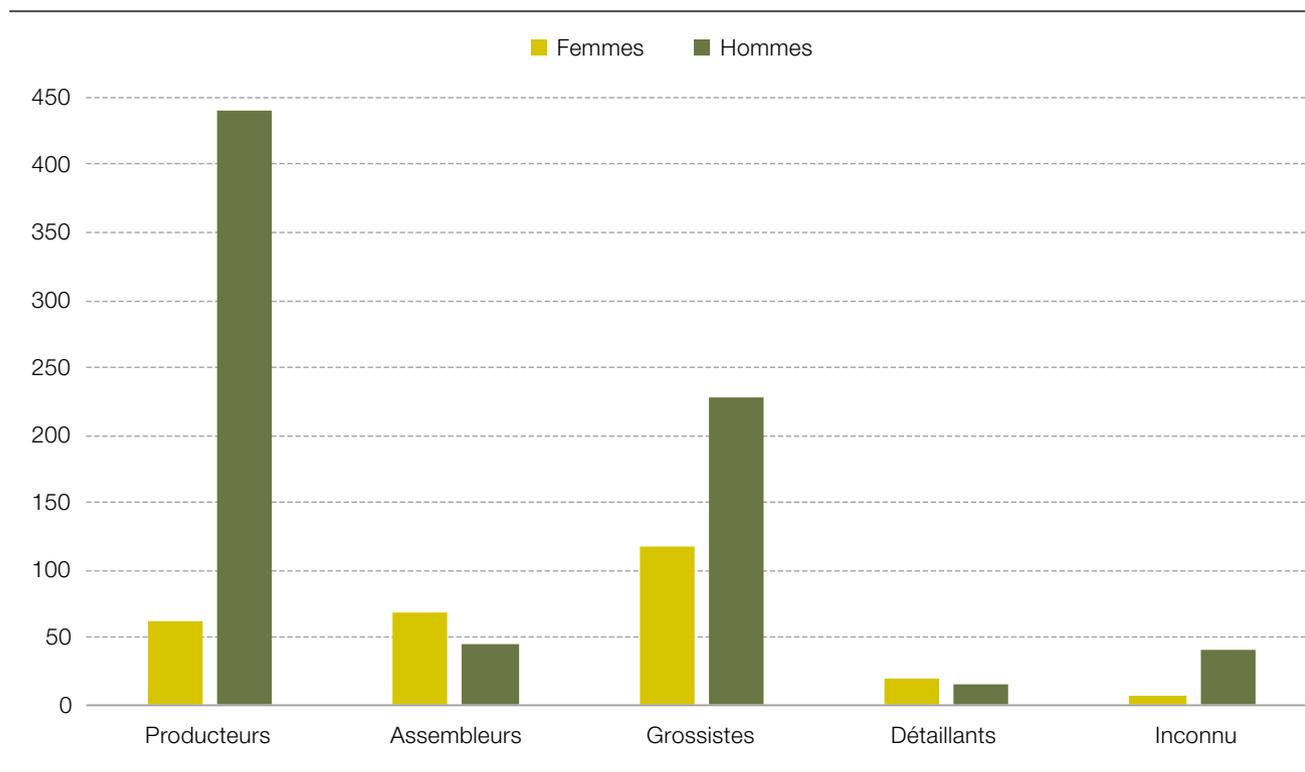
LE GENRE EST LA VARIABLE LA PLUS DISCRIMINANTE DE LA FILIÈRE DU RIZ

La structure et le fonctionnement d'un réseau commercial tel que celui du riz dans le Dendi ne peuvent être étudiés indépendamment des caractéristiques sociodémographiques des acteurs qui composent le réseau. L'étude du profil professionnel des acteurs montre à ce titre qu'aucune variable n'est plus discriminante que le genre dans la filière du riz. Les hommes sont plus expérimentés, gagnent nettement mieux et ont atteint des niveaux d'éducation sans commune mesure avec ceux des femmes.

Bien que les entrepreneurs nigériens soient plus éduqués et riches que les autres, les disparités entre hommes et femmes sont de très loin supérieures à celles observées entre les pays. Dans les domaines qui se rapportent très directement aux activités professionnelles, leur importance est telle qu'hommes et femmes forment deux populations aux caractéristiques opposées.

Graphique 4.8

Acteurs par rôle et genre dans la filière du riz, 2018



Des acteurs expérimentés mais peu éduqués

Les acteurs de la filière sont des adultes ayant une expérience prolongée du travail du riz, acquise après un long apprentissage (Tableau 4.1). Âgés de 40 à 41 ans en moyenne selon les pays, ils travaillent dans la production ou la commercialisation de manière indépendante depuis une quinzaine d'années après avoir appris leur métier pendant 8 ans dans le cadre familial ou professionnel. C'est au Nigéria que les acteurs du riz ont l'expérience la plus longue (17 ans) et au Bénin qu'ils passent le plus de temps comme apprentis (9 ans). Le Dendi compte de nombreux entrepreneurs venus d'autres régions du Bénin, du Niger et du Nigéria, attirés par les potentialités agricoles et commerciales de la région. Cette forte mobilité est confirmée par le fait que les acteurs du riz ne sont établis, en moyenne, que depuis une dizaine d'années dans leur domicile actuel.

Le bénéfice annuel moyen des acteurs de la filière du riz est d'environ 1 600 euros. Il est plus

de 2.5 fois supérieur au Nigéria (2 460 €) qu'au Bénin (948 €) et près de 3 fois plus important qu'au Niger (864 €). Ces chiffres sont sensiblement supérieurs au revenu moyen de chacun des pays, estimé à 2 148 € pour le Nigéria, 719 € pour le Bénin et 324 € pour le Niger en 2016 (Banque mondiale, 2018a). Avec cinq employés en moyenne, la taille des entreprises nigérianes de la filière est également très supérieure à celle des deux pays voisins. Déjà observées auprès des petits commerçants de la région (Kuépié et al., 2015), ces disparités reflètent les différences de développement qui existent entre le Nigéria et les pays voisins. Outre le fait qu'il possède un marché et une population très largement supérieure à celles du Niger et du Bénin, le Nigéria est également mieux doté en infrastructures routières et commerciales. Les marchands nigériens disposent d'un bassin de consommateurs, de services financiers et de moyens de transport sans commune mesure avec ceux du sud du Niger ou du nord du Bénin.

La quasi-totalité des personnes enquêtées est musulmane, y compris au nord du Bénin

(98 %) où la proportion de chrétiens et d'adeptes des religions traditionnelles dans la population totale est légèrement plus importante qu'au Niger et au nord du Nigéria. Dans une région qui valorise les familles nombreuses et la polygamie, les personnes divorcées, célibataires ou veuves sont rares et, par conséquent, l'immense majorité des producteurs et des marchands est mariée (94 %).

Plus de 4 personnes enquêtées sur 10 (42 %) se sentent les plus proches du groupe ethnique

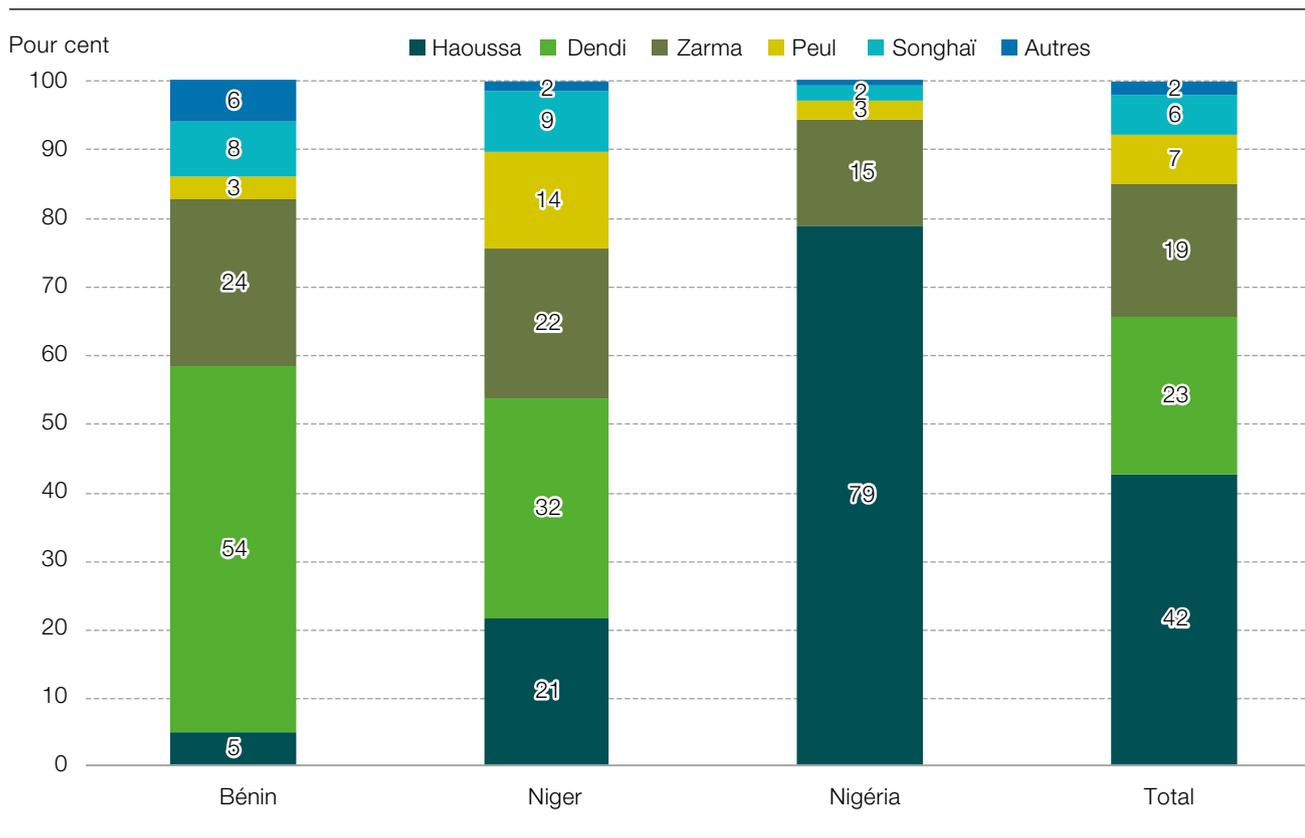
haoussa (Graphique 4.9). Cette proportion atteint 79 % dans la partie nigériane du Dendi où les marchands haoussa sont bien connus, depuis l'époque précoloniale, pour leurs compétences en matière de commerce à courte et longue distances dans la région et pour leur habileté à construire des diasporas marchandes en Afrique de l'Ouest. Grâce à l'étendue de leurs réseaux, ils dominent logiquement l'aval de la filière du riz, en achetant les récoltes des paysans sur pied ou en constituant des stocks

Tableau 4.1
Caractéristiques sociodémographiques des personnes enquêtées

	Bénin	Niger	Nigéria	Total
<i>Population</i>	173	275	359	807
<i>Genre, %</i>	21.4	34.1	44.5	100.0
Femmes	59.0	59.0	0.6	33.0
Hommes	41.0	41.0	99.4	67.0
Enfants, nombre	5.5	6.2	7.2	6.5
<i>Expérience, années</i>				
Âge	40.1	41.2	40.9	40.8
Apprentissage	9.4	7.2	6.9	7.5
Activité indépendante	15.1	12.6	17.0	15.1
Réside au domicile actuel depuis	9.5	11.6	10.5	10.7
<i>Entreprise</i>				
Bénéfice annuel, €	948	864	2 460	1 596
Employés, nombre	3.6	3.5	5.1	4.2
<i>Religion</i>				
Musulman	98.3	99.3	99.2	99.0
Chrétien	1.7	0.7	0.8	1.0
<i>Statut matrimonial, %</i>				
Célibataire	5.8	1.5	3.6	3.3
Marié/e	88.4	94.9	95.9	93.9
Veuf/veuve	5.2	3.7	0.6	2.6
Divorcé/e	0.6	0.0	0.0	0.1

Graphique 4.9

De quels groupes ethniques vous sentez-vous le plus proche ?



de riz dans les petites et moyennes villes du Dendi avant de les expédier vers le Nigéria.

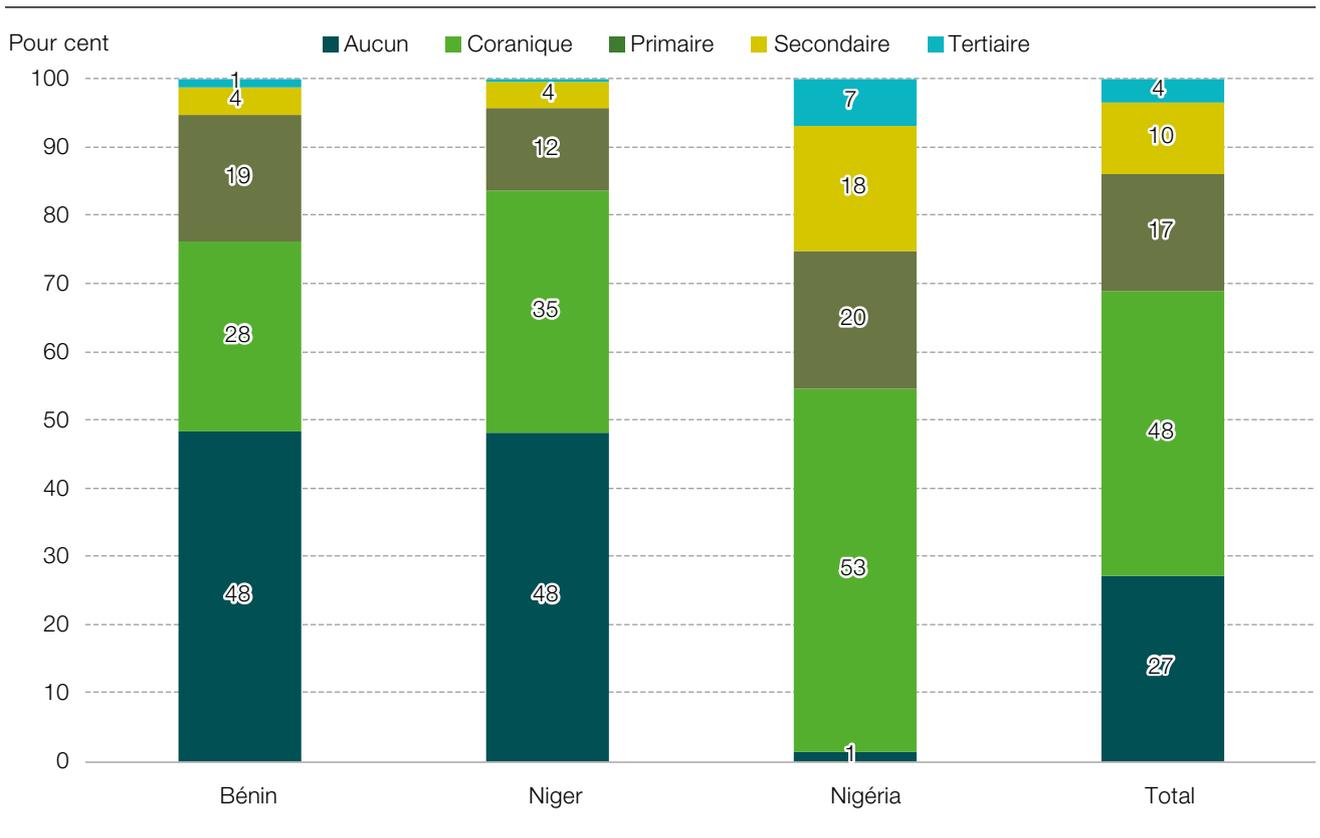
Un quart des personnes enquêtées dans la filière revendique une appartenance dendi. Ce groupe ethnolinguistique est particulièrement représenté au Bénin (54 %) et plus secondairement au Niger (32 %). Les populations dendi sont les plus nombreuses dans les activités agricoles liées au riz, un domaine dans lequel elles investissent plus volontiers que dans le commerce. Le contraire est vrai des populations zarma de la région, qui représentent un peu moins d'un cinquième des acteurs (19 %). Les potentialités de la zone frontalière du Dendi ont, depuis les années 80, attiré de nombreux Zarma des autres régions du Niger (Tillabéri, Dosso), qui y ont implanté des activités commerciales. Les Peul représentent seulement 7 % de la population enquêtée et les Songhaï 6 %. La représentation des autres ethnies est marginale (moins de 2 %).

Les acteurs de la filière du riz possèdent des niveaux d'éducation très faibles. Dans l'ensemble

de la région, près d'un tiers des personnes n'a reçu aucune formation, une proportion qui atteint près de la moitié de la population enquêtée au Bénin et au Niger (Graphique 4.10). L'école coranique est le système d'éducation le plus suivi en moyenne (42 %), particulièrement dans la partie nigériane du Dendi (53 %), où l'islamisation de l'éducation rencontre un succès grandissant. Moins d'un tiers (31 %) des acteurs du riz ont achevé une éducation formelle. Au Bénin et au Niger, celle-ci se limite généralement à l'école primaire (19 % et 12 % respectivement). Dans ces deux pays, cependant, la part des acteurs ayant un niveau d'éducation primaire est inférieure au taux total d'alphabétisation des adultes de plus de 15 ans, qui s'élève à 33 % pour le Bénin et à 15 % pour le Niger en 2012 (Banque mondiale, 2018b). La proportion de diplômés du secondaire (18 %) et du tertiaire (7 %) est plus importante dans la partie nigériane de la région sans toutefois atteindre des niveaux comparables à celle du sud du pays.

Graphique 4.10

Quel est votre plus haut niveau d'éducation achevé ?



De grands écarts professionnels entre hommes et femmes

Dans quelle mesure ces résultats varient-ils en fonction du genre ? Les femmes représentent un tiers (33 %) des personnes enquêtées pour lesquelles des données sociodémographiques détaillées sont disponibles (Tableau 4.2). Cette proportion est légèrement supérieure à celle obtenue sur l'ensemble de la population du réseau (25 %) en raison de la méthodologie utilisée. Le principe de la «boule de neige» qui implique de demander aux enquêtés de nommer les personnes avec lesquelles ils font des affaires, génère en effet un nombre de noms bien plus grand que ce qu'il est possible d'enquêter. Dans le Dendi, par exemple, 1997 personnes appartiennent au réseau, pour seulement 807 personnes enquêtées. Par conséquent, les informations sociodémographiques recueillies pour les personnes interviewées sont plus détaillées que celles disponibles pour les

personnes qui sont mentionnées sans pouvoir être contactées, dont seuls le nom, le genre, le rôle économique et le lieu de résidence sont connus.

La proportion de femmes enquêtées est la plus forte au Bénin et au Niger (59 %), où elles sont particulièrement actives dans le domaine de la production du riz. Au Nigéria, en revanche, les femmes fréquentent moins les marchés du fait des normes islamiques qui les contraignent à rester dans leurs maisons. Ces variations reflètent également une certaine division du travail dans la filière du Dendi : les femmes sont plus nombreuses dans les activités de production situées sur les rives béninoises et nigériennes du fleuve Niger que dans la vente en gros destinée au Nigéria, un pays dans lequel le travail du riz semble être complètement dominé par les hommes.

C'est en matière d'expérience professionnelle, d'éducation et de revenu que les différences entre hommes et femmes sont les

Tableau 4.2
Caractéristiques sociodémographiques des
enquêtés selon le genre, 2018

	Femmes	Hommes
Enfants, nombre	5.1	7.1
<i>Expérience, années</i>		
Âge	40.3	41.1
Apprentissage	6.0	8.3
Activité indépendante	12.8	16.2
Réside au domicile actuel depuis	12.1	9.9
<i>Entreprise</i>		
Bénéfice annuel, €	456	2 172
Employés, nombre	2.7	5.0
<i>Religion</i>		
Musulman	99.6	98.7
Chrétien	0.4	1.3
<i>Statut matrimonial, %</i>		
Célibataire	0.4	4.8
Marié/e	92.5	94.6
Veuf/veuve	6.8	0.6
Divorcé/e	0.4	0.0

plus marquées. Alors que les deux sexes ont un âge moyen similaire, les hommes consacrent plus de temps à leur apprentissage et sont actifs dans la filière du riz depuis une période plus longue que les femmes (16 vs 13 ans). Ces différences sont susceptibles de créer des disparités dans les rendements des producteurs, le profit des commerçants et leur accès au capital. Le nombre d'années passées par les hommes à leur lieu de résidence actuel est également plus court, ce qui suggère une plus grande mobilité que celle des femmes.

Hommes et femmes présentent des niveaux d'éducation diamétralement opposés (Graphique 4.11). Près de 65 % des femmes enquêtées n'ont aucune formation, contre seulement

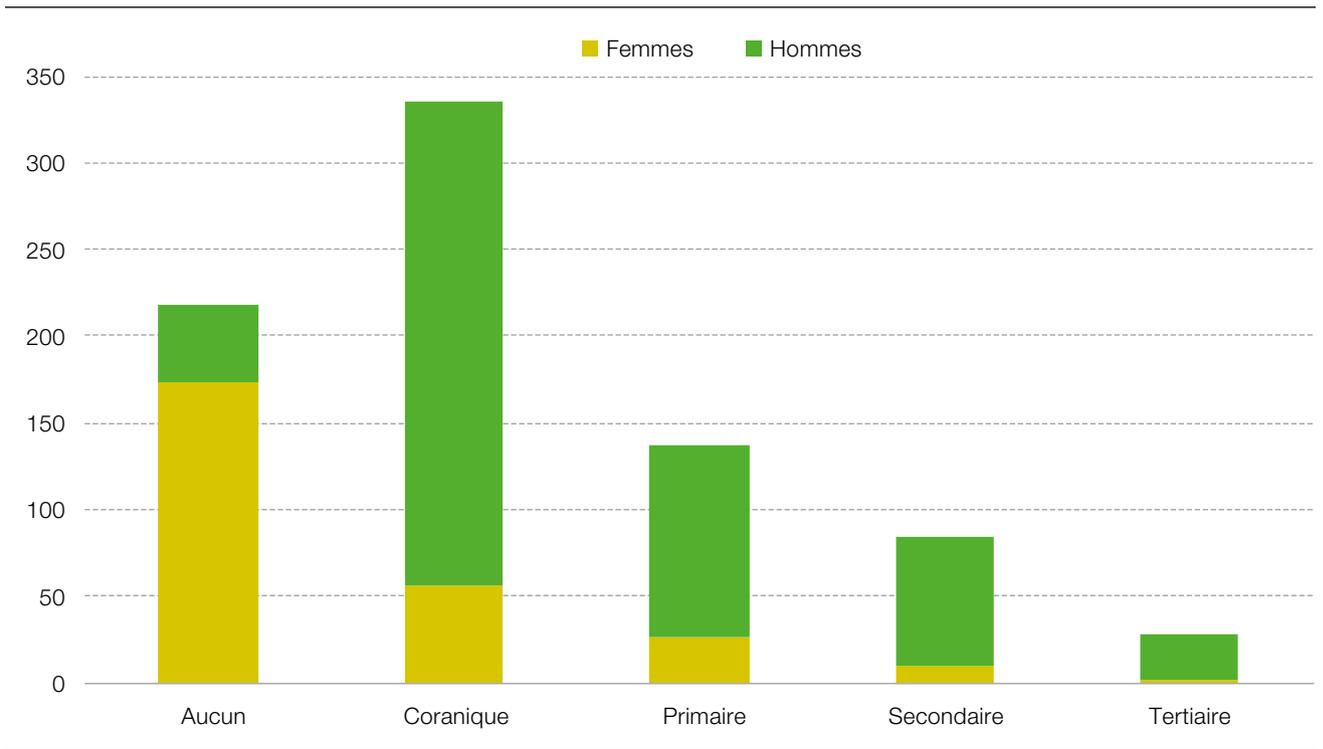
8 % des hommes. Ces derniers sont également nettement plus nombreux à fréquenter les écoles coraniques (52 %) que les femmes (17 %). Parmi les acteurs de la filière ayant achevé une formation primaire, seuls 19 % sont des femmes. Ce pourcentage décroît avec le niveau de formation : les femmes représentent seulement 12 % des personnes ayant un diplôme secondaire et seulement 4 % de celles ayant achevé une formation tertiaire.

Le retard des femmes en matière d'expérience professionnelle, d'éducation et de revenu est susceptible de renforcer les inégalités de genre tout au long de leur vie professionnelle, dans la mesure où il se traduit généralement par un moindre accès aux services financiers, une moindre mobilité sociale et spatiale et, ultimement, un niveau de revenu inférieur à celui des hommes. C'est bien ce qui est observé dans le Dendi : le bénéfice annuel moyen des hommes (2 172 €) est près de 5 fois supérieur à celui des femmes (456 €). Ces résultats restent valables toutes choses égales par ailleurs : à niveau d'éducation et expérience professionnelle égaux, le revenu des femmes est significativement plus faible que celui des hommes dans la région (Walther et al., à paraître). Avec 5 employés en moyenne, la taille des entreprises possédées par les hommes est double de celle des femmes (2.7).

Dans le domaine religieux et matrimonial, aucune différence significative ne peut être observée. Du fait de l'usage courant de la polygamie, le nombre d'enfants des hommes est logiquement plus élevé que celui des femmes. Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à revendiquer une appartenance ethnique bariba, peul et dendi que les hommes (Graphique 4.12). Inversement, les hommes enquêtés sont nettement plus représentés dans les groupes zarma et haoussa. Ces résultats reflètent à nouveau la division genrée des rôles dans la filière du riz : les agricultrices bariba et dendi sont plus nombreuses en amont de la filière qu'en aval, où la commercialisation de gros est aux mains d'hommes d'origine zarma et haoussa. Le cas des femmes peul doit être souligné, dans la mesure où ce groupe ethnique est souvent présenté au travers de ses activités pastorales plutôt qu'agricoles. Dans certains hameaux de la région de Momboy Tounga, au Niger, de nombreuses femmes se sont tournées

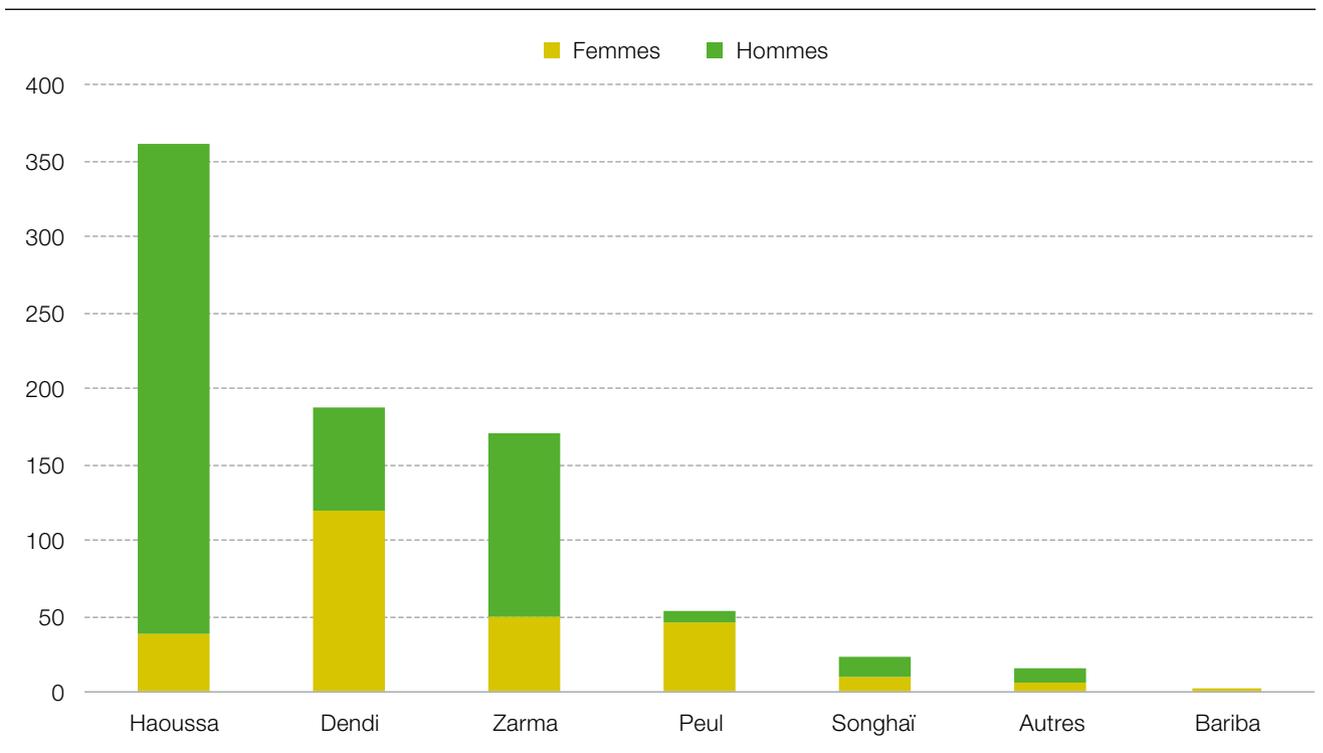
Graphique 4.11

Niveau d'éducation achevé des acteurs de la filière du riz selon le genre, 2018



Graphique 4.12

Appartenance ethnique des acteurs de la filière du riz selon le genre, 2018



vers la commercialisation du riz produit dans la vallée du fleuve Niger.

Les disparités observées dans les attributs sociodémographiques influencent, sans

toutefois déterminer, l'architecture générale du réseau du riz dans la région, comme le montre la section suivante, attentive au genre et au rôle fonctionnel des acteurs de la filière.

LA PLACE DES FEMMES DANS LES RÉSEAUX

Les femmes occupent une place périphérique dans le réseau du riz du Dendi. L'analyse confirme qu'elles possèdent moins de partenaires commerciaux, sont moins susceptibles de construire des liens entre communautés d'affaires et sont moins bien connectées à d'autres acteurs centraux que les hommes. Cette situation s'explique notamment par le fait que les positions structurellement les plus favorables dans un réseau comme celui du riz, sont monopolisées par de grands intermédiaires masculins venus du marché nigérian.

Le rôle joué par les femmes dans la filière du riz du Dendi dépend autant de l'architecture générale du réseau commercial – appelée topologie dans le langage spécialisé – que de la position structurelle de chaque acteur dans la structure sociale. Ces deux niveaux déterminent en grande partie les contraintes qui pèsent sur l'autonomie féminine en matière commerciale. Les activités des femmes sont en effet tout autant limitées par la structure générale des relations commerciales, qui imposent par exemple une division du travail inégale fondée sur le genre, que par les relations locales entretenues par chaque entrepreneur avec ses partenaires commerciaux.

Un réseau social peu dense et décentralisé

Le réseau commercial du riz du Dendi possède une structure peu dense et décentralisée dans laquelle les acteurs sont fortement éloignés les uns des autres. Cette architecture permet à un très grand nombre d'acteurs de coordonner des activités fonctionnellement très différentes d'un bout de la filière à l'autre et sur des distances considérables.

Ces caractéristiques générales résultent de l'arbitrage, au sein du réseau, entre deux types de centralité différents : l'enracinement et l'intermédiation. L'enracinement (ou

embeddedness) favorise la confiance entre amis, parents ou partenaires commerciaux et réduit les risques associés aux activités sociales, politiques et économiques. Les acteurs fortement enracinés occupent une position très centrale, entourés d'un grand nombre d'autres acteurs avec lesquels ils interagissent fréquemment pour échanger des informations, lever des ressources ou transmettre des ordres et la réputation. L'intermédiation (*brokerage*), au contraire, offre des ressources ou possède des informations nouvelles qu'il est impossible de trouver localement. Les *brokers* qui parviennent à créer des ponts entre leur communauté et le reste du réseau accroissent leur capital social de trois manières (Spiro et al., 2013). Ils peuvent transférer des ressources entre deux parties déconnectées, faciliter le rapprochement de deux acteurs au bénéfice de chacun d'eux, ou coordonner les activités de tiers sans créer de relation directe entre eux, renforçant la dépendance de ces derniers à leur égard (OCDE/CSAO, 2017).

Un réseau contenant de nombreux acteurs fortement enracinés est appelé « provincial » dans la mesure où les acteurs possèdent de nombreux liens et forment des communautés soudées par de fortes relations de parenté, d'affaires ou d'amitié (Chapitre 3). La densité, le nombre moyen de liens et le coefficient d'agglomération sont élevés dans ce genre de structure, dans laquelle les acteurs sont proches les uns des autres (Tableau 4.3). Un réseau contenant de nombreux intermédiaires est quant à lui appelé « cosmopolitain » en référence au fait que les acteurs tendent à tisser des liens entre plusieurs communautés distinctes. Il en résulte des caractéristiques opposées aux réseaux provinciaux : la densité, le nombre moyen de liens et le coefficient d'agglomération sont faibles dans un réseau cosmopolitain, tandis que de nombreuses étapes sont nécessaires pour relier un acteur à tous les autres.

Tableau 4.3

Caractéristiques des réseaux sociaux provinciaux et cosmopolitains

Mesure	Interprétation	Réseau fortement enraciné (provincial)	Réseau ayant de nombreux intermédiaires (cosmopolitain)
Densité	Pourcentage de liens existant dans le réseau comparé aux liens potentiels	Haute	Faible
Degré moyen	Nombre de liens par acteur	Haute	Faible
Coefficient d'agglomération	Tendance à former un réseau d'une seule composante	Haute	Faible
Longueur moyenne du plus court chemin	Nombre de séparations entre les acteurs du réseau	Faible	Haute

Source : Everton 2012

L'analyse montre que le réseau du riz du Dendi correspond parfaitement à une structure « cosmopolitaine » dans laquelle la plupart des acteurs sociaux privilégient l'intermédiation au détriment de l'enracinement. Le réseau est constitué de 1997 acteurs reliés par 2155 relations d'affaires, ce qui signifie que seul 0.05 % des liens potentiellement existants est effectivement présent dans le réseau. Cette très faible densité n'a rien de surprenant. D'une part, la densité d'un réseau a tendance à diminuer avec sa taille du fait de l'impossibilité de maintenir un très grand nombre de relations sociales simultanément (Valente, 2010). Il est également plus facile d'être relié à tout le monde dans un très petit réseau où tout le monde se connaît que dans une grande structure où les individus peuvent être séparés par des barrières sociales, linguistiques ou géographiques. D'autre part, les incertitudes qui pèsent sur l'activité commerciale dans la région et la faiblesse des institutions formelles chargées de garantir les contrats, encouragent les marchands ouest-africains à entretenir un nombre restreint de partenaires commerciaux avec lesquels ils établissent des relations de confiance dans la durée (Fafchamps, 2004).

Dans le réseau du riz, chaque acteur possède en moyenne 2.6 relations commerciales (Tableau 4.4), une valeur comparable à celle des grands marchands du commerce international du Dendi enquêtés au début des années 2010 (Walther, 2015). Le nombre moyen d'étapes

nécessaires pour atteindre un acteur à partir de n'importe quel point du réseau est élevé (8.0), ce qui n'est guère surprenant dans cette filière agricole qui relie des producteurs et des consommateurs parfois éloignés de plusieurs centaines de kilomètres. Un nombre élevé d'étapes est également le signe d'une filière agricole qui n'a pas fait l'objet d'une intégration poussée, comme dans les économies industrialisées, où le nombre d'intermédiaires est nettement plus réduit (Allen et Heinrigs, 2016). Enfin, le réseau du riz possède une structure peu compacte; le coefficient d'agglomération, qui indique si les acteurs forment des petites communautés fermées, est très faible.

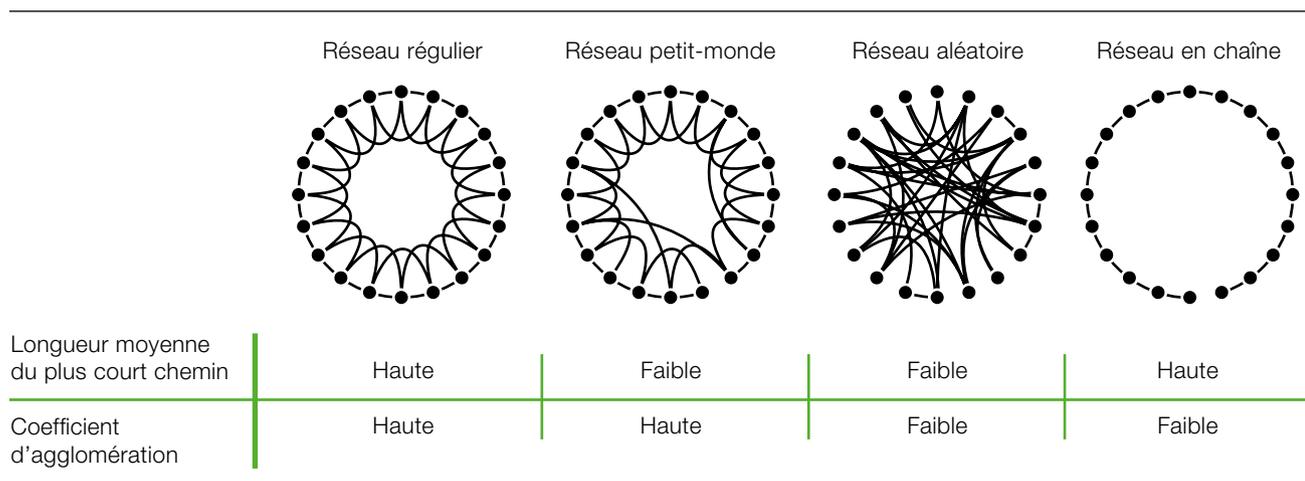
Tableau 4.4

Principaux indicateurs d'enracinement et d'intermédiation

Mesures	Valeurs
Nombre de nœuds	1997
Nombre de liens	2155
Densité	0.005 %
Degré moyen	2.6
Longueur moyenne du plus court chemin	8.0
Coefficient d'agglomération	0.001

Graphique 4.13

Topologie du réseau selon la longueur du chemin et le coefficient d'agglomération



Source : adapté de Watts et Strogatz 1998

La combinaison d'un faible coefficient d'agglomération et de longues distances entre acteurs est typique des réseaux en chaîne (Graphique 4.13). Déjà observée dans les réseaux de la coopération transfrontalière en Afrique de l'Ouest (OCDE/CSAO, 2017), cette structure diffère à la fois des réseaux réguliers dans lesquels longueur de chemin et agglomération sont hautes, des réseaux petits-mondes où tous les acteurs peuvent être atteints en peu d'étapes et des réseaux aléatoires où les deux mesures considérées ici sont faibles.

Ces résultats ne signifient pas pour autant que le réseau du riz est fragmenté en de multiples sous-groupes sans liens les uns avec

les autres. Seules 67 paires d'acteurs (appelées dyades) et 48 groupes de trois acteurs (triades) sont déconnectés de la composante principale du réseau, ce qui ne représente que 14 % des acteurs totaux. Il s'agit là d'un résultat remarquable compte tenu du fait que le réseau comprend des acteurs situés dans trois pays principaux (Graphique 4.14).

Une autre manière d'étudier l'architecture du réseau du riz du Dendi est de s'intéresser à son degré de centralisation, qui indique si la structure est plutôt centralisée ou décentralisée selon plusieurs mesures de centralité. Les réseaux très centralisés sont structurés autour de certains acteurs exceptionnellement

Tableau 4.5

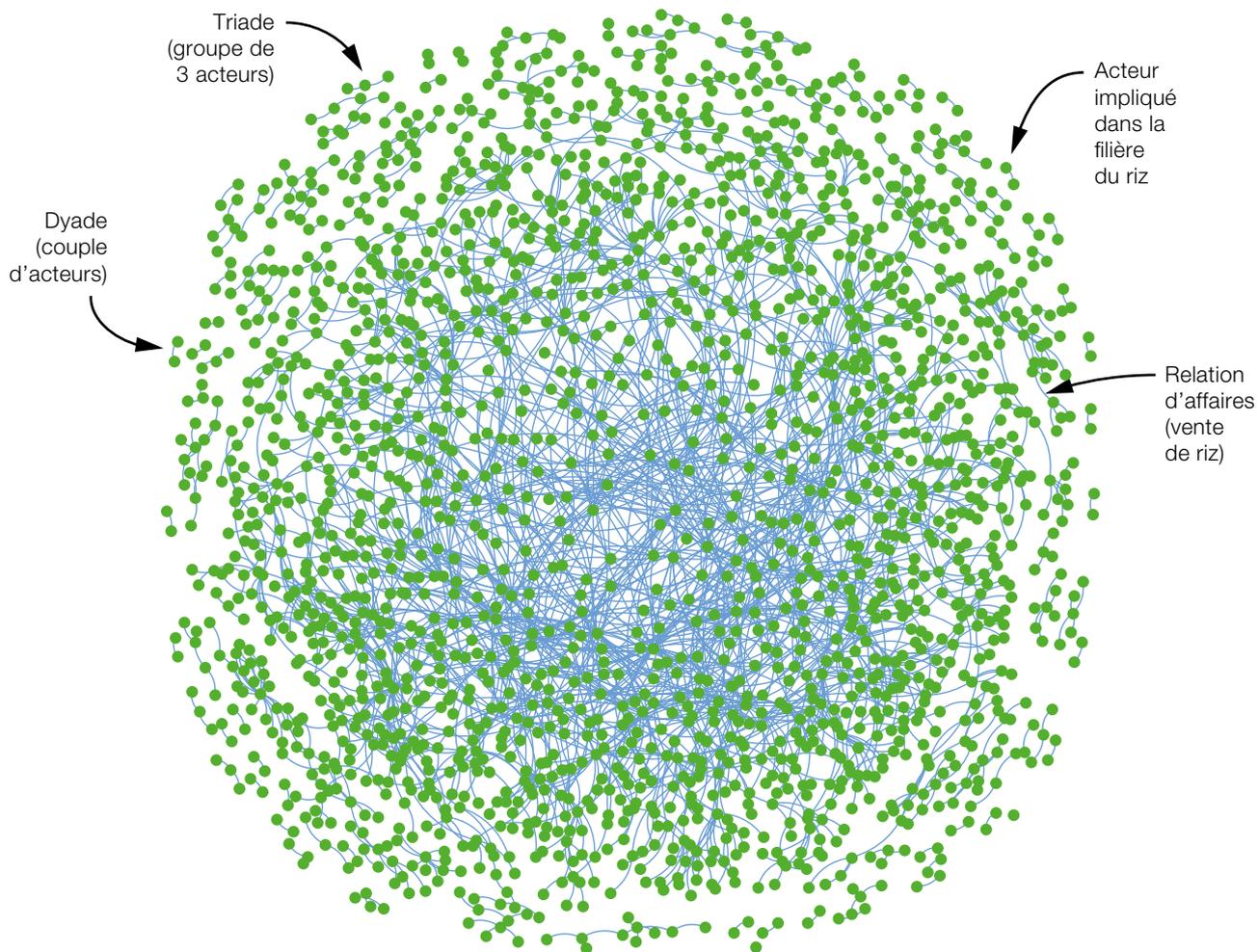
Caractéristiques des réseaux sociaux centralisés et décentralisés

Mesure	Interprétation	Réseau centralisé	Réseau décentralisé
Centralisation de degré	Présence d'acteurs possédant un nombre exceptionnel de liens	Haute	Faible
Centralisation d'intermédiation	Présence d'acteurs connectant des sous-parties du réseau	Haute	Faible
Centralisation de proximité	Présence d'acteurs proches du centre du réseau	Haute	Faible
Centralisation spectrale	Présence d'acteurs bien connectés aux acteurs les plus centraux	Haute	Faible

Source : Everton 2012

Graphique 4.14

Réseau de commercialisation du riz du Dendi, 2018



Note: pour favoriser la lisibilité, la direction des relations d'affaires n'est pas indiquée.

connectés, qui possèdent par exemple de très nombreux liens (degré), sont capables de jouer le rôle d'intermédiaires (intermédiarité), sont très proches du centre du réseau (proximité) ou sont bien connectés aux autres acteurs très centraux (spectrale). En comparaison, les réseaux décentralisés possèdent peu d'acteurs exceptionnellement centraux et leurs mesures de centralisation sont globalement faibles (Tableau 4.5).

Le réseau du riz du Dendi possède peu d'acteurs dont la centralité est exceptionnellement élevée, comme le confirment les mesures de centralisation présentées dans le Tableau 4.6, qui déterminent le degré d'inégalité entre acteurs dans le réseau. Ces mesures

Tableau 4.6

Principaux indicateurs du réseau commercial du riz

Mesures	Valeurs
Nombre de nœuds	1 997
Nombre de liens	2 155
Centralisation de degré	0.0020
Centralisation de proximité	0.0001
Centralisation spectrale	0.3290
Centralisation d'intermédiarité	0.0050

varient entre 0, une situation où aucun acteur n'est plus central qu'un autre, et 1, une situation où la centralité d'un seul acteur est supérieure à celle de tous les autres, comme lorsqu'un individu occupe le centre d'un réseau en étoile par exemple. La faible centralisation de degré (0.002) indique que le nombre de relations d'affaires ne varie pas substantiellement dans la population enquêtée. La faible centralisation de proximité (0.0001) reflète le fait que la structure en chaîne du réseau rend les acteurs distants les uns des autres et ne permet guère d'identifier un centre unique. La faible valeur de centralisation d'intermédiation (0.005) indique qu'aucun *broker* n'est particulièrement central. La centralisation de pouvoir relativement élevée (0.329) suggère enfin que certains acteurs sont bien connectés à d'autres acteurs centraux malgré un nombre limité de connexions.

Les femmes sont moins centrales que les hommes dans le réseau

Le genre est la variable la plus déterminante des relations sociales entretenues au sein de la filière du riz. Hommes et femmes occupent différents segments de la chaîne de valeur, comme le montre le [Graphique 4.15](#) dans lequel sont représentés les acteurs selon leur genre. Le grand nombre d'acteurs et de relations empêche toutefois de saisir le rôle exact de chacun, de même que les contraintes qui s'exercent sur eux du fait de la structure du réseau. Pour cela, il

est nécessaire de présenter hommes et femmes séparément comme dans le [Graphique 4.16](#). Les disparités de genre deviennent alors évidentes : alors que les hommes entretiennent un réseau relativement compact de relations d'affaires avec d'autres hommes, les relations entretenues entre femmes sont particulièrement rares. En d'autres termes, cela signifie que lorsque les femmes participent au commerce du riz dans la vallée du fleuve Niger, leur partenaire commercial est presque toujours un homme.

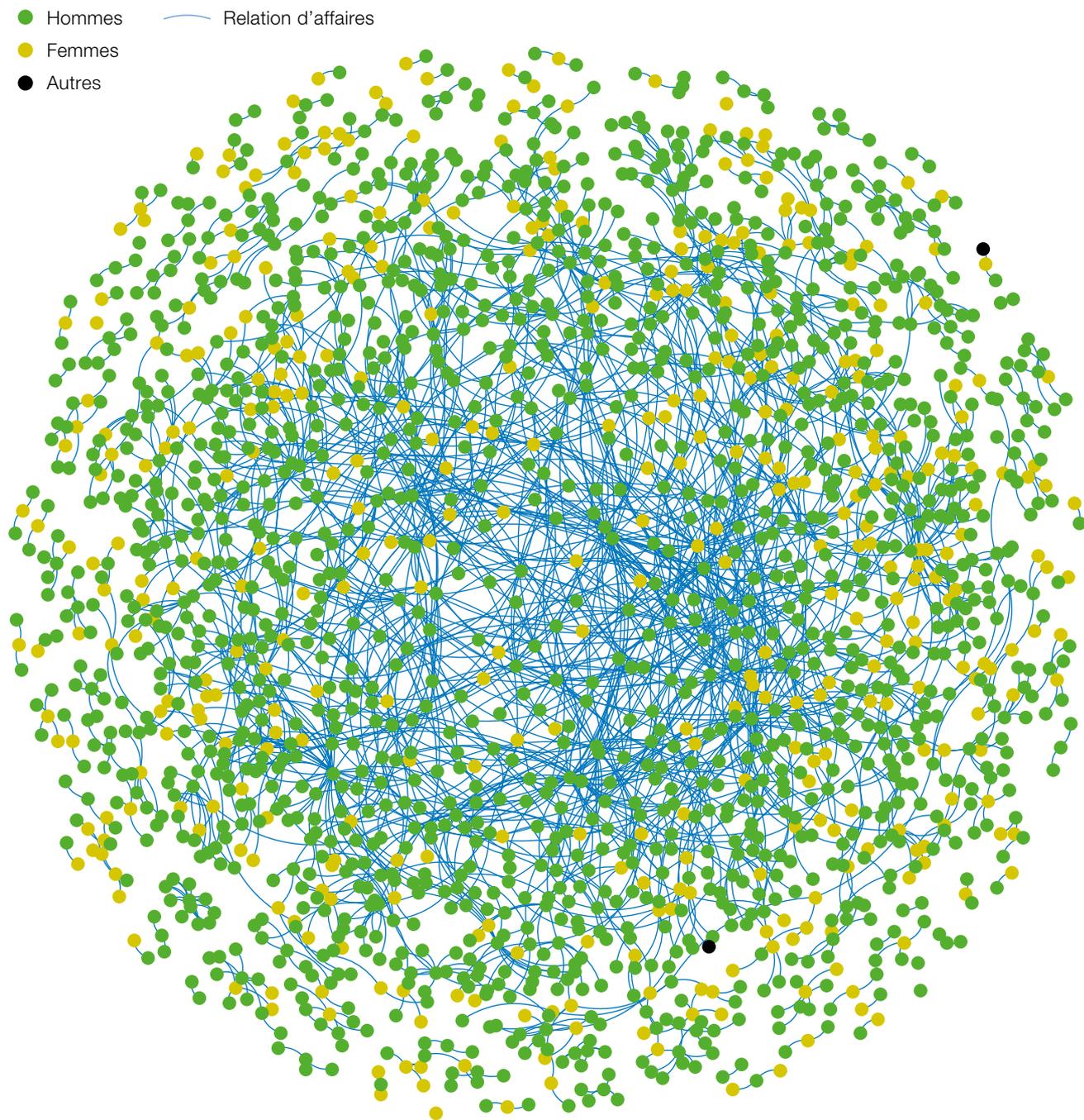
Cette segmentation du marché du riz selon le genre peut être étudiée en prenant pour appui le concept d'homophilie, qui présume que les acteurs sociaux tendent à privilégier les relations sociales avec d'autres acteurs partageant des attributs communs, comme la nationalité ou la langue. En d'autres termes, comme le résume l'expression populaire, « qui se ressemble s'assemble » (McPherson et al., 2001). Appliquée au cas du réseau du riz, cette propriété signifie qu'un réseau homophile possède plus de relations entre hommes ou entre femmes qu'un réseau hétérophile, dans lequel dominent les relations avec des partenaires commerciaux d'un sexe différent.

Le réseau du riz présente un taux d'homophilie élevé pour les hommes et faible pour les femmes : près de 77 % des hommes mentionnent un homme comme partenaire commercial alors que seules 22 % des femmes en font autant ([Tableau 4.7](#)). Ces particularités sont corroborées par le calcul de l'Index E/I qui mesure la différence entre les relations externes (E) et

Tableau 4.7
Homophilie des acteurs de la filière du riz par genre, 2018

Genre	Homophilie Pourcentage de liens entretenus au sein de chaque genre	Index E/I Tendance à échanger en dehors de son genre (varie de +1 to -1)	Interprétation
Femmes	21.5	0.570	Les femmes commercent plutôt avec les hommes
Hommes	76.9	-0.538	Les hommes commercent plutôt avec les hommes
Ensemble du réseau	64.3	-0.289	Hommes et femmes ont des relations d'affaires divergentes

Graphique 4.15
Relations d'affaires selon le genre dans la filière du riz, 2018



internes (I) de chaque genre, divisées par le nombre total de relations entretenues au sein du réseau $[(EL-IL)/(EL+IL)]$. L'index varie entre +1 et -1. Un index élevé et positif est signe d'un réseau très hétérophile dans lequel hommes et femmes font des affaires avec des partenaires

du sexe opposé. C'est le cas des femmes de la filière du riz. Les valeurs proches de zéro indiquent que les acteurs n'ont guère de préférence et que, par conséquent, la variable choisie pour créer des groupes à l'intérieur du réseau a peu de pouvoir explicatif. À l'inverse, un index

Graphique 4.16

Relations d'affaires entretenues entre femmes et entre hommes, 2018



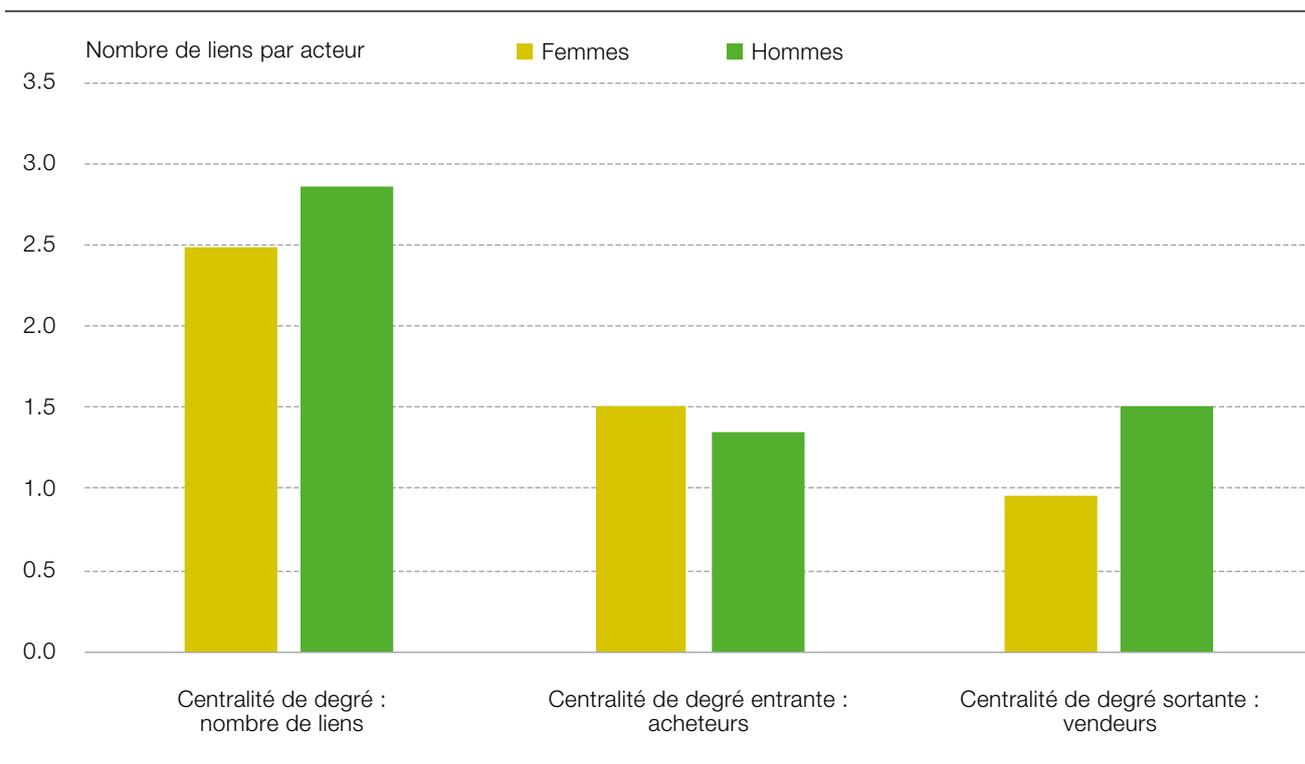
élevé et négatif indique qu'hommes et femmes préfèrent commercer avec des partenaires de même sexe. Ce genre de réseau homophile est observé pour les hommes du Dendi. Du fait que les hommes et les femmes présentent des types de relations très différentes et qu'il existe plus de relations entre hommes, une valeur légèrement négative est observée pour l'ensemble du réseau.

L'asymétrie observée dans le réseau des hommes et des femmes n'explique pas, à elle seule, pourquoi ces dernières sont structurellement périphériques dans le réseau du riz. Il faut pour cela tenir compte de la position de chacune des femmes et de chacun des hommes en rapport avec tous les autres. Cette *centralité* différentielle renseigne sur l'importance structurelle d'un nœud dans un réseau et explique les rapports défavorables entretenus par les femmes dans la filière en question. L'enjeu de l'analyse des réseaux est alors de concevoir dans quelle mesure la place occupée par un acteur social peut se transformer en avantage

ou jouer en sa défaveur. Toutes les mesures élaborées pour refléter les diverses manières par lesquelles un acteur pouvait être décrit comme central, indiquent que la centralité des femmes est inférieure à celle des hommes dans le Dendi.

C'est le cas de la centralité de degré, qui mesure simplement le nombre de relations d'affaires des acteurs du réseau. Les femmes possèdent en moyenne 2.5 partenaires commerciaux dans la filière, contre 2.9 pour les hommes (Graphique 4.17). Du fait que le réseau du riz est une filière commerciale, cette mesure peut être décomposée en une centralité entrante (*in-degree*) et sortante (*out-degree*). Les acteurs qui possèdent une centralité de degré entrante élevée ont tendance à acheter du riz tandis que ceux qui ont une centralité de degré sortante élevée ont tendance à vendre du riz. Le nombre élevé de femmes achetant du riz pour le revendre au détail explique que la centralité entrante des femmes (1.5) soit légèrement supérieure à celle des hommes (1.4).

Graphique 4.17
Centralité de degré par genre, 2018



S'il est important d'avoir de nombreux partenaires pour réussir en affaires, il est tout aussi crucial d'être connecté à des partenaires qui sont eux-mêmes bien connectés. Cette dimension est prise en considération par la centralité spectrale, une mesure qui, contrairement à la centralité de degré, ne se limite pas au nombre de liens immédiats mais prend en compte la centralité de chacun des partenaires avec lesquels hommes et femmes sont connectés. Ici aussi, la centralité des actrices du réseau (0.03) est plus faible que celle des hommes (0.05), ce qui indique que les femmes sont moins bien connectées aux acteurs les mieux connectés du réseau que les hommes (Graphique 4.18).

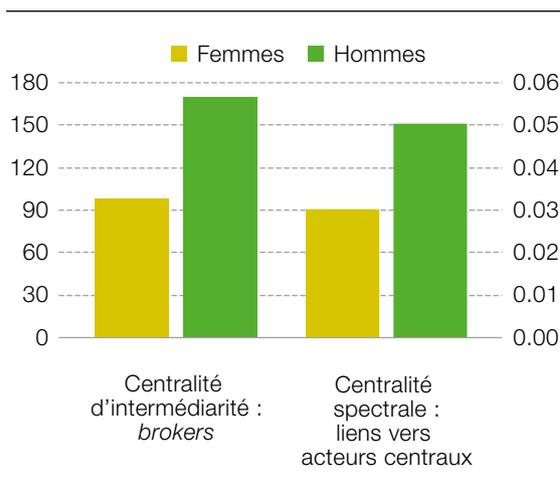
Les femmes sont également moins bien positionnées comme intermédiaires (*brokers*) du réseau. Leur centralité d'intermédiation, qui indique si elles se trouvent sur le chemin de deux acteurs qui ne sont pas directement connectés l'un avec l'autre, est nettement inférieure (97) à celle des hommes (169). Dans une filière agricole comme le riz où l'essentiel

de la valeur ajoutée provient de la capacité de transport et de stockage, le fait que les femmes soient peu représentées parmi les principaux intermédiaires, constitue un handicap difficile à surmonter.

Un réseau social dominé par les intermédiaires masculins

Le réseau du riz peut être décomposé en cinq grands types de rôles professionnels qui reflètent les principales étapes de la filière (Graphique 3.5) : (1) les producteurs cultivent le riz par irrigation dans l'ensemble de la vallée du fleuve Niger et ses affluents fossiles (*dallols*). Leurs aménagements peuvent prendre la forme de grands périmètres organisés sous forme de coopératives ou de petites parcelles individuelles cultivées par des petits producteurs à l'aide de motopompes ; (2) le riz est acheté auprès des producteurs et acheminé vers des entrepôts situés le long de la vallée du fleuve par des assembleurs ruraux. Cette catégorie comprend également les activités de décortilage et d'étuvage ; (3) le riz

Graphique 4.18
Centralité d'intermédiarité et spectrale par genre, 2018



gagne ensuite les entrepôts des grossistes, qui se situent généralement sur les grands marchés de consommation ; (4) des détaillants achètent de petites quantités de riz aux grossistes et (5) les revendent aux consommateurs.

Le sociogramme présenté dans le Graphique 4.19 permet de visualiser la place respective de chacun des acteurs par grand rôle professionnel. Le centre du réseau est occupé par de nombreux intermédiaires alors que la périphérie comprend de nombreux consommateurs. Cette vision rompt avec la perspective linéaire qui est souvent adoptée par les études sur les chaînes de valeur dans la région.

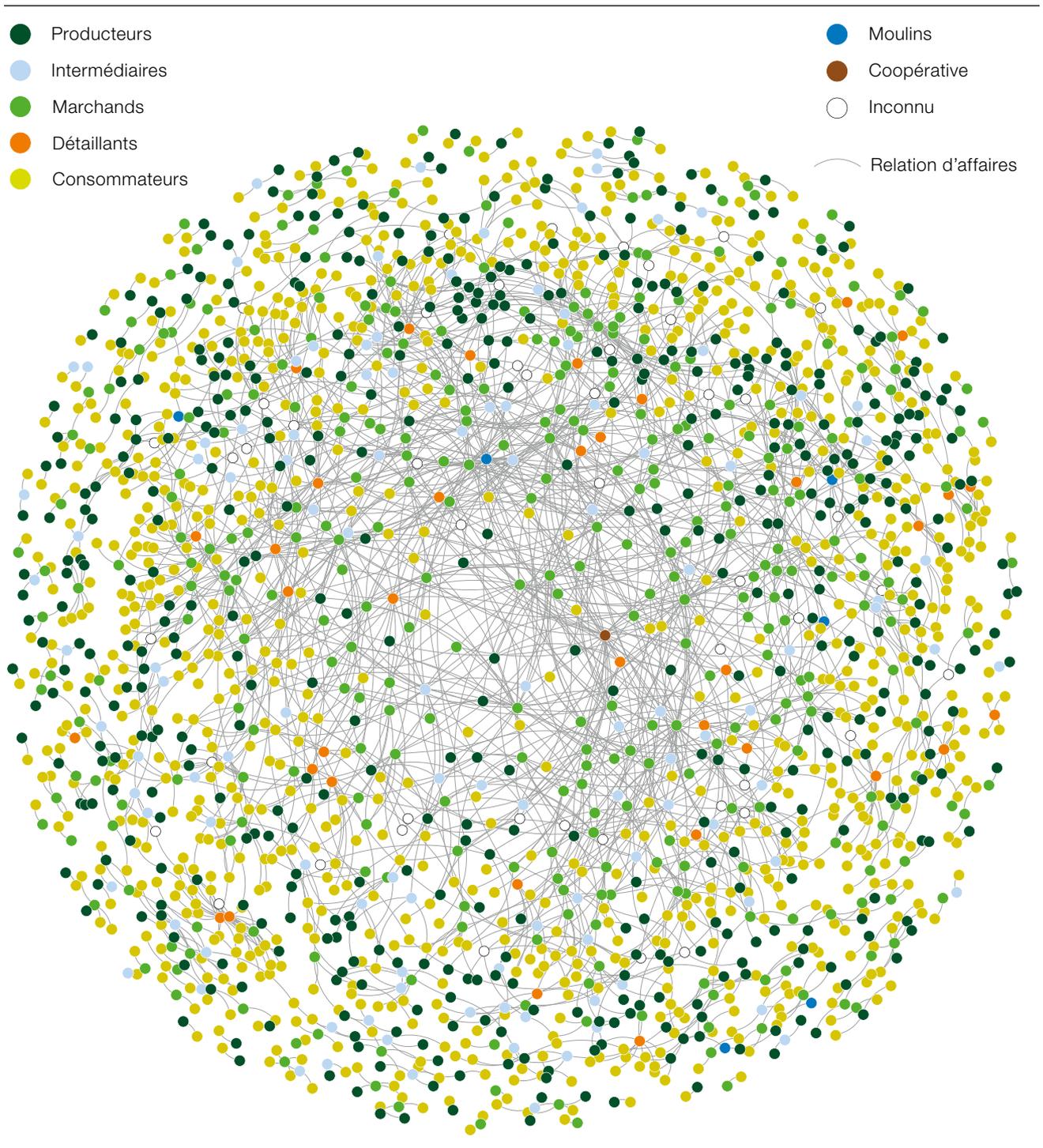
Dans le réseau du riz du Dendi, les grossistes situés entre les assembleurs ruraux et les détaillants sont un maillon incontournable dans les échanges qui lient producteurs et consommateurs. Souvent critiqués pour leurs pratiques spéculatives, ils contrôlent les achats en gros, le stockage et la revente au meilleur moyen et au meilleur tarif de la production de riz. Sans ces grossistes, cependant, le réseau serait fragmenté en segments incapables d'acheminer les produits agricoles à leurs utilisateurs finaux. Les grossistes sont également bien connectés aux acteurs possédant de nombreux liens : en conséquence leur centralité spectrale est plus importante que celle des autres (Graphique 4.20). L'importance structurelle des grossistes est visible sur le Graphique 4.21, qui représente chacun des acteurs selon sa centralité

d'intermédiarité : plus ils jouent le rôle d'intermédiaires entre deux acteurs non connectés et plus leur taille est grande. Les plus grands intermédiaires sont les grossistes urbains situés dans les villes moyennes du Dendi (Gaya, Malanville, Kamba) et du nord-ouest du Nigéria (Jega, Argungu, Sokoto).

Les assembleurs ruraux et les détaillants sont dépendants de ces grossistes, avec lesquels ils sont directement liés par des relations clientélistes, souvent nouées de longue date et qui impliquent obligations sociales et crédit informel. Leur centralité d'intermédiarité particulièrement forte s'explique par leur très grand nombre de partenaires commerciaux. Dans un réseau où la direction des liens marchands est connue, la centralité de degré permet de distinguer les assembleurs ruraux des détaillants (Graphique 4.22). Les premiers possèdent une centralité de degré entrante forte du fait qu'ils achètent des produits agricoles venant d'une multitude de producteurs, alors que les seconds possèdent une centralité de degré sortante haute du fait qu'ils vendent leurs produits à de nombreux consommateurs. Les producteurs et les consommateurs occupent les périphéries du réseau et possèdent un lien unique, entrant ou sortant, avec le reste des acteurs. Du fait de cette position, leur centralité d'intermédiarité et spectrale est très faible.

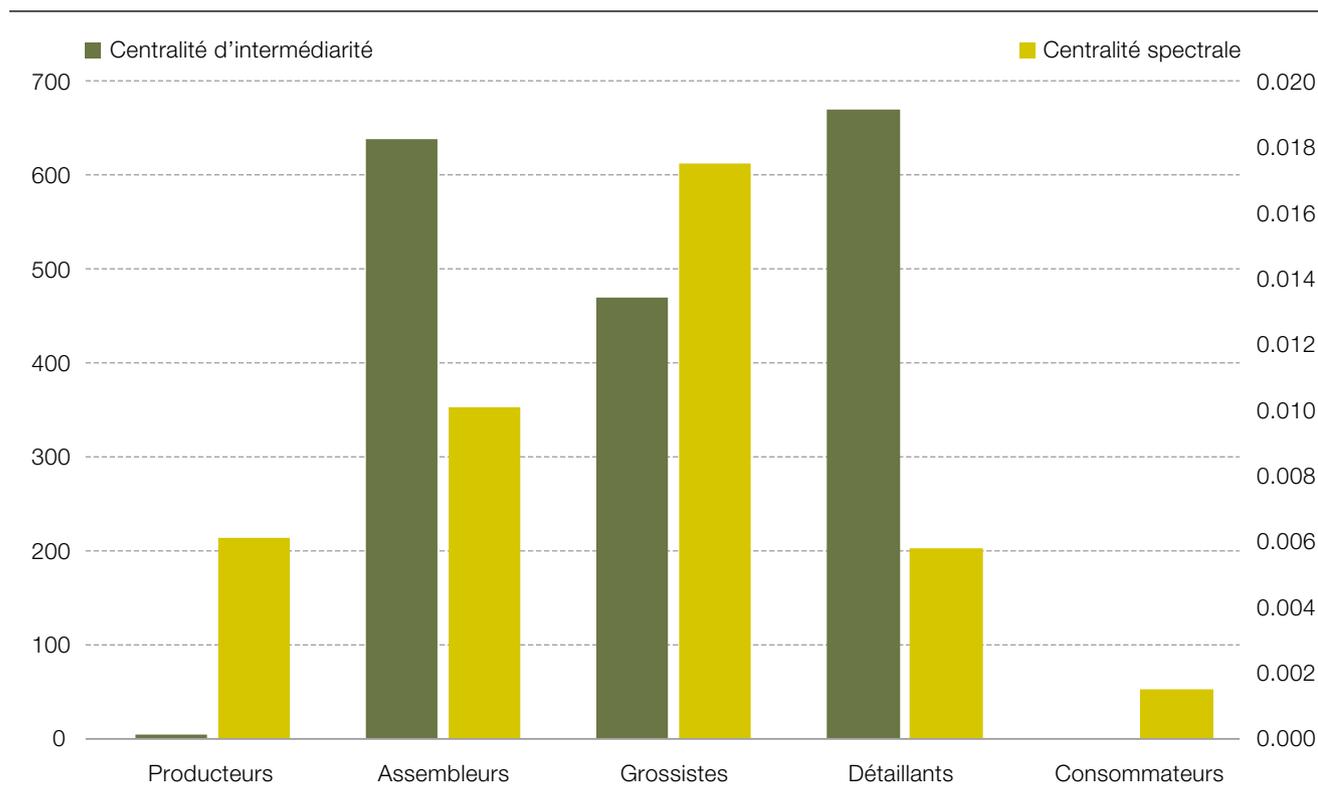
La prise en considération simultanée du rôle et du genre des intervenants de la filière du riz permet de vérifier que les femmes ont une position structurellement défavorable par rapport à celle des hommes. Ces disparités de genre sont particulièrement évidentes lorsque les acteurs du réseau sont représentés selon leur capacité à jouer le rôle d'intermédiaires dans le réseau, comme dans le Graphique 4.23. L'immense majorité de ces brokers situés au cœur du réseau est masculine. Seules de rares femmes occupent une position structurelle équivalente. Il faut noter ici que le terme de «broker» désigne une position structurelle dérivée de l'analyse de l'ensemble du réseau social, et non une occupation professionnelle (Walther, 2014). L'Afrique de l'Ouest compte en effet de nombreuses professions dédiées à l'intermédiation commerciale, appelées *diatigi*, courtiers, rabatteurs ou coxeurs (Grégoire et Labazée, 1993; Whitehouse, 2012). Dans

Graphique 4.19
Rôles professionnels dans la filière du riz, 2018



Graphique 4.20

Centralité d'intermédiation et spectrale selon le rôle des acteurs de la filière du riz, 2018



l'analyse des réseaux, les *brokers* sont identifiés par leur capacité à relier des acteurs qui demeureraient séparés (Spiro et al., 2013) et ne sont pas nécessairement reconnus par la société ou ne s'identifient pas explicitement comme tels.

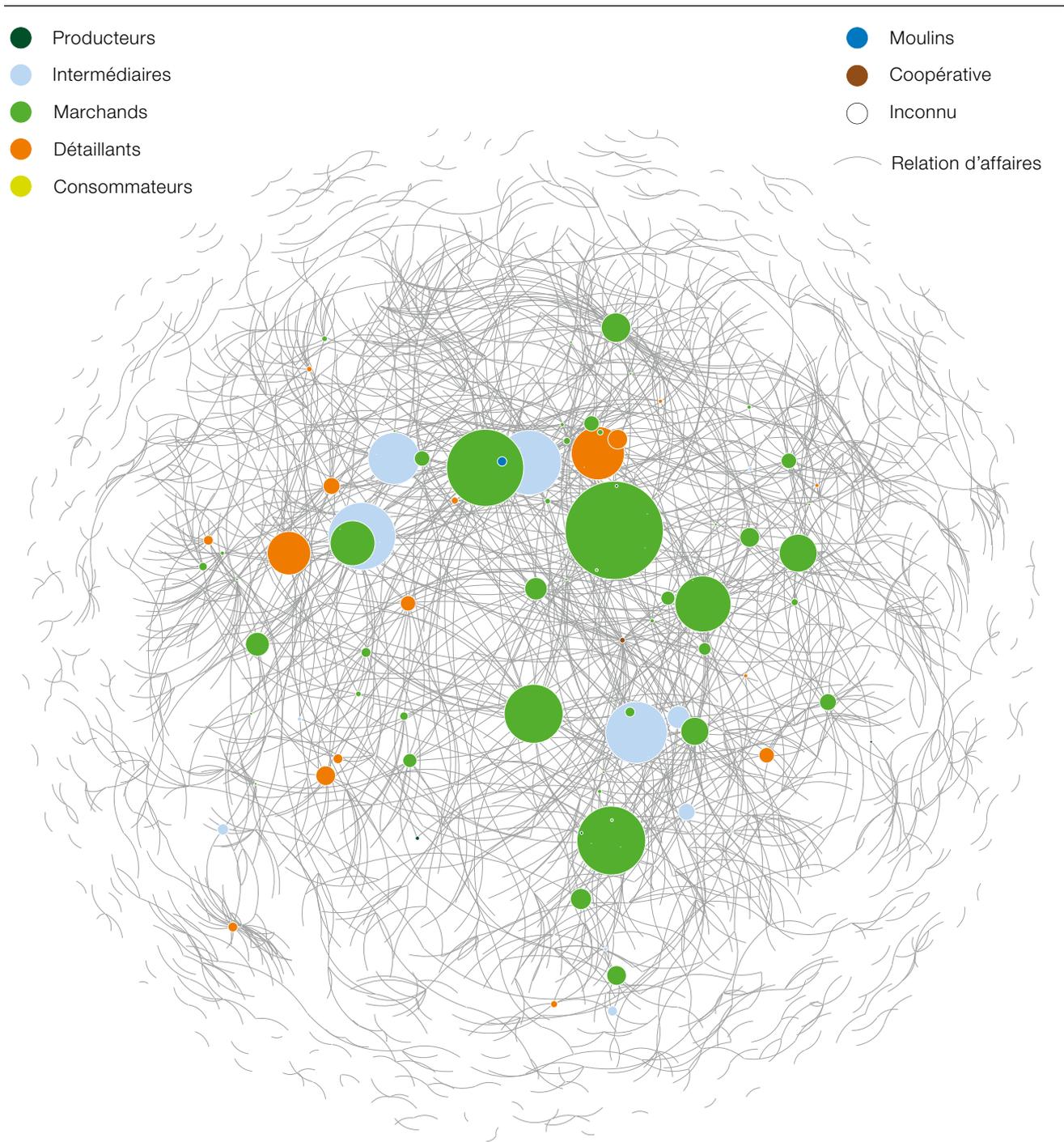
Genre et capital social

Ces disparités de genre ont des conséquences importantes sur le capital social des hommes et des femmes impliqués dans la filière du riz. Généralement défini comme un avantage social résultant de l'accès à des ressources à travers un réseau (Lin, 2001), le capital social d'un individu est la résultante de deux formes de centralité : celle qui se rapporte au nombre de personnes auxquelles il est attaché et celle qui se rapporte aux connexions qu'il est possible de nouer au-delà de la communauté (Woolcock et Narayan, 2000). En d'autres termes, le capital social résulte de la capacité des acteurs sociaux à associer enracinement et intermédiation (Burt, 2005).

L'analyse des réseaux sociaux permet de mesurer précisément la manière dont chaque individu combine enracinement et intermédiation. L'enracinement est mesuré par la centralité de degré, qui comptabilise le nombre de liens entretenus entre chaque acteur de la filière. L'intermédiation est, quant à elle, mesurée par la centralité d'intermédiation qui renseigne sur la capacité des acteurs à construire des ponts entre leur communauté d'origine et d'autres groupes sociaux, mettant par ce biais à profit l'existence de zones peu denses dans le réseau, appelées «trous structuraux» (Burt, 1992). Ainsi, en rapportant sur un même graphique les scores de degré et d'intermédiation de chacun des individus de la filière du riz selon son genre, quatre niveaux de capital social peuvent être mis en évidence (Graphique 4.24).

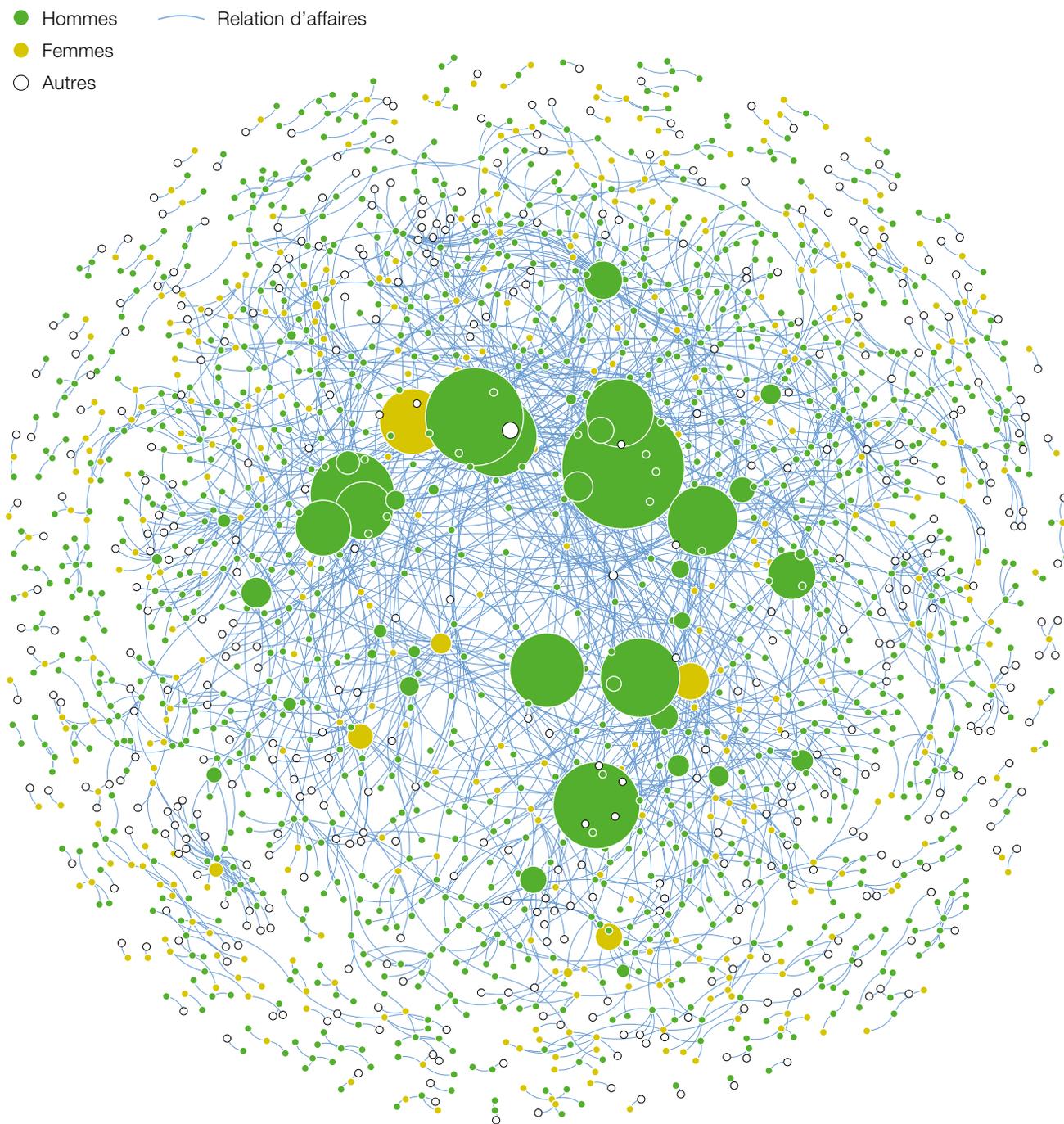
- Les acteurs se trouvant dans le quadrant supérieur droit possèdent le plus grand capital social. Leur nombre de relations (degré) et leur capacité à construire des ponts (intermédiation) sont statistiquement

Graphique 4.21
Les *brokers* dans la filière du riz, 2018



Note: la taille des acteurs est proportionnelle à leur centralité d'intermédiation. Plus les acteurs jouent le rôle d'intermédiaires, plus leur taille est importante.

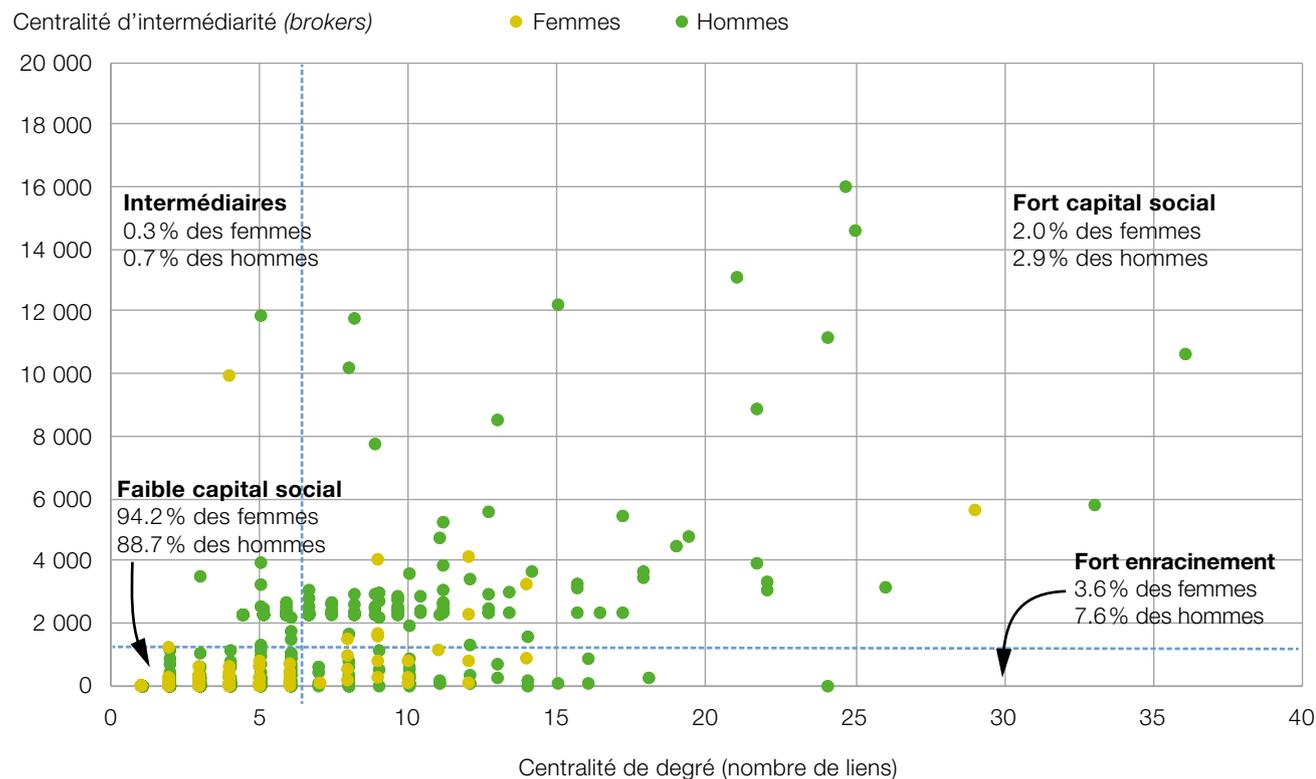
Graphique 4.23
Centralité d'intermédiation par genre, 2018



Note: la taille des cercles est proportionnelle à la capacité des acteurs à jouer le rôle d'intermédiaires dans le réseau (centralité d'intermédiation).

Graphique 4.24

Capital social selon le genre, 2018



Dans le Dendi, les femmes occupent une position structurellement périphérique par rapport à celle des hommes quelle que soit la mesure de centralité considérée. Les femmes sont moins nombreuses dans la filière, possèdent moins de partenaires commerciaux, jouent moins le rôle d'intermédiaires et sont moins bien connectées aux acteurs très centraux que les hommes. Ces disparités sont cependant

moins marquées lorsque le capital social de l'ensemble des acteurs est mesuré par genre : seuls 2 % des femmes et 3 % des hommes parviennent à combiner un fort enracinement local avec un haut degré d'intermédiation. Ces résultats témoignent de l'importance jouée par les réseaux sociaux dans le développement économique de la région et des inégalités sociales qu'ils sont susceptibles de générer.

L'ATTRACTIVITÉ COMMERCIALE INÉGALÉE DU NIGÉRIA

En dépit d'une interdiction formelle d'importation, l'essentiel de la production de riz du Dendi gagne les marchés nigériens. Ce résultat témoigne de la remarquable intégration informelle de cette filière, capable d'articuler des milliers d'acteurs privés sur plusieurs centaines de kilomètres de distance. Sur ce marché sans organe centralisé, les grands opérateurs nigériens possèdent une position dominante due à leur accès plus large aux services

financiers qui leur permettent de jouer le rôle de grossistes et aux moyens de transport qui leur servent à acheminer la production vers les principaux lieux de consommation de leur pays.

L'importance structurelle des marchands nigériens dans la filière peut tout d'abord être illustrée par le calcul de la centralité totale des acteurs par pays. Le Tableau 4.8 confirme à ce propos que les acteurs du Nigéria possèdent plus de partenaires commerciaux en moyenne

Tableau 4.8
Centralité par pays

Pays	Degré			Intermédiation	Spectrale
	Total	Degré entrant	Degré sortant		
Bénin	2.8	1.2	1.6	244.1	0.003
Niger	2.5	0.9	1.6	143.9	0.005
Nigéria	3.5	1.8	1.7	266.8	0.012

(3.5) que ceux du Bénin (2.8) et du Niger (2.5). Ce sont également eux qui sont les principaux acheteurs et vendeurs de riz: leur centralité de degré entrante et sortante dépasse celle des acteurs des pays voisins. Les acteurs du Nigéria sont de loin les mieux connectés aux acteurs les plus centraux, comme l'atteste leur centralité spectrale, et jouent un rôle d'intermédiaires plus important que ceux du Bénin et du Niger.

Le fonctionnement géographique de la filière montre également que la grande majorité des acteurs développe des relations d'affaires au sein de son propre pays. Les entrepreneurs capables de jouer le rôle d'intermédiaires entre Bénin, Niger et Nigéria sont rares, ce qui suggère que le marché du riz est segmenté par pays. Cette particularité déjà observée pour les grands marchands de la région actifs dans l'import-export (Walther, 2015) peut être illustrée en appliquant le principe d'homophilie utilisé pour le genre dans la section précédente. Un réseau homophile du point de vue du pays

des acteurs est un réseau dans lequel les acteurs échangent prioritairement du riz avec d'autres acteurs nationaux, tandis qu'un réseau hétérophile est caractérisé par une prépondérance des liens d'affaires transfrontaliers.

Dans la région du Dendi, tous les pays présentent un pourcentage d'homophilie élevé, allant de 72 % au Niger à 77 % au Nigéria (Tableau 4.9). Autrement dit, près des trois quarts des liens observés dans la filière ne traversent pas les frontières nationales. Cette structuration nationale du réseau est confirmée par le calcul de l'Index E/I, qui compare la proportion de liens externes (E) et internes (I) à chaque pays. Au Bénin comme au Niger et au Nigéria, les valeurs de l'index sont relativement élevées et négatives, signe d'un réseau plutôt homophile dans lequel seule une minorité d'entrepreneurs possède un réseau suffisamment développé pour commercer à l'échelle internationale.

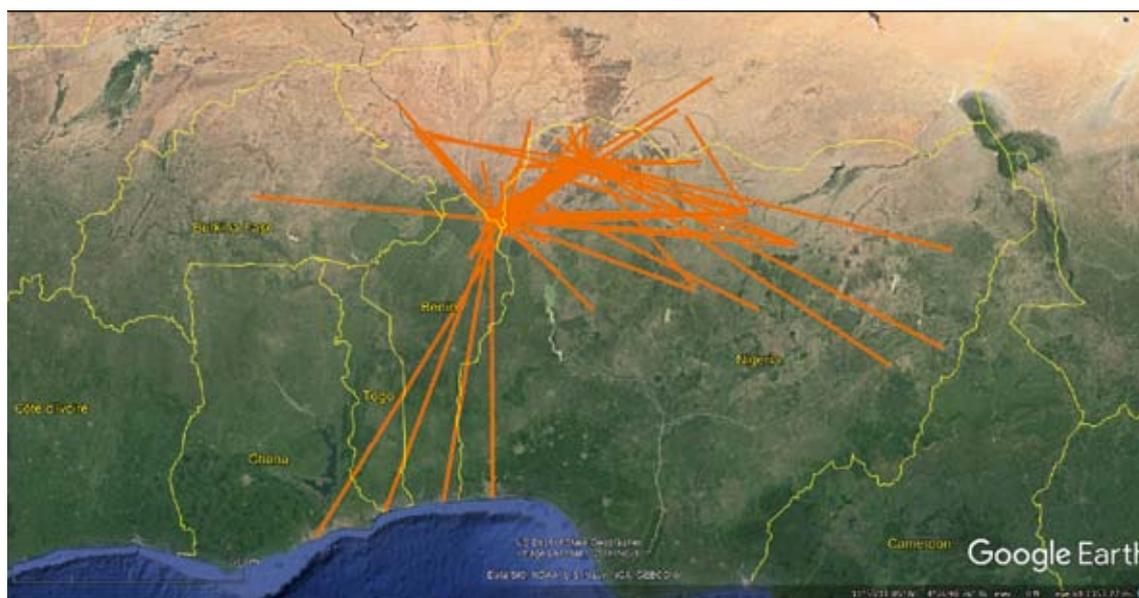
Les villes nigérianes sont celles où les acteurs de la filière ont le plus de relations

Tableau 4.9
Homophilie des acteurs de la filière du riz par pays, 2018

Pays	Homophilie Pourcentage de liens entretenus au sein de chaque pays	Index E/I Tendance à échanger en dehors de son pays (varie de +1 to -1)	Interprétation
Bénin	75.8	-0.515	Les marchands du Bénin commercent plutôt avec des acteurs de leur pays
Niger	71.5	-0.431	Les marchands du Niger commercent plutôt avec des acteurs de leur pays
Nigéria	76.9	-0.538	Les marchands du Nigéria commercent plutôt avec des acteurs de leur pays

Carte 4.6

Réseau régional de commercialisation du riz



Source : Google Earth, 15 janvier 2019

d'affaires en moyenne. Parmi les dix villes les plus centrales, huit sont situées au Nigéria, dont trois à proximité immédiate de Sokoto, deux de Kamba et une à Argungu. Les villes nigériennes sont également celles où les entrepreneurs les mieux connectés aux acteurs centraux sont localisés. Les villes de l'extrême est du Dendi nigérien possèdent une forte centralité du fait de leur proximité géographique au marché nigérien. Une distribution similaire caractérise la centralité d'intermédiation : les plus grands *brokers* viennent de Sokoto, Jega et Argungu au Nigéria ainsi que des marchés nigériens de l'est (région de Tounouga) (Carte 4.6).

Tableau 4.10

Centralité des principaux centres urbains du Dendi, 2018

Centre urbain	Degré	Inter-médiation	Spectrale
Gaya	2.8	175	0.007
Malanville	2.9	266	0.004
Kamba	2.6	332	0.011
Total de la région	2.6	172	0.006

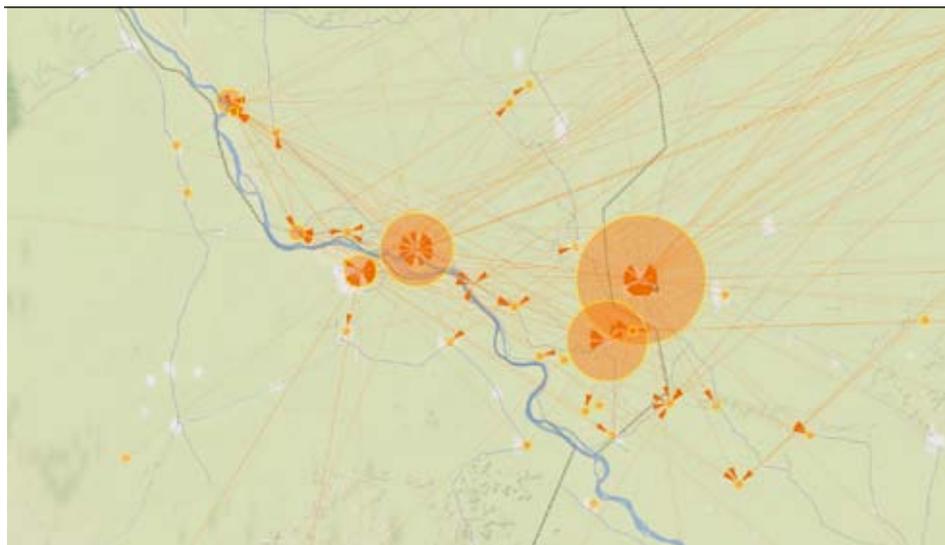
Les principales villes du Dendi ont une centralité globalement supérieure à la moyenne régionale (Tableau 4.10). Peu de différences sont observées dans le nombre de liens moyens (degré) entre Gaya au Niger, Malanville au Bénin et Kamba au Nigéria. En revanche, Kamba est très nettement le lieu le plus central du point de vue des *brokers* (intermédiation) et des entrepreneurs bien connectés aux acteurs centraux (spectrale).

Ces différences locales s'expliquent par la spatialisation du réseau du riz dans le Dendi. Comme le montre la Carte 4.7, le riz produit dans la vallée du fleuve Niger est stocké dans les petits et moyens centres urbains qui jalonnent la vallée du fleuve Niger. Une partie du riz est exportée vers les principales villes du nord-ouest du Nigéria depuis Gaya ou Malanville, comme le montrent les très nombreux liens d'affaires entretenus entre ces villes. Une autre partie de la production nigérienne et béninoise transite par la ville de Kamba, qui sert de porte d'entrée au marché nigérien.

Sur les frontières septentrionales du Nigéria, la forte demande en riz local a favorisé une filière agricole remarquablement intégrée du point de vue géographique. Le riz produit sur les berges du fleuve Niger aboutit en grande partie sur les marchés nigériens éloignés de

Carte 4.7

Réseau de commercialisation du riz dans le Dendi



Source : Google Earth, 15 janvier 2019

près de 300 kilomètres où il enrichit un petit nombre d'intermédiaires capables d'articuler les marchés nationaux. Peu de femmes occupent ce segment de la filière, qui requiert d'avoir accès à des services financiers permettant d'acheter le riz en gros, puis de le stocker avant sa revente au meilleur prix.

Bien que producteur de profondes inégalités de genre, le développement de cette filière témoigne néanmoins des compétences des entrepreneurs locaux à tirer parti de la demande

générée par la croissance démographique et l'urbanisation. Cet exemple d'intégration « par le bas » demeure largement indépendant des politiques publiques mises en place par les États de la région et leurs partenaires internationaux. Dans une région dominée par le commerce informel transfrontalier depuis plusieurs décennies, la filière du riz se développe en dépit des interdictions d'importation, destinées à protéger la production nationale du riz asiatique (Daily Trust, 2018).

Références

- Adjao, R. T. et J.M. Staatz (2015), « Asian rice economy changes and implications for sub-Saharan Africa », *Global Food Security*, vol. 5, pp. 50-55.
- Allen, T. et P. Heinrigs (2016), « Les nouvelles opportunités de l'économie alimentaire ouest-africaine », *Notes ouest-africaines*, n° 1, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/5j1wjg67125f-fr>.
- Allen, T., P. Heinrigs et I. Heo (2018), « Agriculture, alimentation et emploi en Afrique de l'Ouest », *Notes ouest-africaines*, n° 14, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/56d463a9-fr>.
- Banque mondiale (2018a), GNI per capita, Atlas method (current US\$), <https://data.worldbank.org/?locations=NE-NG-BJ>
- Banque mondiale (2018b), Literacy rate, adult total (% of people ages 15 and above), <http://data.worldbank.org/indicator/SE.ADT.LITR.ZS>
- Burt, R.S. (2005), *Brokerage and Closure: An Introduction to Social Capital*, Oxford University Press, Oxford.
- Burt, R.S. (1992), *Structural Holes: The Social Structure of Competition*, Harvard University Press, Cambridge, MA.
- Carley, K. (2016), « ORA-NetScenes 3.0.9.9.43 », Center for Computational Analysis of Social and Organizational Systems (CASOS), Carnegie Mellon University, Pittsburgh.
- Daily Trust (2018), « Despite ban, imported rice floods Nigerian markets », 1^{er} juillet.
- Dambo, L. (2007), « Usages de l'eau à Gaya (Niger) : entre fortes potentialités et contraintes majeures », *Travaux et Recherches*, n° 34, Institut de géographie de l'Université de Lausanne.

- Elbehri, A. et al. (2013), « West Africa food systems: An overview of trends and indicators of demand, supply, and competitiveness of staple food value chains », *Rebuilding West Africa's Food Potential*, FAO, Rome.
- Everton, S.F. (2012), *Disrupting Dark Networks*, Cambridge University Press, Cambridge.
- Fafchamps, M. (2004), *Market Institutions in Sub-Saharan Africa*, MIT Press, Cambridge, MA.
- FAO (2018), « Rice Market Monitor », Food and Agriculture Organization, Trade and Market Division, vol. 21, n° 1, avril.
- FAO (2017), « Rice Market Monitor », Food and Agriculture Organization, Trade and Market Division, vol. 20, n° 2, juillet.
- Frank, O. (2012), « Survey sampling in networks », in *The SAGE Handbook of Social Network Analysis*, SAGE, Londres, pp. 389-403.
- Grégoire, E., et P. Labazée (1993), *Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest: logiques et pratiques d'un groupe d'hommes d'affaires contemporains*. Karthala, Paris.
- HarvestChoice (2005), Rice Harvested Area and Rice Irrigated Harvested Area, International Food Policy Research Institute, Washington, DC et University of Minnesota, St. Paul.
- Katic, P. G., R.E. Namara, L. Hope, E. Owusu et H. Fujii (2013), « Rice and irrigation in West Africa: Achieving food security with agricultural water management strategies », *Water Resources and Economics*, vol. 1, pp. 75-92.
- Koné, M.M. (2015), « Marchands ouest-africains et marchés frontaliers: construction d'une communauté d'affaires », Thèse de doctorat, Université de Bordeaux, <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01399293/document>.
- Kuépié, M., M. Tenikue et O. Walther (2015), « Social networks and small businesses performance in West African border regions », *Oxford Development Studies*, vol. 44, n° 2, pp. 202-219.
- Lin, N. (2001), *Social Capital: A Theory of Social Structure and Action*, Cambridge University Press, Cambridge.
- Linares, O. F. (2002), « African rice (*Oryza glaberrima*): history and future potential », *Proceedings of the National Academy of Sciences*, vol. 99, n° 25, pp. 16360-16365.
- Lovejoy, P. E. (1986), *Salt of the Desert Sun: A History of Salt Production and Trade in the Central Sudan*, Cambridge University Press, Cambridge.
- McPherson, M., L. Smith-Lovin et J. Cook (2001), « Birds of a feather: Homophily in social networks », *Annual Review of Sociology*, vol. 27, pp. 415-444.
- OCDE/CSAO (2017), *Coopération transfrontalière et réseaux de gouvernance en Afrique de l'Ouest*, Cahiers de l'Afrique de l'Ouest, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264265974-fr>.
- OCDE/CSAO (2011), « Crise rizicole de 2008 : chocs et nouveaux enjeux », *Enjeux ouest-africains*, n° 2, juin, <http://www.oecd.org/fr/csao/publications/48356991.pdf>.
- Spiro, E.S., R.M. Acton et C.T. Butts (2013), « Extended structures of mediation: Re-examining brokerage in dynamic networks », *Social Networks*, vol. 35, n° 1, pp. 130-143.
- USAID (2009), *Global Food Security Response: West Africa Rice Value Chain Analysis*, Micro Report 161, <http://www.fao.org/sustainable-food-value-chains/library/details/en/c/274713>.
- USDA Foreign Agricultural Service (2017), World Agricultural Production, Rice, <https://apps.fas.usda.gov/psdonline/app/index.html#/app/downloads>
- Valente, T.W. (2010), *Social Networks and Health: Models, Methods, and Applications*, Oxford University Press, New York.
- Walther, O. (2015), « Business, brokers and borders: The structure of West African trade networks », *The Journal of Development Studies*, vol. 51, n° 5, pp. 603-620.
- Walther, O. (2014), « Trade networks in West Africa: A social network approach », *Journal of Modern African Studies*, vol. 52, n° 2, pp. 179-203.
- Walther, O. (2012), « Sons of the soil and conquerors who came on foot: The historical evolution of a West African border region », *African Studies Quarterly*, vol. 13, <https://asq.africa.ufl.edu/walther-spring12>.
- Walther, O. (2008), *Affaires de patrons. Villes et commerce transfrontalier au Sahel*, Peter Lang, Berne.
- Walther O., M. Trémolières et M. Tenikue (2019), « Economic Performance, Gender and Social Networks in West African Food Systems », *Notes ouest-africaines*, Éditions OCDE, Paris (à paraître).
- Watts, D.J. et S.H. Strogatz (1998), « Collective dynamics of 'small-world' networks », *Nature*, vol. 393, pp. 440-442.
- Weidmann, N.B., J.K. Rød et L.E. Cederman (2010), « Representing ethnic groups in space: A new dataset », *Journal of Peace Research*, vol. 47, n° 4, pp. 491-499.
- Whitehouse, B. (2012), *Migrants and Strangers in an African City: Exile, Dignity, Belonging*, Indiana University Press, Bloomington.
- Woolcock, M. et D. Narayan (2000), « Social capital: Implications for development theory, research, and policy », *The World Bank Research Observer*, vol. 15, n° 2, pp. 225-249.

Chapitre 5

.....

Les réseaux de gouvernance des femmes entrepreneurs en Afrique de l'Ouest

Le réseau de gouvernance des activités économiques féminines.....	108
Le réseau des partenariats formels.....	109
Diversité des initiatives destinées à promouvoir le genre.....	114
Le réseau de gouvernance des échanges individuels.....	120

Le Chapitre 5 cartographie les réseaux de gouvernance des acteurs impliqués dans la promotion des activités économiques féminines en Afrique de l'Ouest. Il identifie qui sont les acteurs les plus centraux, comment ils sont reliés les uns aux autres et quelles sont leurs contraintes structurelles. Une analyse des partenariats entretenus entre organisations montre tout d'abord que les organisations internationales et certains pays ouest-africains et européens jouent un rôle central dans le réseau de gouvernance du genre. Une synthèse des programmes, des priorités et des partenariats de neuf organisations parmi la centaine impliquée dans ce champ de gouvernance illustre ensuite la diversité des initiatives destinées à promouvoir la place des femmes dans l'économie productive et marchande en Afrique de l'Ouest. Enfin, une analyse des relations entretenues entre individus au sein de ces organisations suggère que le champ de la promotion économique féminine demeure fragmenté. Près d'un acteur sur quatre est déconnecté de la composante principale du réseau. Cette fragmentation ainsi que l'absence de grands intermédiaires dans le réseau ne sont guère susceptibles d'encourager la coordination des politiques de développement destinées aux femmes entrepreneurs dans la région.

Messages clés

- Le réseau de gouvernance soutenant les femmes entrepreneurs est constitué d'un centre relativement dense composé d'organisations internationales, de pays ouest-africains et de bailleurs occidentaux qui sont au cœur d'un large éventail d'initiatives.
- Cependant, très peu d'organisations bien connectées peuvent jouer un rôle d'intermédiaire à l'échelle régionale et les échanges d'informations entre elles restent fragmentés.
- La fragmentation du réseau de gouvernance n'est guère susceptible d'encourager la coordination des politiques de développement destinées aux femmes entrepreneurs de la région.

LE RÉSEAU DE GOUVERNANCE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES FÉMININES

La promotion des femmes entrepreneurs est au cœur des stratégies de développement mises en œuvre par les États, les organisations gouvernementales et non gouvernementales, les associations professionnelles et les entreprises privées travaillant dans le domaine du genre en Afrique de l'Ouest. L'ensemble de ces initiatives forme un réseau de gouvernance complexe dont l'étendue est souvent difficile à appréhender du fait de la diversité des acteurs impliqués. Qui sont les acteurs les plus centraux? Comment sont-ils reliés les uns aux autres? Quelles sont

les contraintes structurelles qui limitent leur coordination?

Deux enquêtes basées sur l'analyse des réseaux sociaux contribuent à répondre à ces questions cruciales pour les politiques de développement régionales. La première identifie de manière aussi complète que possible les organisations travaillant dans la promotion des activités productives et marchandes féminines en Afrique de l'Ouest ainsi que leurs partenariats formels. Une seconde enquête cartographie la manière dont les individus

travaillant pour le compte de ces organisations échangent des informations relatives à la promotion économique des femmes dans la région. L'étude combinée des organisations et des individus révèle l'ampleur d'un réseau de gouvernance qui transcende les échelles géographiques, les définitions sectorielles et les limites organisationnelles en Afrique de l'Ouest.

La cartographie montre que le réseau des partenariats formels possède un cœur relativement dense composé d'organisations multinationales et supranationales capables de concevoir des programmes régionaux, de gouvernements ouest-africains (en particulier ceux du Sahel) et de bailleurs occidentaux. La

périphérie est, quant à elle, occupée par des organisations plus spécialisées et souvent non gouvernementales ou associatives. À l'exception des Nations Unies, le réseau possède très peu d'organisations très connectées ou qui pourraient jouer le rôle d'intermédiaires à l'échelle régionale. La cartographie des relations effectivement entretenues au sein de ces organisations révèle que l'échange d'informations relatif à la promotion économique féminine demeure fragmenté. Le réseau forme une structure aléatoire dans laquelle les acteurs sont divisés en petites communautés. Ni le genre, ni la localisation géographique ne semblent être les principaux facteurs de fragmentation.

LE RÉSEAU DES PARTENARIATS FORMELS

L'identification des organisations impliquées dans l'appui aux activités économiques des femmes ouest-africaines repose sur une revue exhaustive des rapports annuels, cadres stratégiques et documents publics produits par les organisations gouvernementales et non gouvernementales, les entreprises privées, les groupes professionnels et les associations de la société civile au cours des dernières années. Cette revue de la littérature est complétée par une enquête conduite auprès de 57 décideurs politiques de la région entre janvier et juin 2018, au cours de laquelle le nom et le contenu des partenariats établis depuis 2016 par l'organisation sont recensés. Ces informations permettent de cartographier un réseau de gouvernance régional : chaque nœud du réseau est une organisation reliée par une ou plusieurs collaborations formelles destinées à promouvoir les activités économiques des femmes dans la région.

Pas moins de 101 organisations aux compétences institutionnelles et aux objectifs très variables travaillent dans ce domaine en 2018. Ce chiffre est tout à fait remarquable dans la mesure où l'économie constitue un sous-domaine des programmes dédiés au genre dans la région. Près d'un tiers des organisations identifiées sont des gouvernements, principalement d'Afrique de l'Ouest, d'Europe et plus secondairement d'Amérique du Nord (Graphique 5.1). Un cinquième sont des réseaux

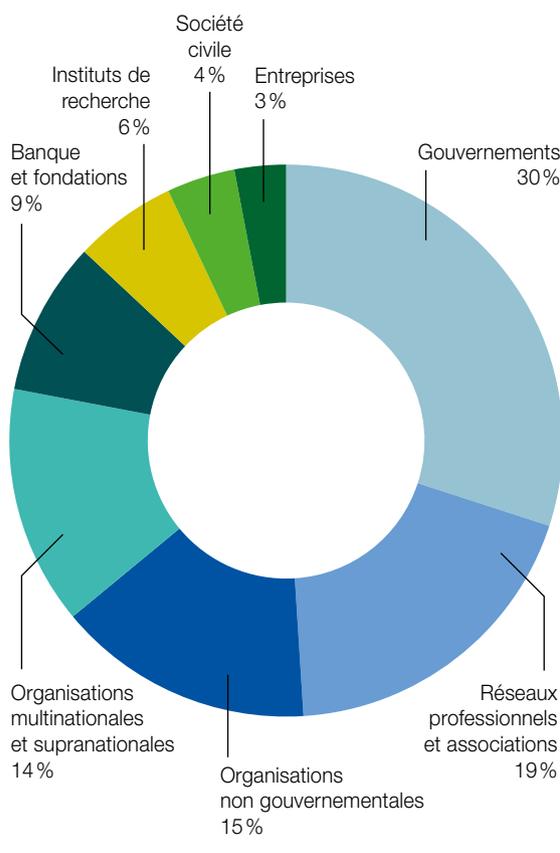
professionnels et des associations rassemblant des productrices ou des marchandes de la région, comme le Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA) ou l'Association des femmes de l'Afrique de l'Ouest (AFAO). Les organisations non gouvernementales, comme Action contre la faim ou OXFAM (Oxford Committee for Relief Famine), et les organisations multinationales et supranationales comme le CILSS (Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel) ou la CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest) représentent chacune 15 % des acteurs.

Les organisations identifiées ont établi 173 partenariats formels les unes avec les autres dans le domaine de la promotion économique féminine en Afrique de l'Ouest de 2016 à 2018. La densité globale de ce réseau est par conséquent très faible : seuls 3.4 % des liens potentiels pouvant être établis entre organisations sont réellement observés dans le réseau. La cartographie de ces relations montre que le réseau des collaborations formelles se rapproche d'une structure centre-périphérie dans laquelle un cœur relativement dense fait face à un ensemble d'acteurs connectés de manière plus lâche (Csermely et al., 2013).

Le cœur du réseau est composé d'organisations multinationales et supranationales, telles que la Banque mondiale, les Nations Unies,

Graphique 5.1

Type d'organisations impliquées dans le réseau de gouvernance



l'Union africaine et la CEDEAO, de plusieurs pays ouest-africains comme le Burkina Faso, le Ghana, le Mali, le Niger et le Sénégal, et de gouvernements soutenant les programmes de promotion féminine en Afrique de l'Ouest tels que l'Allemagne, l'Autriche, le Canada, les États-Unis, les Pays-Bas et la Suisse (Graphique 5.2). La périphérie est composée d'organisations non gouvernementales et d'associations professionnelles dont l'envergure régionale et, par conséquent le nombre de partenariats, est plus limitée.

La structure du réseau de politiques publiques destinées aux femmes dans la région est cependant loin de correspondre exactement au modèle centre-périphérie développé dans la littérature sur les réseaux sociaux (Borgatti et Everett, 1999). La corrélation entre la structure observée dans la région et un réseau théorique dans lequel le centre et la périphérie forment

deux ensembles distincts n'est que de 0.46, ce qui suggère que de nombreuses relations entre acteurs périphériques ne passent pas en réalité par le centre. Cette valeur est également inférieure à celle du réseau de gouvernance de la coopération transfrontalière en Afrique de l'Ouest, qui présente une plus claire distinction entre organisations centrales et périphériques (OCDE/CSAO, 2017).

Plusieurs mesures de centralité présentées dans le Tableau 5.1 permettent de mesurer l'importance structurelle des organisations impliquées dans le réseau de gouvernance, selon son nombre de partenariats (degré), son rôle d'intermédiaire (intermédiarité) ou ses connexions aux acteurs les plus centraux (spectrale).

- Centralité de degré.** Chaque organisation développe 4.8 partenariats en moyenne. Les organisations multinationales et supranationales possèdent le plus grand nombre de partenariats (9.1), devant les gouvernements (7.8). Les agences onusiennes actives dans le domaine du genre (Fonds des Nations Unies pour l'enfance – UNICEF, Programme des Nations Unies pour le développement – PNUD, Programme alimentaire mondial – PAM, ONU Femmes, Fonds des Nations Unies pour la population FNUAP) sont les plus connectées, avec 49 partenariats, suivies de la CEDEAO (31) et de l'Union africaine (21). Ces organisations soutiennent des initiatives d'ampleur régionale destinées aux femmes, comme le projet Autonomisation des femmes et dividende démographique dans le Sahel (SWEDD) réalisé par la CEDEAO avec l'appui de la Banque mondiale, du FNUAP, et de l'Organisation ouest-africaine pour la santé (OOAS). Le Burkina Faso est de très loin le pays qui possède le plus grand nombre de partenariats (32), ce qui s'explique par le foisonnement d'initiatives soutenues par les institutions financières internationales et les bailleurs occidentaux dans ce pays.
- Centralité d'intermédiarité.** Peu d'organisations sont capables de jouer le rôle d'intermédiaires dans le réseau de gouvernance du genre. Celles qui y parviennent le mieux sont les organisations multinationales et supranationales.

Tableau 5.1

Les dix organisations les plus centrales

Rang	Centralité Nombre de partenariats	Centralité d'intermédiation Rôle d'intermédiaire	Centralité spectrale Connexions aux acteurs les plus centraux
1	Nations Unies	49 CEDEAO	0.12 Nations Unies 0.66
2	Burkina Faso	32 Burkina Faso	0.11 Burkina Faso 0.55
3	CEDEAO	31 Banque mondiale	0.10 CEDEAO 0.44
4	Union africaine	21 Nations Unies	0.09 Ghana 0.34
5	Ghana	19 Banque africaine de développement	0.05 Allemagne 0.32
6	Allemagne	16 Union africaine	0.04 Suisse 0.27
7	Sénégal	15 Niger	0.04 Sénégal 0.26
8	États-Unis	15 États-Unis	0.04 Autriche 0.25
9	Pays-Bas	14 Sénégal	0.04 Mali 0.21
10	Suisse	14 CILSS	0.03 Canada 0.20
Moyenne		4.8	0.01 0.08
Écart-type		7.4	0.02 0.11

en réseau des femmes entrepreneurs dans 36 pays, financée par la Banque africaine de développement (BAD).

- *Centralité spectrale.* La structure centre-périphérie du réseau de gouvernance avantage les acteurs situés près de son cœur, avec lesquels les autres organisations tendent à agir de préférence. Dans un réseau de gouvernance peu dense comme celui de la promotion économique féminine, il est en effet crucial de pouvoir nouer des partenariats avec des organisations elles-mêmes bien reliées aux autres organisations dans la région. La position avantageuse de ces organisations est nettement visible sur le [Graphique 5.3](#) qui représente chaque acteur proportionnellement à sa propension à être connecté aux acteurs bien connectés. Les gouvernements (0.148) et les organisations multinationales et supranationales (0.124) possèdent la plus haute centralité spectrale, près de deux fois plus élevée que la moyenne

(0.076). Les Nations Unies, le Burkina Faso, la CEDEAO possèdent un score particulièrement élevé selon cette mesure. Certains bailleurs occidentaux, comme l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse, proches des organisations internationales, ont également une forte centralité spectrale.

L'approche relationnelle met en lumière la diversité des organisations impliquées dans la promotion féminine en Afrique de l'Ouest et leur importance structurelle. Elle montre que le réseau de gouvernance est principalement dominé par des partenariats entre grandes organisations multi- ou supranationales, États et bailleurs occidentaux capables de développer des initiatives régionales. Cette approche doit cependant être complétée par une analyse, plus qualitative, du contenu des programmes destinés à appuyer les femmes dans la région.

Diversité des initiatives destinées à promouvoir le genre

Neuf organisations parmi la centaine impliquée dans ce champ de gouvernance sont choisies pour illustrer la diversité des initiatives destinées à promouvoir la place des femmes dans l'économie productive et marchande en Afrique de l'Ouest. Cette sélection s'appuie sur l'analyse du réseau de gouvernance précédemment conduite. Elle comprend la CEDEAO, le PAM et la BAD, tous trois proches du centre du réseau, cinq États occidentaux ayant mis en œuvre des programmes récents sur le genre (Allemagne, Belgique, Canada, France, Suisse), et une organisation non gouvernementale (Femmes dans l'emploi informel : globalisation et organisation – WIEGO) spécialisée dans l'économie informelle féminine. Chaque synthèse fournit une vue d'ensemble des programmes, des priorités et des partenariats de l'organisation dans le domaine économique.

Plan d'action de la CEDEAO sur le genre et le commerce

La CEDEAO (2014) a élaboré une stratégie sur le genre conforme à son cadre sur le commerce et le développement qui repose sur la libéralisation des échanges et la libre circulation des biens et des personnes. Une importance particulière y est attachée au commerce transfrontalier et aux liens avec l'intégration régionale, et plus spécifiquement aux moyens de renforcer les capacités de production sur les marchés d'exportation agricoles. L'impact du genre sur la différenciation des activités commerciales tout au long des chaînes d'approvisionnement et de valeur est de plus en plus reconnu, les femmes étant plus nombreuses dans la transformation et la commercialisation. Lors d'une réunion organisée en 2013 sur le genre et le commerce, des recommandations ont été formulées sur la suite des actions à mener afin d'intégrer la problématique femme-homme au sein des politiques et des investissements dans les infrastructures et de renforcer l'accès des femmes au crédit.

La stratégie de la CEDEAO définit des actions prioritaires concernant la prise en compte des femmes et de leurs préoccupations dans les politiques et les règlements commerciaux. Ces actions portent sur divers domaines thématiques, dont le renforcement de la compétitivité des femmes à l'exportation ;

l'intégration de la dimension genre dans les politiques et les négociations commerciales ; et le renforcement des capacités des femmes commerçantes sur leurs droits, les processus de douane et les négociations commerciales. Ces objectifs sont complétés par un renforcement des capacités des agents de douane et autres agents chargés de la gestion des frontières. Au nombre des autres actions figurent l'amélioration des mécanismes de coordination des différentes agences gouvernementales impliquées dans la gestion des échanges commerciaux et des frontières, l'investissement dans les infrastructures pour faciliter les activités de production, le renforcement de la sécurité pour les femmes commerçantes et l'appui aux activités de recherche et de collecte de données ventilées par sexe afin d'étayer la prise de décisions.

La CEDEAO est le premier intermédiaire du réseau de gouvernance de la région pour ce qui est des politiques économiques à l'appui des femmes. Sur le plan de la mise en œuvre, la stratégie sur le genre et le commerce mentionne uniquement les partenariats génériques, tels que ceux noués avec les partenaires au développement, les organisations de la société civile et les Organisations non gouvernementales (ONG). Toutefois, le Centre de la CEDEAO pour le développement du genre, qui pilote la coordination de la stratégie, participe à un certain nombre de plateformes régionales et internationales, dont le Groupe thématique genre coordonné par ONU Femmes, la Gender Task Force de l'Union africaine, la Gender Task Force du NEPAD (Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique) et le Réseau de femmes africaines et espagnoles pour un monde meilleur.

La politique du Programme alimentaire mondial en matière de genre

Afin de réduire l'écart entre hommes et femmes sur le plan de la sécurité alimentaire et de la nutrition, le Programme alimentaire mondial (PAM, 2015 : 2) « applique à ses programmes et politiques d'assistance alimentaire » une « perspective transformative visant la parité homme-femme ». L'objectif principal de sa politique en matière de genre 2015-20 est d'intégrer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes à l'ensemble de ses travaux et activités

afin que les besoins des femmes, des hommes, des garçons et des filles en matière de sécurité alimentaire et de nutrition soient satisfaits.

La politique du PAM en matière de genre (2015) a également pour objectif de promouvoir la participation sur un pied d'égalité «à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de programmes et de politiques de sécurité alimentaire et de nutrition». Le PAM reconnaît que «les femmes et les filles exercent un pouvoir de décision plus grand en ce qui concerne la sécurité alimentaire et la nutrition dans le cadre du foyer ainsi que de la communauté et de la société dont elles font partie». Son assistance alimentaire ne doit «nuire ni à la sécurité, ni à la dignité, ni à l'intégrité des femmes, des hommes, des filles et des garçons qui la reçoivent, et elle est dispensée dans le respect de leurs droits».

En Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, la stratégie régionale de mise en œuvre relative au genre vise à «promouvoir le débat et approfondir la compréhension à tous les niveaux en ce qui concerne la manière dont les normes relatives à l'égalité des sexes influent sur les difficultés que connaissent les hommes, les femmes, les filles et les garçons dans la région, qu'il s'agisse de membres du personnel ou de bénéficiaires, et sur les possibilités qui s'offrent à eux». Le Bureau du PAM à Dakar a réalisé de nombreuses études de cas dans toute l'Afrique de l'Ouest et le Sahel afin de recueillir des données sur les écarts entre les sexes et d'étayer les politiques régionales soucieuses des questions liées à l'égalité des sexes (PAM, 2016-17 a, b, c, d).

L'analyse du réseau de gouvernance confirme que le PAM est un acteur de premier plan qui coopère avec les gouvernements, les autres organismes des Nations Unies, les organisations de la société civile, y compris des groupes de femmes, le milieu universitaire, les organismes de recherche et le secteur privé (entreprises dirigées par des femmes) pour atteindre les objectifs de sa politique en matière de genre.

La stratégie de la Banque africaine de développement en matière de genre

La Stratégie de la Banque africaine de développement (BAD) en matière de genre est alignée sur la

vision de l'organisation relative à une transformation de l'Afrique reposant sur des marchés compétitifs, diversifiés et intégrés, entraînée par une croissance accélérée. Elle met par conséquent l'accent sur la participation des femmes aux marchés du travail qualifié et leur engagement dans des processus politiques à haut niveau. La Stratégie de la BAD en matière de genre (BAD, 2013) a été élaborée pour donner suite à des examens et des évaluations de plans d'action antérieurs sur le genre, notamment l'examen du Plan d'action actualisé en matière de genre 2009-11. Elle a bénéficié d'un vaste processus de consultation mené avec les États membres.

La stratégie décrit le statut juridique et les droits de propriété qui permettent une gouvernance égale entre les sexes, des réformes juridiques et garantissent les droits fonciers des exploitantes agricoles. La BAD prône également l'autonomisation économique par un renforcement de l'accès aux services financiers et à la formation scientifique et technologique, une hausse de la productivité agricole et une meilleure prise en compte des femmes sur les marchés. L'égalité entre femmes et hommes est désormais au cœur de la fourniture des infrastructures, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités. La stratégie met en particulier l'accent sur une assistance technique ciblée sur la gestion des connaissances à l'appui de l'égalité entre femmes et hommes, la communication de rapports sur l'égalité entre les sexes, les données ventilées selon le sexe et l'analyse statistique.

Dans chaque domaine thématique, des partenaires proposés pour la mise en œuvre sont mis en évidence. Dans le domaine de la gestion des connaissances et de la communication, les partenariats avec AFRISTAT (Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne) et la Commission économique pour l'Afrique (CEA) sur l'indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique sont mis en avant. Les activités de renforcement des capacités ciblent pour leur part l'intégration de la problématique genre et soulignent la collaboration avec l'Initiative pour le genre et la gestion des politiques économiques, pilotée par le PNUD. À l'échelon du continent, la BAD est en contact avec des partenaires de longue date tels que le NEPAD, l'Union africaine et

la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique. Au niveau mondial, la collaboration se poursuit avec les organismes participant à la coordination du programme post-2015, notamment le CAD de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), le GenderNet et ONU Femmes.

Le genre dans la Coopération belge au développement

L'objectif des notes stratégiques de la Direction générale de la coopération au développement (DGD) de la Belgique est de définir une vision commune autour d'un thème central et de fournir un cadre permettant de mener des actions spécifiques (DGD, 2017, 2016). Les actions de la DGD sont ciblées sur la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD), notamment de l'ODD 5 « Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles » et de l'ODD 2 « Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable ». Les actions de la DGD prennent également en compte le Plan d'action genre de l'UE (2016-20) et les lois fédérales sur la coopération au développement (2013) et sur l'intégration de la dimension de genre dans les politiques publiques (2007).

La DGD vise à promouvoir de manière systématique l'égalité des femmes et des hommes ainsi que l'autonomisation des femmes dans ses évaluations, ses analyses et ses actions. Cette stratégie repose sur une approche basée sur les droits humains qui prévoit des actions spécifiques et l'intégration de la problématique femmes-hommes, et une contextualisation par rapport aux priorités nationales et/ou locales. Quatre domaines prioritaires ont été explicitement désignés pour intégrer la dimension du genre : éducation et prise de décision ; santé et droits sexuels et reproductifs ; sécurité alimentaire, accès aux ressources naturelles et autonomisation économique ; et protection des droits et lutte contre les violences fondées sur le genre, avec une attention particulière portée aux LGBTI (*Lesbian, gay, bisexual, transgender and intersex*).

Les projets de la DGD sont essentiellement mis en œuvre par l'Agence belge de développement (connue sous le nom d'Enabel depuis 2018) et via une coopération avec les ministères

techniques dans les pays partenaires. La DGD prône l'intégration de la dimension de genre dans les administrations et ses partenaires nationaux et régionaux, les partenaires humanitaires, les organisations de la société civile ou encore le secteur privé. Sur le plan financier, elle concourt à la mise en œuvre stratégique et opérationnelle, et finance des organisations internationales actives dans les domaines de l'agriculture, de la sécurité alimentaire (Food Agriculture Organization – FAO, Fonds international de développement agricole – FIDA, PAM et Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale – GCRAI) et du genre (ONU Femmes, FNUAP, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés – HCR et PNUD, UNICEF et PNUD) et contribue à la définition de leurs orientations stratégiques. La DGD collabore en outre avec des universités et des instituts scientifiques (University Co-operation for Development et Conseil interuniversitaire flamand) par le biais de financements et de services de conseil sur les orientations stratégiques, et en concourant à la formation de chercheurs qualifiés dans ses pays partenaires.

La politique d'aide internationale féministe du Canada

En juin 2017, le Canada a lancé sa Politique d'aide internationale féministe (PAIF) et a placé ainsi l'égalité des genres et le renforcement du pouvoir des femmes au cœur de ses activités d'aide (Gouvernement du Canada, 2017). Cette politique souligne qu'il convient de travailler sur les inégalités pour réduire la pauvreté. Promouvoir l'égalité femmes-hommes et investir dans les femmes et les filles sont par conséquent les mesures les plus appropriées à cette fin. La PAIF reconnaît également que les femmes et les filles sont de puissantes agentes de changement et des éléments moteurs d'une croissance économique durable.

La PAIF a recours à une approche à la fois ciblée et transversale. Elle vise à apporter une aide mieux intégrée et adaptée afin d'en améliorer l'efficacité. Ce faisant, le Canada veillera à ce que « d'ici 2021-22 au moins 95 % de [ses] investissements d'aide internationale bilatérale au développement [...] visent ou intègrent l'égalité des genres et le renforcement du pouvoir des femmes et des filles »

(Gouvernement du Canada, 2017). Le Canada souhaite se positionner en tant que «donateur féministe» et «chef de file» de la promotion du renforcement du pouvoir des femmes et des filles dans le monde.

Les domaines d'action de base de la PAIF sont notamment l'égalité des genres et le renforcement du pouvoir des femmes et des filles. Au nombre de ses autres domaines d'intervention figurent «la santé et la nutrition, l'éducation et l'aide humanitaire tenant compte des genres», «l'agriculture durable, les technologies écologiques et les énergies renouvelables», les actions environnementales ciblées sur «l'adaptation et la mitigation, ainsi que la gestion de l'eau», la gouvernance inclusive, soit «la démocratie et la participation à la vie politique, les droits de la personne et la saine gestion de l'État», les processus de paix inclusifs et la lutte contre la violence basée sur le genre (Gouvernement du Canada, 2017).

Afin de combler les écarts entre hommes et femmes, le Canada s'emploie à développer des partenariats plus efficaces et productifs comprenant de multiples intervenants. Il soutient et investit dans l'innovation ciblée, la recherche et les activités de sensibilisation les plus susceptibles de réduire les écarts entre les genres. Pour faire progresser la PAIF, il cherche à nouer des partenariats avec des organisations féminines locales sur le terrain, des organisations multilatérales et internationales telles que les Nations Unies, le G7, le G20, le Commonwealth et la Francophonie, les fondations philanthropiques, les gouvernements des pays en développement, et le secteur privé en soutenant les femmes entrepreneurs, le commerce et l'investissement.

La vision stratégique sur le genre de l'Agence française de développement

L'Agence française de développement (AFD) a lancé en 2013 sa première initiative visant à élaborer sa propre vision stratégique de l'égalité femmes-hommes et de l'autonomisation des femmes (AFD, 2013). La formulation de cette stratégie a donné lieu à diverses notes méthodologiques, notes d'orientation et lignes directrices qui fournissent l'orientation générale dans laquelle s'inscrit l'amélioration des pratiques de l'AFD en matière

d'égalité entre les sexes. Cette stratégie fait chaque année l'objet d'une évaluation par le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, au même titre que la Stratégie genre et développement 2013-17 (France Diplomatie, 2013).

Le cadre d'action transversal de l'AFD prône l'intégration du genre et définit plusieurs objectifs stratégiques et opérationnels. Au nombre des objectifs stratégiques figurent la promotion de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, et l'amélioration de l'efficacité et de la durabilité des activités financées par l'AFD.

Les objectifs opérationnels sont notamment la prévention des inégalités entre les sexes dans les activités de l'AFD, par l'élaboration de «feuilles de route» sur l'intégration des problématiques d'inégalités femmes-hommes spécifiques aux secteurs et géographies d'intervention de l'AFD, et la systématisation de l'intégration du genre tout au long du cycle des projets. L'AFD entend également faire de la problématique femmes-hommes un objectif clé de ses interventions et renforcer les capacités internes sur les questions de genre. Enfin, elle vise à accompagner l'évolution des sociétés sur les enjeux de genre, à sensibiliser ses partenaires aux questions de genre et à participer aux débats sur le genre et le développement.

L'AFD finance des projets et des programmes avec les autorités locales, telles que les ministères chargés de la promotion du genre, le secteur privé, la société civile et des organisations non gouvernementales à l'échelon local, des organismes bilatéraux, des organisations internationales, des institutions financières et des universités. Elle a notamment noué des partenariats avec la BAD, CARE, le DFID (Département britannique pour le développement international), la Commission européenne, le FIDA, l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature), Plan International, ONU Femmes et la Banque mondiale.

La stratégie transsectorielle de l'Allemagne sur l'égalité entre les sexes

En 2014, le ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement (BMZ) a adopté une stratégie transsectorielle sur l'égalité entre les sexes afin de relever les défis

qui se posent actuellement et de lutter contre les discriminations concrètes entre les sexes (BMZ, 2014). Cette stratégie s'appuie sur les droits humains et s'inscrit dans une perspective transformative visant l'égalité femme-homme. Elle consiste en un dialogue d'action et en la promotion de l'autonomisation et de l'intégration de la problématique genre à l'appui de l'égalité entre les sexes. Elle vise également à faire en sorte que le financement du développement prenne davantage en compte les questions d'égalité entre femmes et hommes, en favorisant la cohérence des politiques, la transparence, la responsabilité, le suivi et l'évaluation. Dans ce contexte, le BMZ a élaboré un plan d'action sur le genre pour 2016-20 qui énonce son engagement à continuer à œuvrer à la réalisation de ses objectifs (BMZ, 2016).

Le plan d'action sur le genre définit des objectifs assortis d'indicateurs et de cibles spécifiques. Au niveau sectoriel, les priorités de la promotion de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes incluent notamment l'accès à la justice et aux services juridiques pour les femmes et les filles, et la participation à la vie politique, à la vie publique et aux postes de direction. Dans le secteur économique, le plan prévoit des investissements dans le développement rural, l'agriculture et la sécurité alimentaire, l'éducation, l'emploi rémunéré et l'autonomisation économique. Il vise également à protéger les femmes et les filles des violences perpétrées à leur égard, et intervenir dans les situations de conflits armés, de maintien de la paix et de déplacements. Enfin, le plan d'action porte aussi sur la santé et les droits sexuels et reproductifs, l'eau et l'assainissement, le changement climatique, la gestion des risques de catastrophes, le développement durable et le développement urbain et municipal.

Les activités destinées à renforcer l'efficacité de l'approche mise en œuvre sont notamment la coopération avec des acteurs hommes et femmes; la lutte contre les discriminations multiples; l'égalité entre les sexes dans le financement du développement; l'autonomisation des femmes et des filles par le sport; les compétences/la gestion des connaissances dans le domaine du genre; des mesures à l'appui de la mise en œuvre de l'approche sur le genre; et le renforcement des organisations féminines.

Le plan d'action est mis en œuvre, suivi et évalué dans le cadre de rapports annuels, de documents stratégiques, d'analyses de la problématique femme-homme et d'une planification et une gestion des projets tenant compte des spécificités des femmes et des hommes. Le BMZ utilise le marqueur de l'égalité homme-femme du Comité d'aide au développement CAD-OCDE, pour assurer le suivi des financements spécifiques à l'égalité entre les sexes. En Afrique de l'Ouest, l'Allemagne a participé à un projet sur l'intégration du genre pour un système d'énergie résistant au climat en Afrique de l'Ouest, avec la CEDEAO, et à de nombreux autres projets, au Ghana par exemple.

Stratégie Égalité des genres et Droits des femmes de la Suisse

La Suisse fait de l'égalité entre les femmes et les hommes l'une des valeurs fondamentales de sa politique. La Direction suisse du développement et de la coopération (DDC) a établi des lignes stratégiques et des priorités thématiques pour 2015-18 et le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) a formulé la nouvelle position de la Suisse sur l'égalité des sexes en 2017 (Confédération suisse, 2017). Cette position vise à promouvoir l'égalité des chances et les droits des femmes dans le développement économique afin d'éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, et la participation des femmes sur un pied d'égalité à tous les niveaux des processus décisionnels sociaux, économiques et politiques. Le pays s'engage à promouvoir l'égalité des sexes en intégrant l'égalité femme-homme et en abordant des thématiques transversales dans l'ensemble de ses programmes, projets et stratégies. Il souhaite également renforcer sa position sur l'égalité femme-homme dans le dialogue d'action et la visibilité de cette question dans les processus politiques et les initiatives internationales.

Les axes d'intervention stratégiques et les priorités thématiques de la DDC pour 2015-18 incluent l'égalité femme-homme et les droits des femmes dans les situations de conflit et les contextes de fragilité; l'accès aux ressources naturelles, à la formation et aux ressources économiques dans les économies rurales et les régions urbaines; et l'égalité femme-homme, la participation et la gouvernance locale. La stratégie du DFAE sur

l'égalité des genres et les droits des femmes définit six objectifs stratégiques. Parallèlement au renforcement de l'autonomisation économique et de la participation des femmes à la vie politique, elle vise à combattre toutes les formes de violence basée sur le genre. Son objectif est également de renforcer les droits des femmes en matière de santé sexuelle et reproductive, et d'inscrire l'égalité des genres et les droits des femmes au cœur de l'action bilatérale et multilatérale. Enfin, elle cherche à assurer l'égalité des chances entre femmes et hommes au sein du DFAE.

En 2015, l'indice Institutions sociales et égalité homme-femme (SIGI) du Centre de développement de l'OCDE a bénéficié d'un soutien direct de la DDC. Le partenariat stratégique avec ONU Femmes est actuellement renforcé et la possibilité de mettre en place une coopération avec *MenEngage Global Alliance* portant sur la réalisation de travaux consacrés à l'égalité entre femmes et hommes menés par et en coopération avec des hommes, ainsi qu'avec l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD) dans les domaines de l'égalité entre les sexes, la pauvreté et la politique sociale, est également envisagée. Les points focaux de la DDC sur le genre jouent un rôle actif dans les réseaux internationaux tels que le Réseau CAD-OCDE sur l'égalité homme-femme (GENDERNET) et le groupe d'experts sur le genre du réseau Learn4Development.

L'autonomisation économique du réseau WIEGO

Le programme de travail du réseau des Femmes dans l'emploi informel: Globalisation et organisation (WIEGO) est ciblé essentiellement sur les travailleuses pauvres du secteur informel et repose sur une approche d'autonomisation des moyens de subsistance (WIEGO, 2010). Le réseau met l'accent sur le renforcement des capacités des organisations membres à influencer sur les politiques et les cadres réglementaires nationaux à l'appui de la lutte contre la pauvreté, la génération de revenu et la durabilité des moyens de subsistance.

S'agissant des objectifs globaux, les principaux programmes portent sur l'organisation et la représentation, les statistiques, le droit et l'économie informelle, et la protection sociale et les politiques

urbaines. WIEGO a mis en œuvre un programme consacré aux échanges à l'échelle mondiale entre 2006 et 2016 et mené des recherches sur les relations entre les travailleurs informels et les chaînes de valeur mondiales (WIEGO, 2016). Les objectifs de ce programme étaient les suivants: analyse des chaînes de valeur mondiales, commerce éthique et travailleurs informels, participation au mouvement du commerce équitable et renforcement des capacités de sensibilisation au changement. Le programme abordait en outre la question de l'instauration de conditions d'échange équitables pour les femmes participant aux marchés mondiaux d'exportation. Au niveau global, les domaines thématiques clés sont notamment l'autonomisation économique des femmes, où les travaux portent sur la représentation juridique et les négociations collectives pour les femmes participant à l'économie informelle. Une attention est également accordée à l'élaboration et à l'amélioration de statistiques ventilées selon le sexe.

La collaboration sur le terrain avec des organisations des pays membres, qui sont au cœur du programme de recherche de WIEGO, est une priorité. À l'échelon mondial, WIEGO est associé aux processus de plaidoyer des Nations Unies en lien avec la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III). À ce titre, le réseau a participé à un groupe de travail sur le Nouveau programme pour les villes qui prône une meilleure reconnaissance des droits des commerçants et des travailleurs informels dans les espaces urbains. WIEGO était également représenté lors du Panel de haut niveau des Nations Unies sur l'émancipation économique des femmes, qui a eu lieu en mars 2017. Il compte en outre un certain nombre de partenaires financiers, tels que la Fondation Bill & Melinda Gates, la Fondation Ford, le ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas, la Fondation Rockefeller et l'Agence suédoise de coopération internationale pour le développement (SIDA).

LE RÉSEAU DE GOUVERNANCE DES ÉCHANGES INDIVIDUELS

La promotion des activités productrices et marchandes des femmes ouest-africaines ne dépend pas seulement des partenariats formels signés entre États, organisations non gouvernementales et acteurs privés ou associatifs. Au sein de chacune des organisations actives dans ce domaine, certains individus sont responsables de concevoir les programmes dédiés au genre, de planifier les activités à venir, de chercher des financements ou de veiller à la bonne exécution des initiatives entreprises sur le terrain. L'efficacité du réseau de gouvernance dépend du travail et de la coordination de ces individus, sans lesquels les programmes et les cadres stratégiques liés aux femmes resteraient déconnectés du quotidien des femmes d'Afrique de l'Ouest.

Reconstituer le réseau de gouvernance

La cartographie des relations entretenues entre les individus en charge des programmes sur le genre nécessite une approche différente de celle visant à reconstituer les partenariats formels, dont l'existence et le contenu sont généralement publics. Il est plus difficile en revanche de connaître quelles sont les personnes

effectivement en charge de mettre en œuvre ces partenariats et comment elles communiquent sur les sujets qui leur sont prioritaires. En l'absence d'un registre des professionnels de la promotion féminine en Afrique de l'Ouest, l'identification des acteurs du réseau de gouvernance passe par une approche relationnelle, déjà appliquée à la coopération transfrontalière dans la région (OCDE/CSAO, 2017). Cette approche décrite en détails dans l'Encadré 5.1 permet de reconstituer les connexions personnelles de chacun des membres afin d'en étudier la structure et les contraintes.

Comme dans le réseau des partenariats formels, les représentants des gouvernements représentent un tiers des acteurs individuels du réseau de gouvernance du genre (Tableau 5.2). Les organisations multi- ou supranationales comme la CEDEAO, le CILSS, l'Union européenne ou la FAO forment quant à elles un quart de la population du réseau. Les réseaux professionnels comme l'AFAO, l'Association des femmes juristes de Côte d'Ivoire (AFJCI) ou le ROPPA sont relativement moins représentés (12 %) de même que les organismes de recherche (10 %) tels que l'Institut du Sahel (INSAH), l'Institut du Cabo Verde pour l'égalité

Tableau 5.2
Composition du réseau de gouvernance par type d'organisation

Type	Nombre	Pour cent
Gouvernements	57	30
Organisations multi- et supranationales	46	25
Réseaux professionnels	23	12
Recherche	19	10
Organisations non gouvernementales	14	7
Banques et fondations	12	6
Autres	12	6
Entreprises privées	4	2
Total	187	100

Encadré 5.1

Méthodologie de l'enquête

L'enquête considère l'ensemble des décideurs politiques et des spécialistes institutionnels impliqués dans les politiques publiques destinées à promouvoir les femmes entrepreneurs en Afrique de l'Ouest. Le principe de la « boule de neige » décrit au [Chapitre 3](#) est adopté pour constituer l'échantillon d'analyse. Tous les pays de la région ainsi que toutes les organisations ayant noué un partenariat dans le domaine du genre et des activités économiques en Afrique de l'Ouest, sont inclus dans la première vague d'entretiens. Les personnes en charge de ce domaine sont alors contactées puis interviewées en face-à-face, par téléphone ou par l'intermédiaire d'une plateforme électronique. Il leur est demandé de mentionner les personnes avec lesquelles elles ont échangé des informations relatives à la promotion des femmes entrepreneurs en Afrique de l'Ouest depuis 2016, quelles que soient leur affiliation et leur localisation géographique. Sur la base des noms mentionnés au cours de cette première vague d'entretiens, d'autres personnes sont contactées. Ce processus permet de reconstituer le réseau d'information lié au genre et à l'économie dans la région.

La population initiale de l'enquête est formée de 57 personnes travaillant explicitement dans le domaine de la promotion économique féminine en Afrique de l'Ouest. Ce chiffre est inférieur à celui des organisations ayant noué un partenariat dans ce domaine dans la région (101) du fait des difficultés à identifier précisément les personnes en charge des femmes entrepreneurs dans certaines organisations. Trente-huit entretiens sont effectués entre janvier et juin 2018, produisant un total de 187 noms différents. Le taux de réponse de 67 % (38/57) obtenu dans cette enquête est inférieur aux normes habituellement utilisées dans l'analyse des réseaux sociaux, qui recommandent d'atteindre entre 80 et 100 % de la population d'un champ d'analyse pour minimiser le nombre de relations manquantes. La corrélation entre les valeurs observées et les

valeurs réelles du réseau diminue rapidement en présence de données manquantes, en particulier pour certaines mesures de centralité comme l'intermédiarité, dépendante d'un petit nombre de *brokers* ou la centralité spectrale qui mesure les acteurs les mieux connectés (Costenbader et Valente, 2003). Contrairement aux enquêtes traditionnelles, en effet, l'analyse des réseaux sociaux s'appuie sur des individus statistiquement dépendants, qui ne peuvent être échangés les uns avec les autres. Il importe alors non seulement d'enquêter le plus grand nombre de personnes mais aussi de pouvoir reconstituer la quasi-totalité de leurs relations. Un taux de réponse inférieur à 80 % signifie qu'une portion du réseau n'a pu être reconstituée par les enquêtes.

La principale difficulté consistait à identifier, au sein des organisations concernées, les acteurs chargés des stratégies et des activités en lien avec l'entrepreneuriat féminin en Afrique de l'Ouest. Déterminer clairement quelles étaient les personnes directement responsables ou dotées de l'expérience appropriée pour représenter les intérêts d'une organisation pour les activités à l'appui de l'entrepreneuriat féminin, n'a pas été une tâche facile. La sélection des participants à l'enquête a reposé essentiellement sur l'hypothèse selon laquelle la majorité des programmes de facilitation ou de promotion des échanges et de l'agriculture en Afrique de l'Ouest reconnaît les inégalités de genre en dépit du rôle clé que jouent les femmes dans l'économie alimentaire de la région.

La première sélection a ciblé des ministres des Affaires féminines ; des directeurs de l'égalité femme-homme, de la population et de la protection sociale ; des responsables ou spécialistes de l'égalité des sexes, des chefs d'unité et de division du développement des échanges et de l'agriculture, ainsi que des femmes politiques élues à l'échelon local. Dans de nombreux cas, les personnes initialement sélectionnées ont proposé de transmettre ►

► l'enquête à des collègues dont elles estimaient qu'ils possédaient une expérience beaucoup plus spécialisée de l'Afrique de l'Ouest et des activités commerciales féminines en particulier. Les personnes ainsi désignées n'ont toutefois pas toutes convenu que leurs compétences étaient adaptées ou suffisantes pour représenter leur organisation sur des questions en lien avec l'égalité femme-homme en Afrique de l'Ouest et l'émancipation économique des femmes. Cela s'est produit même lorsque la description officielle de leur poste indiquait qu'elles étaient responsables de programmes ciblés sur le développement des échanges et de l'agriculture en Afrique de l'Ouest.

Tout comme lors de l'enquête précédente sur la coopération transfrontalière (OCDE/

CSAO, 2017), il a parfois été difficile de joindre certains des acteurs sélectionnés et d'organiser des entretiens en face-à-face ou par téléphone. Ces derniers travaillaient en effet dans des organisations réparties dans toute l'Afrique de l'Ouest et l'Europe et étaient souvent extrêmement mobiles en raison de missions fréquentes et de leur participation à de nombreuses manifestations. Compte tenu de ces éléments et du coût qu'auraient impliqué des entretiens en personne, les participants à l'enquête ont eu la possibilité d'y prendre part via une plateforme d'enquêtes et de collecte de données. Lorsque cela a été possible, des entretiens par téléphone ont été menés dans le prolongement de l'enquête administrée par voie électronique.

et l'équité des genres (ICIEG) ou l'Université d'Abidjan. La part des autres types d'organisations, dont les banques, fondations, ONG et entreprises privées, ne dépasse pas 10 %.

Les femmes sont plus représentées (65 %) que les hommes dans le réseau de gouvernance. Cette surreprésentation féminine se vérifie quelle que soit la localisation géographique des personnes enquêtées (Tableau 5.3). Sur la Carte 5.1 figurent les pays d'Afrique de l'Ouest dans lesquels les politiques de développement sont analysées, les pays où au moins une organisation travaillant dans le domaine de la promotion économique féminine a été contactée, ainsi que le nombre d'acteurs appartenant au réseau de gouvernance issu des enquêtes. Près des trois quarts des acteurs du réseau (73 %) proviennent d'Afrique de l'Ouest. Du fait de l'interconnexion des politiques ouest-africaines avec les programmes des bailleurs internationaux, un cinquième des acteurs (19 %) se situe en Europe et 5 % en Amérique du Nord.

Au plan sectoriel, la production et la transformation des produits agricoles et pastoraux sont les domaines les plus soutenus par les organisations pour lesquelles travaillent les personnes enquêtées, qui œuvrent notamment au renforcement des coopératives, des pêcheries et des moulins tenus par les femmes

(Graphique 5.4). Outre ces domaines directement liés aux activités économiques, les organisations des personnes enquêtées appuient en priorité la représentation féminine dans les organes de décision locaux ou nationaux, l'éducation et la société civile. Les segments situés en aval des chaînes de valeur, comme la consommation, la nutrition, la distribution et le transport, sont considérés comme plus secondaires.

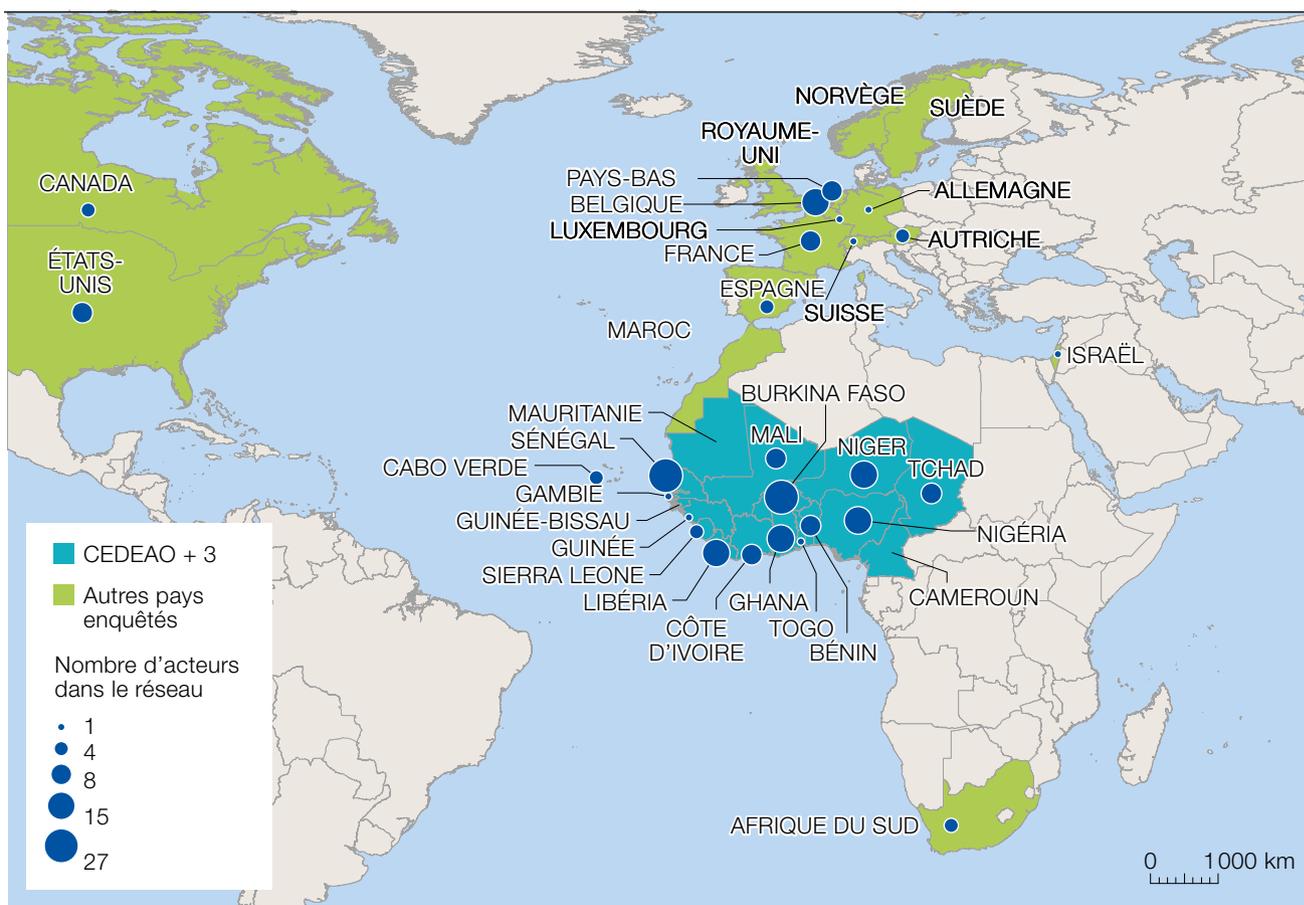
Un réseau de gouvernance fragmenté

En dépit des efforts de coordination entrepris par les États et leurs partenaires, le réseau de gouvernance lié à la promotion des femmes entrepreneurs ouest-africaines demeure fragmenté en plusieurs segments. La composante principale du réseau, située au centre du Graphique 5.5, comprend 114 acteurs, dont 70 femmes et 44 hommes, ce qui représente seulement 61 % du total des acteurs du réseau. Près d'un acteur sur quatre est déconnecté de cette composante principale. Ces acteurs périphériques forment deux groupes de deux acteurs (dyades), deux groupes de trois acteurs (triades) et huit sous-groupes de taille plus importante. Un acteur n'a aucun lien avec le reste du réseau (numéro 37 à gauche du sociogramme).

Tableau 5.3
Population du réseau de gouvernance par genre et continent

	Femmes		Hommes		Total	
	Nombre	Pour cent	Nombre	Pour cent	Nombre	Pour cent
Afrique	90	63.8	51	36.2	141	100.0
Europe	25	71.4	10	28.6	35	100.0
Amérique du Nord	6	60.0	4	40.0	10	100.0
Autres	1	100.0	0	0.0	1	100.0
Total	122	65.2	65	34.8	187	100.0

Carte 5.1
Pays enquêtés et nombre d'acteurs dans le réseau de gouvernance

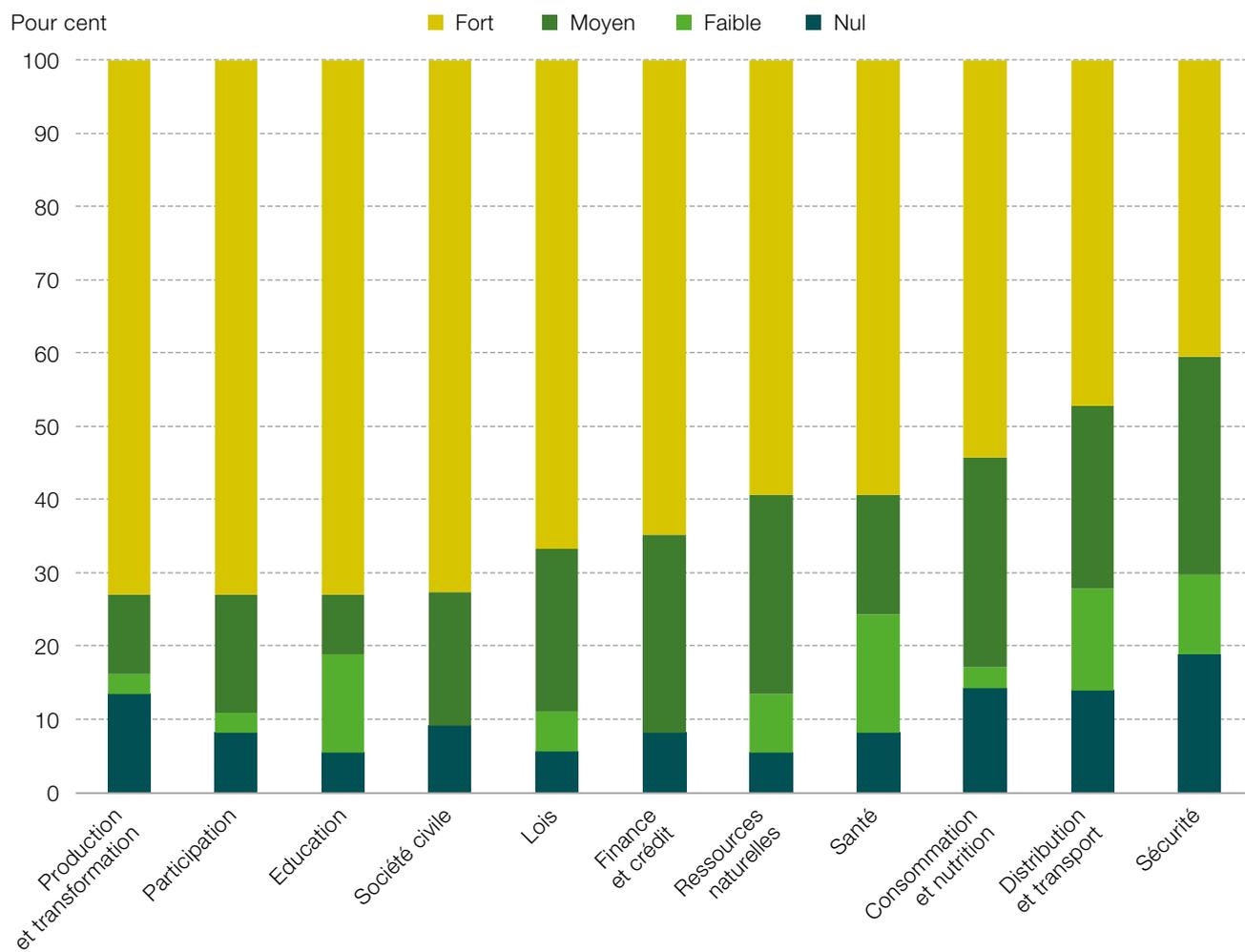


Composé de plus de 180 décideurs politiques et spécialistes du genre majoritairement situés en Afrique de l'Ouest et en Europe occidentale, le réseau possède les caractéristiques d'une structure dans laquelle les acteurs sont éclatés

en petites communautés au sein desquelles il est généralement facile de communiquer de l'une à l'autre en peu d'étapes. Ces propriétés typiques d'un réseau aléatoire sont confirmées par un coefficient d'agglomération particulièrement

Graphique 5.4

Intérêt porté aux domaines des politiques publiques féminines



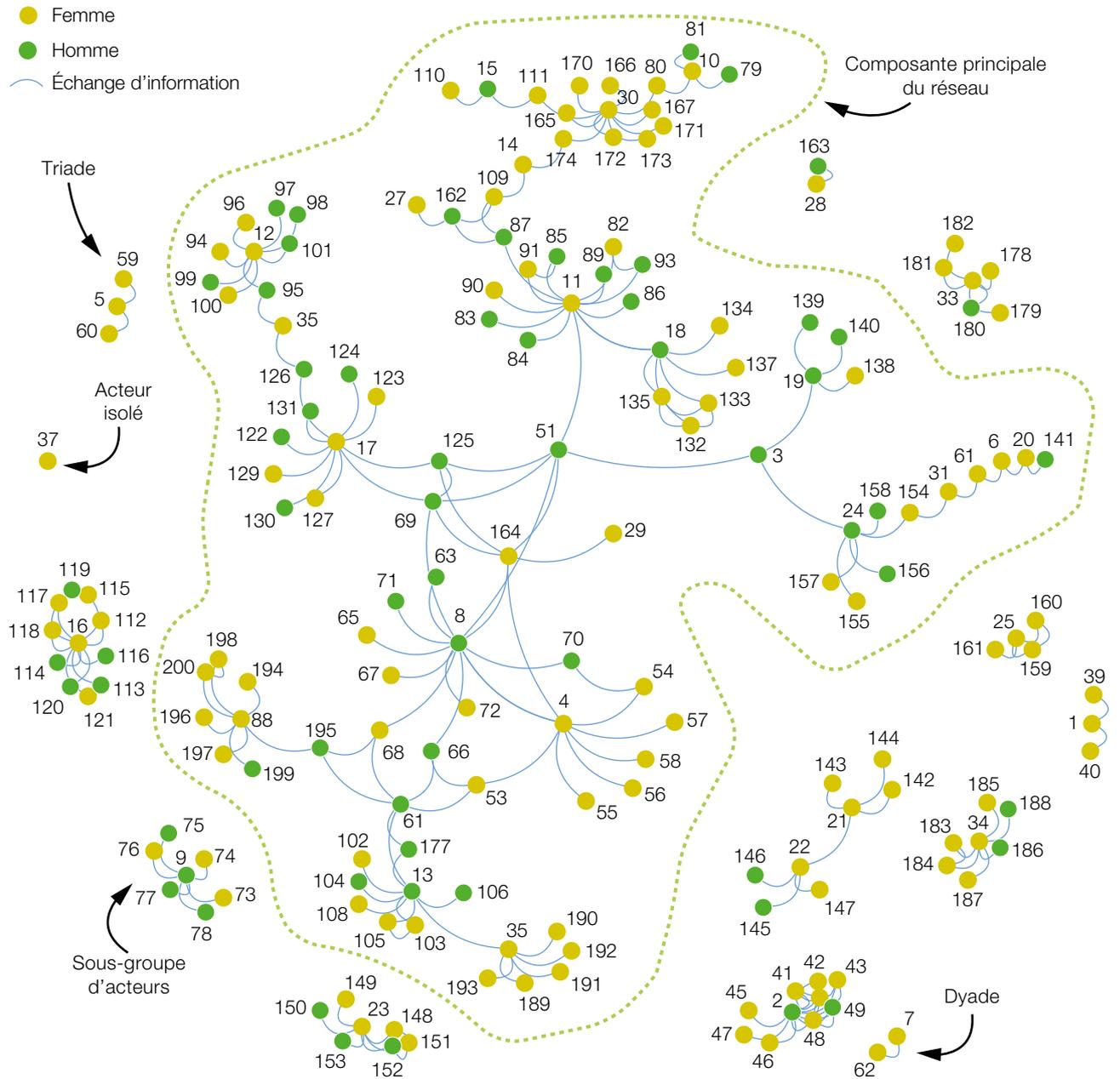
faible (0.081) et par un nombre moyen de degré de séparation peu élevé (1.7) (Tableau 5.4). De ce point de vue, le réseau de gouvernance du genre diffère structurellement de celui de la coopération transfrontalière ouest-africaine étudié récemment, qui possède un faible coefficient d'agglomération et de longs chemins entre acteurs (OCDE/CSAO, 2017). La densité de ce réseau de coopération, d'une taille équivalente (164 acteurs), est double de celle du genre.

Dans le réseau peu dense de la gouvernance du genre, aucun acteur ne possède un nombre exceptionnel de connexions ou ne joue un rôle particulièrement important d'intermédiaire, comme l'attestent les mesures de centralisation de degré (0.029) et d'intermédiarité (0.002) très faibles. Seule la centralisation spectrale,

qui renseigne sur la présence d'acteurs bien connectés aux acteurs les plus centraux, est relativement importante. Cela s'explique par l'architecture générale du réseau, dans lequel de nombreux sous-groupes d'acteurs sont déconnectés de la composante principale du réseau. Dans cette configuration, la centralité spectrale des acteurs de la composante principale est nettement supérieure à celle des autres acteurs puisqu'ils ont un plus grand nombre de connexions (Graphique 5.6).

La fragmentation observée dans le réseau de gouvernance du genre ne résulte ni d'une division stricte entre hommes et femmes, ni de barrières géographiques entre acteurs situés en Afrique et dans le reste du monde. Bien au contraire, le réseau apparaît remarquablement

Graphique 5.5
Réseau d'échange d'information par genre



Note : chaque cercle représente un acteur individuel coloré selon son genre.

bien intégré du point de vue des genres et de l'origine continentale des acteurs. Comme dans le réseau marchand du riz étudié dans le Chapitre 4, l'effet éventuel des divisions entre genre et pays peut être démontré en utilisant le concept d'homophilie qui stipule que la probabilité d'échanger des informations est plus forte entre acteurs partageant des caractéristiques

communes qu'entre acteurs dissimilaires. Un réseau homophile est une structure où hommes et femmes échangent préférentiellement des informations avec des partenaires de même sexe ou de même origine. Un réseau hétérophile, au contraire, est caractérisé par une abondance de liens entre hommes et femmes ou entre continents.

Tableau 5.4

Principaux indicateurs du réseau de gouvernance du genre

Mesure	Interprétation	Valeur
Nombre de nœuds		187
Nombre de liens		209
Densité	Pourcentage de liens existants dans le réseau comparé aux liens potentiels	1.2 %
Degré moyen	Nombre de liens par acteur	2.2
Coefficient d'agglomération	Tendance à former un réseau d'une seule composante	0.081
Longueur moyenne du plus court chemin	Nombre de séparations entre les acteurs du réseau	1.7
Centralisation de degré	Présence d'acteurs possédant un nombre exceptionnel de liens	0.029
Centralisation d'intermédiarité	Présence d'acteurs connectant des sous-parties du réseau	0.002
Centralisation spectrale	Présence d'acteurs bien connectés aux acteurs les plus centraux	0.378

Les pourcentages d'homophiles obtenus pour le genre et la localisation géographique sont très inférieurs à 50 %, ce qui signifie que l'échange d'informations relatives au genre transcende ces divisions (Tableau 5.5). L'Index externe/interne (E/I) calculé sur le genre et sur l'appartenance continentale confirme ce résultat. Cet index est proche de -1 si les acteurs ont tendance à échanger des informations au sein de leur groupe exclusivement (homophilie) et proche de +1 si leurs relations transcendent systématiquement les divisions sociales et géographiques (hétérophilie). Les valeurs obtenues sur le réseau de gouvernance, proches de 0 sur les deux variables, suggèrent une absence d'homophilie entre hommes et femmes ainsi qu'entre continents.

Quelle structure pour la gouvernance des femmes entrepreneurs en Afrique de l'Ouest ?

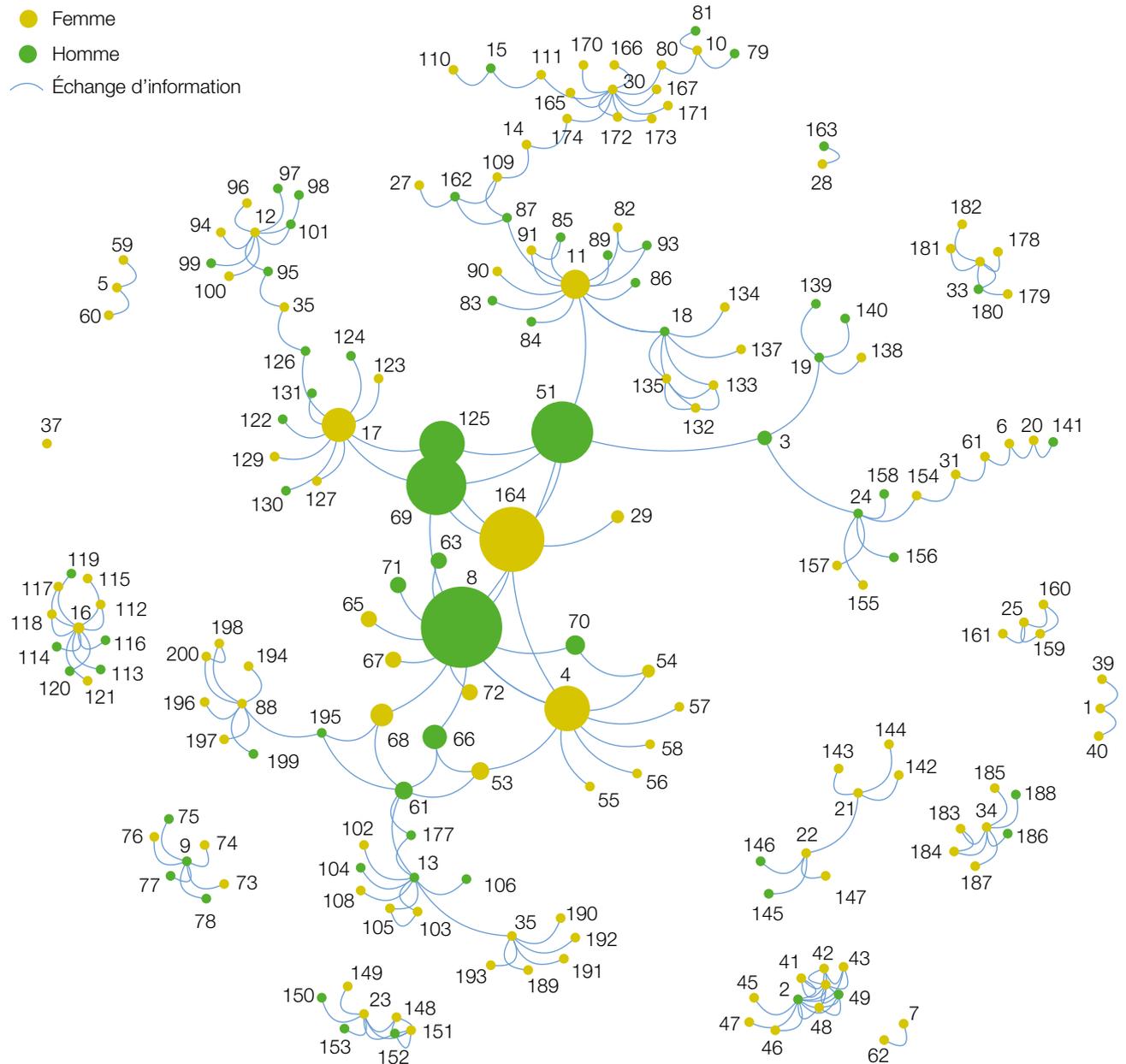
L'absence d'homophilie constatée dans le genre et la provenance géographique des acteurs suggère que d'autres facteurs expliquent la fragmentation du réseau de gouvernance lié à la promotion des activités économiques féminines en Afrique de l'Ouest.

Il est indéniable que la proportion réduite d'acteurs ayant pu être enquêtés explique

en partie le manque de cohésion du réseau. Si, avec plus de 180 acteurs, les enquêtes ont bien permis d'identifier la plus grande partie des personnes impliquées dans ce domaine, de nombreuses relations interpersonnelles demeurent manquantes. Contrairement aux enquêtes classiques qui s'appuient sur un échantillon représentatif de la population, l'analyse des réseaux sociaux est très dépendante des réponses individuelles obtenues au cours des entretiens. L'absence d'un acteur particulièrement central ne peut être reconstituée qu'au prix de nombreux autres entretiens conduits avec les personnes auxquelles il est lié. En conclusion, il ne fait guère de doute qu'un taux de réponse plus élevé donnerait une image plus précise du réseau de gouvernance du genre et des contraintes que sa structure impose aux acteurs.

Sans minimiser les limites de l'enquête conduite auprès des responsables du genre en Afrique de l'Ouest, il apparaît cependant que le réseau actuel de gouvernance n'est guère susceptible d'encourager la coordination des programmes destinés aux femmes entrepreneurs dans la région. Sa structure aléatoire et l'absence de grands intermédiaires révélée par l'analyse des réseaux sociaux semblent être les caractéristiques les plus problématiques de cette structure. La complexité des politiques de développement entreprises au niveau régional

Graphique 5.6
Centralité spectrale dans le réseau de gouvernance du genre



Note : chaque cercle représente un acteur individuel coloré selon son genre. La taille des cercles est proportionnelle à la capacité des acteurs à être connectés aux acteurs centraux (centralité spectrale).

nécessite, en effet, de pouvoir compter sur des acteurs capables de coordonner les multiples initiatives entreprises par les États et leurs partenaires au plan régional. Cette coordination nécessite une structure dense et décentralisée pour articuler des acteurs aux compétences institutionnelles, aux moyens financiers et aux niveaux géographiques très divers.

Une structure très centralisée comme un réseau en étoile, dans lequel toutes les organisations communiquent préférentiellement avec une organisation centrale, ne conviendrait guère à la coordination des politiques de développement. Celles-ci reposent encore largement sur des programmes nationaux et nécessitent d'aboutir à des consensus internationaux qui

Tableau 5.5

Homophilie des acteurs du réseau de gouvernance par genre et continent

	Homophilie Pourcentage de liens entretenus au sein de chaque groupe	Index E/I Tendance à échanger en dehors de son groupe (varie de +1 à -1)
<i>Genre</i>		
Femmes	22	-0.10
Hommes	17	-0.04
Ensemble du réseau	20	-0.08
<i>Géographie</i>		
Afrique	15	-0.02
Europe	34	-0.23
Amérique du Nord, Moyen-Orient	18	0.18
Ensemble du réseau	19	-0.05

s’accommodent mal d’une centralisation très poussée. C’est également le cas de la coopération transfrontalière, un champ dans lequel les acteurs les plus importants sont souvent ceux qui parviennent à réconcilier des objectifs divergents au sein de politiques régionales, plutôt que ceux qui recherchent une position dominante (Walther et Reitel, 2013; OCDE/CSAO, 2017).

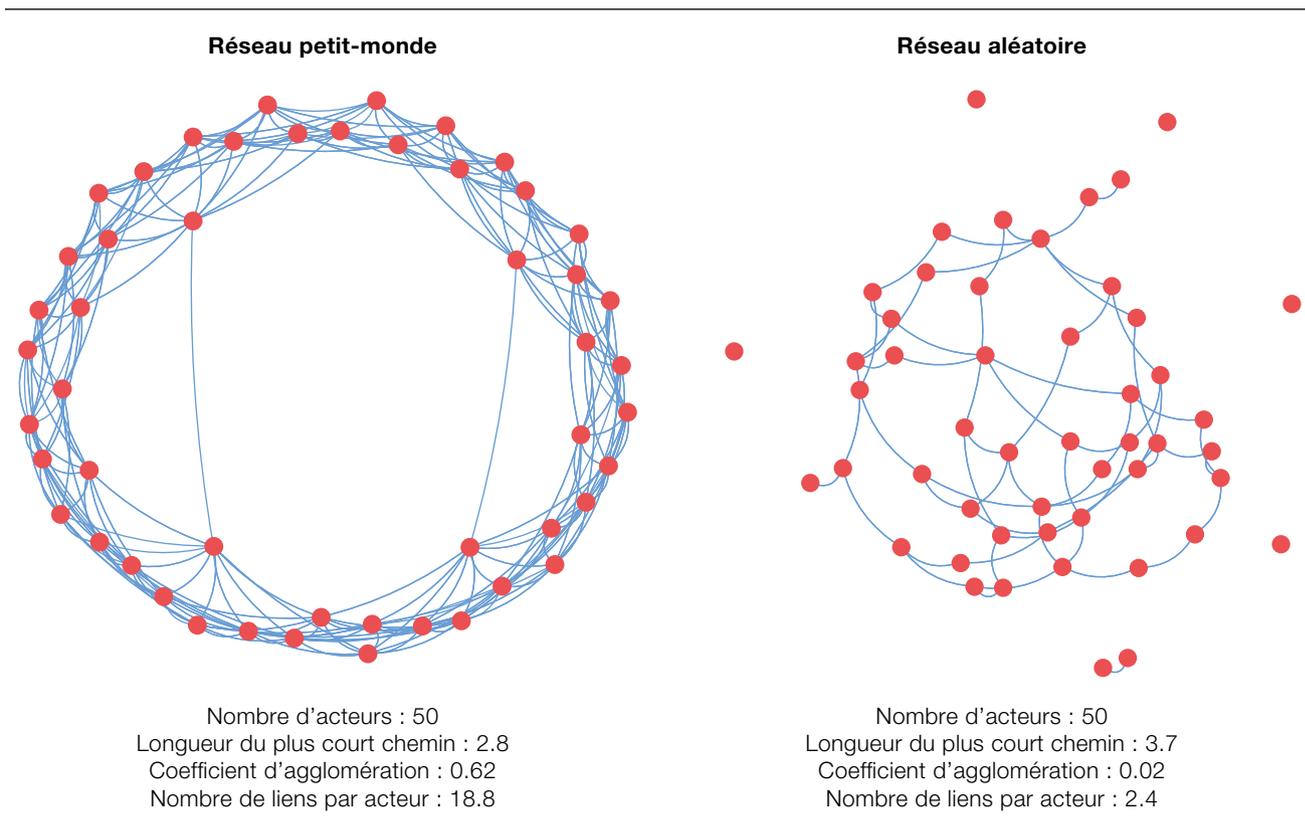
Du fait de ces contraintes, une structure adaptée à la coordination des politiques visant à promouvoir les femmes entrepreneurs en Afrique de l’Ouest pourrait être le réseau «petit-monde», ainsi nommé parce qu’il permet à de nombreuses communautés d’acteurs de communiquer les unes avec les autres en peu d’étapes (Watts et Strogatz, 1998). Comme le montre le [Graphique 5.7](#), un réseau petit-monde conjugue un fort coefficient d’agglomération et des chemins courts entre les acteurs, contrairement aux réseaux aléatoires, comme celui du genre en Afrique de l’Ouest, dans lesquels les acteurs ne forment guère de communautés denses. Le passage d’une structure aléatoire à une structure petit-monde nécessiterait non seulement de renforcer les relations internes aux communautés existantes, mais également de créer des liens entre communautés d’intérêt

distantes, au-delà des limites organisationnelles et géographiques.

Pour atteindre cet objectif, il convient de se demander dans quelle mesure la question de l’égalité femme-homme est prise en compte, incluse ou intégrée dans les politiques et les programmes en lien avec les activités économiques en Afrique de l’Ouest. L’examen du paysage institutionnel au moyen d’une approche relationnelle conduit à s’interroger sur la façon dont la réflexion sur l’égalité entre les sexes étaye l’action publique en Afrique de l’Ouest. Depuis de nombreuses années, l’égalité entre les sexes et l’autonomisation des femmes sont des objectifs fondamentaux des organismes d’aide bilatéraux, des ministères d’État et des organisations d’aide au développement intervenant en Afrique de l’Ouest. L’analyse critique, les connaissances et les capacités de sensibilisation pouvant entraîner une transformation pour les femmes en Afrique de l’Ouest, y semblent toutefois extrêmement spécialisées, à telle enseigne que dans certains cas, seul un nombre limité de personnes peut communiquer sur les stratégies de genre ou prôner l’adoption de mesures susceptibles de promouvoir l’autonomisation des femmes.

L’intégration de la problématique femme-homme au sein des organisations semble

Graphique 5.7
Deux réseaux petit-monde et aléatoire de 50 acteurs



souvent limitée à des interventions axées sur les femmes ou à des actions éparpillées dans diverses initiatives de développement, tout en restant cantonnées à un domaine précis. Même si les stratégies sur le genre mises en œuvre par de nombreuses organisations visent à atteindre l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et des filles, les recherches qui tiennent compte des différences entre les sexes et les connaissances essentielles relatives aux impacts des politiques et des programmes ventilés selon

le sexe, semblent rester des domaines très spécialisés, à l'écart des domaines « concrets » que sont la macroéconomie, le développement de l'agriculture et la réduction de la pauvreté. Dans ce contexte, les obstacles structurels ne concernent pas uniquement les déséquilibres de pouvoir entre les sexes, mais se rapportent également à l'appropriation institutionnelle et à la sensibilisation au sein des réseaux de gouvernance visant à promouvoir les intérêts économiques des femmes en Afrique de l'Ouest.

Références

AFD (2013), *Le genre et la réduction des inégalités femmes-hommes. Cadre d'intervention transversal 2014–2017*, Agence française de développement, Paris, <https://www.afd.fr/fr/cadre-intervention-genre-reduction-inegalites>

BAD (2013), *Investir dans l'égalité hommes-femmes pour la transformation de l'Afrique, 2014–2018*, Banque africaine de développement, Abidjan, https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Policy-Documents/2014-2018_-_Strategie_du_Groupe_de_la_Banque_en_matiere_de_Genre.pdf.

BMZ (2016), « Development Policy Action Plan on Gender Equality 2016-2020 », *BMZ Paper 03, Ministère fédéral de la coopération économique et du développement, Berlin*, https://www.bmz.de/en/publications/type_of_publication/strategies/Strategiepapier363a_03_2016.pdf

- BMZ (2014), « Gender equality in German Development Policy. Cross-sectoral strategy », *BMZ Strategy Paper 2, Ministère fédéral de la coopération économique et du développement, Berlin*, https://www.bmz.de/en/publications/type_of_publication/strategies/Strategiepapier340_02_2014.pdf.
- Borgatti, S.P. et M.G. Everett (1999), « Models of core/periphery structures », *Social Networks*, vol. 21, n° 4, pp. 375-395.
- Costenbader, E. et T.W. Valente (2003), « The stability of centrality measures when networks are sampled », *Social Networks*, vol. 25, n° 4, pp. 283-307.
- Csermely P., A. London, L.Y. Wu et B. Uzzi (2013), « Structure and dynamics of core/periphery networks », *Journal of Complex Networks*, vol. 1, n° 2, pp. 93-123.
- CEDEAO (2014), *Plan d'action de la CEDEAO sur le genre et le commerce 2015-2020*, http://www.ccdg.ecowas.int/wp-content/uploads/Plan_dAction_Genre_et_Commerce.pdf.
- Confédération suisse (2017), *Stratégie égalité des genres et droits des femmes*, Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), https://www.eda.admin.ch/dam/eda/fr/documents/publications/Chancengleichheit/EDA-Strategie-Geschlechtergleichstellung-Frauenrechte_FR.pdf.
- DGD (2017), *De la subsistance à l'entrepreneuriat, Note stratégique « Agriculture et sécurité alimentaire », Coopération belge au développement*, https://diplomatie.belgium.be/sites/default/files/downloads/note_strategique_agriculture_et_securite_alimentaire_2017.pdf.
- DGD (2016), *Le genre dans la Coopération belge au développement*, <https://diplomatie.belgium.be/sites/default/files/downloads/Le-genre-dans-la-Cooperation-belge-au-developpement.pdf>.
- France Diplomatie (2013), *Stratégie genre et développement, 2013-2017*, https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/Strategie_Genre_Dev_2013_FR_VD_PageaPage_cle0cd62a-1.pdf.
- Gouvernement du Canada (2017), *Politique d'aide internationale féministe du Canada, Gouvernement du Canada, Ottawa*, http://international.gc.ca/world-monde/issues_development-enjeux_developpement/priorites-priorites/policy-politique.aspx?lang=fra.
- OCDE/CSAO (2017), *Coopération transfrontalière et réseaux de gouvernance en Afrique de l'Ouest*, Cahiers de l'Afrique de l'Ouest, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264265974-fr>.
- PAM (2016-17a), *Développement de la Chaîne de Valeur, Genre et Autonomisation des Femmes au Ghana*, VAM Étude Genre et Marchés, n° 1, Programme alimentaire mondial, Dakar, <https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000022432/download/>.
- PAM (2016-17b), *Chaînes de Valeur Agricoles et Genre dans le Nord du Cameroun*, VAM Étude Genre et Marchés, n° 3, Programme alimentaire mondial, Dakar, <https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000022431/download/>.
- PAM (2016-17c), *Genre, marchés et autonomisation des femmes dans la région du Sahel : Analyse comparative du Mali, Niger et Tchad*, VAM Étude Genre et Marchés, n° 4, Programme alimentaire mondial, Dakar, <https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000022436/download/>.
- PAM (2016-17d), *Genre, marchés et organisations agricoles du Sénégal*, VAM Étude Genre et Marchés, n° 6, Programme alimentaire mondial, Dakar, <https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000022439/download/>.
- PAM (2015), *Politique en matière de problématique hommes-femmes, 2015-2020*, Programme alimentaire mondial, Rome, <https://documents.wfp.org/stellent/groups/public/documents/communications/wfp278097.pdf>.
- Walther, O. et B. Reitel (2013), « Cross-border policy networks in the Basel region: The effect of national borders and brokerage roles », *Space & Polity*, vol. 17, n° 2, pp. 217-236.
- Watts, D.J. et S.H. Strogatz (1998), « Collective dynamics of "small-world" networks », *Nature*, n° 393, pp. 440-442.
- WIEGO (2016), *Global Trade Programme*. <http://www.wiego.org/wiego/core-programmes/global-trade>.
- WIEGO (2010), *Women's Economic Empowerment: WIEGO's Position and Approach*. http://www.wiego.org/sites/default/files/resources/files/Chen_Economic%20Empowerment_WIEGO_Position.pdf.

Chapitre 6

.....

Obstacles et perspectives

Obstacles aux activités économiques féminines.....	132
Réseaux et activités commerciales féminines : perspectives	145

Le Chapitre 6 analyse les obstacles fonctionnels et institutionnels rencontrés par les entrepreneurs ouest-africains. Deux points de vue sont présentés : celui des acteurs de la filière du riz entre Bénin, Niger et Nigéria, et celui des décideurs qui animent le réseau de gouvernance lié à la promotion économique féminine régionale. Les paiements illégaux prélevés aux frontières et les taxes jugées excessives ou injustes sont les obstacles qui freinent le plus le commerce selon les acteurs de la filière du riz. Les entrepreneurs locaux souhaitent davantage d'investissements dans les infrastructures physiques des marchés, le transport et l'accès au crédit. Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à déplorer la vétusté ou le manque d'infrastructures commerciales que les hommes. De l'avis des décideurs et spécialistes du genre, les obstacles principaux qui limitent l'activité professionnelle des femmes entrepreneurs se rapportent à l'éducation, aux services financiers, aux normes culturelles, au foncier et au système juridique. Le chapitre présente quatre stratégies basées sur les réseaux sociaux qui permettent d'accélérer les changements sociaux et d'accroître l'efficacité des organisations, deux domaines tout particulièrement pertinents pour l'entrepreneuriat féminin en Afrique de l'Ouest.

Messages clés

- L'insécurité ne semble guère contraindre le commerce dans le Dendi, contrairement à d'autres segments de la frontière nigéro-nigériane où des marchés ont fermé ou ont été délocalisés.
- Au niveau du commerce régional, la principale difficulté pour les femmes est de dépasser certaines limites sociales et géographiques afin d'établir un réseau qui ne repose pas uniquement sur les liens de parenté ou d'une communauté. Les politiques devraient accompagner la construction de ce capital social.
- L'application de mesures d'affirmation positive est considérée par de nombreux responsables comme pouvant accélérer certaines transformations sociales.
- Les organisations devraient renforcer les liens entre leurs spécialistes des questions de genre et des questions économiques.

OBSTACLES AUX ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES FÉMININES

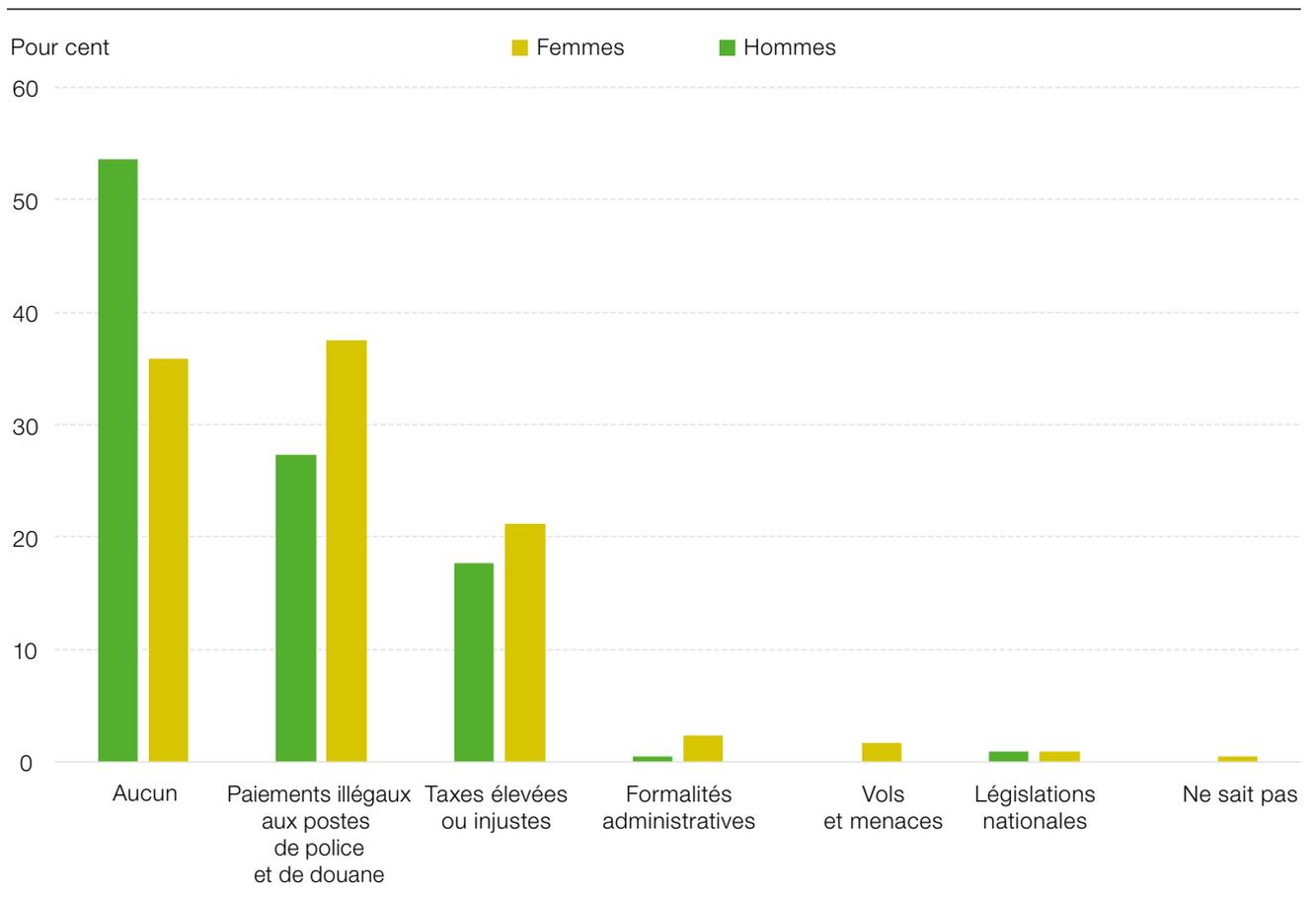
Les femmes ouest-africaines rencontrent de nombreux obstacles dans leurs activités productives et marchandes. Ces obstacles sont de nature fonctionnelle lorsqu'ils concernent l'accès physique au foncier et aux marchés ou institutionnelle quand ils se rapportent aux lois, coutumes et politiques qui règlent l'économie ([Chapitre 1](#)). Dans le système alimentaire par exemple, l'activité de nombreuses femmes est freinée par un manque d'accès aux intrants agricoles, à des moyens de transport performants ou à des marchés adaptés à leurs besoins. Dans la sphère institutionnelle, les femmes rencontrent également de nombreux

obstacles juridiques ou coutumiers qui limitent leurs potentialités productives et commerciales ([Chapitre 2](#)). Ces freins sont susceptibles de renforcer les inégalités de genre existantes et de maintenir les femmes entrepreneurs dans une position structurellement périphérique, comme dans la filière agricole étudiée dans ce rapport.

Pour comprendre l'ampleur de ces barrières fonctionnelles et institutionnelles, deux points de vue sont présentés : celui des femmes et des hommes qui travaillent dans la filière du riz, et celui des décideurs qui animent le réseau de gouvernance régional lié à la promotion

Graphique 6.1

Obstacles rencontrés dans le commerce transfrontalier du riz



des femmes entrepreneurs. Sur la base d'une enquête conduite entre le Bénin, le Niger et le Nigéria (Chapitre 4), les entrepreneurs de la filière du riz sont invités à identifier les freins qui limitent leurs échanges lors du passage des frontières ainsi que les investissements qui pourraient améliorer les infrastructures relatives aux marchés dans la région. Ces résultats sont comparés aux réponses données par les décideurs et spécialistes du genre enquêtés à l'échelle régionale (Chapitre 5). Il leur est demandé d'identifier les obstacles financiers et institutionnels qui limitent le plus l'accès des femmes aux activités économiques en Afrique de l'Ouest.

Les paiements illégaux ralentissent le commerce transfrontalier

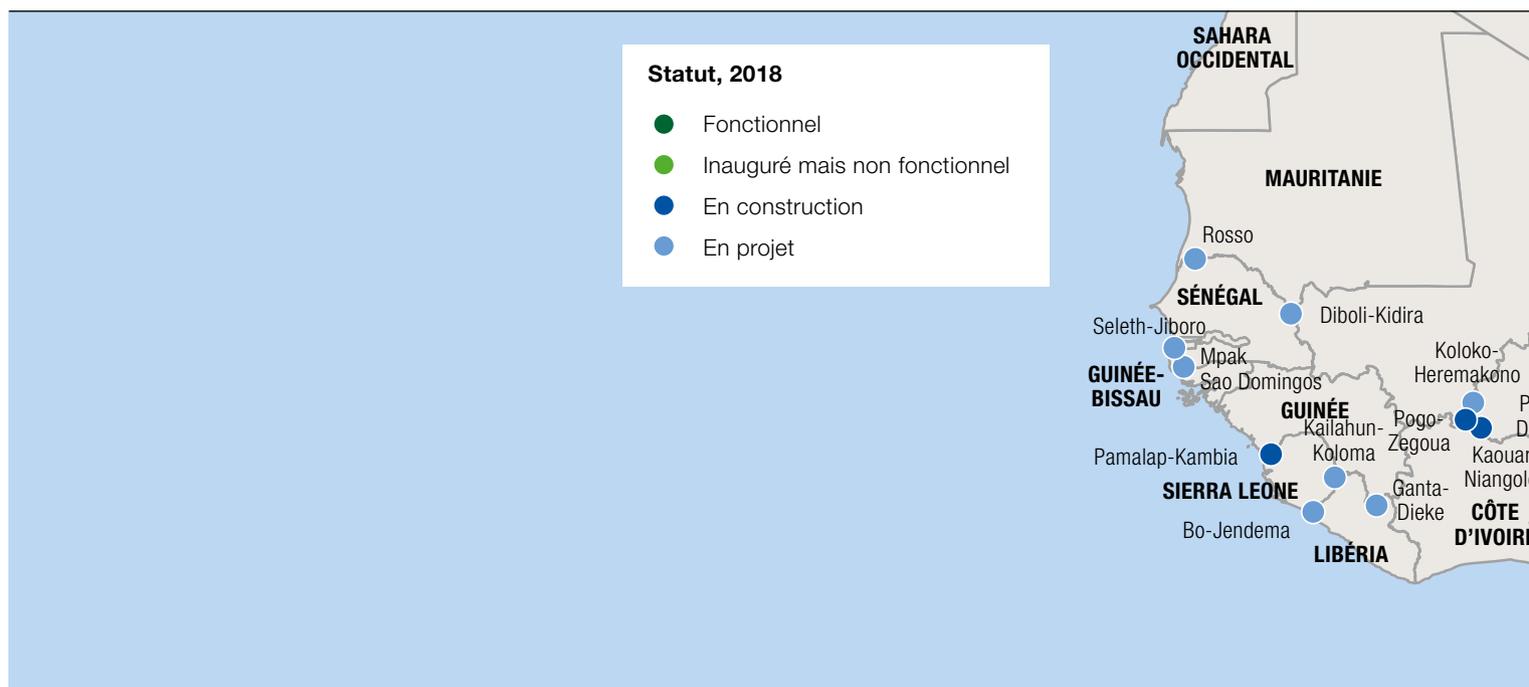
Le commerce du riz dans le Dendi demeure un parcours semé d'embûches. Parmi les

638 entrepreneurs de la région qui traversent régulièrement les frontières, près de 6 sur 10 (58 %) mentionnent que leurs activités économiques sont ralenties par des obstacles de natures diverses (Graphique 6.1). Les hommes sont proportionnellement plus nombreux à reporter des obstacles (64 %) que les femmes (46 %). Cette différence ne s'explique guère par l'inclinaison à traverser les frontières, qui est globalement semblable selon les sexes (20 %).

Les paiements illégaux prélevés par certains représentants des forces de l'ordre aux postes frontaliers constituent l'obstacle le plus mentionné. Près d'un tiers des femmes et 40 % des hommes mentionnent que ces paiements constituent un frein à leurs activités commerciales. Les postes frontaliers sont bien connus pour favoriser les arrangements informels entre fonctionnaires et acteurs privés. Ils encouragent de nombreuses pratiques corrupives allant du

Carte 6.1

Postes de contrôle uniques en Afrique de l'Ouest, 2018



Source : Carte adaptée de OCDE/CSAO 2019b

paiement d'une somme forfaitaire au passage des petits vendeurs à des relations clientélistes entretenues avec de grands marchands actifs dans l'import-export. Ces pratiques sont rendues d'autant plus contraignantes pour les marchands que les formalités doivent être répétées de part et d'autre des frontières auprès de fonctionnaires différents.

Les postes de contrôle uniques mis en œuvre depuis les années 2010 par les organisations régionales, devraient contribuer à réduire les possibilités d'arrangements illégaux entre fonctionnaires et acteurs privés (OCDE/CSAO, 2019b). L'Afrique subsaharienne compte ainsi 59 postes uniques, dont la configuration et l'état d'achèvement varient considérablement. En Afrique de l'Ouest, ces infrastructures sont généralement des postes unilatéraux où les bureaux des fonctionnaires sont localisés dans l'un des deux pays, contrairement aux postes juxtaposés où les formalités s'effectuent dans l'un des deux pays selon la direction des flux, ou aux postes bilatéraux situés à cheval sur les frontières (Carte 6.1).

Le poste de Gaya-Malanville, par exemple, a été construit à l'emplacement de l'ancien

marché de Malanville, sur la rive béninoise du fleuve Niger (Graphique 6.2). Inauguré en 2014, ce poste n'est rendu fonctionnel qu'en 2018 en raison d'intérêts financiers que la mise en service effective aurait pu remettre en question. Afin de réduire le temps d'attente aux frontières, il est en effet prévu d'harmoniser et de rendre plus transparentes les procédures policières et douanières entre le Bénin et le Niger, freinant le sous-enregistrement des marchandises et les arrangements informels. La facilitation du commerce rendrait également obsolètes certains investissements réalisés du côté nigérien afin de répondre aux besoins des camionneurs immobilisés, parfois pendant des jours, au côté de leurs chargements.

Outre les paiements illégaux, un cinquième des marchands qui traversent les frontières du Dendi mentionne les taxes « excessives ou injustes » comme obstacles à leurs activités. Les hommes sont légèrement plus concernés (21 %) que les femmes par ce facteur (18 %). La taxation des produits internationaux est davantage contestée par les populations riveraines du fleuve Niger qui s'adonnent au commerce à courte distance que par les grands opérateurs



régionaux. Dans le Dendi, comme dans d'autres régions frontalières ouest-africaines, le sentiment que les frontières post-coloniales constituent un frein aux échanges de proximité est partagé par de nombreux petits marchands dont l'essentiel du revenu dépend de la possibilité d'acheminer certains produits agricoles ou manufacturés d'un côté ou de l'autre de la frontière.

Les taxes prélevées sur certains produits consommés dans la région sont perçues comme artificielles par les acteurs enquêtés parce qu'elles s'appliquent à des flux entre populations voisines. Bien que la taxation des produits agricoles et manufacturés puisse mettre en péril l'activité professionnelle des plus petits entrepreneurs ou les inciter à l'illégalité, les échanges économiques dans le Dendi sont sans commune mesure avec la demande locale (Chapitre 4). Les autorités ne font pas seulement face à de petits producteurs locaux répondant à la demande des villes frontalières; elles doivent également imposer plusieurs milliers de marchands engagés dans le commerce international. L'exemple du riz montre de ce point de vue comment une région, apparemment

périphérique comme le Dendi, est en réalité fortement reliée aux grands marchés du nord-ouest du Nigéria.

Les autres obstacles mentionnés par les acteurs de la filière du riz jouent un rôle marginal dans les échanges marchands de la région. Les enquêtés confirment que la sécurité dans le Dendi ne limite guère le commerce, contrairement à d'autres portions de la frontière nigéro-nigériane comme le lac Tchad, où l'insécurité politique liée à l'extrémisme religieux a conduit à la fermeture ou à la relocalisation des marchés (van den Hoek, 2017). Aucune différence significative entre femmes et hommes n'est observée dans ce domaine, comme en ce qui concerne les formalités administratives et les législations nationales.

Améliorer l'accès aux marchés, au transport et au crédit

Les entrepreneurs du Dendi ont une idée très claire de ce que les États et leurs partenaires pourraient faire pour améliorer les marchés dans la région (Graphique 6.3). Leur préoccupation principale concerne les infrastructures

Graphique 6.2

Poste unique de Malanville en 2014



Note : Le nouveau marché jouxte le poste frontalier au nord-ouest de l'image.
Source : Google Maps, 6 janvier 2014

physiques des marchés, perçues par plus d'un tiers des enquêtés comme peu adaptées aux exigences du commerce moderne. Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à déplorer la vétusté ou le manque d'infrastructures commerciales (46 %) que les hommes (31 %). Cette différence n'est guère surprenante quand on considère que les commerçantes exercent le plus souvent leur métier à même le sol, sans système sanitaire ni protection contre le soleil. Les enquêtés souhaiteraient que davantage d'investissements soient réalisés en matière d'aménagements commerciaux. Ils relèvent en particulier le manque d'espaces de stockage qui leur permettraient d'emmagasiner leurs marchandises dans l'attente de leur livraison aux grossistes ou d'une hausse des prix sur le marché régional. Les enquêtés déplorent également le manque d'espaces de vente qui permettraient de mieux valoriser leurs produits.

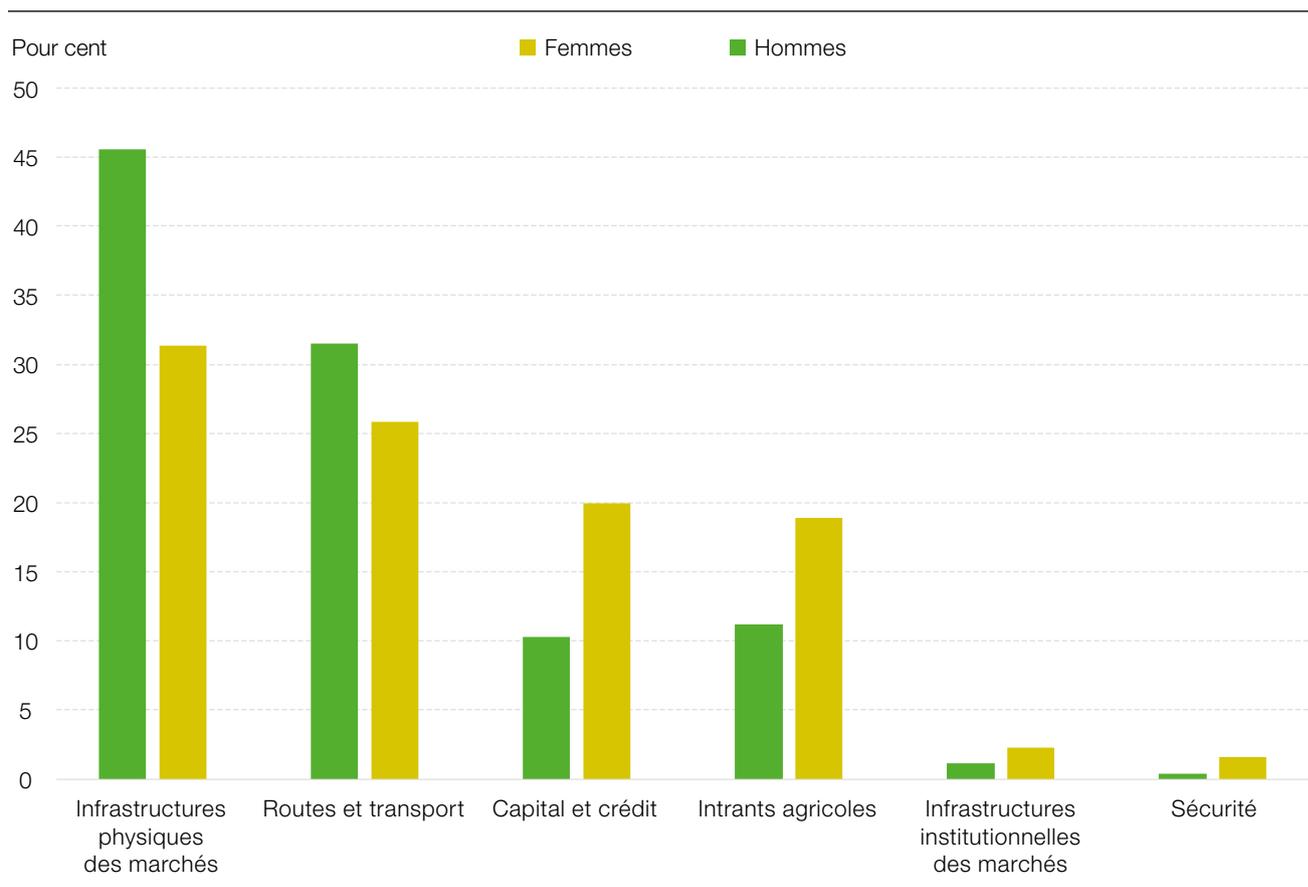
Les marchés ruraux de l'espace frontalier possèdent un cycle de sept jours qui les apparente à ceux du nord de la Bénoué, de la boucle du fleuve Niger, du Mandé, du sud du Ghana et du Sénégal (Walther, 2008). Les grands marchés urbains maintiennent une activité quotidienne afin de desservir la population locale mais sont particulièrement animés un ou plusieurs jours de la semaine. Dans le

Dendi, les « jours de marché » sont le mardi à Gaya, du vendredi au dimanche à Malanville et le dimanche à Kamba. La périodicité de ces marchés, fruit de négociations entre autorités traditionnelles et administratives, favorise les interactions entre producteurs, intermédiaires et consommateurs. La rotation des marchés implique, cependant, des infrastructures qui puissent accommoder des affluences considérables sur de courtes périodes. Certains bourgs voient ainsi leur population décupler les jours de marché, ce qui n'est pas sans poser de problèmes d'aménagement.

Aucun des marchés urbains du Dendi ne répond adéquatement aux besoins de ses utilisateurs à la date des enquêtes. Les femmes, en particulier, n'y trouvent guère d'aménagements qui faciliteraient la vente de leurs produits, la garde de leurs enfants ou répondraient à leurs besoins de sécurité et d'hygiène. Reconstitué après un incendie en 1992, l'aménagement intérieur du marché de Gaya manque de fonctionnalité : ses structures de béton ne conviennent pas aux usages locaux et sont ignorées ou détournées de leur usage premier par les utilisateurs. Certaines voies intérieures du marché sont progressivement investies par des marchands, ce qui perturbe le trafic des acheteurs, alors que l'est du marché possède peu d'issues latérales permettant aux visiteurs

Graphique 6.3

Quels investissements pourraient améliorer l'accès aux marchés ?



d'avoir accès aux échoppes. Le marché de la ville déborde très largement de ses limites officielles dans les rues avoisinantes. Dans la nuit de vendredi à samedi, ses abords sont le lieu d'une intense activité économique. Des charrettes et des camionnettes acheminent les sacs achetés par des grossistes nigériens depuis le marché de Malanville, qui sont ensuite chargés sur des camions à destination de l'intérieur du Niger. D'autres commerçants préfèrent acheminer leurs céréales au marché de Gaya par pirogue depuis Malanville, un moyen particulièrement économique. Dans ce cas, les piroguiers se chargent du transport et des négociations avec les douaniers (Walther, 2008).

La situation est sensiblement différente à Malanville où la plus grande partie du marché a été détruite pour faire place au poste douanier unique. Le marché s'est ensuite déplacé plus à l'ouest et a été partiellement réhabilité par la Coopération suisse (DDC, 2017)

(Graphique 6.2). Ces aménagements doivent permettre de valoriser le potentiel régional du marché en aménageant des espaces de vente et de stockage protégés des intempéries et des voies de desserte et d'assainissement répondant à l'intense fréquentation hebdomadaire du marché. À l'époque des enquêtes (2017-18), toutefois, les ouvrages réalisés grâce aux financements extérieurs ne sont pas entièrement achevés et de nombreuses commerçantes continuent d'exercer le long des principales voies de communication, dans des conditions de salubrité peu satisfaisantes.

Le domaine des infrastructures routières constitue le second sujet d'inquiétude des entrepreneurs locaux. Un tiers des femmes et un quart des hommes notent que leurs activités sont ralenties par le manque de routes ou l'état de dégradation des axes existants. La région du Dendi occupe pourtant une situation stratégique au carrefour de la route nationale

nigérienne (RN7) conduisant à Niamey et à l'est du Niger, de l'axe routier principal du Kebbi menant à Sokoto et de la route nationale inter-états (RNIE2) traversant le Bénin jusqu'au golfe de Guinée. En dépit de cette situation théoriquement privilégiée, le Dendi possède un réseau routier peu développé et en voie de détérioration rapide (Carte 6.2). Les faibles vitesses moyennes atteintes par les véhicules de la région et l'existence de longs délais aux frontières réduisent le bassin de population théorique des marchés de la région de près d'un tiers (OCDE/CSAO, 2019b).

L'enclavement des régions du Dendi éloignées de l'axe Cotonou-Malanville remonte à l'époque coloniale. En faisant de Malanville le point de rupture de charge des importations destinées aux territoires enclavés du Soudan français, l'administration coloniale rompt avec les logiques commerciales plus anciennes, dominées par des échanges le long de la vallée du fleuve Niger et par des routes reliant le pays haoussa à l'est à l'Ashanti au sud-ouest. Malanville et Gaya deviennent des carrefours à vocation internationale tandis que les zones riveraines du fleuve connaissent un degré d'enclavement prononcé. La densité et la qualité des infrastructures routières contemporaines reflètent cette orientation qui favorise les flux internationaux au détriment de la desserte économique locale (Carte 6.2).

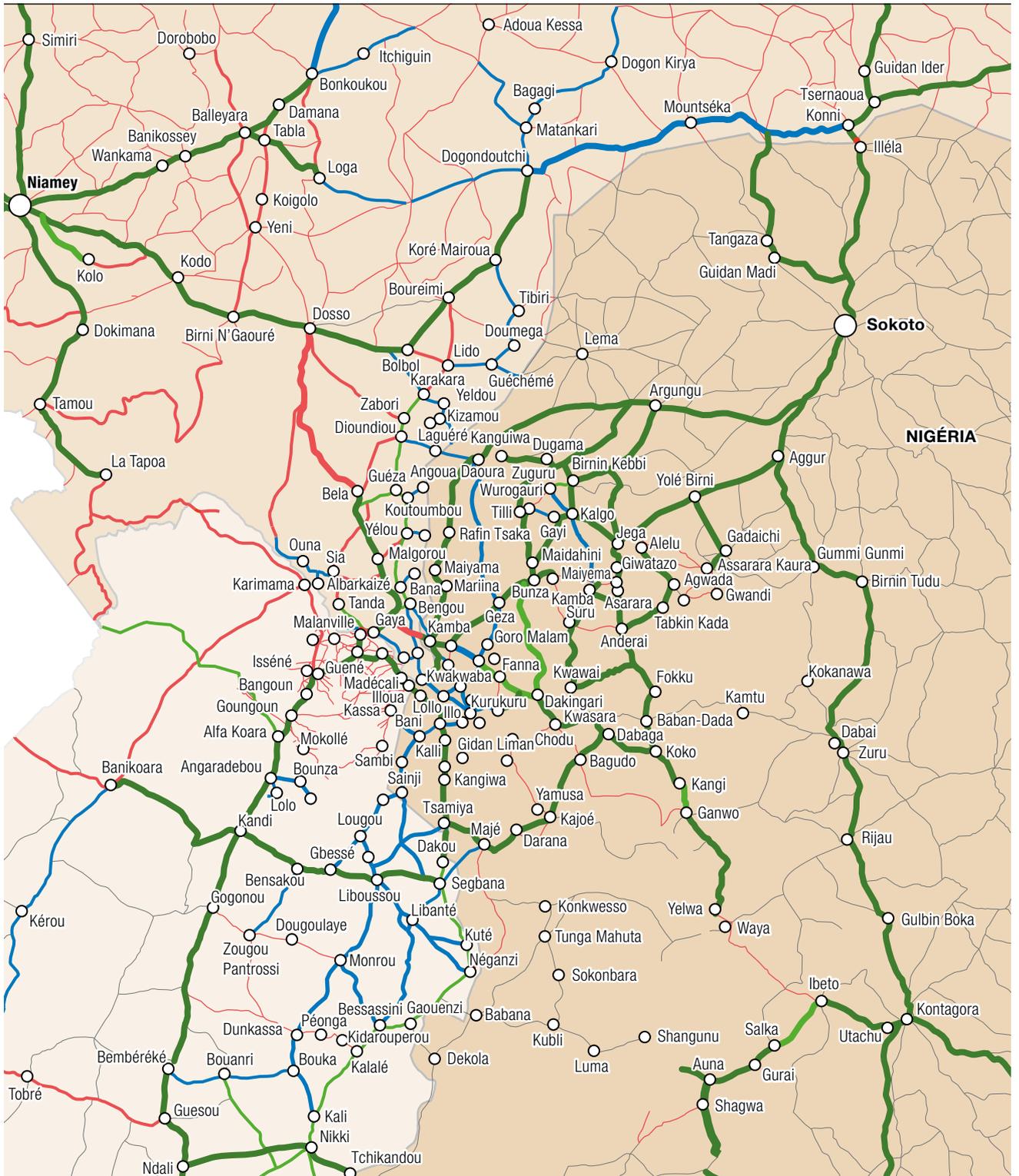
- Au Niger, l'accessibilité de Gaya est actuellement réduite par la dégradation de la Route nationale 7 qui relie la ville à Dosso et par l'abandon du chantier de réhabilitation de la route menant à la frontière béninoise. Plus au nord, le tronçon routier menant à Kamba est dans un état de dégradation très avancé depuis plusieurs années. Une meilleure accessibilité routière permettrait d'accéder en moins de trois heures à la région urbaine de Sokoto et aux villes nigérianes de la vallée du fleuve Niger par l'intermédiaire de la nouvelle route goudronnée qui relie Malanville à Illo.
- Au Bénin, Malanville bénéficierait grandement de l'ouverture des frontières nigérianes, qui permettrait d'atteindre les grands marchés de Jega et Sokoto en moins de quatre heures de route. Cette durée de trajet permettrait également d'atteindre

Niamey, la capitale du Niger située à 300 km au nord-ouest. L'axe bitumé Malanville-Illo devrait améliorer l'accessibilité de la rive béninoise et réconcilier deux logiques territoriales longtemps disjointes : celle des flux internationaux nord-sud et celles des productions locales est-ouest. La centralité du marché de Malanville, dont le rôle est précisément de servir de point d'ancrage à ces deux dynamiques, devrait en sortir considérablement renforcée.

- Au Nigéria, l'enclavement des marchés est partiellement atténué par la densité du réseau routier, plus forte dans ce pays que partout ailleurs en Afrique de l'Ouest. Toutefois, l'état des infrastructures locales est souvent très mauvais dans l'État de Kebbi. L'axe qui relie Kamba à Gaya est révélateur du peu d'intérêt accordé à certains tronçons routiers stratégiques du point de vue des échanges extérieurs. Bien qu'une réfection de cette route est annoncée depuis les années 2000, aucun signe tangible de réhabilitation n'est visible. Cet axe peut cependant être considéré comme central aux échanges à longue distance de cette portion de la frontière. Une amélioration des connexions avec les pays voisins permettrait d'accroître le bassin de population de Kamba en direction de Kandi au Bénin, qui serait alors atteinte en moins de deux heures, et de l'agglomération de Niamey, accessible en moins de 3h30 sans attente aux frontières (OCDE/CSAO, 2019b).

Le troisième secteur dans lequel les entrepreneurs du Dendi souhaiteraient davantage d'investissements de la part des États et de leurs partenaires, concerne les services financiers. Une femme sur 10 et un homme sur 5 relèvent que leurs activités économiques sont réduites par un accès limité au capital et au crédit. En l'absence de transformation majeure, l'essentiel de la valeur ajoutée de la filière du riz dépend de la possibilité qu'ont les marchands de centraliser et de stocker leur marchandise en attendant la période la plus propice à la vente. Ces stratégies d'accumulation nécessitent des moyens de transport (camions) et de stockage (entrepôts) inaccessibles aux opérateurs économiques qui n'ont pas accès au crédit.

Carte 6.2
État du réseau routier dans le Dendi



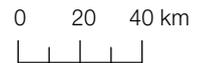
État des routes

- ▬ Très bon
- ▬ Bon
- ▬ Dégradé
- ▬ Mauvais

Catégorie des routes

- Routes bitumées
- Routes en latérite
- Routes en terre

- Données non disponibles
- Localités



Source: Lawali Dambo, Université de Niamey

Dans le domaine de la production, la production de riz irrigué suppose d'acquérir de petites motopompes et de forer des puits pour atteindre la nappe phréatique dans les parcelles qui ne sont pas situées à proximité immédiate du fleuve. Afin de faciliter l'accès à ce matériel, la rive nigérienne du Dendi a bénéficié d'un programme de micro-crédit appuyé par la Banque mondiale (Jaubert et al., 2012). Confié à l'Association nigérienne pour la promotion de l'irrigation privée (ANPIP) à partir de 2003, ce programme contribue au développement de l'irrigation dans la région, sans toutefois pouvoir répondre à la demande en services financiers de l'ensemble des producteurs et des marchands de la région trinationale.

L'accès à des intrants agricoles de qualité constitue un autre obstacle au développement de la filière du riz. Les hommes sont proportionnellement plus nombreux (19 %) que les femmes (11 %) à exprimer un besoin en engrais, produits phytosanitaires, semences améliorées et pétrole pour alimenter les motopompes. Ils notent que ces intrants sont indispensables à l'augmentation des rendements de leurs parcelles, compris entre 7.5 tonnes par hectare de riz paddy dans des conditions d'irrigation et d'utilisation d'intrants optimales et 1.5 tonne par hectare en cas de dysfonctionnement des périmètres irrigués (Walther, 2008). L'usage d'engrais agricoles est particulièrement répandu au Nigéria, où sa vente est subventionnée sans toutefois avoir d'effets majeurs sur la productivité nationale (Takeshima et Liverpool-Tasie, 2015).

Depuis 2008, les riziculteurs en Afrique de l'Ouest reçoivent régulièrement des engrais subventionnés. Dans certains cas, comme au Bénin, les agences gouvernementales distribuent gratuitement des semences améliorées. La création de nouveaux stocks publics de céréales (Ghana, Nigéria) et l'introduction de régimes d'achat favorables aux producteurs (Mali, Niger) montrent une nouvelle approche à l'intervention publique, qui vise désormais à orienter le marché (Encadré 6.1). En Côte d'Ivoire, où la production de riz a doublé en moins de quatre ans, les politiques gouvernementales ont réussi à augmenter la disponibilité des terres et des ressources hydriques nécessaires à la production de riz. Elles ont également réussi à réformer le cadre réglementaire pour que le secteur

privé contribue à l'amélioration des marchés des services financiers et des intrants (CARD, 2014). Au Nigéria, des mesures politiques très médiatisées telles que l'Initiative présidentielle sur les engrais et le Programme d'appui au renforcement de la croissance ont démontré une forte volonté politique en faveur des investissements publics dans la production intérieure de produits alimentaires de base. Ces initiatives s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie plus vaste visant à renforcer la sécurité alimentaire nationale. Le Mali se démarque nettement pour sa production locale, atteignant presque l'auto-suffisance pour sa consommation de riz. Ainsi, 89 % de la consommation totale de riz au Mali provient de la production locale, contre 50 % au Niger et 17 % au Bénin (SOS Faim, 2017).

Les obstacles aux activités économiques féminines

De l'avis des décideurs et spécialistes du genre enquêtés, les obstacles qui limitent l'activité professionnelle des femmes entrepreneurs en Afrique de l'Ouest se rapportent principalement à l'éducation, aux services financiers, aux normes culturelles, au foncier et au système juridique. Ces facteurs recourent très largement ceux évoqués dans la revue de la littérature consacrée au développement économique féminin dans la région (Chapitre 2).

- *Education*. Le manque de formation et d'encadrement professionnel (coaching) est très largement reconnu comme un frein aux activités féminines, notamment dans le domaine de l'artisanat, où les femmes sont très représentées. « Le manque d'éducation est la plus grande contrainte humaine aux activités économiques, tout particulièrement pour les femmes » note la responsable d'une agence internationale basée à Niamey (Entretien 12, 2018). Dans la filière du riz, par exemple, les niveaux de formation achevés sont sans commune mesure avec les exigences du commerce moderne. Près de 65 % des femmes du réseau n'ont jamais été à l'école formelle ou coranique contre seulement 8 % des hommes. Le fossé entre les sexes en matière d'éducation et d'expérience formelle se traduit par de profondes inégalités de revenus.

Encadré 6.1

Stratégies régionales pour le secteur du riz

La réforme du secteur du riz en Afrique de l'Ouest est largement influencée par les cadres politiques relatifs à l'agro-commercialisation et à la croissance des marchés. Ces cadres politiques ont renforcé la sécurité alimentaire régionale en améliorant les semences et les intrants et en mettant davantage l'accent sur le développement de la chaîne de valeur. Les données confirment que les consommateurs urbains africains sont prêts à acheter du riz sur le marché intérieur en fonction de l'amélioration de la qualité, y compris la commercialisation et l'emballage des produits (Demont et Ndour, 2014). Un investissement public important est nécessaire pour soutenir une infrastructure moderne de transformation et une intégration horizontale et verticale accrue entre les acteurs de la chaîne de valeur. Alors que les années 90 ont vu le secteur public se désengager du secteur rizicole, la région est aujourd'hui témoin d'un retour massif de l'intervention étatique tout le long de la chaîne de valeur.

De nombreux gouvernements de la région – dont ceux du Nigéria, du Sénégal, du Ghana et du Mali – ont lancé des stratégies nationales de riziculture qui favorisent une production de riz autosuffisante, qui soutiennent les riziculteurs par la promotion de meilleurs semences, engrais et possibilités de crédit et qui investissent dans les nouvelles technologies de récolte et de transformation du riz, diffusées à travers les réseaux des organisations de producteurs. L'ambitieuse stratégie d'autosuffisance en riz pour l'Afrique constitue le mandat global de la Coalition pour le développement de la riziculture

en Afrique (CARD), lancée en 2018 avec l'objectif de doubler la production de riz en 10 ans. La CARD collabore avec les gouvernements africains à l'élaboration et à la mise en œuvre de Stratégies nationales pour le développement de la riziculture (SNDR) visant à réduire la dépendance aux importations de riz. La coalition a soutenu la mise en œuvre de telles stratégies visant à augmenter la productivité, stimuler les marchés locaux du riz et renforcer l'intégration régionale. Après la mise en œuvre des SNDR, on a vu apparaître au niveau national une série de pratiques exemplaires qui mettent en évidence le succès de la réforme.

Les progrès réalisés sous l'égide de la CARD et en partenariat avec des agences de développement telles que l'Alliance pour une révolution verte en Afrique (AGRA), ont montré l'importance des réformes pour le développement du secteur du riz. Ces réformes favorables aux entreprises sont fondées sur la diffusion de technologies de production telles que des variétés de semences améliorées et l'utilisation accrue d'engrais sur la base de la révolution verte asiatique des années 70. Ce cadre politique de promotion de la production locale de riz tient compte des importations de riz. Les droits de douane sur les importations de riz sont restés relativement élevés depuis la crise alimentaire de 2007-08. Toutefois, ces droits n'ont guère fait fléchir la demande des consommateurs, pas plus qu'ils n'ont réussi à améliorer la compétitivité commerciale de la production rizicole locale.

- *Finance.* L'accès aux services financiers constitue un autre facteur limitant l'activité économique des femmes. Les enquêtes relèvent que ce facteur devrait davantage être pris en considération par les politiques publiques. De l'avis d'une conseillère en genre d'une organisation internationale ayant mené des études auprès des femmes

commerçantes d'Accra et d'Abidjan: «il est très difficile pour les femmes de construire quelque chose qui soit viable... Leurs gains sont immédiatement utilisés pour rembourser leurs dettes, puis pour acheter de nouveaux matériaux afin de maintenir leur entreprise en activité. Elles n'arrivent pas à s'en sortir. [Elles arrivent] tout juste à

subsister, sans pouvoir améliorer leur sort» (Entretien 4, 2018).

Les enquêtés déplorent que les initiatives prises dans le domaine de la finance en Afrique de l'Ouest ne soient pas toujours adaptées aux besoins des femmes entrepreneurs. «L'assistance aux femmes en affaires se limite en grande partie au micro-financement» affirme cette coordinatrice genre d'un ministère ouest-africain (Entretien 33, 2018). Ils souhaiteraient que les femmes puissent accéder individuellement à des services financiers leur permettant d'investir dans des secteurs à plus forte valeur ajoutée, comme l'artisanat destiné à l'exportation (Entretien 12, 2018). Ils notent également que les établissements financiers traditionnels ne proposent guère d'outils qui permettent aux femmes d'accéder facilement à des liquidités. Comme le relève cette directrice du genre d'une organisation régionale africaine, «l'insuffisance d'établissements financiers proposant des systèmes de crédit adaptés aux besoins et surtout aux contraintes des femmes, demeure problématique» (Entretien 31, 2018).

- *Culture*. De l'avis des personnes enquêtées, l'accès des femmes aux marchés est souvent limité par des obstacles culturels. Ils se rapportent d'une part aux normes qui encouragent les mariages précoces, la polygamie et les familles nombreuses, et d'autre part aux restrictions qui touchent la mobilité des femmes et leur accès aux marchés et autres places publiques. Au Niger, par exemple, la responsable d'une agence de coopération nord-américaine note que «les principaux obstacles sont culturels, non institutionnels ou légaux. Dans les villages, la mobilité des femmes et leur accès aux marchés sont très limités» du fait des normes sociales qui encouragent les femmes à rester près de leur domicile (Entretien 17, 2018). Dans le domaine du commerce international, la principale difficulté pour les femmes est de dépasser certaines limites sociales et géographiques afin d'établir un réseau de clients qui ne repose pas uniquement sur des relations de parenté au sein d'une communauté locale. Cette liberté de circulation varie également selon les

appartenances ethniques et le milieu rural ou urbain ; au Mali, par exemple, Bamako concentre plus de neuf commerces détenus par les femmes sur dix dans le pays, une situation qui s'explique notamment par les facilités offertes par la capitale en matière de transport et de formalités douanières (OCDE/CSAO, 2019a).

- *Foncier*. L'impossibilité d'accéder légalement au foncier et de l'utiliser comme garantie bancaire constitue un facteur limitant de l'activité économique féminine. Comme l'affirme ce responsable de projet basé en Suisse, «de nombreuses femmes en Afrique de l'Ouest n'ont pas accès aux terres et ne détiennent pas les titres fonciers qu'elles pourraient utiliser en garantie pour obtenir des services financiers tels que des crédits et des assurances qui les aideraient à augmenter leur production et leur productivité» (Entretien 3, 2018). Inspirées par la lecture de *The Mystery of Capital* de de Soto (2000), les personnes enquêtées notent que l'accès à la propriété privée constitue l'une des conditions fondamentales de l'entrepreneuriat de type capitaliste. Les droits et les titres fonciers soutiennent le développement économique individuel. Comme le note ce responsable d'une agence de développement européenne, des efforts supplémentaires doivent être faits pour supprimer les obstacles légaux «qui restreignent les droits de propriété des femmes, les empêchant ainsi de cultiver les terres de façon autonome et de développer leurs propres entreprises agricoles» (Entretien 23, 2018).
- *Juridique*. Les personnes enquêtées notent que les États ouest-africains ont des difficultés à appliquer les lois qui pourraient favoriser la parité des sexes. Elles déplorent par exemple la non-application des textes défendant les droits des femmes, comme la loi relative à la santé de la reproduction (2002), la Politique nationale genre (2011) et la loi interdisant le mariage précoce du Mali (2011) ou encore le Code des personnes et de la famille du Bénin (2004) (Entretien 35, 2018). Dans toute l'Afrique de l'Ouest, les efforts déployés par les États en matière d'égalité des sexes, se heurtent aux normes coutumières et religieuses qui définissent

quelle doit être la forme des unions conjugales, que représente une famille idéale, quelles sont les obligations des époux, ou comment sont redistribuées les richesses au sein du ménage et aux décès des parents. Dans le domaine commercial, les organisations régionales et les États peinent également à réduire les taxes informelles imposées sur les femmes entrepreneurs au cours de leurs déplacements à l'échelle régionale et lorsqu'elles désirent exporter leurs productions. De l'avis de cette directrice exécutive d'une organisation basée à Ouagadougou, les femmes de la région souffrent en particulier du « non-respect des réglementations nationales en matière de libre-circulation des biens et des personnes dans l'espace de la CEDEAO » (Entretien 12, 2018).

Accroître la représentation politique des femmes

À la question de savoir quelles mesures permettraient d'accroître la représentation des femmes dans les organes politiques et les instances de prise de décision en Afrique de l'Ouest, plus de la moitié des décideurs et spécialistes enquêtés répond par l'adoption et l'application de mesures d'affirmation positive. L'idée d'instaurer des quotas de femmes est considérée comme une mesure accélérant certaines transformations sociales en cours dans la région et garantissant une représentation équitable de la « deuxième moitié de la société », selon l'expression de ce responsable d'une institution de recherche basée au Ghana (Entretien 18, 2018). La loi adoptée par le Sénégal en mai 2010 sur la parité homme-femme dans les institutions totalement ou partiellement électives, est considérée comme un progrès notable dans la reconnaissance des droits des femmes (gouvernement du Sénégal, 2010).

Les enquêtés notent cependant que l'instauration de quotas nationaux ne peut suffire à atteindre la parité. Ils relèvent que des mesures plus larges doivent être prises pour renforcer les capacités des femmes qui travaillent déjà en politique et pour convaincre les politiciens de mettre davantage en avant les femmes au sein de leur parti (Entretien 36, 2018). Les mesures destinées à favoriser l'autonomisation (*empowerment*)

des femmes doivent aussi s'adresser aux nouvelles générations de femmes qui sont appelées à jouer un rôle politique plus grand.

Au-delà de la sphère politique, les enquêtés s'accordent sur la nécessité d'accroître la représentation féminine dans les institutions susceptibles d'influencer l'activité économique, qu'il s'agisse des ministères, des tribunaux, des organisations régionales ou des associations professionnelles. Comme le note ce responsable d'une agence de coopération européenne, « une plus grande participation des femmes à l'élaboration des politiques agricoles, commerciales et financières, ainsi qu'une participation accrue à la conception des politiques de développement économique local aideraient à assurer un meilleur accès des femmes aux moyens de production, aux marchés, au financement et aux relations politiques qui les aideraient à développer leurs entreprises » (Entretien 3, 2018).

À ce titre, l'éducation des femmes est vue comme « la mesure la plus pertinente et la plus efficace » pour encourager la participation des femmes dans les instances de décision (Entretien 12, 2018). Pour cette responsable d'une organisation régionale africaine, la parité dans ce domaine passe par « L'introduction de modules sur le leadership dans les cursus scolaires et universitaire et la sensibilisation des leaders d'opinion sur le rôle politique que peuvent jouer les femmes et les contraintes auxquelles elles font face » (Entretien 31, 2018). Certains enquêtés notent également l'importance de promouvoir une image différente de la femme entrepreneur auprès du grand public que celle qui prévaut dans la région. « La promotion des femmes dans les instances de décision passe par une plus grande prise de conscience du rôle des femmes entrepreneurs dans les médias et des possibilités offertes par l'entrepreneuriat privé » affirme par exemple cette responsable d'une organisation régionale africaine spécialisée dans le commerce (Entretien 22, 2018).

Améliorer les chaînes de valeur

L'amélioration de la place des femmes entrepreneurs dans la région dépend également de facteurs macroéconomiques liés à l'évolution de la demande urbaine, des prix sur les

marchés mondiaux et de la capacité d'organiser des filières agricoles plus compétitives. Le réseau du riz étudié dans ce rapport illustre bien le potentiel de certaines filières agricoles de la région : la demande y est croissante, les femmes y sont bien représentées et pourtant leur bénéfice moyen est cinq fois inférieur à celui des hommes.

Au cours des dernières années, une intervention gouvernementale accrue a incité la mise sur pied de rizeries privées, dont les capacités financières permettraient d'investir dans l'intensification de la chaîne de valeur locale. En fait, la crise du commerce du riz de 2008 a accéléré la dynamique préexistante, notamment la transition d'un secteur de petits exploitants vers un secteur industriel ou semi-industriel mieux intégré et capable de rivaliser avec le riz importé sur le plan de la qualité (OCDE/CSAO, 2011). Idéalement, le secteur serait organisé autour de rizeries à grande capacité qui signent des contrats avec les riziculteurs auxquels elles fournissent des semences et des intrants. À leur tour, ces riziculteurs vendraient leurs produits aux rizeries contractantes. Cela assurerait que les rizeries disposent d'un approvisionnement régulier en matière première de qualité supérieure et uniforme. Le riz brut serait ensuite transformé en riz de haute qualité et vendu par l'intermédiaire d'un réseau de commerces, où il rivaliserait avec le riz importé. En organisant le secteur de cette manière, on pourrait résoudre quatre problèmes majeurs : le mélange des variétés, l'approvisionnement régulier des rizeries, la qualité du riz local vendu sur le marché et sa présentation aux consommateurs.

Si la rizerie industrielle est un agent d'intégration pour la chaîne de valeur régionale, il est peu probable que les efforts actuels pour améliorer la production soient suffisants pour dissuader les consommateurs d'opter pour le riz importé, en particulier sur les marchés urbains. La chaîne de valeur est dominée par de petits agriculteurs qui cultivent le riz non seulement en tant que source de production alimentaire de base, mais également en tant que culture commerciale. Le faible recours aux intrants améliorés et aux technologies mécanisées contribue à la nature rudimentaire de la production de riz chez les petits exploitants. Même si des agences techniques – comme le

Centre du riz pour l'Afrique (AfricaRice) en Côte d'Ivoire – font la promotion de méthodes innovantes, seule une minorité de riziculteurs produit des quantités suffisantes qui répondent aux normes de qualité internationales pour la vente aux grossistes. Comme l'indique le présent rapport, très peu de ces grossistes sont des femmes.

De plus, les normes de transformation varient considérablement d'une région à l'autre en Afrique de l'Ouest. La transformation à petite échelle dépend de simples moulins à riz portatifs. Seule une faible proportion de meuniers possède des installations modernes capables de produire du riz poli de qualité. Au Nigéria, il existe des exemples de moulins modernes produisant du riz à grande échelle. Le manque de coopération entre les acteurs de la chaîne de valeur du riz constitue un obstacle majeur à l'augmentation de la productivité et à l'amélioration nécessaire de la qualité du riz produit localement. L'intégration verticale et la coopération des acteurs à travers la chaîne sont particulièrement faibles. Cette situation est le résultat de la fragmentation du marché, de l'insuffisance des réseaux d'information sur le marché et de la limitation des canaux de communication, notamment en ce qui concerne les producteurs et les grands acheteurs. Par conséquent, il y a un manque de mesures incitatives à l'adoption des technologies. Même si la coordination horizontale entre les organisations de producteurs est prometteuse dans les contextes où il y a une intervention gouvernementale accrue, dont l'octroi de subventions, il existe généralement un faible niveau de coopération entre les différents acteurs de la chaîne de valeur, notamment entre les transformateurs et les marchands.

Par conséquent, l'élaboration cohérente de politiques publiques qui répondent à l'extrême volatilité des prix des denrées alimentaires demeure le défi à relever en Afrique de l'Ouest. Cela est apparu clairement après la crise de 2008, lorsque les politiques qui prévoyaient des restrictions commerciales et des subventions ont atteint leurs limites. Depuis lors, les acteurs du secteur du riz cherchent à obtenir des informations fiables dans ce qui est devenu un contexte politique imprévisible. En particulier, le régime fiscal des importations de riz et

des subventions à la production peut changer soudainement. Des interventions sur le marché physique par les agences gouvernementales et les entreprises peuvent également servir à réglementer les prix. En effet, la crise de 2008 a incité les gouvernements à augmenter les stocks publics de céréales, principalement pour fournir des denrées alimentaires aux populations vulnérables aux crises alimentaires, et non pour réglementer les prix sur les marchés.

La réglementation des prix fondée sur des achats institutionnels prévisibles favoriserait la stabilité du marché. Compte tenu du niveau élevé d'interdépendances sur le marché

régional du riz, l'introduction d'une politique de réglementation destinée à coordonner les politiques nationales devrait être discutée à l'échelle de l'Afrique de l'Ouest (OCDE/CSAO, 2011). L'amélioration des chaînes de valeur du riz et le renforcement des fonctions des principaux acteurs – notamment les fournisseurs d'intrants, les producteurs, les transformateurs, les marchands, les grossistes et les importateurs – sont donc des éléments primordiaux pour faciliter l'accès des agriculteurs pauvres aux marchés urbains et permettre au secteur du riz de contribuer à la croissance économique régionale.

RÉSEAUX ET ACTIVITÉS COMMERCIALES FÉMININES : PERSPECTIVES

L'entrepreneuriat féminin en Afrique de l'Ouest est contraint par la position structurelle des femmes au sein de leur ménage, de leur communauté ou de leurs réseaux commerciaux. Le réseau du riz étudié (Chapitre 4) montre par exemple que les femmes occupent des segments périphériques de la chaîne de valeur, qui ne leur permettent guère d'accroître leurs profits ou d'influer sur les prix. En conséquence, leur capital social demeure plus faible que celui des hommes, qui occupent des positions plus centrales et plus rémunératrices dans la filière. Cette marginalisation des femmes appelle des politiques de développement qui puissent tenir compte non seulement des attributs des femmes mais aussi de leurs relations sociales. Des causes structurelles expliquent également la fragmentation observée dans le réseau de gouvernance des activités économiques féminines (Chapitre 5). L'absence de communautés d'acteurs bien connectés les uns aux autres n'est guère favorable à la coordination des politiques publiques dans la région.

Le champ de l'entrepreneuriat féminin en Afrique de l'Ouest montre l'intérêt d'appréhender les dynamiques productives et commerciales sous l'angle des réseaux. Cette approche constitue un outil de recherche pour les sciences sociales et économiques, un levier d'autonomisation pour les communautés locales et les organisations non gouvernementales, ainsi qu'une aide à l'opérationnalisation des politiques publiques.

L'analyse des réseaux sociaux permet de visualiser les relations effectivement entretenues au sein d'un réseau et d'éclairer les causes structurelles de la marginalisation de certains groupes sociaux. La cartographie des relations de parenté, d'amitié, de solidarité ou d'affaires permet ainsi aux communautés locales de rendre visible des contraintes obscurcies par la complexité des relations sociales. Si chaque acteur d'un réseau peut sans grande difficulté identifier qui sont ses partenaires et parvient généralement à donner une appréciation des relations qui unissent ses pairs entre eux, il est bien plus difficile de connaître quelles sont les relations entretenues à plusieurs degrés de distance de soi. Du fait des contraintes exercées par la structure du réseau, ces relations distantes sont cependant cruciales pour comprendre le degré d'autonomie des individus. Dans le réseau du riz étudié, la place qu'occupent les femmes au sein de la filière est dépendante, en partie, de celle occupée par les hommes. La visualisation de ces relations inégales constitue une première étape indispensable dans le processus visant à faciliter les actions sur les réseaux sociaux.

Plusieurs stratégies permettent d'intervenir sur les liens qui relient individus ou organisations. Ces stratégies s'appuient sur le principe que les réseaux sociaux facilitent la diffusion d'idées et de pratiques au sein de chaque sous-groupe d'acteurs et entre communautés (Valente, 2012). Elles permettent d'accélérer les changements sociaux et d'accroître l'efficacité

des organisations, deux domaines particulièrement pertinents pour l'entrepreneuriat féminin en Afrique de l'Ouest.

- *Identification*. La première stratégie consiste à identifier les acteurs centraux qui peuvent potentiellement changer les comportements de l'ensemble du réseau. La centralité des individus ou des organisations centraux peut être mesurée par le nombre de liens, la manière dont ces liens joignent des communautés disjointes et/ou extraterritoriales, la capacité à être connecté à d'autres acteurs centraux, ou la proximité au centre du réseau (*Chapitre 3*). Les stratégies visant à changer le comportement social des acteurs d'un réseau ont plus de chance de réussir si elles s'appuient sur des individus ou des organisations qui possèdent une position structurelle atypique, comme les intermédiaires, que sur des acteurs qui possèdent déjà un fort capital social.
- *Segmentation*. Une seconde stratégie destinée à promouvoir le changement social consiste à intervenir sur un groupe entier plutôt que sur des individus. Certains réseaux possèdent une structure de type centre-périphérie, dans laquelle tous les acteurs tendent à interagir avec le cœur du réseau, quelle que soit leur position structurelle. L'architecture de ces réseaux peut être utilisée pour diffuser de nouvelles pratiques, du centre à la périphérie du réseau.
- *Induction*. Une troisième stratégie consiste à stimuler la diffusion de changements sociaux entre acteurs déjà connectés (pairs). Cette stratégie, qui s'apparente à une campagne de communication ou de marketing, utilise les propriétés du réseau existant pour faciliter la diffusion et l'adoption de nouveaux comportements. Deux méthodes sont intéressantes: celle qui consiste à promouvoir le bouche-à-oreille, aujourd'hui facilité par l'usage des médias sociaux, et celle qui s'appuie sur les recommandations entre pairs. De nombreuses études montrent à ce propos que l'adoption d'innovations sociales, agricoles et technologiques est facilitée par la proximité entre agents de promotion et utilisateurs potentiels (Mekonnen et al., 2017).
- *Altération*. La dernière stratégie consiste à modifier la structure d'un réseau social afin d'améliorer son efficacité, en jouant sur le nombre d'acteurs, le nombre de liens ou en restructurant les liens existants. Cette stratégie vise explicitement à modifier la dynamique d'ensemble du réseau plutôt que de s'appuyer sur ses caractéristiques existantes. Elle suppose de vaincre les réticences individuelles et les obstacles institutionnels qui limitent l'échange d'information ou de ressources au sein et entre communautés d'affaires ou de gouvernance.

Les politiques publiques pourraient mettre en pratique des stratégies de réseaux pour encourager les activités économiques des femmes en Afrique de l'Ouest et leur gouvernance de la manière suivante.

- Les politiques désireuses d'introduire des changements sociaux en matière d'égalité des sexes dans la région peuvent s'appuyer sur l'identification des acteurs centraux ayant le plus grand intérêt au changement. Ces acteurs sont souvent des intermédiaires occupant une position unique dans les réseaux plutôt que des acteurs déjà fortement connectés. En mettant en relation des communautés fragmentées, ces *brokers* sont soumis à des idées et à des ressources extérieures généralement peu accessibles aux acteurs fortement intégrés dans leur communauté. Les acteurs périphériques, comme les femmes, peuvent également être considérées comme des agents de changement privilégiés, du fait qu'elles n'ont généralement pas accès aux avantages matériels et symboliques accordés aux acteurs plus centraux, comme un réseau diversifié de fournisseurs. L'analyse des réseaux sociaux peut contribuer à la mise en œuvre concrète de ces politiques, en identifiant très précisément quels acteurs sont les mieux à même de diffuser de nouvelles pratiques au sein de leur réseau.
- En complément des stratégies visant à identifier certains individus au profil atypique, comme les *brokers*, les politiques publiques peuvent également développer des approches de réseaux qui s'adressent à un groupe en particulier. Dans le domaine

commercial, les femmes forment un groupe identifié a priori dont le capital social doit être valorisé. L'exemple de la filière du riz montre que les niveaux d'éducation, d'expérience professionnelle et de revenu des femmes sont nettement inférieurs à ceux des hommes. L'analyse montre également que la centralité des femmes est plus faible que celle des hommes, ce qui s'explique par leur confinement dans certains segments peu rémunérateurs de la chaîne de valeur. Ces écarts entre les genres justifient que des politiques publiques s'adressent spécifiquement aux femmes actives dans la production et la commercialisation, afin de réduire les obstacles qui limitent leur accès aux marchés, aux moyens de transport, au crédit et à l'éducation.

Une stratégie de segmentation peut également être adoptée pour promouvoir les échanges au sein du réseau de gouvernance des organisations impliquées dans la promotion de l'entrepreneuriat féminin en Afrique de l'Ouest. La structure des partenariats formels de ce réseau est relativement proche d'un modèle centre-périphérie : le cœur est formé d'un nombre restreint d'États et d'organisations susceptibles de mettre en œuvre des initiatives de grande envergure, tandis que la périphérie est composée d'organisations plus spécialisées. Dans ce type de structure, une stratégie de réseau consisterait à diffuser de nouvelles normes ou de nouvelles pratiques à partir du cœur du réseau afin qu'elles se transmettent progressivement à l'ensemble des acteurs.

- Lorsque l'architecture des réseaux sociaux ne permet pas d'identifier certains individus ou groupes particuliers, les politiques publiques dédiées aux femmes peuvent s'appuyer sur les relations interpersonnelles existant au sein d'une communauté d'amis, de parents ou de pairs pour induire des changements de comportement. Les changements sociaux comme les mariages tardifs, les naissances espacées ou la contraception sont en effet d'autant plus rapidement adoptés qu'ils suivent les canaux de communication déjà établis par les individus ou les organisations.

Les politiques de développement peuvent s'appuyer sur ce principe pour favoriser la diffusion de bonnes pratiques au sein des réseaux professionnels de productrices et de commerçantes dans la région.

- Les politiques publiques visant à altérer la structure des réseaux sociaux agissent à la fois sur les acteurs et sur leurs relations. En modifiant l'architecture des relations sociales, leur objectif est d'accroître le capital social des individus résultant de la combinaison de liens internes à une communauté et de liens externes avec d'autres groupes sociaux plus divers du point de vue géographique, ethnique, religieux ou identitaire (Walther, 2015).

Les politiques publiques destinées aux femmes pourraient atteindre cet objectif en modifiant le nombre d'acteurs présents dans un réseau. L'ajout d'acteurs paraît particulièrement adapté au cas des filières agricoles dans lesquelles les femmes sont sous-représentées, comme celle du riz. L'ajout de relations entre femmes est également recommandé dans ce réseau peu dense où presque 80 % des liens d'affaires des femmes passent par un homme et où de nombreuses étapes sont nécessaires pour passer d'un acteur à l'autre. Dans une filière dominée par les intermédiaires masculins, l'une des mesures les plus critiques au développement économique des femmes semble être la promotion de *brokers* féminins. Cette position structurelle nécessite de pouvoir investir dans des moyens de transport et de stockage qui sont pour l'instant inaccessibles à de nombreuses femmes du fait de leur accès limité aux services financiers.

Dans le domaine de la gouvernance, l'ajout de nouveaux liens pourrait améliorer la coordination au sein et entre les organisations impliquées dans l'entrepreneuriat féminin en Afrique de l'Ouest. Une structure qui maximise à la fois les liens internes et externes aux différentes communautés de spécialistes impliquées dans la promotion féminine, paraît la plus adaptée. Ce type de réseau « petit-monde » est théoriquement plus efficace que la structure aléatoire actuellement observée dans la région et nettement plus adapté au champ de la gouvernance régionale qu'une structure très centralisée dans laquelle la coordination du

réseau serait exercée par une seule organisation. Un réseau « petit-monde » suppose que des efforts de coordination renouvelés soient mis en œuvre à différentes échelles géographiques.

La mise en réseau des acteurs travaillant sur le genre et l'économie devrait emprunter le canal des organisations internationales et régionales, qui sont souvent déjà les plus connectées dans le réseau de gouvernance et qui disposent de relais auprès des États de la région. Des échanges d'informations et de bonnes pratiques à cet échelon permettraient de maximiser les relations externes aux communautés travaillant sur le genre et de contribuer à une certaine régionalisation des politiques de développement destinées aux femmes entrepreneurs. À l'échelon national, cette approche devrait conduire à mettre en place des politiques territorialisées, qui intègrent la dimension spatiale du développement et les spécificités des activités économiques féminines de chaque

pays ou région transfrontalière. Au contraire des politiques qui promeuvent un secteur particulier ou une catégorie de la population, ces politiques cherchent à valoriser le potentiel encore inexploité des acteurs et des institutions locales, sur lesquels reposent en dernier recours les chaînes de valeur de la région.

Une meilleure gouvernance de l'entrepreneuriat féminin suppose également que les organisations engagées dans le réseau de gouvernance renforcent les liens qui unissent leurs spécialistes des questions de genre et des questions économiques. Ce renforcement de la coordination interne permet non seulement d'encourager la diffusion des connaissances liées au genre au sein des institutions mais également de favoriser l'émergence de communautés clairement identifiées, capables de tisser des liens avec d'autres spécialistes travaillant sur la promotion économique féminine dans la région.

Références

- CARD (2014), *Getting to Scale with Successful Experiences in Rice Sector Development in Africa; Best Practices and Scalability Assessments*, https://riceforafrica.net/images/stories/PDF/ifad_bp1_eg.pdf.
- DDC (2017), *Inauguration du marché international de Malanville*, Direction du développement et de la coopération suisse, Berne, <https://eda.admin.ch/countries/benin/fr/home/actualite/nouveautes.html/content/countries/benin/fr/meta/news/2017/novembre/inauguration-du-marche-de-malanville>.
- de Soto, H. (2000), *The Mystery of Capital: Why Capitalism Triumphs in the West and Fails Everywhere Else*, Basic Civitas Books, New York.
- Demont, M. et M. Ndour (2014), « Upgrading rice value chains: Experimental evidence from 11 African markets », *Global Food Security*, vol. 5, pp. 70-76.
- Gouvernement du Sénégal (2010), *Loi instituant la parité absolue Homme-Femme*, Journal Officiel 6544, 4 septembre.
- Jaubert, R. et al. (2012), « The exclusion of smallholders from irrigation projects and policies in Southern Niger », in Affolderbach, J., T. Du Bry, O.L. Gonzalez, et C. Parra (dir. pub.), *Reinforcing Governance*, Peter Lang, Berne, pp. 123-137.
- Mekonnen, D.A., N. Gerber et J.A. Matz (2017), « Gendered social networks, agricultural innovations, and farm productivity in Ethiopia », *World Development*, vol. 105, pp. 321-335.
- OCDE/CSAO (2019a), « Entreprises et santé dans les villes frontalières », *Notes ouest-africaines*, n° 22, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE/CSAO (2019b), « Accessibilité et infrastructures des villes frontalières », *Notes ouest-africaines*, n° 23, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE/CSAO (2017), *Coopération transfrontalière et réseaux de gouvernance en Afrique de l'Ouest*, Cahiers de l'Afrique de l'Ouest, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264265974-fr>.
- OCDE/CSAO (2011), « Crise rizicole de 2008 : chocs et nouveaux enjeux », *Enjeux ouest-africains*, n° 2, juin, www.oecd.org/fr/csao/publications/48356991.pdf.
- SOS Faim (2017), « Le riz : or blanc de l'Afrique de l'Ouest ? Le point de vue des producteurs », *Dynamiques paysannes*, n° 44.
- Takeshima, H. et L.S.O. Liverpool-Tasie (2015), « Fertilizer subsidies, political influence and local food prices in sub-Saharan Africa: Evidence from Nigeria », *Food Policy*, n° 54, pp. 11-24.
- Valente, T.W. (2012), « Network interventions », *Science*, vol. 337, n° 6090, pp. 49-53.

van den Hoek, J. (2017), «Agricultural market activity and Boko Haram attacks in northeastern Nigeria», *Notes ouest-africaines*, n° 9, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/13ba9f2e-en>.

Walther, O. (2015), «Business, brokers and borders: The structure of West African trade networks», *The Journal of Development Studies*, vol. 51, n° 5, pp. 603-620.

Walther, O. (2008), *Affaires de patrons. Villes et commerce transfrontalier au Sahel*, Peter Lang, Berne.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements oeuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux que pose la mondialisation. L'OCDE est aussi à l'avant-garde des efforts entrepris pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles font naître. Elle aide les gouvernements à faire face à des situations nouvelles en examinant des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et les défis posés par le vieillissement de la population. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière de politiques, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Chili, la Corée, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, Israël, l'Italie, le Japon, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Slovénie, la Suède, la Suisse et la Turquie. La Commission européenne participe aux travaux de l'OCDE.

Les Éditions OCDE assurent une large diffusion aux travaux de l'Organisation. Ces derniers comprennent les résultats de l'activité de collecte de statistiques, les travaux de recherche menés sur des questions économiques, sociales et environnementales, ainsi que les conventions, les principes directeurs et les modèles développés par les pays membres.

Cahiers de l'Afrique de l'Ouest

Femmes et réseaux marchands en Afrique de l'Ouest

Les femmes contribuent largement à l'économie alimentaire de l'Afrique de l'Ouest, perpétuant une longue tradition de commerce et participant aux échanges frontaliers et au rayonnement régional. Ces activités se heurtent à de nombreux obstacles mais présentent de fortes opportunités, que le rapport souligne par une analyse relationnelle et spatiale inédite des réseaux sociaux. Celle-ci est conduite au niveau de la filière du riz dans la zone du Dendi (Bénin, Niger et Nigéria) et des réseaux de gouvernance régionaux promouvant l'entrepreneuriat féminin. Le rapport confirme l'effet attracteur du Nigéria porté par sa démographie et son urbanisation croissante. Il propose le développement de politiques publiques innovantes fondées sur le renforcement du capital social féminin et des options politiques pour une meilleure intégration des diverses initiatives entreprises par les États, les organisations internationales et non gouvernementales en matière d'autonomisation et de renforcement de la résilience des femmes.

Veillez consulter cet ouvrage en ligne : <https://doi.org/10.1787/2466d2f7-fr>.

Cet ouvrage est publié sur OECD iLibrary, la bibliothèque en ligne de l'OCDE, qui regroupe tous les livres, périodiques et bases de données statistiques de l'Organisation.

Rendez-vous sur le site www.oecd-ilibrary.org pour plus d'informations.

